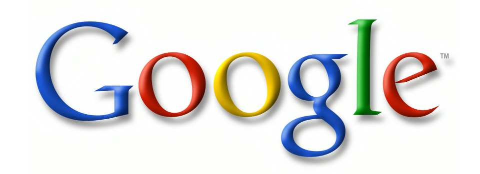
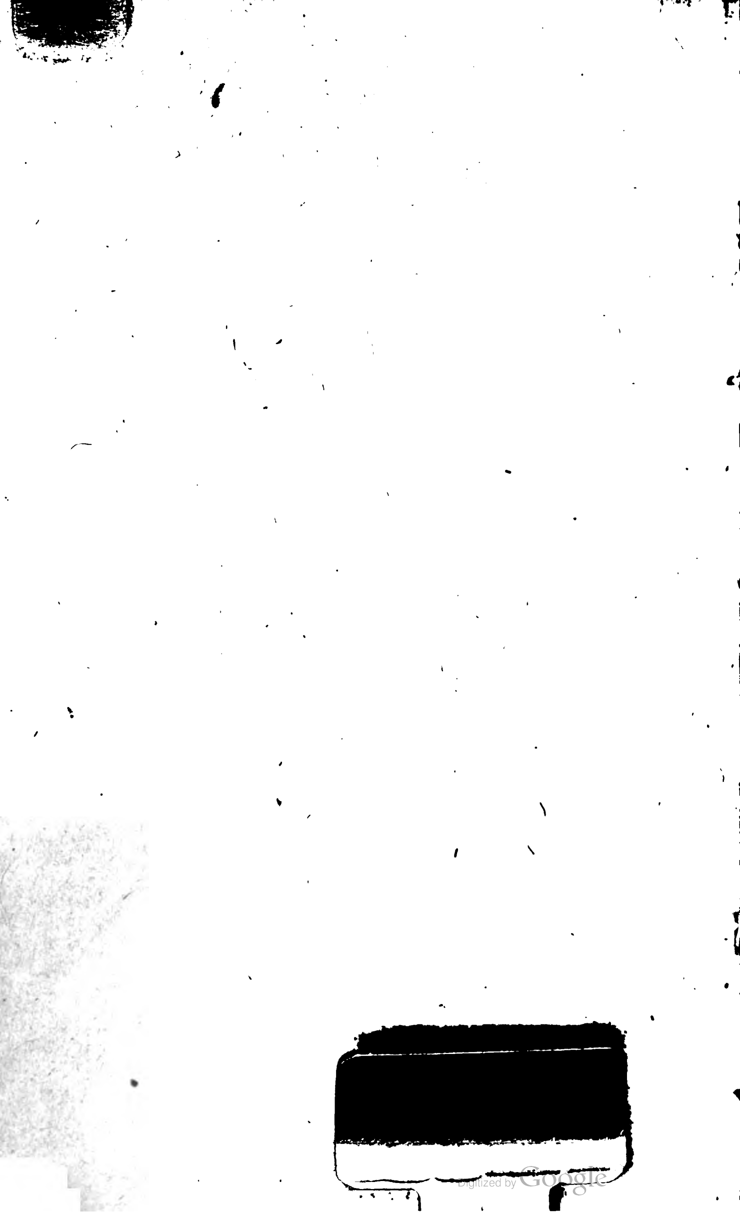






HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE,

Depuis sa Fondation jusqu'à présent.

*Par Monsieur l'Abbé L***.*

TOME SEPTIEME.



A PARIS,

Chez DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRE
DU LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Préparatifs des Vénitiens contre Sforce. Sforce fait sa paix avec le Duc de Savoie. Risque que courent les Généraux Vénitiens. Passage de l'Adda. Vains efforts des Vénitiens pour secourir Milan. Triste sort du peuple de Milan. Milan se rend au Comte Sforce. Les Vénitiens mettent leur armée en quartiers. Sforce cherche vainement la faveur du Roi Alfonse. Il prend possession du Duché de Milan. Conduite des Vénitiens à son égard. Mort du Marquis de Ferrare & son Successeur. Sforce fait des propositions aux Vénitiens, qu'ils refusent fiérement. Politique de Côme de Médicis contraire aux Vénitiens. Les Vénitiens & le Roi Alfonse chassent les Florentins de leurs Etats. Mort du Sultan Amurat. Etablissement du Patriarchat de Venise. Transaction passée avec le Pa-

triarche d'Aquilée. L'Empereur Frédéric III entre en Italie & passe à Venise. Il est couronné à Rome. Origine du Duché de Modene. Grands préparatifs de guerre. Ouverture de la campagne. Les Vénitiens pénetrent dans le Milanois. Belle manœuvre du Duc Sforce. Il s'ouvre un passage dans le Bressan. Mouvement rétrogradé des Vénitiens. Le théâtre de la guerre est porté dans le Bressan. Opérations du Marquis de Montferrat en faveur des Vénitiens. Opérations des Vénitiens. Sforce défie les Vénitiens au combat. Campagne dans la Toscane. Les Florentins ont recours au Roi de France. Mort de Gentil de Léonissa, Capitaine-Général des Vénitiens. Marche des Milanois en Toscane. Ouverture de la campagne en Lombardie. Embarras du Duc Sforce. Entreprises des Vénitiens échouées. Neutralité entre le Véronois & le Mantouan. Opérations des deux armées dans le Bressan. Prise de Constantinople par les Turcs. Le Pape veut pacifier l'Ita-

lie, & projette une Croisade contre les Turcs. Réné d'Anjou passe en Italie. Sforce s'abouche avec lui à Gambara. Il tient un grand conseil de guerre. Opérations des deux armées. Division entre les troupes de France & celles de Milan. Reproche de férocité fait aux François. Progrès rapides de l'ennemi. Les François se séparent des Milanois. Le Roi Réné retourne en France. Sforce met ses troupes en quartiers d'hiver. Le Pape négocie de nouveau la paix. Inutilité du Congrès de Rome. Les Vénitiens font leur paix particuliere avec le Duc de Milan. Conditions du Traité. Le Duc de Milan recouvre tous ses Etats. Traité des Vénitiens avec Mahomet II. Projet de confédération générale en Italie. Elle est acceptée par les principaux Etats d'Italie. Premiere capitulation des Vénitiens avec les Turcs. Pichinin entre à main armée dans les Etats du Pape. Il est poursuivi dans la Toscane, & passe au service de Naples. Vains efforts de Calixte III pour la Croisade. Le Duc de

Milan envoie son fils aîné à Venise. Mort de saint Laurent Justinien. Aventure du fils du Doge. Déposition du Doge Foscari. Sa mort. Son éloge.





HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.



E fut vers la fin d'Octobre qu'on apprit à Venise la résolution prise par le Comte Sforce de désavouer son frere & de refuser la paix que la République vouloit le forcer d'accepter. Le Sénat fut étonné de sa résistance. Elle étoit pourtant bien naturelle. On ne devoit pas espérer qu'un homme aussi endurci aux fatigues de la guerre & aussi accoutumé aux succès, consentît, sur de simples menaces, à se relâcher de la partie la plus essentielle de ses prétentions. Le Sénat se crut assez puissant pour

An. 1449.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Préparatifs des Vénitiens contre Sforce.

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

l'y contraindre. Toutes les troupes de terre eurent ordre de se rassembler sur l'Adda. Le Seigneur de Rimini continua de les commander en qualité de Capitaine-Général. L'objet le plus pressant étoit de ravitailler Milan, où l'on éprouvoit depuis quelques mois la plus affreuse disette. François Pichinin venoit d'y mourir, & Jacques Pichinin, son frere, avoit pris le commandement de ses quatre mille hommes d'armes. Les Vénitiens, déterminés à faire les plus grands efforts pour la délivrance de cette ville, y envoyerent Léonard Venier pour entretenir les bonnes dispositions du peuple & des Magistrats, en leur donnant l'espérance certaine d'un secours prochain. Comme les passages n'étoient point libres, Venier fut obligé de demander un passe-port au Comte Sforce, qui le lui accorda sans difficulté, en lui faisant dire, qu'il n'ignoroit pas l'objet de sa mission; mais qu'il en appréhendoit peu les suites, parce que c'étoit du pain, & non des paroles, qu'il falloit au peuple de Milan.

Suivant le plan d'opérations arrêté dans le Sénat, l'armée Vénitienne devoit se porter au-delà de l'Adda, agir avec force pour soumettre toute la partie du Milanois, qui devoit appartenir à la nouvelle République qu'on se proposoit de former, & s'abstenir de toute hostilité contre les terres qu'on étoit convenu de céder au Comte Sforce. On se flattoit qu'en usant de ce ménagement, on l'ameneroit plus facilement à condescendre aux propositions de paix qu'il avoit d'abord rejettées.

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Sforce, qui n'ignoroit point ces vues du Sénat, chercha, avant toutes choses, à diminuer le nombre de ses ennemis, & fit la paix avec le Duc de Savoie, à condition que les choses resteroient de part & d'autre dans leur état actuel. Il perdit par-là plusieurs villes & châteaux que les troupes de Savoie occupoient dans le Pavésan, dans l'Alexandrin & dans le Novarois; mais il en fit volontiers le sacrifice, sa maxime étant, que, dans les cas embarrassans, on gagne beaucoup à céder d'un côté, pour opposer,

Sforce fait sa paix avec le Duc de Savoie.

An. 1449.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Risque que courent les Généraux Vénitiens.

de l'autre, des efforts plus réunis & mieux soutenus.

Vers les premiers jours de Décembre, l'armée de la République, campée sur les bords de l'Adda, fit ses dispositions pour passer ce fleuve près du fort de Tresso. La garnison de ce fort étoit commandée par un Officier de Milan, que le Comte Sforce avoit déja voulu corrompre, & qui céda enfin à ses insinuations. Ce traître l'avertit que les Généraux Vénitiens venoient chaque jour à Tresso, pour examiner & diriger les travaux relatifs à la construction & à la sureté de leur pont, & que, s'il lui envoyoit un détachement de cent hommes, il lui seroit facile de les prendre tous prisonniers. Sforce envoya le détachement de Cassano, où il s'étoit rendu pour attendre l'effet de cette intelligence. Le détachement entra de nuit dans la place, & fut caché dans les souterreins. Le surlendemain les Généraux de la République vinrent à l'ordinaire ; & resterent sur le glacis du fort. Innocent Cotta, Ambassadeur de Milan auprès d'eux, y entra sans

défiance, & fut arrêté. Cette détention manifesta aux Généraux la trahison du Commandant de Tresso, qu'ils n'avoient évitée eux-mêmes que par un pur hazard. Ils renoncerent au projet de passer le fleuve dans cet endroit, & jetterent un autre pont près le fort de Brevi, dont la garnison leur étoit dévouée.

An. 1449. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Passage de l'Adda.

Une partie de l'armée passa sur ce pont. Les Gendarmes s'établirent dans le val Saint-Martin ; & l'infanterie occupa le mont de Brianza & le mont Barro. Sforce, averti de ce passage, partit de Cassano le jour de Noël, & força sa marche pour prévenir les Vénitiens sur ces deux montagnes, qu'il regardoit, avec raison, comme des postes très-importans, parce qu'entr'elles & Milan, il ne restoit qu'une plaine ouverte & sans défense. Il arriva au moment que l'arriere-garde des Vénitiens passoit le fleuve. Les Généraux de la République, qui n'avoient eu aucun avis de ce mouvement de l'ennemi, céderent à une fausse terreur. Les troupes qui étoient au-delà du fleuve, eurent ordre de

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

rétrograder, & leur retraite, protégée par le canon de Brevi, s'effectua sans beaucoup de perte.

Deux jours après, Jacques Pichinin partit de Monza avec un corps de huit mille hommes, & se porta sur le mont de Brianza, où il comptoit faire sa jonction avec les Vénitiens. Sforce l'attaqua avec furie dans sa marche, le fit plier, & le poursuivit jusques sous les murs de Monza, après lui avoir fait grand nombre de prisonniers. Pendant qu'il étoit occupé à le combattre, l'armée de la République reprit sa premiere position sur les deux montagnes, & y attendoit Pichinin, dont elle ignoroit la défaite, lorsqu'elle apprit que le Comte Sforce revenoit à elle pour couronner cette journée par une double victoire. Les Généraux, intimidés par ce mouvement hardi, replierent leurs troupes sur la rive gauche de l'Adda, laissant seulement mille hommes retranchés sur le mont de Brianza; & pour être plus à portée de soutenir ce poste, essentiel à leurs projets, ils jetterent un second pont sur le fleuve près de Calcinado.

Sforce fit investir promptement les mille hommes retranchés sur la montagne. Ils soutinrent quelque temps ses attaques ; mais le retranchement fut forcé. Une partie de cette troupe déserta dans le camp ennemi ; le reste se sauva avec peine par le pont de Calcinado, & le rompit pour se dérober à la poursuite : ainsi l'activité de ce Héros fit échouer toutes les mesures prises par les Généraux Vénitiens pour porter du secours à Milan. Ils délibéroient de différer l'exécution de leur projet à un temps plus favorable ; mais les Députés de Milan représenterent, que leur ville étoit aux abois, qu'il falloit, ou la secourir, ou se résoudre à la perdre.

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Dans un conseil de guerre tenu à ce sujet, il fut proposé de tenter la jonction d'un gros détachement avec la petite armée de Pichinin du côté de Come, qui étoit restée fidele à l'alliance. Ces deux troupes réunies devoient se porter directement sur les hauteurs de Brianza, tandis que le gros de l'armée passeroit l'Adda & dirigeroit sa marche vers le même

Vains efforts des Vénitiens pour secourir Milan.

An. 1449.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

endroit. Cet expédient, seul praticable dans les circonstances, échoua contre la vigilance & l'activité du Comte Sforce. Informé de ce mouvement, il en pénétra sans peine le dessein, & disposa son armée de maniere que toutes les tentatives faites pour s'emparer de ce poste décisif, furent sans effet.

C'étoit beaucoup pour lui d'avoir opposé jusques-là avec des forces inférieures une résistance si efficace aux mouvemens divers des Vénitiens, & de rendre la situation du peuple de Milan de plus en plus désespérée : mais il manquoit lui-même de beaucoup de choses : sa cavalerie ne trouvoit plus de fourrage : le pays qu'il occupoit étoit épuisé, & il lui restoit à peine des vivres pour trois jours. Entouré d'ennemis, & ses convois n'ayant aucun passage libre, il alloit être forcé d'abandonner sa position, sans les ressources qu'il eut l'habileté de se procurer. Il espéra de surprendre la ville de Monza, qui lui auroit ouvert une communication avantageuse avec les pays dont les subsistances n'a-

voient pas été consommées. Le premier Février toute son armée se porta à Vilmercato, peu éloigné de Monza. Une de ses divisions eut ordre de s'approcher pendant la nuit de cette derniere place, où il avoit des intelligences : mais une pluie abondante retarda la marche de cette division. Elle s'égara dans l'obscurité des ténebres, & le coup fut manqué. Pour sortir de l'embarras extrême où il se trouvoit, il retrancha son camp, il fit ouvrir de force tous les greniers des lieux où ses troupes purent pénétrer, & que la cupidité des habitans tenoit fermés, afin de pouvoir porter furtivement du grain à Milan, où la mesure de bled se vendoit plus de vingt mille écus. Ces greniers, & les secours qu'il tiroit de Lodi & de Pavie, firent subsister son armée quelque temps.

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Pendant qu'il se retranchoit à Vilmercato, l'armée Vénitienne s'empara des hauteurs de Brianza, & s'y trouva réunie en peu de jours. Les Généraux de la République, instruits de la disette qui regnoit dans le camp ennemi, se tenoient assurés de la

An. 1449.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

prompte retraite du Comte Sforce. Ils la jugerent si nécessaire & si prochaine, que, malgré leur supériorité, ils resterent dans l'inaction vis-à-vis de Sforce; qui, maître de la plaine, campoit fiérement entre Milan & eux.

An. 1450.
Triste sort du peuple de Milan.

On étoit au 20 Février. Le peuple de Milan mouroit de faim. On n'entendoit dans cette grande ville que les cris & les gémissemens d'une foule de malheureux qui s'arrachoient les plus viles nourritures. Plusieurs de ces infortunés en sortirent, pour chercher dans les villages voisins du soulagement à la faim qui les dévoroit : mais le Comte Sforce défendit, sous peine de la vie, de les recevoir. Ils se dispersèrent dans les bois pour y brouter l'herbe avec les bêtes fauves. Les femmes & les filles s'abandonnoient au premier venu dont ils pouvoient espérer un morceau de pain. On reprocha au Comte Sforce son inhumanité. Il répondit que, ne pouvant avoir Milan que par famine, on devoit imputer ces malheurs à la seule opiniâtreté des Magistrats.

Ceux-ci ne cessoient d'écrire aux Généraux Vénitiens pour leur représenter l'affreuse extrêmité où ils étoient réduits, & pour les conjurer par tout ce qu'il y a de plus sacré, de tenter quelque mouvement en leur faveur. On délibéroit tous les jours dans le camp, & l'inaction étoit toujours la même. Le Seigneur de Rimini soutenoit que la prudence ne permettoit pas d'exposer la fortune des deux Républiques au sort d'une bataille contre un ennemi qui la désiroit; qu'il étoit impossible que Sforce pût tenir dans sa position; que le défaut de vivres l'obligeroit incessamment à se replier sur Lodi, ou sur Pavie, & qu'alors Milan seroit secouru sans danger. Son opinion étoit fondée sur des vraisemblances trop plausibles, & étoit trop conforme aux vraies maximes de la guerre pour qu'on ne la suivît pas. Elle étoit d'ailleurs fortement appuyée par les Provéditeurs de la République, dans l'espérance d'amener les Magistrats de Milan au point de céder leur ville aux Vénitiens pour se procurer une délivrance plus prompte. Léonard

An. 1450. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Venier, qui étoit dans la place, leur inspiroit journellement cette pensée. Cependant il falloit contenir le peuple, dont la constance abattue dégénéroit en fureur, & qui se plaignoit de l'inaction des Vénitiens comme d'un dessein formé de le faire périr. Le Seigneur de Rimini fit répandre le bruit qu'il alloit marcher à sa délivrance. Il ordonna à toute son armée de se pourvoir de pain pour quatre jours. Il fit venir des Provinces voisines une grande quantité de bled, dont il forma un convoi, & il annonça qu'il le conduiroit lui-même. Ces nouvelles, parvenues au camp de Sforce, ne lui inspirerent que plus de vigilance & plus d'ardeur pour mettre au projet des Vénitiens des obstacles invincibles. Il fortifia sa position par de nouveaux retranchemens. Il occupa divers postes avancés sur sa droite & sur sa gauche, & attendit ainsi que l'armée de la République s'ébranlât.

Milan se rend au Comte Sforce.

A Milan le désordre étoit parvenu à son comble. Les murmures, les imprécations du peuple contre les auteurs

de sa misere, rendoient l'autorité des Magistrats timide & chancelante. Ils amusoient cette multitude affamée de la vaine espérance d'un secours attendu d'heure en heure. Dans ces sortes de situations, il ne faut que quelques téméraires qui osent remuer, & la révolution est faite. Le quartier de la Porte neuve prit les armes. Un des Sénateurs accourut, & exhorta avec douceur ces mutins à se retirer chez eux, leur promettant qu'ils recevroient bientôt de bonnes nouvelles. Il ne fut point écouté, & courut risque d'être mis en pieces. Le Capitaine de Justice se présente avec ses gardes & ses archers. Les mutins le chargent & le mettent en fuite. On sonne le tocsin : le peuple accourt de toutes parts : il vole au Palais, où les Magistrats s'étoient réunis en force : ils font feu sur cette multitude confuse : plusieurs sont blessés, & le reste se dissipe. A l'entrée de la nuit le tumulte recommence. Les mutins courent au Palais & y pénetrent. Venier, Ambassadeur de Venise, se présente à eux, & leur reproche, d'un ton aigre,

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1450. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

leur rebellion. Ils se jettent sur lui, & le percent de coups. Cet assassinat inspire une si grande crainte aux Magistrats, qu'ils s'enfuient tous précipitamment, & le peuple reste maître du Palais.

Gaspard de Vilmercato étoit à la tête de ces séditieux. Il avoit servi autrefois dans les troupes de Sforce, & conservoit pour lui beaucoup d'attachement. Il se saisit des portes de la ville, & employa le reste de la nuit à régler, avec beaucoup d'ordre, les mouvemens de cette populace armée. Le lendemain, il assembla les principaux de sa faction pour décider le parti qu'on devoit prendre. Quelques-uns furent d'avis de maintenir leur liberté au prix de leur sang. Plusieurs proposerent de se donner au Roi de France, ou au Duc de Savoie. D'autres dirent qu'il falloit se mettre sous la protection du Pape, ou du Roi Alfonse. Aucun ne parla du Comte Sforce. Tous protesterent qu'ils aimoient mieux mourir, que d'avoir les Vénitiens pour maîtres; & après l'attentat commis contre la personne de leur

Ambassadeur, ils ne pouvoient accepter leur domination sans s'exposer à leur plus rigoureuse vengeance.

An. 1450. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Après qu'on eut discuté ces différens avis, Gaspard de Vilmercato prit la parole. Il représenta qu'il étoit impossible de maintenir la liberté d'une ville entourée d'ennemis, agitée par la discorde, & dévorée par la faim ; que le Pape, le Roi Alfonse & le Roi de France étoient trop éloignés pour espérer d'eux le prompt secours dont on avoit besoin ; que le Duc de Savoie n'étoit pas assez puissant pour opérer leur délivrance ; qu'il falloit de toute nécessité céder aux Vénitiens, ou au Comte Sforce ; que les Vénitiens étoient odieux à tous les vrais citoyens ; qu'au contraire le Comte Sforce devoit leur être agréable, étant le gendre & le fils adoptif de leur dernier Duc, & la bonté de son caractere étant un sûr garant qu'il chercheroit moins à regner en maître, qu'à gouverner en pere.

Cette représentation eut son effet. Tous s'écrierent : *Vive le Comte Sforce.* On chargea Gaspard de Vilmercato

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

de l'aller informer des dispositions du peuple de Milan, & de l'inviter à venir au plutôt recevoir son hommage. Ce fut le 26 Février qu'il fit sa premiere entrée dans cette capitale. Plusieurs Nobles vinrent à sa rencontre, une populace immense se trouva sur ses pas. Lorsqu'il se présenta à la Porte neuve, Ambroise de Trivulce & quelques autres citoyens firent difficulté de la lui ouvrir, à moins qu'il ne s'engageât par serment à ne donner aucune atteinte aux Immunités & aux Priviléges de la ville. Cette résistance l'étonna. Il soupçonna la bonne foi de Vilmercato, & se retournant de son côté, il lui dit, d'un air chagrin : Si j'avois prévu cela, je ne serois pas venu ici. Mais cet Officier, jaloux de mériter la confiance de son nouveau maître, parla à Trivulce, le menaça, l'intimida, & la porte fut ouverte sans condition.

Le Comte Sforce entra, aux acclamations de tout le peuple. Il se rendit directement à l'Eglise de Notre-Dame, où il fit sa priere : ensuite il parut sur la grande place, donna ordre à ses

ſoldats de s'emparer du Palais, de garder les portes de la ville, de déſarmer le peuple, de s'abſtenir de toute violence, & de maintenir la plus exacte diſcipline; après quoi, il retourna au camp; & étant aſſuré de ſa conquête, il ne ſongea plus qu'à faire entrer des vivres dans Milan.

An. 1450.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Cette révolution inattendue étonna les Généraux Vénitiens. Ils connurent trop tard la faute qu'ils avoient faite de temporiſer, lorſqu'il falloit agir. Le mal étoit ſans remede. Ils abandonnerent leur poſition, repaſſerent l'Adda, & choiſirent dans le Bergamaſque des quartiers de rafraîchiſſement à leurs troupes, fatiguées par les travaux d'une campagne prolongée au-delà de toutes les bornes. Les ſoldats de Milan, qui avoient joint l'armée de la République, la ſuivirent dans ſa retraite. Jacques Pichinin, qui les commandoit, fit ſon Traité avec les Provéditeurs. Il eut à ſes ordres un corps de trois mille gendarmes & de mille hommes de pied, avec une ſolde de dix mille ducats par mois.

Les Vénitiens mettent leur armée en quartiers.

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Sforce cherche vainement la faveur du Roi Alfonse.

Le nouveau Duc de Milan écrivit au Pape & à tous les Princes d'Italie, pour leur faire part de son avénement au trône des Viscomtis. Il envoya un Ambassadeur au Roi Alfonse, qui étoit encore alors en guerre avec les Vénitiens, pour lui offrir son alliance contre leurs ennemis communs; mais comme les Vénitiens venoient de faire proposer la paix à ce Prince par l'entremise du Marquis de Ferrare, il reçut froidement l'Ambassadeur de Sforce, & ne voulut consentir à le mettre au nombre de ses alliés, qu'à condition qu'il lui remettroit les villes de Parme & de Pizzighitone. La négociation ne fut pas poussée plus loin. Alfonse persista dans ses anciens sentimens contre Sforce, & rendit bientôt après son amitié aux Vénitiens.

Il prend possession du Duché de Milan.

Les villes de Monza, de Come & de Bellinzone ouvrirent leurs portes aux soldats de Sforce, & tout ce qui tenoit encore pour les Vénitiens se rendit, sans résistance, après leur retraite. On faisoit à Milan les préparatifs de l'entrée solemnelle du nouveau Duc. Le jour fut fixé au 25 de Mars,

Mars, Sforce arriva par le grand chemin de Pavie, avec sa femme & ses deux enfans, Galéas & Alexandre. On lui présenta le dais & un char de triomphe. Il refusa l'un & l'autre, entra à cheval, & alla descendre à la porte de la Cathédrale. Là on le revêtit d'une longue robe de satin blanc, qui étoit l'habit de cérémonie des Ducs. On lui mit la couronne sur la tête; on lui donna le sceptre, l'épée & l'étendard. Les Nobles, & le peuple divisé par quartiers, lui prêterent serment de fidélité; & dès ce moment il fut reconnu Duc de Milan par toutes les Puissances, à la réserve de l'Empereur, qui prétendoit que ce Duché étoit dévolu à l'Empire, Philippe-Marie Viscomti étant mort sans enfans légitimes; & du Roi de France, qui soutenoit, avec bien plus de raison, que ce Duché appartenoit au Duc d'Orléans, fils de Valentine Viscomti, sœur de Philippe-Marie, & son véritable héritier par le droit du sang.

An. 1450. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Duc Sforce, peu allarmé de ces prétentions, crut son droit assuré

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

par le consentement des peuples, & compta sur son épée pour le défendre. Le lendemain de son couronnement, il créa Galéas, son fils aîné, Comte de Pavie. Il devoit de la reconnoissance à Gaspard de Vilmercato; il récompensa son zele, en lui donnant le Comté de Valence. Tandis qu'il s'occupoit à répandre des graces sur ses nouveaux Sujets, il reçut un Bref très-honorable du Pape Nicolas V, qui le félicitoit de ses prospérités avec une tendresse vraiment paternelle. Les Florentins, ses anciens amis, lui envoyerent quatre Ambassadeurs pour le complimenter. Les Génois, les Républiques de Sienne & de Luques, la ville d'Ancone & tous les Princes voisins, lui témoignerent, par des ambassades solemnelles, la part qu'ils prenoient à son bonheur.

Conduite des Vénitiens à son égard.

Le Roi Alfonse & les Vénitiens furent les seuls qui ne lui témoignerent rien. Ils avoient fait leur paix, & ils travailloient à la cimenter par une alliance pour se garantir mutuellement leurs Etats. La République avoit cessé les hostilités contre le Duc

Sforce, dont elle ne vouloit point aigrir le ressentiment; mais elle croyoit avoir en lui un ennemi d'autant plus déterminé à la ménager peu, qu'il avoit à se plaindre d'elle, & qu'il avoit réussi, malgré ses oppositions. Elle cherchoit dans l'alliance du Roi Alfonse les moyens d'arrêter & d'affoiblir ce voisin entreprenant. Sforce n'ignoroit point ces dispositions des Vénitiens, & auroit bien voulu leur en inspirer de plus favorables. L'esprit de faction n'étoit point anéanti dans l'intérieur de ses Etats, & il étoit de son intérêt de prévenir les embarras que la puissance Vénitienne, venue à l'appui des mécontens, pouvoit lui susciter. Il fit des démarches pour se concilier l'amitié de la Seigneurie; mais elles n'eurent aucun effet. Il fut plus heureux auprès de Louis de Gonzague, Marquis de Mantoue, qui entra dans ses vues, & embrassa ses intérêts avec chaleur. Ce Prince avoit un frere, nommé Charles, qui, prétendant avoir éprouvé de lui des injustices, le haïssoit mortellement. Il suffisoit que Louis se déclarât en fa-

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

veur d'un parti, pour que Charles se joignît au parti contraire. Tandis que le Marquis de Mantoue étoit lié avec les Vénitiens contre Sforce, Charles de Gonzague étoit dans les armées de Sforce contre les Vénitiens. Dès qu'il vit son frere allié de Sforce, il passa à Venise, & pressa le Sénat de recommencer la guerre en Lombardie, dont il lui peignit la conquête comme très-facile, par l'épuisement où se trouvoit l'Etat de Milan. La peste, qui survint, retarda l'effet de ses intrigues. Les villes de Lodi, de Plaisance & de Milan éprouverent toutes les horreurs de cette calamité, que le passage des Pélerins, qui alloient à Rome à l'occasion du grand Jubilé, rendit générale dans l'Italie.

Mort du Marquis de Ferrare & son successeur.

Lionel d'Est, Marquis de Ferrare, mourut cette année le 1 d'Octobre dans son Château de Belriguardo. Il n'avoit point eu d'enfans de ses deux femmes. Son frere Borse, batard, comme lui, de Nicolas d'Est, lui succéda, au préjudice d'Hercule & de Sigismond, fils légitimes de ce même Nicolas. Le Sénat de Venise qui avoit

approuvé le premier ordre de succession, & pour qui les deux freres avoient montré l'attachement le plus constant, envoya à Borse une ambassade solemnelle, pour le féliciter sur son avénement au trône de Ferrare, & pour lui faire, à cette occasion, les offres qui sont ordinaires entre Puissances amies. Borse d'Est dut la tranquille jouissance d'un trône usurpé sur les héritiers légitimes, moins encore à la faveur des Vénitiens, qu'à l'éclat de ses qualités personnelles. Son regne fut long & heureux; & comme il fit toujours son objet capital du bonheur de ses peuples, ce mérite, qui lui gagna tous les cœurs, effaça aisément le vice de sa naissance.

An. 1450.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Les hostilités entre les Vénitiens & le Duc de Milan étoient suspendues; mais leurs vues politiques étoient trop opposées pour que le feu de la guerre tardât de se rallumer entr'eux. Les Vénitiens avoient voulu diviser l'Etat de Milan, & profiter de cette division pour étendre leurs conquêtes en Lombardie. Sforce étoit parvenu à rompre toutes leurs mesu-

An. 1451.
Sforce fait des propositions aux Vénitiens, qu'ils refusent fiérement.

An. 1451.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

res, & s'étant placé, malgré eux, sur le trône de Milan, il avoit fermement résolu de n'en rien céder. Cependant il ne désespéroit point encore de vaincre leur opposition, en se bornant vis-à-vis d'eux à des conditions raisonnables. Il leur fit proposer de lui restituer le pont & la forteresse de Brevi sur l'Adda, & de détruire un autre pont qu'ils avoient à Ripalta sur le même fleuve. Moyennant cet arrangement, il promettoit d'oublier tout le passé, & de leur rendre son amitié & sa confiance. Le Sénat répondit que, quelque cas qu'il fît de l'amitié de Sforce, il ne vouloit point l'acheter à un si haut prix.

Cette fierté des Vénitiens étoit l'effet des dernieres assurances que le Roi Alfonse leur avoit données, d'agir pour eux offensivement, au cas qu'ils voulussent déclarer la guerre au Duc de Milan. Le Duc de Savoie, le Marquis de Montferrat, les Seigneurs de Corrége, les villes de Boulogne & de Pérouse, prirent, avec la République, le même engagement. Leur satisfaction eût été complete, s'ils

avoient pu déterminer les Florentins à entrer dans cette ligue puissante. Ils leur en firent la proposition ; mais Côme de Médicis, ancien ami de Sforce, & qui avoit la principale autorité dans le Conseil, la fit rejetter.

An. 1451. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Côme de Médicis supposoit aux Vénitiens le dessein ambitieux de subjuguer toute la Lombardie, & ne voyoit rien de plus funeste au repos de l'Italie qu'un tel accroissement de puissance de la part d'une République qui avoit toujours usé de ses avantages avec beaucoup de hauteur. C'est ce qu'il opposoit à ceux du Conseil, qui, rappellant les grands maux que les Ducs de Milan avoient faits à l'Etat de Florence, croyoient qu'on devoit être en garde contre les entreprises du Duc Sforce, héritier de leurs prétentions, & plus redoutable que tous ses prédécesseurs, par ses talens & son expérience dans l'art de la guerre. Ceux-là ne voyoient leur liberté assurée que dans l'amitié & dans les prospérités des Vénitiens, ennemis de l'esclavage & de la tyrannie. Médicis, au contraire, soutenoit que

Politique de Côme de Médicis contraire aux Vénitiens.

An. 1451.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

l'ambition des Vénitiens étoit aussi démesurée & aussi dangereuse que celle des Souverains ; que leur puissance ne pouvoit plus s'accroître sans détruire l'équilibre ; & qu'elle augmenteroit infailliblement, si on leur donnoit de plus grandes forces contre un ennemi seul capable de les arrêter ; qu'on devoit se souvenir que, dans les guerres précédentes, ils ne s'étoient servi que pour eux-mêmes de l'argent & des troupes de leurs alliés, les sacrifiant sans ménagement à leurs intérêts, & que le passé devoit servir de regle & d'instruction pour l'avenir.

Côme de Médicis, en insinuant ces maximes, avoit ses vues particulieres. Depuis que ses intrigues & la grande opinion qu'on avoit de ses lumieres l'avoient élevé à Florence au premier rang, sourdement il jettoit les fondemens du haut degré de puissance auquel sa maison parvint dans la suite. Il lui convenoit pour cela de se lier étroitement avec le Duc Sforce, de lui devenir nécessaire, & de l'intéresser au maintien de son autorité. Il espéroit de lui ce qu'il ne pouvoit

attendre des Vénitiens, de l'uniformité dans les vues & du concert dans les opérations. Attaché au Duc Sforce par inclination & par politique, il avoit favorisé tous ses progrès, & les voiles dont il avoit couvert sa partialité pour ce Prince, n'avoient jamais été assez épais pour faire illusion aux Vénitiens. Moins attentif dans ces dernieres circonstances à dissimuler ses sentimens, il remua hardiment une foule de ressorts pour engager la guerre entre les Vénitiens & Sforce. Il s'appliqua à nourrir leurs défiances mutuelles : il fit même les plus grands efforts pour détacher le Roi Alfonse des intérêts de la République, & pour lui inspirer des sentimens favorables au Duc de Milan. Il espéra que ces intrigues, tramées presque à découvert, offenseroient l'orgueil du Sénat, & le détermineroient à une rupture éclatante, capable d'entraîner les Florentins, dont il ne pouvoit vaincre les irrésolutions ; & cette intention lui réussit.

An. 1451.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Sénat, déja blessé du refus que les Florentins avoient fait de son alliance, aigri de nouveau par leur em-

Les Vénitiens & le Roi Alfonse chassent les Florentins de leurs Etats.

An. 1451.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

preſſement à lui ſuſciter des ennemis, rompit tous les ménagemens dont il avoit uſé juſques-là à leur égard. Il publia un Décret, portant injonction à tous les Sujets de Florence qui réſidoient dans les Etats de Veniſe, d'en ſortir. Preſque en même-temps le Roi Alfonſe rendit une Déclaration, qui les banniſſoit de toute l'étendue de ſes Royaumes. Cette démarche précipitée força les Florentins à ſe jetter entre les bras du Duc Sforce, qui ſigna avec eux une ligue offenſive & défenſive, & on ſe prépara de part & d'autre à la guérre.

Mort du Sultan Amurat.

Le Sultan Amurat mourut cette année d'apoplexie, ſelon quelques-uns, & ſélon d'autres, de chagrin de n'avoir pu enlever la ville de Croie au vaillant Scanderbeg. Son fils Mahomet II lui ſuccéda. Les Chrétiens n'eurent jamais un ennemi plus redoutable que ce ſucceſſeur d'Amurat, parce que peu de Conquérans eurent autant de vices & plus de bonheur.

Etabliſſement du Patriarchat de Veniſe.

Cette année fut auſſi remarquable par l'érection de l'Evêché de Veniſe en Siége Patriarchal. Depuis long-

temps la ville de Grado étoit comme abandonnée à cause du mauvais air, & les Patriarches de cette ville faisoient leur résidence à Venise. Le projet de la réunion des deux Siéges avoit été plusieurs fois agité dans le Sénat. Cette affaire fut consommée à la mort de Dominique Michiéli, dernier Patriarche de Grado. Laurent Justiniani, célebre par sa profonde érudition & par l'extrême pureté de ses mœurs, étoit Evêque de Venise. Le Pape Nicolas V, qui l'avoit connu pendant qu'ils étoient l'un & l'autre Chanoines réguliers de Saint-Georges d'Aléga, & qui estimoit particuliérement sa vertu, fut charmé de lui donner une marque distinguée de sa bienveillance, en remplissant les vues du Sénat. Par une Bulle du 8 Octobre, il transféra à perpétuité le titre Patriarchal au Siége de Venise.

An. 1451. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Sénat avoit terminé quelques années auparavant, avec le même bonheur, ses différends au sujet de la Souveraineté du Frioul. Louis Mezzarota, Patriarche d'Aquilée, avoit requis plusieurs fois le Doge & la

Transaction passée avec le Patriarche d'Aquilée.

An. 1451. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Seigneurie de restituer à son Eglise le temporel dont il prétendoit qu'elle avoit été injustement dépouillée par les Vénitiens. Le Sénat avoit répondu constamment que, la conquête du Frioul ayant été faite légitimement, la République n'étoit point tenue d'en restituer le temporel aux Patriarches d'Aquilée, qui en étoient ci-devant Souverains; que Louis de Tec, prédécesseur de Mezzarota, non-content de fournir des secours à Sigismond, Roi de Hongrie, contre les Vénitiens, avoit, sans aucune raison, porté la guerre sur les terres de la République; qu'on avoit eu recours au Pape pour le détourner de cette méchanceté; mais qu'il n'avoit eu aucun égard aux exhortations & aux menaces du Pere commun des fideles; que, dans de telles circonstances, la Seigneurie n'avoit pu se dispenser d'employer la force contre ce voisin turbulent; qu'elle avoit eu le bonheur d'acquérir le Frioul par cette voie; qu'elle le possédoit depuis plusieurs années, & qu'elle ne voyoit point de raison qui pût l'obliger à le restituer; que quand

An. 1451. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

même elle voudroit acquiescer à cette restitution, ce ne pourroit être qu'à condition que les Patriarches d'Aquilée la dédommageroient des frais immenses qu'elle avoit faits pour parvenir à cette conquête & pour se l'assurer. Mezzarota étoit bien éloigné de pouvoir fournir ce juste dédommagement; & comme aucun Prince, sans en excepter le Pape, ne prenoit un intérêt bien vif à cette contestation, il se détermina à demander un accommodement, & le Doge, au nom du Sénat, passa avec lui la Transaction suivante.

1°. Il y aura dans tous les temps & dans tous les cas une amitié perpétuelle & inviolable entre la Seigneurie & le Patriarche d'Aquilée. La Sérénissime Seigneurie traitera constamment le Patriarche comme son citoyen & son ami très-cher, & ledit Patriarche garantira à la Seigneurie tout ce qu'elle possede dans le Frioul. 2°. La Seigneurie consent que ledit Patriarche exerce dans le Frioul une pleine jurisdiction quant au spirituel, ainsi que tous ses prédécesseurs l'ont exercée

An. 1451.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

avant lui, & jamais la Seigneurie n'y mettra d'opposition. On lui assignera de plus un temporel convenable, la Seigneurie voulant bien se départir à cet égard d'une partie de ses droits. 3°. En conséquence la Seigneurie consent que ledit Patriarche & ses successeurs possedent librement la ville d'Aquilée avec les deux Châteaux de Saint-Vit & de Saint-Daniel, & leurs territoires; qu'ils en aient le domaine temporel avec la haute-Justice, sans pouvoir néanmoins disposer des fiefs qui en dépendent & que la Seigneurie se réserve, & à condition qu'ils ne pourront porter les taxes annuelles sur les Sujets des trois lieux ci-mentionnés au-delà de cinq mille ducats, & que lesdits Sujets ne pourront user d'autre sel que de celui qui leur sera fourni des greniers de la République. 4°. La Seigneurie s'engage pour tous les autres lieux du Frioul, dont elle conservera la souveraineté, de faire payer par la Chambre d'Udine audit Patriarche & à ses successeurs, une somme annuelle de cinq mille ducats. 5°. La Seigneurie conservera, en

vertu du présent accord, la souveraineté pleine & absolue de toutes les autres villes, châteaux, terres & fiefs ci-devant appartenans à l'Eglise & au Patriarchat d'Aquilée, sans aucune contradiction.

An. 1451. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Quoique la République fût en possession du Frioul depuis bien des années, il n'étoit pas indifférent pour elle de mettre son droit à l'abri des réclamations des Patriarches d'Aquilée, qui pouvoient dans de certaines circonstances lui attirer bien des désagrémens, comme elle l'éprouva pendant la tenue du Concile de Basle. Elle fit donc très-sagement de transiger avec Louis Mezzarota, & d'acquérir ainsi, contre lui & ses successeurs, un titre d'autant plus authentique, que la Transaction fut faite avec toutes les solemnités requises, approuvée par le Chapitre d'Aquilée & par le Pape lui-même. Aussi depuis cette époque la possession du Frioul n'a plus été contestée aux Vénitiens.

An. 1452. L'Empereur Frédéric III entre en Italie & passe à Venise.

Au commencement de l'année suivante, l'Empereur Frédéric III entra en Italie, accompagné du jeune Ladislas;

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Roi de Hongrie & de Boheme, son neveu, d'Albert d'Autriche, son frere, & d'une suite nombreuse d'Evêques & de Barons. Il alloit à Rome recevoir la couronne Impériale des mains du Pape, & il devoit rencontrer en route la Princesse Eléonore de Portugal, niece du Roi Alfonse, qu'il avoit demandée en mariage. Frédéric regardoit François Sforce comme l'usurpateur du Duché de Milan. Il fit éclater sa prévention contre ce Prince par le mauvais accueil qu'il fit à ses Ambassadeurs, & en refusant de se rendre à l'invitation qu'ils lui firent de passer par Milan, pour y recevoir, suivant l'usage, la couronne de fer. Il alla à Venise, où il séjourna près de trois semaines, affectant ainsi de montrer une bienveillance particuliere aux ennemis de Sforce, & ne voulant laisser à son égard aucun doute sur ses vrais sentimens.

Les Vénitiens lui rendirent de grands honneurs. Lorsqu'il fut sur le point de partir, ils firent dresser sur une table un magnifique buffet de crystal, dont ils avoient résolu de lui

faire présent. C'étoit un des plus beaux ouvrages qui fût sorti de la Manufacture de Murano, dont les crystaux & les glaces ont fait long-temps l'admiration de l'Europe. Frédéric, qui aimoit les présens, mais qui les vouloit d'une matiere plus riche, fit signe à son fou de renverser la table *, & le buffet fut mis en pieces. Alors l'Empereur dit en riant, que si le buffet avoit été d'or ou d'argent, il n'auroit pas été brisé. Les Vénitiens dissimulerent cette basse plaisanterie; & comme ils vouloient se ménager la faveur de ce Prince; ils résolurent de lui faire à son retour des présens plus conformes à son gout, qui n'étoit pas celui des Arts.

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

L'Empereur continua sa route par Ferrare, Bologne, Florence, jusqu'à Sienne, où il trouva la Princesse Eléonore. Ils arriverent ensemble à Rome. Ils y furent couronnés l'un & l'autre, après que leur mariage eut été ratifié

Il est couronné à Rome. Origine du Duché de Modene.

* Dans ces siecles barbares, chaque Prince avoit un fou à sa suite, comme on a un singe & un perroquet. Il reste encore en Allemagne des traces de cette sotte étiquette.

An. 1452.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

en présence du Pape. Ils allerent ensuite à Naples, où le Roi Alfonse les reçut magnifiquement ; & après y avoir célébré les fêtes de Pâques, ils reprirent la route d'Allemagne. En repassant à Ferrare, l'Empereur, pour reconnoître le rare mérite de Borse d'Est, le créa Duc de Modene & de Reggio, & lui permit de joindre à ses armes l'aigle Impériale. Modene & Reggio étoient des fiefs immédiats de l'Empire, au lieu que Ferrare relevoit immédiatement du Saint Siége. Voilà pourquoi Frédéric attacha la dignité Ducale aux deux premiers fiefs, préférablement au troisieme, qui fut quelques années après érigé en Duché par le Pape Sixte IV. L'Empereur voulut revoir Venise, & il en sortit satisfait des riches présens qu'on lui offrit.

Grands préparatifs de guerre.

On se préparoit à la guerre à Florence, à Milan, à Venise & à Naples. Côme de Médicis, content d'avoir porté les choses au point d'une rupture inévitable, pressoit le Duc Sforce de commencer les hostilités. Il excitoit les Florentins à tirer vengeance de l'insulte que les Vénitiens & le Roi

d'Arragon leur avoient faite en les bannissant de leurs terres. Il intriguoit à la Cour de Réné d'Anjou, pour engager ce Prince à poursuivre ses légitimes droits sur la couronne de Naples, lui faisant envisager l'alliance du Duc Sforce & des Florentins comme un moyen sûr de réussir. Les Vénitiens voulurent faire une derniere tentative pour détacher les Florentins de l'alliance du Duc de Milan. Mais Côme de Médicis refusa de recevoir leurs Ambassadeurs, & leur déclara que le Conseil de Florence vouloit la guerre.

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Sénat, qui ne pouvoit plus l'éviter, rassembla toutes ses forces dans le Bressan. Il avoit été mécontent des services de Sigismond Malatesta, Seigneur de Rimini, pendant le blocus de Milan. Il lui ôta le commandement, pour le donner à Gentil de Léonissa, Officier de réputation, & qui s'étoit distingué dans les dernieres campagnes. Le Seigneur de Rimini passa au service des Florentins, & les Vénitiens, qui ne perdoient en lui qu'un homme médiocre, le virent,

An. 1452.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Ouverture de la campagne. Les Vénitiens pénetrent dans le Milanois.

ſans inquiétude, à la tête des armées ennemies.

Le nouveau Capitaine-Général établit ſon camp ſur les bords de l'Oglio, & y reſta juſqu'au 15 de Mai. Il n'y avoit point eu juſques-là de déclaration de guerre, & tous les paſſages étoient demeurés libres. Au moment qu'on s'y attendoit le moins, toute l'armée paſſa l'Oglio, & ſe porta ſur l'Adda. Un gros détachement traverſa ce dernier fleuve, ſe répandit dans le territoire de Milan, & emporta de vive force le Château de la Muſſa, fortifié depuis peu. Ce mouvement inopiné des Vénitiens avoit pour objet de donner au Duc Sforce de l'inquiétude pour ſa capitale, & d'établir le théâtre de la guerre dans le ſein de ſes Etats.

Il eſt étonnant qu'un Prince ſi vigilant & ſi actif n'eût pas prévu les ſuites d'une armée établie ſur ſes frontieres, & ne ſe fût pas précautionné contre les événemens. Soit qu'il ſe crût aſſuré de l'inaction des Vénitiens, parce qu'ils n'avoient point encore rempli la vaine formalité de la décla-

ration de guerre ; ſoit que le mauvais état de ſes finances ne lui eût pas permis de terminer aſſez tôt ſes préparatifs de défenſe, il ſe trouva prévenu ; & ne put empêcher d'abord les ravages commis par les troupes Vénitiennes dans le Lodéſan.

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Mais c'eſt dans les grands dangers que les grands hommes ſe ſignalent. Sforce renforça à la hâte toutes les garniſons des places de l'Adda. Il fit embarraſſer les chemins par des coupures & des abattis pour empêcher les Vénitiens de s'étendre dans la plaine de Milan. Son armée s'aſſembloit à Crémone. Il en prit le commandement, marcha ſur l'Oglio, & ſe diſpoſa à entrer dans le Breſſan, ne doutant pas qu'une ſoudaine irruption dans cette Province n'obligeât les Vénitiens d'abandonner les bords de l'Adda pour défendre leur propre terrein.

Belle manœuvre du Duc Sforce.

Pour mieux effectuer ce projet, il écrivit au Marquis de Mantoue de venir le joindre avec toutes ſes troupes. Ce Prince avoit été obligé d'en détacher une partie contre les Sei-

Il s'ouvre un paſſage dans le Breſſan.

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

gneurs de Corrége, alliés de la République, qui étoient entrés à main armée sur ses terres au-delà du Pô. Cette diversion ne l'empêcha pas de se porter à Marcaria avec les trois mille chevaux & les mille hommes d'infanterie qu'il devoit fournir au Duc Sforce, suivant leur Traité. Leur jonction se fit près de cette ville. Sforce marcha tout de suite à Pontevico pour en faire le siége. Cette place, située sur l'Oglio à vingt milles de Bresse & à dix milles de Crémone, étoit un passage très-important. Elle n'avoit alors qu'un rempart de terre assez mauvais : elle fut investie sur le champ. Après deux jours d'attaque, la garnison capitula, & se retira à Bresse avec les honneurs de la guerre.

Mouvement rétrograde des Vénitiens.

L'armée de la République avoit étendu ses courses & les contributions jusqu'aux fauxbourgs de Milan. Mais dès qu'on fut informé de la marche de l'ennemi sur Pontevico, Léonissa revint précipitamment sur les bords de l'Oglio. Il fit investir Soncino, & menaça les habitans de ne leur faire aucune grace, s'ils différoient de se

rendre. Les attaques furent poussées avec vivacité, les breches étoient déja considérables, la place alloit être emportée d'assaut. Le peuple, qui en craignit les suites, força la garnison de capituler ; & la prise de cette ville, non-seulement assura aux Vénitiens un passage plus avantageux encore que celui de Ponteviço, mais encore entraîna la reddition d'une multitude de Châteaux, voisins du Crémonois & du Lodésan. Léonissa, par sa position, étoit à portée d'envahir tout le pays de Crémone, au moment que l'ennemi oseroit s'en écarter. Il fit même courir le bruit, qu'il avoit des intelligences dans la capitale pour s'en rendre maître,

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Sforce ne prit point le change : il marcha droit à Bresse, & ravagea toute la plaine du Bressan. On vit alors la différence qu'il y a entre une armée commandée par un chef indépendant, & celle dont les Généraux ont des ordres à recevoir & un compte à rendre. Sforce méprisa les murmures des Crémonois, à qui les Vénitiens faisoient endurer les plus cruelles re-

Le théâtre de la guerre est porté dans le Bressan.

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

préfailles. Léonissa & le Provéditeur Marcello n'oserent mépriser les clameurs des Sujets de la République, en proie aux ravages de l'ennemi. Ils repasserent l'Oglio, s'approcherent à deux milles de l'armée Milanoise, & mirent leur camp à couvert d'un marais impraticable. Ainsi le théâtre de la guerre, qu'on avoit cru établir dans les Etats de Sforce, fut reporté en peu de temps, par son habileté, dans une des plus riches Provinces de la République.

La position choisie par Léonissa étoit excellente. Sforce la reconnut, & comprit aussi-tôt que vis-à-vis d'un tel Adversaire, il lui seroit difficile de faire des progrès. Il employa tout ce qu'il avoit de ruses pour l'attirer hors de son camp, ou pour s'y procurer des accès. Ses efforts furent inutiles. Il fatigua ses troupes, sans pouvoir faire un pas en avant.

Opérations du Marquis de Montferrat en faveur des Vénitiens.

Cependant le Sénat cherchoit à opérer une diversion capable d'éloigner l'ennemi des terres de la République. A sa sollicitation, le Marquis de Montferrat entra, avec un corps de six mille hommes,

hommes, dans l'Alexandrin, & ravagea cette Province. Conrad, frere de Sforce, y commandoit, & n'avoit pas assez de troupes pour tenir la campagne. Il se renferma dans Alexandrie, & eut beaucoup de peine à contenir les habitans, pertagés en deux factions, dont la premiere vouloit livrer la ville aux François, & la seconde étoit entiérement dévouée au Marquis de Montferrat. Il écrivit à son frere, que, s'il ne lui envoyoit pas un prompt renfort, il ne répondoit pas du sort d'Alexandrie. Le Duc de Milan lui envoya mille chevaux.

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Pendant qu'ils étoient en marche, le Marquis de Montferrat ravageoit le Tortonois, & répandoit ses partis dans le Pavésan. La terreur étoit si générale dans ces trois Provinces, que la plupart des villes lui envoyerent des Députés pour traiter de leur rançon, & se rendirent à lui sans coup férir. Celle de Cassano l'arrêta quelque temps. Il fut obligé d'en faire le siége. La place étoit sur le point de capituler, lorsque Conrad, excité par les reproches & les menaces de son frere,

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

marcha au ſecours. Le Marquis de Montferrat, informé de ce mouvement, mit ſon armée en bataille ; & ayant vainement attendu l'ennemi juſqu'au ſoir, il rentra dans ſon camp. Conrad profita de ce moment de ſécurité pour l'attaquer. Il ſe porta ſur lui ſi inopinément, il le chargea avec tant d'impétuoſité, que la défenſe devint impoſſible. Le Marquis de Montferrat vit tout-à-coup ſes ſoldats ſe débander en déſordre, & les bataillons ennemis dans ſon camp. Il fut pouſſé, mis en déroute, & obligé de s'enfuir preſque ſeul à Caſtelnuovo.

Opérations des Vénitiens.

Les deux principales armées continuoient d'être en préſence dans le Breſſan. Vers la fin de Juin, Sforce fit un mouvement pour ſe rapprocher du Milanois. Il y fut forcé par la difficulté de ſubſiſter plus long-temps dans le camp qu'il occupoit. Léoniſſa décampa le même jour, & alla prendre une poſition avantageuſe entre Orci-Nuovi & Orci-Vecchi, qui, le mettant à portée de pénétrer dans le Crémaſque, devoit naturellement changer le théâtre de la guerre, &

remplir le grand objet du Sénat. Le Duc de Milan, de son côté, donna toute son attention à se maintenir dans le Bressan; en sorte que les deux partis furent occupés pendant toute la campagne à une guerre de chicane, moins brillante par les événemens, mais qui demande plus d'art & plus d'habileté que toute autre.

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Léonissa, se croyant parvenu au but qu'il désiroit, détacha un corps de quatre mille hommes, qui se porta en deux marches sur l'Adda, y jetta un pont, & se retrancha sur la rive droite du fleuve. Delà il étendit ses partis dans tout le Lodésan, qui le ravagerent cruellement. Sforce, averti trop tard de cette entreprise des Vénitiens, envoya à Lodi mille chevaux, avec ordre au Commandant de la place de mettre tout en œuvre pour rompre leur pont. Cet ordre fut mal exécuté. Le Duc de Milan, qui avoit cet objet infiniment à cœur, chargea son frere Alexandre de mener à Lodi un nouveau renfort de deux mille chevaux, d'y prendre du canon, d'user de diligence, & de

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

toutes les précautions nécessaires pour ne pas manquer un coup de cette importance.

Alexandre Sforce s'y porta avec beaucoup de zele. Il s'approcha du pont des Vénitiens, & fit faire un grand fourrage avant que de commencer l'attaque. Les Vénitiens, informés de son dessein & de l'état de ses forces, choisissent la circonstance du fourrage pour l'attaquer eux-mêmes. Ils s'ébranlent, traversent l'Adda, fondent sur le camp d'Alexandre par deux endroits, le forcent, & s'en rendent maîtres. Alexandre Sforce est obligé de se sauver précipitamment à Lodi, abandonnant ses bagages, son artillerie, ses munitions, plusieurs morts & blessés, & un très-grand nombre de prisonniers.

Cet échec donna de la confiance au Marquis de Montferrat. Depuis sa défaite près de Cassano, on lui avoit fait des propositions d'accommodement, & il avoit été sur le point de se détacher de l'alliance des Vénitiens, dans la crainte de voir ses Etats envahis. Il rompit alors la négociation,

& continua les hostilités dans l'Alexandrin & le Tortonois. Le Duc Sforce, affligé de ces revers, montra toute la fermeté dont l'héroïsme est capable dans la mauvaise fortune. Loin de blâmer son frere Alexandre, il le consola, lui envoya du renfort, & lui manda de veiller autant qu'il pourroit à la sureté des territoires de Lodi & de Milan. Pour lui, constant dans la résolution de ne point sortir du Bressan qu'il n'eût vaincu les Vénitiens, ou fait la paix avec eux, il décampa au commencement du mois d'Août, marcha à Quinzano près de l'Oglio, où il prit une position retranchée. Léonissa le côtoya dans sa marche, & se retrancha près de Soncino, étant ainsi toujours à portée d'arrêter les progrès de l'ennemi sur les terres de la République, & d'appuyer les courses de ses partis dans les pays de la domination de Milan.

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV Doge de Venise.

Les deux armées resterent deux mois entiers dans cette position. Sforce voulut terminer cette campagne, peu glorieuse, par une entreprise d'éclat. Il projetta le siége de Bresse, & mar-

Sforce défie les Vénitiens au combat.

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

cha en avant le premier jour d'Octobre. Léonissa, qui régloit tous ses mouvemens sur ceux de l'ennemi, marcha lui-même, disputant le terrein pas à pas, & occupant successivement des postes qui retardoient & croisoient toutes les manœuvres du Duc de Milan, évitant toujours d'en venir à une affaire décisive. Sforce, fatigué, déconcerté par ce terrible temporiseur, prit enfin le parti de le défier au combat. Il lui envoya, suivant la coutume de ce temps-là, un gant ensanglanté, avec la lettre suivante.

» Nous prenons le ciel & la terre à » témoin, que nous n'avons entre- » pris cette guerre, ni par ambition » de nous agrandir, ni par aucun res- » sentiment; mais parce que nous y » avons été provoqués contre tout » droit & raison. Nous ne parlerons » point ici du peu d'avantage que » nos ennemis ont retiré de cette » guerre. Nous parlerons encore » moins de tout ce que nous avons » fait pour l'éviter. Dieu, qui voit » le fond des cœurs, est notre juge.

» Mais enfin, pour vuider ce diffé-
» rend, qui est une source de calami-
» tés pour les peuples, nous croyons
» que la voie la plus abrégée est que
» les deux armées se donnent rendez-
» vous pour combattre, & que la vic-
» toire décide pour l'un des deux par-
» tis. Nous vous proposons cet expé-
» dient avec d'autant plus de confian-
» ce, que vous devez être bien aise
» de soustraire les malheureux Bressans
» aux maux dont ils sont accablés par
» le long séjour des deux armées sur
» leurs terres; & que plusieurs de vos
» Officiers ont souvent dit aux nôtres,
» que, si nous voulions choisir un lieu
» convenable, vous accepteriez sans
» difficulté le combat. Afin donc que
» vous n'ayez point à nous reprocher
» d'avoir refusé de combattre, nous
» vous sommons de choisir le jour.
» Le champ de bataille que nous vous
» proposons, est la plaine de Monte-
» chiaro. Nous nous y rendrons avec
» toutes nos troupes. Et pour que
» notre intention soit connue de tout
» le monde, nous vous envoyons,
» par un de nos Trompettes, un gant

An. 1452.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1452. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

» ensanglanté, en vous assurant que,
» si vous vous rendez au jour & au
» lieu convenu, nous accepterons le
» combat ». *A notre camp de Calvisano, le dernier jour d'Octobre de l'an 1452.*

C'étoit une grande gloire pour Léonissa d'avoir réduit à cette marque d'impuissance un Héros qui passoit pour le premier Capitaine de son siecle. Il étoit bien résolu de ne pas la hazarder au sort d'une bataille, & de continuer à temporiser, jusqu'à ce que l'hiver, qui approchoit, eût obligé l'ennemi à se retirer sur ses terres. Mais comme, selon les idées de bravoure de ce temps-là, il ne lui convevoit pas de refuser ouvertement le défi, il répondit au Duc Sforce en ces termes.

» Nous avons reçu vos lettres, par
» lesquelles vous nous invitez & nous
» provoquez au combat; & comme
» ce que vous nous proposez a tou-
» jours été l'objet de nos desirs, nous
» l'acceptons pour lundi prochain au
» lieu que vous nous indiquez; en
» foi de quoi nous vous envoyons

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

» deux gants & deux lances ensan-
» glantées, afin que vous sachiez que
» Gentil de Léonissa, Jacques Pichinin
» & Charles de Gonzague, qui sont
» les principaux chefs de cette armée,
» sont prêts à combattre pour l'hon-
» neur & l'avantage du Sénat Véni-
» tien, contre les tyrans qui veulent
» envahir par les armes notre chere
» Italie, qui en ont injustement usurpé
» les Etats, & qui se sont servi de
» l'argent de Venise pour faire réussir
» leurs projets ambitieux. La guerre
» vous a été faite très-justement, puis-
» que le Sénat n'avoit avec vous, ni
» paix, ni trève, & nous ne doutons
» pas que la victoire ne couronne ses
» justes desseins ». *Au camp de Géde le 1 Novembre.*

Cette réponse blessa l'amour-propre du Duc Sforce; mais comme elle lui faisoit espérer une action décisive, après laquelle il soupiroit depuis long-temps, il en témoigna beaucoup de joie. Il profita du temps qui lui restoit pour arranger son ordre de bataille. Léonissa affecta de faire les mêmes dispositions dans son camp

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Au jour convenu, le Duc Sforce fut des premiers à se rendre sur le champ de bataille. L'armée Vénitienne s'avança pareillement, & fit halte sur la crête du côteau qui dominoit la plaine. Une grosse pluie qui survint, lui fournit un prétexte pour éviter le combat. Sforce, voyant que le temps s'écouloit, & que ses espérances étoient trompées, fit ériger au milieu de la plaine une colonne, & y suspendit les gants & les lances ensanglantées qu'il avoit reçues, pour servir, selon lui, de monument de la lâcheté des Vénitiens. Il publia des Manifestes, où il les peignit infideles à leur parole & lâchement économes de leur sang. Les gens à préjugés adopterent sans peine ces imputations. Les vrais politiques n'y reconnurent que le chagrin de Sforce & la sagesse des Vénitiens.

Tous les projets de l'ennemi avoient échoué. La saison étoit avancée; le Duc de Milan mit ses troupes en quartiers d'hiver : il en distribua une partie dans les places du Bressan qu'il occupoit, & le reste dans le Crémonois. Il envoya un détachement dans

l'Alexandrin, qui s'empara en passant du pont que les Vénitiens avoient sur l'Adda, & le ruina. Léonissa prit lui-même ses quartiers dans le Véronois, dans le Bressan & dans le Crémasque.

An. 1452.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Campagne dans la Toscane.

La campagne avoit été moins brillante & aussi peu décisive dans la Toscane. Suivant le Traité fait entre le Roi Alfonse & les Vénitiens, ce Prince devoit envoyer contre les Florentins un corps de dix mille chevaux & de quatre mille hommes d'infanterie. Il fut fidele à ses engagemens. Son armée, aux ordres du Prince Ferdinand, son fils, & de Frédéric, Comte d'Urbin, entra de bonne heure dans le pays de Cortone, & après l'avoir inhumainement saccagé, elle emporta le Château de Faiano dans l'Aretin. Elle traversa ensuite le pays de Sienne, dont les peuples, anciens rivaux des Florentins, favorisoient la ligue contre le Duc de Milan. Elle pénétra dans le territoire de Florence, & le ravagea sans ménagement sous les yeux du Seigneur de Rimini, qui n'avoit à lui opposer qu'un corps de

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

six mille hommes. Si le Prince Ferdinand avoit su profiter de sa supériorité, il auroit pu surprendre la capitale, où la terreur étoit déja répandue ; mais il s'amusa à assiéger diverses petites places, qui l'arrêterent long-temps. Les vivres lui manquerent, & il fut obligé de se replier sur la partie maritime du Siennois. Une flotte du Roi Alfonse vint ravager les côtes du Volaterran. C'est à quoi se bornerent, cette année, les exploits des troupes Arragonoises.

Les Florentins ont recours au Roi de France.

Les Florentins sentirent la difficulté de se maintenir contre les forces d'un ennemi aussi puissant que le Roi Alfonse. Ils ne pouvoient espérer aucun secours du Duc de Milan, attaqué dans ses propres Etats, & ayant peine à les garantir de l'invasion. Dans cette extrêmité le Conseil de Florence, dirigé presque souverainement par Côme de Médicis, résolut d'implorer l'assistance de Charles VII, Roi de France, & il envoya à sa Cour le Chevalier Ange Acciajoli pour solliciter son alliance & en obtenir du secours. Charles VII, qui auroit dû

venger les droits du Duc d'Orléans, injustement usurpés par François Sforce, s'étoit laissé gagner par cet usurpateur. Non-seulement il voyoit ses progrès avec indifférence, mais il le traitoit en ami & en allié, par opposition à Alfonse, établi sur un trône enlevé à Réné d'Anjou. Acciajoli n'eut aucune peine à faire entrer ce Prince dans les vues des Florentins. Il les prit sous sa protection, ainsi que le Duc Sforce. Il contint le Duc de Savoie, ligué avec les Vénitiens, & sur le point d'opérer une diversion en leur faveur. Il en vint même jusqu'à donner une aveugle confiance aux promesses que les Florentins & le Duc de Milan lui firent, d'agir conjointement pour rétablir Réné d'Anjou sur le trône de Naples. Le Conseil de Florence offrit un subside de cent vingt mille écus, & Réné d'Anjou fut engagé par Charles VII à marcher en Lombardie à la tête de ses troupes, sans considérer que les faux amis qui l'en sollicitoient, peu occupés de sa fortune, ne cherchoient qu'à se procurer un appui & des auxiliaires

An. 1452.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1453.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

pour l'accomplissement de leurs desseins.

L'argent manquoit au Duc Sforce, & les Florentins manquoient de soldats. Côme de Médicis procura entr'eux un nouveau Traité, par lequel Sforce s'obligea d'envoyer en Toscane son frere Alexandre à la tête de deux mille chevaux, & les Florentins promirent à Sforce un subside de quatre-vingt mille écus. Son trésor étoit épuisé, & nous verrons qu'il ne put que difficilement, avec une ressource si foible, se remettre des pertes qu'il avoit essuyées pendant la derniere campagne.

Mort de Gentil de Léonissa, Capitaine-Général des Vénitiens.

Les Vénitiens, qui ne manquoient, ni d'hommes, ni d'argent, tenterent diverses entreprises pendant l'hiver. Charles de Gonzague surprit quelques Châteaux dans le Mantouan. Léonissa & Pichinin firent le siége de Manerbe dans le Bressan, & l'emporterent après trois jours d'attaque. Ce siége fut fatal à Léonissa : il y reçut une blessure, dont il mourut trois jours après. La République perdit en lui un Capitaine-Général, vraiment digne de ses re-

grets. Jamais homme ne montra plus d'art dans le choix des positions & dans l'ordre des marches militaires. Opposé à Sforce, il eut le bonheur de l'arrêter par la hardiesse & la sagesse de ses mouvemens. C'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de son habileté. Sa place fut donnée à Jacques Pichinin, qui ne manquoit, ni d'activité, ni de bravoure; mais qui n'avoit point encore cette capacité que la seule expérience donne aux Généraux qui ont le plus de talent.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Alexandre Sforce traversa l'Apennin au commencement de Mars, & joignit l'armée de Florence au moment qu'elle sortoit de ses quartiers. Son arrivée occasionna une vive altercation entre le Seigneur de Rimini & lui, chacun d'eux prétendant commander à l'exclusion l'un de l'autre. Le Conseil de Florence prononça en faveur du Seigneur de Rimini. Cette décision, déplut si fort à Alexandre, qu'il menaça de se retirer, & il l'auroit fait sans une lettre qu'il reçut de son frere, qui lui disoit, que, n'étant que simple auxiliaire, il ne devoit

Marche des Milanois en Toscane.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

pas prétendre au commandement. La rivalité cessa entre les deux Généraux. Ils agirent de concert pour reprendre Faïano & toutes les places qui avoient été envahies par les troupes Arragonoises. Ils y trouverent d'autant moins de difficulté, que Ferdinand d'Arragon, tranquille dans ses quartiers, ne fit aucun mouvement pour s'y opposer.

Ouverture de la campagne en Lombardie.

Jacques Pichinin, à la tête des troupes Vénitiennes, avoit déja ouvert la campagne en Lombardie. Il se présenta devant Quinzano, soumit la place, & fit la garnison prisonniere de guerre. Il marcha sur Ponte-Vico, qu'il assiégea vivement & sans relâche. Son dessein étoit de se rendre maître des bords de l'Oglio pour mettre les terres de la République à couvert, & pour faire tomber tout le poids de la guerre sur le pays ennemi. Dans le même temps Charles de Gonzague ravageoit les frontieres du Mantouan, s'efforçant par cette diversion d'occuper les troupes de Mantoue, & de les empêcher de venir au secours de la place assiégée.

Sforce se trouvoit dans un grand embarras : le défaut d'argent avoit retardé ses réparations : il n'avoit point achevé les remontes de sa cavalerie : la solde étoit dûe à plusieurs de ses Capitaines. Bartehlemi Coléone, l'un des principaux, disoit hautement, que, s'il n'étoit pas payé, il chercheroit du service ailleurs. Ce propos menaçant de la part d'un homme habitué à de pareilles désertions *, étoit d'un dangereux exemple, & donnoit des craintes qui n'étoient pas imaginaires. Sforce se transporta à Crémone, pour être plus à portée de prendre les mesures qui étoient en son pouvoir. Là il apprit que Ponte-Vico étoit aux abois. Il rassembla quelques troupes à la hâte, & se porta sur Séniga, à cinq milles de la place assiégée. Ponte-Vico venoit d'être emporté d'assaut, & Pichinin attaquoit dans ce moment même la petite ville de Séniga. Le Duc de Milan força sa

An. 1453.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Embarras du Duc Sforce.

* Coléone avoit déja déserté du service de Venise, & traitoit actuellement avec le Sénat pour obtenir sa grace. Le Sénat, qui avoit éprouvé son caractere perfide, entretenoit ses espérances, sans se hâter de les remplir.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

marche, entra dans la ville, & se présenta fiérement aux Vénitiens. Pichinin, qui le reconnut à sa voix & à l'aigrette de son casque, abandonna l'attaque, & se replia sur Ponte-Vico, sans être poursuivi.

Entreprises des Vénitiens échouées.

On étoit à la fin de Mai. Le Duc Sforce donnoit les ordres les plus pressans pour être en état de mettre son armée en campagne. Le Marquis de Mantoue, qui auroit pu le joindre, étoit retenu par la nécessité de faire face aux hostilités de Charles de Gonzague, son frere. Les Vénitiens profitoient de cette dispersion des troupes ennemies, pour tâcher de les ruiner en détail. Un corps de Milanois campoit aux environs de Crémone. Pichinin résolut de le surprendre & de l'enlever. Il passa l'Oglio à Ponte-Vico: il embusca sa cavalerie dans un bois, & fit avancer son infanterie pour arriver sur l'ennemi à deux heures de nuit. Elle avoit ordre d'attaquer sur le champ, & de mettre le feu aux tentes. La cavalerie, avertie par ce tumulte, devoit marcher & investir le camp. Heureusement pour Sforce, ses

Eſpions l'avertirent du projet de Pichinin, & il eut le temps de prendre ſes précautions. L'infanterie Vénitienne chargea avant le jour les gardes avancées; mais auſſi-tôt elles furent ſoutenues par pluſieurs eſcadrons de Gendarmes, qui pouſſerent cette infanterie vivement. Pichinin comprit par cette réſiſtance que ſon deſſein étoit découvert; & voyant ſon entrepriſe manquée, il fit ſonner la retraite, qu'il effectua en bon ordre.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Charles de Gonzague eſſuya dans le même temps un échec beaucoup plus déſavantageux, dans le projet qu'il avoit formé de ſurprendre Goito, place forte ſur le Mincio au-deſſus de Mantoue. Les troupes ennemies, qu'il croyoit fort éloignées, fondirent ſur lui inopinément. Il ſoutint avec intrépidité le combat, malgré leur grande ſupériorité; mais il fut forcé de céder au nombre, laiſſant trois cents morts ſur la place & plus de mille priſonniers. Cette victoire détermina le Marquis de Mantoue à propoſer aux Vénitiens une neutralité entre le Véronois & le Mantouan.

Neutralité entre le Véronois & le Mantouan.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Sénat accepta la propoſition, & les hoſtilités ceſſerent dans cette partie. Le Marquis de Mantoue avoit un grand intérêt à obtenir cette neutralité, qui lui ôtoit toute inquiétude pour ſes propres Etats, & qui lui laiſſoit la liberté d'effectuer ſa jonction avec l'armée de Milan. Les Vénitiens n'y étoient pas moins intéreſſés pour ſe garantir des ſuites que la malheureuſe affaire de Goito pouvoit avoir du côté du Véronois, & afin d'oppoſer leurs forces réunies au Duc de Milan, tout prêt à entrer ſur leurs terres. Cet intérêt mutuel rendit la convention peu difficile.

Opérations des deux armées dans le Breſſan.

Sforce avoit paſſé l'Oglio ſur le pont de Séniga, Il ordonna au Marquis de Mantoue de dérober une marche, & d'aller en toute diligence occuper le camp de Gédo, qui avoit été l'année derniere le terme de ſes opérations. Ce mouvement fut exécuté par le Marquis avec aſſez de promptitude; mais Pichinin l'avoit devancé, & il chargea les troupes de Mantoue dans l'inſtant qu'elles arrivoient. Cette avant-garde alloit ſuccomber; lorſque

le Duc Sforce, averti dans sa marche que le Marquis de Mantoue étoit attaqué, vola à son secours avec une célérité incroyable, & repoussa les Vénitiens. Les deux armées se séparerent. Celle de Venise établit son camp près de Ponzone sur un terrein entouré de marais. L'ennemi resta campé sous Gédo, qui se rendit à lui par capitulation après cinq jours de siége.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Les deux camps étoient également retranchés & inattaquables. Les Vénitiens ne pouvoient abandonner leur position, sans exposer la ville de Bresse au plus grand danger. Sforce, dans l'impossibilité de marcher en avant, croyoit sa gloire intéressée à ne pas rétrograder. Il ne pouvoit s'écarter sur sa droite, sans exposer ses Etats à des invasions fâcheuses, & sans courir risque de perdre toutes ses communications. Il prit le parti de rester dans son camp, jusqu'à l'arrivée de Réné d'Anjou, qui devoit lui amener un puissant renfort.

Réné étoit en Provence avec ses troupes. Il comptoit pénétrer en Ita-

Añ. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

lie par la Savoie. Le Duc Louis, secrétement lié avec les Vénitiens, n'étoit rien moins que disposé à lui accorder le passage. Les menaces de Charles VII & celles du Dauphin, qui résidoit alors dans son apanage, l'avoient empêché d'agir offensivement contre le Duc de Milan; mais il n'avoit garde de favoriser un transport de troupes auxiliaires, capable de donner à Sforce une supériorité dont il auroit pu se prévaloir pour lui arracher les places du Milanois qu'il lui retenoit, & qui lui avoient été cédées par un Traité. Cet obstacle retarda la marche des troupes Françoises.

Prise de Constantinople par les Turcs.

Sur ces entrefaites, un événement des plus malheureux affligea toute la Chrétienté. Mahomet II, qui, après avoir soumis presque toutes les Provinces de l'Empire d'Orient, aspiroit ouvertement à se rendre maître de la capitale, assembla enfin toutes ses forces de terre & de mer, & parut devant Constantinople à la tête de trois cents mille hommes, & de plus de deux cents navires armés. La place

fut investie dès les premiers jours d'Avril. Les attaques commencerent aussi-tôt, & furent poussées très-vivement. Constantin Paléologue, mollement assis sur le trône Impérial, avoit vu ces formidables apprêts du Sultan, & il n'eut à lui opposer pour sa défense, qu'un petit corps de neuf à dix mille hommes. De toutes les Puissances Chrétiennes, les seules Républiques de Venise & de Gênes firent les frais d'un armement pour lui envoyer du secours. Jacques Lorédan partit de Venise avec cinq galeres : il en devoit prendre cinq autres dans les ports de Dalmatie & de Candie. Les Génois dépêcherent Jean Justiniani avec deux gros vaisseaux de guerre, & lui ordonnerent de prendre en passant les galeres & les navires de Chio. Ces deux Républiques, qui faisoient un grand commerce à Constantinople, étoient particuliérement intéressées à empêcher qu'elle ne subît le joug des Infideles, & voyoient leurs plus beaux priviléges anéantis dans le malheur de dépendre d'un peuple féroce, chez lequel la foi des

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Traités étoit peu sûre, & le droit des gens tout-à-fait inconnu. Le Pape avoit promis un secours de dix galeres, ainsi que le Roi Alfonse; mais cet engagement ne fut point rempli. La flotte de Jacques Lorédan arriva trop tard. Le seul Justiniani entra dans le port de Constantinople avec son escadre. Sa présence ranima le courage des Grecs, des Vénitiens & des Génois, qui s'étoient réunis pour tâcher de sauver la place jusqu'à l'arrivée des grands secours qu'on leur faisoit espérer. Cette poignée de gens fit des prodiges de valeur contre une multitude innombrable d'Infideles. Mahomet en fut si étonné, que quelques Auteurs ont assuré qu'il fut sur le point de lever le siége.

Mais déja sa grosse artillerie avoit ruiné toutes les défenses de la place. De larges breches étoient ouvertes en divers endroits, & le Sultan ordonna un assaut général pour le 29 de Mai. Constantin Paléologue parut avec intrépidité sur la breche. L'assaut, commencé à trois heures du matin, dura toute la journée. Dix mille Chrétiens, contre

contre plus de cent mille Turcs, soutinrent l'attaque avec une bravoure sans exemple, & ne plierent que, lorsque couverts de sang & accablés par le nombre, ils virent leur Empereur mort, & le brave Justiniani prendre la fuite, épuisé des blessures dont il mourut quelques jours après. Les Turcs pénétrerent de toutes parts dans la ville, & la saccagerent inhumainement pendant trois jours. Ces barbares souillerent leurs mains du sang de plus de quarante mille citoyens. Ils firent plus de soixante mille esclaves. Le pillage des maisons, la profanation des Eglises, les outrages les plus odieux, faits à la pudeur des femmes & des vierges, furent l'horrible effet de la liberté donnée au soldat d'assouvir impunément sa fureur. La ville de Péra capitula le lendemain de la prise de Constantinople. Jérôme Minotto, Baile de Venise, fut cité à comparoître devant le Sultan. Mahomet, qui le regardoit comme le Chef d'une nation dont la bravoure avoit occasionné la perte de ses meilleurs soldats pendant le siége, lui fit

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

trancher la tête en sa présence. Dix-neuf Nobles Vénitiens & un grand nombre de citadins, qui exerçoient le commerce dans cette capitale, furent mis aux fers.

Cette triste nouvelle fut portée à Venise le 21 Juin. On fit monter la perte qu'on avoit faite à deux cents mille ducats. Elle auroit été beaucoup plus considérable, si les navires, chargés de marchandises, qui étoient dans le port de Constantinople, avoient été pris. Mais Louis Diédo, qui les commandoit, trouva moyen de s'évader, & les ramena heureusement à Venise. Le Grand-Conseil, extraordinairement assemblé à cette occasion, ne vit d'autre ressource, dans un malheur si accablant, que d'envoyer un Ambassadeur à Mahomet pour traiter du rachat des captifs, & pour tâcher de faire la paix avec lui. Barthelemi Marcello fut choisi pour cette ambassade, & on envoya ordre à Jacques Lorédan de ramener sa flotte à Négrépont, & de veiller à la sureté des colonies.

Le Pape veut pacifier l'Italie, & projette une Croisade contre les Turcs.

Le Pape Nicolas voyant les affaires

de la Chrétienté ruinées en Orient par la prise de Constantinople, eut recours à l'expédient usité par tous ses prédécesseurs, de publier une Croisade contre les Turcs. Le succès de ses exhortations à cet égard dépendoit de la réunion des Princes Chrétiens, dont il n'étoit pas aisé de faire cesser les inimitiés. Il n'en désespéra pas, & travailla d'abord à la paix de l'Italie. Il envoya au Duc Sforce le Cardinal de Saint-Ange, pour lui faire sentir la nécessité de sacrifier tous les autres intérêts au dessein de se réunir contre une Puissance dont les grands progrès menaçoient tous les Chrétiens de la servitude. Sforce répondit au Cardinal Légat, qu'il n'avoit entrepris la guerre, que, parce que les Vénitiens l'avoient provoqué; que la République, non contente des vastes Etats qu'elle avoit acquis par la ruse & par la violence, vouloit étendre sa domination sur toute la Lombardie; que, s'il ne s'étoit pas opposé à l'ambition immodérée des Vénitiens, non-seulement la Lombardie auroit subi leur joug, mais que l'Italie entiere auroit

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV Doge de Venise.

été en danger d'être envahie ; que ce n'étoit donc pas à lui qu'il falloit s'adresser, puisqu'il n'avoit jamais rien prétendu au-delà de ses droits, mais à ses agresseurs ; que s'ils vouloient lui restituer ce qu'ils lui avoient pris ; si le Roi Alfonse vouloit retirer ses troupes de la Toscane, il feroit volontiers la paix, & s'engageroit à la Croisade contre les Infideles.

Le Cardinal de Saint-Ange demanda une treve de quatre jours, pour pouvoir passer en sureté dans le camp des Vénitiens, & négocier la paix avec leurs Provéditeurs. La treve fut accordée ; mais les Provéditeurs lui répondirent, que, n'étant point autorisés par le Sénat pour traiter avec lui, il falloit qu'il allât lui-même à Venise exposer à la Seigneurie les intentions du Pape. Malgré la suspension d'armes accordée aux instances du Légat, Pichinin fit attaquer les fourrageurs de Sforce, & les enleva. Cette hostilité irrita le Cardinal de Saint-Ange, lequel la regardant comme une insulte faite à sa dignité, ordonna aux Vénitiens, sous peine

d'excommunication, de restituer leur proie. Pichinin & les Provéditeurs mépriserent ses censures ; & le Légat abandonna la négociation.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Réné d'Anjou passe en Italie.

Le Roi Réné étoit sur les frontieres de Savoie avec une armée qu'il se proposoit de conduire en Italie. Il avoit le Piémont & le Montferrat à traverser, & les Souverains de ces Etats, amis l'un & l'autre des Vénitiens, ne voulurent point lui accorder le passage. Il trouva tous les défilés des montagnes soigneusement gardés. Il sollicita, négocia, & ne pouvant rien obtenir, il retourna en Provence pour faire les préparatifs du transport de ses troupes par mer jusqu'à Gênes, qui étoit dans les intérêts du Duc Sforce. Le Dauphin, qui avoit épousé la fille du Duc de Savoie, témoigna à son beau-pere un vif ressentiment de la résistance qu'il opposoit au Roi de Sicile, & de la faveur qu'il accordoit aux ennemis de Sforce, dont son pere & lui protégeoient la cause. Il marcha à la tête de ses troupes contre celles de Savoie, se fit ouvrir les passages, & conduisit lui-

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV Doge de Venise.

même l'armée du Roi de Sicile jusqu'à Asti. Réné apprit cette nouvelle à Marseille : il s'embarqua sur deux galeres de Gênes que le Doge Pierre Frégose lui avoit envoyées, aborda à Vintimille, & se rendit par terre à Asti.

Dès qu'il eut joint son armée, il se porta sur Alexandrie, où il fit quelque séjour, & eut le bonheur de réconcilier le Marquis de Montferrat avec le Duc Sforce. Sa médiation procura un Traité de neutralité entre les deux Etats, qui fut signé le 15 Septembre, & qui devoit durer tant qu'il plairoit au Sérénissime Roi de Sicile, qui se rendit garant de son exécution. Après avoir donné à Sforce cette premiere marque de zele, Réné marcha à Pavie, & delà à Milan, où il s'arrêta, malgré les lettres pressantes que Sforce lui écrivoit pour l'engager à hâter sa marche. Il partit enfin pour Lodi, où toutes les troupes Milanoises qui étoient au-delà de l'Adda, eurent ordre de le joindre. Il s'approcha de Crémone, passa l'Oglio, & établit son camp à Gambara.

Son arrivée inquiéta beaucoup les Généraux Vénitiens. On reconnut leur embarras à la timidité & à l'extrême circonſpection de leurs mouvemens. Déſeſpérant de réſiſter à un ennemi déſormais trop ſupérieur, ils mirent toute leur confiance dans la force des places qu'ils occupoient ſur les deux rives de l'Oglio, dont ils ſe hâterent de renforcer les garniſons, & dans les poſitions avantageuſes qu'ils pouvoient prendre au milieu des marais & des navilles qui coupent la plaine du Breſſan.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Sforce s'étoit rendu au camp du Roi de Sicile, pour lui communiquer ſes projets & recevoir ſes ordres. Réné le reçut avec bonté, & lui dit : „ Je ne ſuis ici que votre auxiliaire : „ c'eſt à vous d'ordonner des opéra- „ tions, & à moi d'exécuter ce que „ vous aurez ordonné. Lorſque nous „ aurons mis fin à cette guerre, & que „ nous aurons pacifié la Toſcane, j'eſ- „ pere qu'avec l'aſſiſtance de Dieu & „ votre ſecours, je recouvrerai mon „ Royaume, injuſtement uſurpé par „ les Arragonois. En attendant, per-

Sforce s'abouche avec lui à Gambara.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Il tient un grand conseil de guerre.

„ mettez que j'envoie un Héraut aux „ Vénitiens pour leur déclarer la „ guerre en mon nom ; car il eſt de „ ma dignité d'en uſer de la ſorte.

Le Héraut fut envoyé, non à Veniſe, ce qui auroit emporté trop de temps, mais aux Généraux & aux Provéditeurs de l'armée Vénitienne, qui reçurent la déclaration de guerre avec une fermeté reſpectueuſe. Sforce, après une courte conférence avec le Roi de Sicile, retourna à ſon armée, & tint un grand conſeil de guerre pour régler le plan des opérations, relativement au peu de temps qui reſtoit encore avant l'hiver. Le Marquis de Mantoue propoſa le ſiége d'Azolo, qui avoit autrefois appartenu à ſon pere. Il prétendit que la priſe de cette place ouvriroit tout le pays juſqu'à Breſſe, qu'on pourroit pénétrer dans le Véronois, traverſer l'Adige, & ſe procurer de bons quartiers dans le riche pays qui eſt entre Vérone & Vicence. Barthelemi Coléone opina diverſement : il fut d'avis qu'on devoit principalement s'attacher à ſe rendre maître des places de l'Oglio, paſſer

enſuite ce fleuve, ſoumettre les pays de Creme & de Bergame, ce plan allant plus directement au but qu'on devoit ſe propoſer, de reſſerrer l'ennemi, de l'éloigner des frontieres du Milanois, & de conſerver les communications qui aſſuroient les ſubſiſtances de l'armée. Tous les Généraux ſe partagerent entre ces deux avis, & celui de Coléone eut le plus grand nombre. Le Duc Sforce dit que, le plan du Marquis de Mantoue auroit mérité la préférence, ſi on avoit été à l'entrée de la campagne; mais que l'hiver approchoit, & qu'il falloit aller au plus preſſé; que l'eſſentiel étoit de mettre les territoires de Crémone & de Milan à couvert. En conſéquence il ſe décida pour l'avis de Coléone, & il fut réſolu qu'on opéreroit par la gauche, au lieu d'agir par la droite.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Opérations des deux armées.

Son armée décampa le 14 d'Octobre, & joignit le lendemain celle du Roi de Sicile à Gambara. Ces deux corps réunis marcherent en avant ſur Baſſano, qui ne fit aucune réſiſtance. L'ennemi ſe porta ſur Ponte-Vico, où il trouva plus de difficulté. La place

D v

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

fut canonnée pendant quelques jours. Lorsque la breche fut assez large, l'impatience du soldat, avide de butin, n'attendit pas l'ordre du Général. Plusieurs pelotons d'infanterie se réunirent & monterent courageusement à l'assaut. Sforce, quoique très-offensé de ce défaut de discipline, ne voulut point abandonner ses troupes ; il fit prendre les armes pour les soutenir.

Division entre les troupes de France & celles de Milan.

Alors le Roi Réné lui fit dire que les François demandoient d'être chargés seuls de l'attaque, voulant, à la premiere occasion qui se présentoit, donner idée aux Italiens de leur bravoure & de leur talent ; qu'ils croyoient leur honneur tellement intéressé à cette préférence, que, s'il la leur refusoit, on ne seroit plus maître de les contenir. Sforce répondit que, l'attaque étant commencée, il ne pouvoit en honneur, ni avec sureté, faire retirer ses troupes ; mais que les François étoient bien les maîtres de venir partager avec les Italiens la gloire du succès.

D'après cette réponse, les Gendarmes François mettent pied à terre ;

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

se forment en bataillon quarré, & entreprennent une autre attaque du côté de la ville le plus inaccessible. Ils traversent hardiment le fossé, grimpent sur le rempart; mais ils y trouvent tant de résistance, qu'accablés sous le poids de leurs armes, ils sont forcés de se retirer. L'assaut des troupes Milanoises fut vivement soutenu par la garnison & par les bourgeois, extraordinairement attachés à leurs maîtres; mais enfin la place fut emportée, & le soldat y entra l'épée à la main. Les François alors entrent en foule par la breche; & voyant que le soldat Milanois avoit déja tout pillé, ils se jettent de rage sur la garnison & les habitans, & en font un carnage horrible. Les malheureux bourgeois se précipitent vers les soldats de Milan, & les conjurent de leur sauver la vie. Ceux-ci veulent réprimer la fureur du François. On prend querelle, on s'échauffe, on se charge, & le sang coule de toutes parts. Sforce, averti de ce désordre, accourt pour le faire cesser. Le feu étoit aux maisons, & on se battoit avec acharnement dans

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

les rues. Aux réprésentations, aux menaces de Sforce, la fureur se ralentit, les combattans se séparerent; mais il en résulta entre les deux nations une animosité qu'on ne put jamais calmer.

Reproche de férocité fait aux François.

Cet événement fit grand bruit en Lombardie. On ne parla des François que comme d'une nation féroce & barbare, que la soif du butin rendoit insensible à la foi des Traités, sourde même à la voix de la nature. L'Historien du Duc Sforce lui fait ce reproche sans ménagement; mais outre qu'on peut douter de l'exactitude de son récit, il est injuste de juger des mœurs d'une Nation par ce qui se passe dans la confusion d'un assaut. Que les François se soient pris de querelle avec les Italiens dans une occasion si tumultueuse, la chose est possible; mais il est vraisemblable que, l'antipathie de Nation en a dissimulé les motifs & exagéré les effets. Le soldat est toujours féroce, lorsque la licence le soustrait à la discipline militaire; & malheureusement les Nations les plus douces ne sont pas tou-

jours celles qui ont donné en ce genre les exemples les moins déshonorans pour l'humanité.

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Progrès rapides de l'ennemi.

Quoi qu'il en soit de cet événement, dont les Historiens contemporains d'Italie ont profité pour décrier les mœurs Françoises, il répandit une si grande terreur, que toutes les villes ouvroient leurs portes au moment que l'armée Milanoise approchoit. Les garnisons n'osoient résister à un ennemi que la renommée représentoit armé de fer & de feu pour tout détruire. Si les garnisons vouloient faire résistance, les bourgeois se mutinoient, chassoient les soldats, ou les retenoient prisonniers pour les livrer au vainqueur. Cette épouvante fut très-favorable au Duc Sforce. Il chassa les Vénitiens de tout le Crémonois. Tout plia dans le Bressan. Les Généraux Vénitiens, étonnés d'une défection si générale, ne virent plus pour eux de position sure que dans les environs de Bresse. Ils s'y jetterent avec précipitation, & eurent le temps de s'y retrancher. Sforce, qui marchoit à eux, fut heureusement arrêté par la

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

place de Roado, qu'il fallut assiéger, ainsi que Romano & Martinengo. Après que ces trois places eurent capitulé, il détacha une partie de son armée au-delà de l'Oglio, qui soumit tout le pays, à la réserve de Creme, de Bergame, & de deux autres Châteaux. Soncino, Orcinuovi & Romanengo, succomberent bien-tôt après aux attaques des troupes Milanoises.

Les François se séparent des Milanois.

L'hiver commençoit à faire sentir ses rigueurs : la campagne étoit couverte de neige & de glace. Le Roi Réné, mécontent du Duc Sforce, mena ses troupes dans le Plaisantin. Sa retraite ne changea rien aux projets du Duc de Milan. Malgré le froid extrême, il ne vouloit point finir la campagne sans soumettre Creme & Bergame ; mais le Marquis de Mantoue exigea qu'on fît le siége d'Azolo, place plus voisine de ses Etats, qu'il ambitionnoit de réunir à son Domaine. Les ménagemens dûs à un allié si considérable, entraînerent Sforce. Il conduisit son armée dans le Mantouan au commencement de Décembre. Il fallut huit jours pour rassem-

bler les choses nécessaires au siége qu'on méditoit. Le vent, la pluie, & des neiges abondantes, occasionnerent encore du retardement. Les Fêtes de Noël approchoient. Sforce apprit alors que le Roi Réné songeoit à repasser les monts.

An. 1453. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Il se rendit en poste à Plaisance, pour représenter à ce Prince, combien un départ si précipité nuiroit à ses intérêts & à ceux de la cause commune. Réné lui dit, qu'il avoit des raisons très-importantes pour ne pas différer son départ; qu'il le prioit de ne pas s'y opposer; que sa retraite ne pouvoit apporter aucun changement aux affaires, l'hiver étant un obstacle aux entreprises de l'ennemi; qu'au printemps il enverroit en Italie le Duc de Calabre, son fils, avec un secours puissant; que c'étoit à lui à persévérer dans l'attachement qu'il avoit toujours marqué pour la maison d'Anjou; qu'il n'oublieroit jamais les services que les Sforces lui avoient rendus, & que dans tous les temps il lui en feroit éprouver sa juste reconnoissance. Sforce, voyant bien qu'il tenteroit inuti-

Le Roi Réné retourne en France.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

lement de lui faire changer de pensée, lui répondit, qu'il n'avoit garde de vouloir faire céder à ses vues les arrangemens de ses amis; qu'il le prioit seulement, avant que de quitter l'Italie, d'engager le Marquis de Montferrat à lui rendre les places qu'il lui retenoit dans l'Alexandrin. Réné l'assura qu'il enverroit à Pâques un homme de son Conseil pour terminer ce différend, & que jusques-là il convenoit de maintenir la neutralité dont il s'étoit rendu garant.

Sforce met ses troupes en quartiers d'hiver.

Sforce se retira, satisfait en apparence, mais très-mécontent en effet du procédé du Roi de Sicile. Son zele pour la maison d'Anjou se refroidit, & nous le verrons dans la suite pencher insensiblement du côté du Roi Alfonse, & embrasser enfin son parti avec chaleur. Le Roi Réné partit pour Asti: il obtint le passage par le Piémont & par la Savoie, & ramena sa petite armée en Provence. La vraie politique auroit exigé qu'il sacrifiât beaucoup de choses pour se conserver un ami tel que Sforce, dont la réputation, le pouvoir & les alliances

pouvoient lui être d'un grand secours pour le recouvrement du trône de Naples, auquel il ne renonça jamais. La haine de ses soldats contre les Milanois l'emporta sur une considération si forte. Ils ne vouloient rien avoir de commun avec des hommes qu'ils croyoient perfides & sans honneur; & il fallut céder à ce préjugé. Sforce, de retour dans son camp, trouva tous ses soldats mutinés. Ils se plaignoient hautement de ce qu'on leur faisoit tenir la campagne dans une saison si rigoureuse; ils menaçoient, pour peu qu'on différât encore de leur donner des quartiers, de refuser le service, de se révolter, de passer même à l'ennemi. Il en fit punir quelques-uns, & les murmures cesserent. Cependant la saison devint si mauvaise, que, de concert avec le Marquis de Mantoue, le siége d'Azolo fut remis au printemps prochain.

An. 1453.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Nicolas V ne vit pas plutôt les hostilités cessées, qu'il s'occupa de nouveau du dessein de pacifier l'Italie, regardant cet objet comme un préliminaire indispensable au projet qu'il

An. 1454.
Le Pape négocie de nouveau la paix.

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

avoit conçu d'unir les Princes Chrétiens contre les Turcs. Dès le commencement de l'année suivante, il écrivit à toutes les parties belligérantes, pour les exhorter à envoyer leurs Plénipotentiaires à Rome, & il fut ponctuellement obéi. Aussi-tôt après leur arrivée, on ouvrit les Conférences. Les Plénipotentiaires de Venise, conjointement avec ceux du Roi Alfonse, proposerent les conditions suivantes : 1°. Que les Florentins dédommageassent le Roi Alfonse des frais de la guerre qu'il avoit été obligé de leur faire, parce qu'ils avoient fourni des secours au Comte François * contre les Vénitiens : 2°. Que ledit Comte restituât aux Vénitiens tout ce qu'il avoit envahi sur eux ; que de plus il leur cédât tout le Crémonois, en sorte que le Pô & l'Adda fussent désormais les limites des deux Etats.

On ne devoit pas s'attendre que des conditions de cette nature fussent acceptées par un ennemi victorieux.

* C'est ainsi que les Vénitiens & le Roi d'Arragon nommoient Sforce, ne l'ayant point encore reconnu Duc de Milan.

Les Miniſtres de Sforce & des Florentins demanderent ; 1°. pour le Duc de Milan, les villes de Breſſe, de Bergame & de Creme, actuellement bloquées par ſes troupes, & qui ayant été uſurpées ſur ſes prédéceſſeurs, lui revenoient de droit : 2°. Pour l'Etat de Florence, la reſtitution de Caſtiglione de Piſcaria, que les troupes d'Arragon occupoient dans la Toſcane, & une indemnité pour les frais de la guerre que ce Prince leur avoit faite injuſtement.

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Il étoit difficile de concilier des prétentions ſi oppoſées. L'autorité & les inſinuations du Pontife ne purent vaincre l'obſtination des deux partis, également déterminés à n'en rien relâcher. Ce n'eſt pas que les Vénitiens ne ſentiſſent la difficulté & le danger de continuer la guerre après les mauvais ſuccès de la derniere campagne ; mais ils n'aimoient point à remettre la déciſion de leurs intérêts à la volonté d'un Pape dont les vues étoient étrangeres à leur politique : c'eſt pourquoi ils uſerent d'art & de ſoupleſſe pour traîner la négociation en lon-

Inutilité du congrès de Rome.

An. 1454
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

gueur ; & espérant tirer plus d'avantage d'une paix particuliere, traitée à l'insçu du Pape & de leurs alliés, ils entamerent une négociation directe avec le Duc de Milan par l'entremise d'un Religieux qui avoit du crédit à la Cour de ce Prince.

Les Vénitiens font leur paix particuliere avec le Duc de Milan.

Ils lui proposerent simplement de le reconnoître en sa qualité de Duc de Milan, & de renoncer à toutes leurs prétentions sur le Milanois, à condition qu'il leur rendroit tout ce qu'il avoit conquis dans le Bressan, dans le Bergamasque & dans le pays de Creme. Sforce, qui désiroit la paix aussi vivement, & qui en avoit le même besoin, reçut avec plaisir cette ouverture secrete. Il ne demanda que la ville de Creme, & fut d'accord sur tout le reste. Le Sénat refusa d'abord cette cession, comme exorbitante ; mais il s'y seroit infailliblement déterminé, si diverses circonstances n'avoient pas mis le Duc Sforce dans le cas de ne plus insister sur cet article. Il avoit compté sur le Congrès de Rome, & il voyoit avec douleur s'évanouir les espérances qu'il en avoit

conçues. Il comptoit ſur les Florentins ; mais ceux-ci lui firent dire que, leur Etat étoit épuiſé d'argent, & qu'il étoit temps de finir une guerre dont ils ne pouvoient plus ſupporter les fraix. Il apprit que le Seigneur de Rimini, Général en chef de cette République, avoit ramené ſes troupes dans ſes Etats, & traitoit ſecrétement avec les Vénitiens. Il découvrit enfin que Barthelemi Coléone, le premier de ſes Lieutenans-Généraux, étoit en correſpondance avec pluſieurs Sénateurs de Veniſe, pour entrer au ſervice de la République, qu'il avoit abandonné pendant le cours de la guerre. En effet, Coléone traitoit avec le Sénat. Il demandoit une gratification de vingt-cinq mille ducats, la reſtitution de tous ſes biens, avec le commandement de trois mille chevaux & de mille hommes d'infanterie. A ces conditions, il promettoit de ſe joindre à l'armée de la République à la tête de deux mille cinq cents hommes qui étoient à ſes ordres. La choſe fut agitée très-ſecrétement dans le Conſeil des Dix. On accepta les con-

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

ditions ; & dès que Coléone eut ses suretés, il joignit Jacques Pichinin dans le Bressan avec sa troupe.

Conditions du Traité.

Toutes ces considérations déterminerent le Duc Sforce à conclure la paix suivant le plan que les Vénitiens lui avoient proposé, & à ne plus parler de la ville de Creme. Il fit appeller Simon de Camérino, c'étoit le nom du Religieux, & il l'envoya à Venise avec ses pleins pouvoirs. Dès qu'on fut convenu de tout, André de Birague & Garnier de Castiglione, Plénipotentiaires de Sforce, se rendirent à Lodi, & le Chevalier Paul Barbo s'y transporta, par ordre du Sénat, pour mettre la derniere main au Traité. Il fut signé le 5 Avril, & voici quels en furent les articles. 1°. Le Duc de Milan évacuera tout le Bressan & tout le Bergamasque : 2°. La ville de Creme restera aux Vénitiens avec son territoire : 3°. Le Duc de Milan conservera toutes les autres places qu'il a conquises entre l'Oglio & l'Adda : 4°. Pour tout le reste, les deux Puissances s'en tiendront réciproquement au Traité de Crémone, conclu par

l'entremise de François Sforce lui-même, peu de temps avant la mort de Philippe-Marie Viscomti : 5°. Le Duc Sforce pourra recouvrer, ou par la négociation, ou par la force, toutes les places que le Marquis de Montferrat & le Duc de Savoie ont envahies dans le Navarois, dans le Pavésan & dans l'Alexandrin : 6°. Les Seigneurs de Corrége seront obligés d'abandonner toutes leurs conquêtes sur les deux rives du Pô : 7°. On fixera un terme aux alliés des deux partis pour accéder au Traité, s'ils le jugent à propos.

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Les Florentins & le Marquis de Mantoue furent très-empressés à s'y faire comprendre. Il fut stipulé, à l'égard des premiers, que les troupes d'Arragon évacueroient entiérement la Toscane, à la réserve de Castiglione de Piscaria, qui resteroit au Roi Alfonse; & à l'égard du second, qu'il rendroit à Charles de Gonzague, son frere, les terres de son appanage. Le Roi Alfonse trouva très-mauvais que les Vénitiens eussent fait la paix à son insçu, & qu'ils se fussent arrogé le droit de décider des conditions de son

An. 1454.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

accord avec les Florentins. Il regarda cette entreprise comme également contraire à sa dignité & à la foi de l'alliance. Il en fit les plus vives plaintes ; mais comme ses troupes ne pouvoient plus rester en Toscane avec sureté, il les rappella. Les autres alliés des Vénitiens ne furent pas moins mécontens de l'abandon que le Sénat avoit fait de leurs intérêts. Mais tout Prince qui s'allie à une Puissance supérieure, doit s'attendre que celle-ci lui fera partager durement ses embarras, & ne renoncera point à la facilité d'arranger ses affaires par la crainte de le sacrifier.

Le Duc de Milan recouvre tous ses Etats.

Peu de temps après la signature du Traité, le Duc Sforce fit marcher ses troupes contre les Seigneurs de Corrége, qui n'avoient point envoyé l'Acte de leur adhésion. Trop foibles pour lui résister, ils se soumirent, & le laisserent l'arbitre de leurs prétentions sur quelques-unes des terres du Parmésan. Ce Prince fit sommer le Marquis de Montferrat d'évacuer l'Alexandrin ; mais le Marquis eut recours à Réné d'Anjou, garant de la

la neutralité entre les deux Etats, & qui envoya l'Evêque de Marseille à Milan. La négociation fut courte, & se termina par la restitution de toutes les places que Sforce revendiquoit. Il ne restoit plus à ce Prince d'autre ennemi que le Duc de Savoie. Il envoya contre lui une armée, qui pénétra dans ses Etats, & y commit de grands désordres. Le Duc de Savoie lui fit représenter par ses Ambassadeurs, que, par le dernier Traité de paix qu'ils avoient fait ensemble, il lui avoit cédé les places qu'il occupoit dans l'Alexandrin & dans la Lomelline; qu'il étoit disposé à vivre avec lui en bonne intelligence, pourvu que ce Traité ne reçût aucune atteinte; & qu'en signe de réunion, il lui offroit en mariage une de ses filles pour Galéas Sforce, son fils aîné. Sforce répondit que, si on l'assuroit que dans huit jours toutes les places du Milanois, occupées par les troupes de Savoie, seroient évacuées, il feroit cesser à l'instant les hostilités; mais que, si cette condition n'étoit pas remplie, il en tireroit une vengeance

An. 1454.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1454.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

d'éclat, & ne mettroit point bas les armes qu'il n'eût conquis une partie du Piémont ; que le Traité qu'on lui opposoit, avoit été enfreint par le Duc de Savoie en plusieurs manieres ; que ce Prince n'avoit cessé de favoriser & d'assister contre lui les Vénitiens & le Marquis de Montferrat ; qu'il avoit sur-tout manifesté cette partialité en refusant le passage à Réné d'Anjou, son auxiliaire ; qu'ainsi il ne devoit point espérer de lui lier les mains par la considération d'un Traité, auquel lui-même n'avoit pas été fidele. Le Duc de Savoie, qui vit ses Etats sur le point d'être envahis, & qui ne pouvoit plus rien espérer des Vénitiens, consentit enfin à céder les places qui étoient le sujet de la querelle, & le mariage de sa fille fut arrêté avec le second fils de Sforce, l'aîné étant déja fiancé avec la fille du Marquis de Mantoue.

Après avoir consommé cette paix, qui lui assuroit la possession tranquille du Duché de Milan, on prétend que Sforce, dans le premier transport de sa joie, ôta son bonnet, & s'écria :

Me voilà ſorti d'eſclavage. Les Vénitiens ne ſentirent pas moins vivement leur bonheur. Ils n'avoient pas eſpéré de terminer avec tant d'avantage une guerre qu'ils avoient faite avec ſi peu de gloire. Leur talent pour la négociation, & leur habileté à profiter des circonſtances, leur procurerent une paix, ſelon leurs deſirs, dans le moment même qu'une partie de leurs Etats envahis leur faiſoit craindre les plus fâcheux événemens.

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Pendant qu'on célébroit à Veniſe la publication de cette paix, Barthelemi Marcello revint de Conſtantinople. Il étoit porteur d'un Traité qu'il avoit négocié & conclu avec Mahomet II le 18 Avril de la préſente année. Par ce Traité, le Sultan s'obligeoit à obſerver une paix conſtante avec tous les Sujets & Etats de la Seigneurie de Veniſe. Il défendoit à tous les Muſulmans & autres, ſoumis à ſon autorité, de cauſer aucun dommage, ſur terre & ſur mer, aux Vénitiens; promettant de châtier, ſelon l'exigence du délit, quiconque leur auroit donné un juſte ſujet de plainte.

Traité des Vénitiens avec Mahomet II.

An. 1454.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Toutes les trahisons & toutes les pirateries réciproques devoient, de part & d'autre, être efficacement réprimées, & réparées à la satisfaction des parties. Les Marchands des deux Nations avoient la liberté de trafiquer dans les ports respectifs, sans pouvoir être troublés dans leur commerce sous aucun prétexte. Le Duc de Naxe étoit compris dans ce Traité avec ses Vassaux & Sujets. Le Sultan les exemptoit de tout tribut à son égard, & consentoit que cet Etat fût, comme par le passé, un fief immédiat de la Seigneurie de Venise. Les tributs pour les terres que la République possédoit en Albanie, devoient être les mêmes qu'ils avoient été sous le regne d'Amurat. La République avoit le droit d'entretenir un Baile à Constantinople, pour y protéger ses Négocians & leur rendre la justice. Marcello avoit payé la rançon de tous les captifs, faits à la prise de Constantinople. Mahomet les avoit déclarés libres, & leur avoit permis de reprendre leurs opérations de commerce. Marcello avoit amené avec lui un Officier du

Serrail, qui devoit rapporter au Sultan la ratification du Sénat. An. 1454.

Les Vénitiens ne pouvoient rien attendre de plus favorable, après la révolution qui avoit ſoumis au joug des Infideles, la capitale de l'Empire d'Orient. Mais comme il étoit alors plus queſtion que jamais d'effectuer la Croiſade projettée par Nicolas V, ils craignirent de ſe rendre ſuſpects, en ratifiant publiquement leur Traité avec Mahomet. Il eſt vraiſemblable que la crainte de cette Croiſade, ſur laquelle les Grecs fondoient de grandes eſpérances, fut un des principaux motifs qui détermina ce Conquérant à traiter avec les Vénitiens, afin de les détacher d'une ligue qu'ils pouvoient rendre redoutable par leur marine puiſſante & par la force de leurs établiſſemens dans l'Archipel. Le Sénat ne voulut point qu'on pût lui reprocher d'avoir ſacrifié la cauſe commune à ſes intérêts : il ne voulut pas non plus ſacrifier ſes meilleurs avantages à un projet dont l'exécution n'étoit rien moins que prochaine, & pouvoit rencontrer encore d'inſur-

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

An. 1454.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

montables difficultés. Il renvoya Marcello à Constantinople, avec ordre de proposer au Sultan un nouveau plan de Traité, & de faire traîner la négociation jusqu'à ce qu'on lui ordonnât de conclure. Par cette conduite, le Sénat se conservoit le pouvoir d'accepter, ou de refuser la paix avec Mahomet, suivant qu'il y seroit déterminé par les circonstances & par son plus grand intérêt.

Projet de confédération générale en Italie.

Le Duc Sforce méditoit alors un autre grand projet. Pour prévenir tous les événemens capables d'ébranler le trône sur lequel il n'étoit assis sans contradiction que depuis peu, il se proposoit d'unir tous les Etats d'Italie en une confédération générale; d'opposer les forces de cette ligue à toute invasion de troupes étrangeres, & de maintenir, par ce fort lien, la paix inébranlable au dedans. Il communiqua ses vues à son ami Côme de Médicis, qui les approuva, & en persuada l'utilité au Conseil de Florence. Ils se réunirent l'un & l'autre pour inviter les Vénitiens à entrer dans ce projet de pacification, & leur en firent

exposer le plan & détailler les avantages par leurs Ambassadeurs. Le Sénat, à peine sorti des embarras d'une longue guerre, & entiérement livré à des vues de paix, reçut avec joie la proposition, & ne trouva d'obstacle au succès de la confédération, que la difficulté d'y déterminer le Roi Alfonse, irrité contr'eux du peu d'égard qu'ils avoient eu pour lui dans la conclusion de la paix, & capable de porter les choses à l'extrême pour satisfaire ses ressentimens. Il fut résolu que les Ambassadeurs de Venise, de Milan & de Florence, se rendroient à Naples, pour tâcher d'adoucir l'esprit de ce Prince, & pour lui faire voir, dans la ligue qu'on devoit lui proposer, la plus forte barriere qu'il pût opposer aux entreprises de la maison d'Anjou.

An. 1454. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Les Ambassadeurs partirent au commencement de l'année suivante. Arrivés à Rome, ils exposerent au Pape leur dessein : ils lui prouverent aisément qu'une confédération générale des Etats d'Italie, en assurant à chacun ses possessions, préviendroit tou-

An. 1455. Elle est acceptée par les principaux Etats d'Italie.

An 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

tes les querelles particulieres, dont le trouble avoit été jusques-là le principal obstacle à la Croisade contre les Turcs. Nicolas V gouta infiniment ce projet, & leur promit de l'appuyer de toute son autorité. Les Ambassadeurs partirent pour Naples avec le Cardinal Firmani, Légat de Sa Sainteté. Dès la premiere ouverture des conférences, ils reconnurent que l'appréhension des Vénitiens n'étoit pas sans fondement. Alfonse leur exprima ses mécontentemens avec vivacité, & ne les occupa que du dessein qu'il avoit d'en tirer vengeance. Les Négociateurs le tenterent du côté de sa tendresse pour son fils Ferdinand : ils lui firent sentir que la naissance illégitime de ce Prince, dans la concurrence des droits apparens de la maison d'Anjou, pouvoit occasionner de grandes divisions, & rendre son sort mal assuré ; ce qui n'arriveroit pas, si sa succession au trône étoit garantie par une confédération générale. Ils insisterent sur cette considération, qui parut l'ébranler ; & elle eut tant de force sur l'esprit d'Alfonse,

qu'il ſigna le Traité de ligue offenſive & défenſive envers & contre tous les ennemis du repos de l'Italie. Il fallut pourtant accorder quelque choſe à ſes reſſentimens. Il excepta les Frégoſes, les Génois, les Seigneurs de Rimini & de Fano, ſe réſervant le droit de leur faire la guerre, ſans qu'aucun des Confédérés pût les ſecourir autrement que par des conſeils pacifiques.

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

Alfonſe ne crut pas encore avoir ſuffiſamment aſſuré par ce Traité le ſort de ſon fils Ferdinand, qu'il avoit eu d'une de ſes concubines. Il l'aimoit tendrement, & vouloit lui laiſſer ſa couronne; mais il craignoit pour lui la hauteur & l'humeur inquiete des grands. Il ſongea à lui faire contracter quelque alliance qui pût le mettre à l'abri des révolutions. Perſonne ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le nouveau Duc de Milan. Il avoit été juſques-là ſon ennemi; mais comme l'intérêt d'Etat fait ſeul chez les Rois les amitiés & les haines, il fit propoſer à ſon Ambaſſadeur le mariage d'Alfonſe, fils aîné de Ferdinand, avec une des filles de ſon

An. 1455.
François Foscari, LXV. Doge de Venise.

maître. L'Ambaſſadeur en informa le Duc Sforce. Ce Prince, batard lui-même, & qui ne tiroit ſon droit au Duché de Milan que du côté de ſa femme, fille naturelle du dernier des Viſcomtis, étoit intéreſſé à maintenir tous ceux que l'on attaquoit pour ce défaut de naiſſance. Il avoit apperçu le refroidiſſement de Réné d'Anjou à ſon égard, & pouvoit craindre que, ſi les Princes François lui retiroient leur faveur, les juſtes prétentions de la maiſon d'Orléans ne lui fuſſent oppoſées. Il étoit entouré de voiſins, qui, quoique liés par la confédération actuelle, n'étoient point ſes amis, & déſiroient ſon abaiſſement. Il regarda comme un grand coup de politique de mettre la maiſon d'Arragon dans ſes intérêts, & de pouvoir faire cauſe commune avec elle; & il conſomma cette union par un double mariage. Sa fille, Hippolite-Marie, épouſa Alfonſe, fils de Ferdinand; & Eléonore d'Arragon, fille de Ferdinand, épouſa Marie Sforce, ſon troiſieme fils. Ces deux mariages cimenterent la confédération, qui fut alors concluë à

Naples, & qui devint fameuse sous le nom de *Ligue d'Italie*. Les Ducs de Savoie & de Modene, les Marquis de Montferrat & de Mantoue, les Républiques de Sienne, de Luques & de Bologne y accéderent; & l'Italie jouit d'une paix générale, dont elle n'avoit pas goûté les douceurs depuis long-temps.

An. 1455. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Soit que les Vénitiens eussent connu, par le rapport de leurs Négociateurs, l'indifférence des Etats d'Italie au sujet de la Croisade; soit qu'ils se fussent assurés par la même voie qu'on les verroit sans scandale arranger leurs affaires avec les Turcs, ils crurent la circonstance favorable à la conclusion du Traité que Marcello négocioit à Constantinople. Ils lui envoyerent ordre de signer, & il en résulta la capitulation suivante en treize articles.

Premiere capitulation des Vénitiens avec les Turcs.

1°. Tous les Sujets nés, ou réputés Vénitiens, pourront aborder librement dans tous les ports de la domination du Grand-Seigneur, & notamment à Constantinople, avec leurs navires & marchandises, en payant

An. 1455. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

à la Douane Impériale le droit de deux pour cent pour toutes les marchandises d'entrée & de sortie. 2°. Tous les navires Vénitiens, en passant & en repassant, pourront entrer dans le port de Constantinople, & s'y fournir, en payant, des choses qui leur seront nécessaires. 3°. Les Marchands Vénitiens pourront amener avec eux des domestiques en tel nombre qu'il leur plaira, sans qu'on puisse pour ce sujet les inquiéter & les molester en aucune maniere. 4°. Ceux de Péra, qui étoient débiteurs des Vénitiens lors de la prise de la capitale, seront contraints de payer, en défalquant de la dette, les contributions levées par le Grand-Seigneur. 5°. Le Patriarche de Constantinople continuera de jouir des revenus qu'il possédoit dans les Etats de l'Illustrissime Seigneurie de Venise. 6°. Tous les Marchands Turcs qui iront dans les ports de la domination Vénitienne, ne paieront pas un droit de Douane plus fort que celui qui sera payé par les Vénitiens dans les ports du Grand-Seigneur ; & si leurs navires sont poursuivis sous

quelque fort ou château de la République, le Commandant sera tenu de les protéger comme les siens propres. 7°. On se rendra mutuellement les déserteurs & transfuges, de quelque condition qu'ils soient; & dans les naufrages des navires respectifs, on se rendra fidélement tout ce qui aura été sauvé. 8°. Si quelque Sujet, né, ou réputé Vénitien, meurt dans les Etats du Grand-Seigneur *ab intestat*, ses effets seront sequestrés par le Cadi du lieu, & mis en dépôt chez M. le Baile; & si c'étoit dans un lieu éloigné de la résidence de M. le Baile, & qu'il y eût un Vénitien résident, ils seront déposés chez lui, jusqu'à ce qu'on reçoive des lettres de l'Illustrissime Seigneurie de Venise, qui déclarent à qui ces effets doivent être délivrés. 9°. La Seigneurie de Venise ne pourra donner aux ennemis du Grand-Seigneur aucun secours d'argent, d'armes, de munitions, de galeres, de vaisseaux & autres navires, ni par voie de faux nolissement, ni sous aucun autre prétexte; & le même sera observé par le Grand-Seigneur envers la Seigneurie

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

de Venise. 10°. Les villes, places & forteresses que la Seigneurie de Venise possede en Romanie & en Albanie, ne serviront d'asyle à aucun ennemi, & à aucun transfuge des Etats du Grand-Seigneur; & s'il s'y en refugie quelqu'un, le Grand-Seigneur pourra en tirer vengeance sur lesdites places & forteresses, sans être censé avoir violé la paix. 11°. La Seigneurie pourra, selon son bon plaisir, envoyer à Constantinople un Baile avec sa maison accoutumée, qui aura la liberté de régir civilement les Vénitiens de toute condition, le Grand-Seigneur s'obligeant à lui faire donner main-forte toutes les fois qu'il en aura besoin. 12°. Le Grand-Seigneur consent à faire réparer tous les torts que les Vénitiens ont soufferts de la part des Turcs, ses Sujets, avant la prise de Constantinople; & la Seigneurie de Venise s'oblige envers lui à la même chose. 13°. Les Vénitiens pourront porter dans les Etats du Grand-Seigneur toute espece d'argent, & en trafiquer, sans payer aucun droit de Douane, à condition que ces es-

peces feront préfentées à la monnoie, & y feront vifées.

An. 1455.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venife.

Les Vénitiens firent fagement de mettre ainfi les intérêts de leur commerce à l'abri des malheurs & des préjugés du temps. Ils profiterent, en bons politiques, de cet efprit de modération que les Princes Ottomans ont toujours fait paroître, en tolérant dans leurs Etats tous les cultes divers, & en laiffant leurs ports ouverts à toutes les nations. On murmura à Rome de cet accommodement; mais la République, contente de recueillir les fruits d'une paix générale au dehors & au dedans, fit peu d'attention à ces murmures.

Pichinin entre à main armée dans les Etats du Pape.

La paix laiffoit un grand nombre de *Condottieris* fans emploi. Ces hommes, accoutumés à ne vivre que de la folde attachée à leurs fervices militaires, n'avoient plus d'autre reffource que la rapine & le brigandage. Jacques Pichinin étoit du nombre. Ses appointemens de Capitaine-Général de la République avoient ceffé avec les fonctions de cette charge. Il fe joignit avec quelques autres chefs

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

de troupes qui étoient comme lui sans emploi ; ils traverserent la Lombardie Vénitienne & le Ferrarois, entrerent dans la Romagne, & se posterent entre Forli & Césene. Leur dessein étoit de se procurer à force ouverte quelque établissement avantageux aux dépens des plus foibles. L'exemple de Sforce, parvenu du rang de simple soldat à l'éminente dignité de Souverain, excitoit leur émulation & nourrissoit leurs espérances.

Il est poursuivi dans la Toscane, & passe au service de Naples.

Le Pape Nicolas V, qui voulut les éloigner de ses Etats, somma les Etats confédérés d'Italie, & notamment le Duc de Milan, auteur & chef de la confédération, de lui prêter des forces pour le défendre de l'invasion dont il étoit menacé. Le Duc Sforce, ancien ennemi des Pichinins, & très-jaloux de maintenir la ligue d'Italie, fit marcher contre ces aventuriers une partie de ses troupes : mais Pichinin n'attendit pas leur arrivée. Il traversa l'Apennin, pénétra dans le Siennois, pilla tout le plat pays, & s'empara de deux ou trois petites villes. La mort de Nicolas V suspendit la marche des

troupes de l'Église contre ce perturbateur de la paix. Son successeur, Calixte III, ne fut pas plutôt placé sur le Saint Siége, que ses troupes, réunies à celles de Sforce, allerent à la rencontre de Pichinin. Il y eut bataille, sans avantage de part ni d'autre. Pichinin se replia sur Castiglione de Pescaria, qui avoit été cédée au Roi Alfonse par le dernier Traité. Il choisit cette retraite, parce que le Roi Alfonse l'avoit assuré secrétement de son appui, & parce que la place, entourée de marais, mettoit son armée à couvert de toute poursuite. Les Vénitiens & les Florentins, fideles aux loix de la confédération, envoyerent aux Siennois un secours de quatre mille hommes. Avec ce renfort, les troupes de l'Eglise & de Milan tinrent Pichinin si étroitement bloqué, que les vivres lui manquerent. Il envoya son blanc sein au Duc Sforce, offrant de se rendre aux conditions qu'il lui prescriroit : mais Sforce ne voulut point décider de ces conditions sans consulter les autres Confédérés. Cela prit beaucoup de temps. Le Roi

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Alfonse, qui protégeoit Pichinin, proposa de lui assigner une solde de cent mille écus par an, qui seroit repartie proportionnellement sur tous les Etats confédérés, & de donner des quartiers à ses troupes. Mais cette proposition fut généralement rejettée, parce qu'on jugea qu'il étoit contre la dignité des Confédérés de se rendre tributaires d'un brigand qui avoit eu la témérité de les braver; en sorte que le Roi Alfonse, pour mettre fin à ce différend, se détermina à prendre à son service Pichinin avec ses troupes; & on lui laissa la liberté de passer dans le Royaume de Naples.

Vains efforts de Calixte III pour la Croisade.

Calixte III n'attendoit que ce renouvellement de tranquillité, pour se livrer tout entier au projet formé par son prédécesseur d'une Croisade contre les Turcs. Il envoya le Cardinal de Saint-Ange à Venise, & divers autres Légats en Allemagne, en France, en Espagne & en Hongrie. Il n'étoit pas à présumer qu'on pût rien obtenir des Vénitiens, qui venoient de consommer un Traité avantageux avec Mahomet II. Aussi éluderent-ils

avec une ſage fermeté toutes les propoſitions du Cardinal de Saint-Ange. Cependant on arma à Rome ſeize galeres, & le Pape en donna le commandement au Cardinal Patriarche d'Aquilée. Cette eſcadre courut les mers du Levant : elle fit quelques ravages ſur les côtes de Natolie : mais ces foibles pirateries n'étoient pas capables d'arrêter les progrès de Mahomet. L'Empereur, les Rois de France, d'Angleterre, de Caſtille, de Portugal, de Sicile, & le Duc de Bourgogne, parurent diſpoſés à réunir leurs forces contre cet ennemi commun de la Chrétienté. Le Pape ſe brouilla avec le Roi Alfonſe, & tout ce grand projet s'évanouit. Alfonſe demanda l'inveſtiture du Royaume de Naples pour lui & pour Ferdinand, ſon batard ; il exigea même avec hauteur la Souveraineté de la Marche d'Ancone & de pluſieurs places du patrimoine de l'Egliſe. Calixte, non-ſeulement refuſa cette demande, mais il voulut reprendre pluſieurs droits uſurpés, ſelon lui, par les Rois des deux Siciles ſur la juriſdiction Eccléſiaſtique. Cette con-

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

An. 1455.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

testation les divisa au point de ne pouvoir plus se réunir.

Le Duc de Milan envoie son fils aîné à Venise.

Le Duc Sforce jouissoit du brillant avantage d'avoir soumis toutes les Puissances d'Italie à ses vues de politique. Il s'attacha particuliérement à gagner la confiance des Vénitiens, parce que, les connoissant les plus difficiles à abuser, il les jugeoit les plus à craindre. Pour donner une preuve éclatante de la disposition où il étoit d'entretenir avec eux la plus parfaite intelligence, il envoya cette année le Comte de Pavie, son fils aîné, à Venise. Le Doge vint à la rencontre de ce jeune Prince avec le Bucentaure. Le lendemain de son arrivée, il eut audience au College, où il prononça le Discours suivant.

» C'est par ordre de mon pere que » je viens, Sérénissime Prince, me » présenter devant votre Altesse. Si » mon langage est peu éloquent, & si » je marque quelque timidité devant » cette auguste Assemblée, votre Sé- » rénité le pardonnera à ma jeunes- » se. Je me flatte que la simplicité » de mon Discours vous persuadera

An. 1455. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

» mieux la sincérité de la déclaration » que je suis chargé de vous faire, en » vous assurant que l'événement que » mon pere a le plus désiré, & celui » qui lui a été le plus agréable, c'est » la paix, qui lui a rendu votre amitié. » Non-seulement cette paix a détruit » les hostilités mutuelles, mais elle a » formé entre vous & lui une société, » une union, une alliance des plus » intimes; & nous désirons tous que » cette bonne intelligence se main- » tienne inviolable, étant résolus de » tout sacrifier pour qu'aucun acci- » dent ne nous ravisse un aussi grand » bien. Le Ciel m'a donné des parens » doués de toutes les vertus; mais ils » sont mortels, & votre République » est immortelle. Que je serai heu- » reux, si je puis compter qu'elle aura » pour moi & pour mes descendans » les sentimens d'une vraie mere! » Combien ne retirerons-nous pas » d'utilité & de gloire de notre amitié » persévérante? Mes parens, déja sur » l'âge, y trouveront le repos de leurs » derniers jours assuré. Nous sommes, » mes freres & moi, sans expérience;

An. 1455.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

» nous avons besoin d'appui & de » secours, & nous trouverons dans » votre amitié tout ce qui nous man- » que. Mon pere vous offre tout ce » qu'il a de pouvoir & de ressources » contre les ennemis de votre gloire » & pour la prospérité de votre Etat. » Mes freres & moi nous ne pouvons » encore vous offrir que notre bonne » volonté ; mais lorsque nous aurons » l'âge, les forces & le pouvoir, nous » vous promettons de les consacrer » à votre gloire, comme il convient » que des fils en usent envers des peres » qui leur ont fait du bien. Nous » espérons que nos deux Etats désor- » mais n'en feront qu'un, & que » l'objet unique de l'un & de l'autre » sera notre sureté & notre utilité » commune ; car nous sommes voi- » sins, & nous pouvons nous secourir » dans tous les événemens. Ainsi, » puisque notre union doit avoir tant » d'avantages, conservez à jamais à » mon pere, à mes freres & à moi, » qui vous aimons & vous honorons, » l'engagement qui vous lie à nous, & » l'amitié que vous nous avez jurée.

Ce discours, prononcé avec beaucoup de grace, toucha sensiblement tout le College. Le Doge embrassa tendrement le jeune Prince, & lui fit mille caresses. On le retint quelques jours, afin de lui témoigner plus amplement l'estime qu'il avoit inspirée, & il partit très-satisfait du bon traitement qu'il avoit reçu.

An. 1455. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Laurent Justiniani, premier Patriarche de Venise, mourut au commencement de l'année suivante. Il avoit officié le jour de Noël par un froid extrême : la nuit il tomba malade; il fit les pauvres ses héritiers, & mourut le surlendemain des Rois. L'éminence de ses vertus a déterminé le Saint Siége à le mettre au nombre des Saints. Il a laissé plusieurs ouvrages, qui intéressent moins par la sublimité des idées, que par le sentiment d'une tendre piété qui s'y trouve répandu. Quelques jours après sa mort, le Sénat s'assembla pour lui nommer un successeur. Plusieurs Candidats se mirent sur les rangs. On ballotta leurs noms, & Maffée Contarini, Chanoine régulier de Saint-Georges d'Aléga,

An. 1456. Mort de saint Laurent Justinien.

An. 1456.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

eut la pluralité des suffrages. Son élection fut confirmée par le Pape, & on le vit d'autant plus volontiers assis sur le Siége Patriarchal, que la pureté de ses mœurs lui avoit mérité la confiance de son prédécesseur, qui, en mourant, le désigna comme le plus digne de lui succéder.

Aventure du fils du Doge.

Le Doge essuya encore cette année une mortification très-sensible au sujet de son fils Jacques Foscari. Nous avons dit que ce jeune Seigneur avoit été proscrit pour s'être laissé entraîner à recevoir des présens des Puissances étrangeres, & même des Princes ennemis de l'Etat. Il vivoit confiné à Trévise, lorsqu'une accusation plus grave le soumit à un châtiment plus rigoureux. Un des Chefs du Conseil des Dix, nommé Almor Donato, fut assassiné en rentrant chez lui le 5 Novembre de l'an 1450. Pour avoir l'assassin & en faire justice, le Conseil des Dix promit à celui qui le dénonceroit vingt-cinq mille livres de récompense, abolition de tout autre délit, même de complicité du crime, avec une pension de deux cents ducats, reversible

An. 1456.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

reversible à ses enfans, & l'assurance du secret. Le soupçon tomba sur Jacques Foscari. On avoit vu la veille un de ses domestiques, nommé Olivier, roder au tour de la maison du Sénateur Donato, & ce domestique s'étoit enfui le lendemain. D'après cet indice & quelques autres, un des Chefs des Dix dénonça le fils du Doge, comme étant présumé avoir fait commettre le meurtre par ce domestique fugitif. On décréta de prise de corps Olivier, qui fut arrêté, conduit dans les prisons, & appliqué pendant plusieurs jours aux plus violens tourmens de la question; mais il n'avoua rien. Comme les présomptions paroissoient très-fortes, on fit subir au maître les mêmes rigueurs que le domestique avoit souffertes; mais il fut également constant à ne rien avouer. Cela n'empêcha pas qu'il n'y eût Sentence contre lui, par laquelle il fut condamné à passer le reste de ses jours à la Canée.

Jacques Foscari gémissoit depuis cinq ans dans le lieu de son exil. Il avoit écrit plusieurs fois à son pere &

An. 1456.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

à ses amis, pour les prier d'être les protecteurs de son innocence, & de le délivrer de l'oppression injuste qu'on lui faisoit souffrir; mais toutes ses représentations avoient été inutiles : la crainte du Conseil des Dix faisoit taire tous les autres sentimens. Il imagina enfin de s'adresser au Duc de Milan, pour l'engager, en considération des services que son pere lui avoit rendus autrefois, d'intercéder pour lui auprès de la Seigneurie, ne doutant pas que l'entremise d'un intercesseur si puissant ne procurât la révocation de son exil. Il communiqua sa lettre à un Marchand, nommé Louis Bocchetta, qui retournoit de la Canée à Venise. Il le pria de s'en charger, & de la faire parvenir au Duc de Milan.

Bocchetta prit la lettre, & dès qu'il fut arrivé à Venise, il la porta aux Chefs du Conseil des Dix. Ce procédé de Jacques Foscari leur parut très-criminel, les loix défendant expressément aux Sujets de la République de réclamer la protection des Princes étrangers dans les affaires qui intéref-

ſent le gouvernement. On dépêcha une galere en Candie pour prendre Jacques Foſcari, & l'amener dans les priſons de Veniſe. A peine y fut-il enfermé, que les Chefs des Dix lui firent donner la queſtion, pour ſavoir de lui les motifs qui l'avoient déterminé à écrire cette lettre. Il répondit qu'il l'avoit écrite, ſachant bien qu'elle leur parviendroit, dans la ſeule intention de revoir encore une fois ſon pere avant que de mourir. Un motif ſi excuſable n'empêcha pas le Conſeil des Dix de le condamner à retourner dans le lieu de ſon exil, & à y tenir priſon pendant un an, avec menace que, s'il écrivoit jamais de ſemblables lettres, ſa priſon ſeroit rendue perpétuelle. Cependant on permit au Doge & à la Dogareſſe de le voir. Le Doge, qui étoit très-vieux, eut une entrevue avec ce malheureux fils dans une des ſalles du Palais : il l'embraſſa tendrement, & lui parla avec beaucoup de fermeté pour l'engager à ſupporter courageuſement ſa deſtinée. Jacques Foſcari ſe jetta à ſes pieds, fondant en larmes, & le conjura de

An. 1456.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Veniſe.

An. 1456. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

faire adoucir la rigueur de son exil. „ Non, mon fils, lui répondit le „ Doge gravement ; obéissez aux vo- „ lontés de la Seigneurie, & ne me „ demandez pas autre chose „. Il le quitta, en lui disant ces paroles ; mais à peine fut-il rentré dans son appartement, que l'effort qu'il avoit fait sur lui-même le fit tomber en foiblesse, & il perdit connoissance.

Jacques Foscari fut remené à la Canée. Après son départ, trois des principaux Sénateurs, Victor Capello, Orsat Justiniani & Paul Barbo, solliciterent sa grace. Ils étoient sur le point de l'obtenir, lorsqu'on apprit que Jacques Foscari étoit mort en prison. Quelques années après, son innocence fut reconnue. Un Noble Vénitien, nommé Nicolas Erizzo, étant à l'article de la mort, déclara à son Confesseur que c'étoit lui qui avoit commis le meurtre pour lequel Jacques Foscari avoit été puni ; qu'il s'étoit porté à cette extrêmité par vengeance contre le Sénateur Donato, qui, dans le temps qu'il étoit Avogador, l'avoit poursuivi au criminel

pour ses mauvaises actions ; & il le pria de rendre sa déclaration publique. Le Doge Foscari ne vivoit plus alors. Ainsi, après avoir eu le malheur de perdre son fils unique, il n'eut pas la consolation de voir son infamie effacée.

An. 1456. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Le Ciel sembloit ne l'avoir fait vivre si long-temps, que pour verser à pleines mains l'amertume sur ses derniers jours. Depuis la triste aventure de son fils, il étoit tombé dans une mélancolie & un état de langueur qui lui rendoient la vie insupportable : il restoit renfermé dans son appartement, & ne paroissoit plus à aucun Conseil. Les Chefs des Dix jugerent qu'il étoit de l'intérêt & de la dignité de la République de remédier à cet inconvénient. Ils assemblerent leur Conseil, & représenterent que l'âge & les infirmités de François Foscari ne laissoient aucune espérance qu'il pût servir l'Etat désormais ; qu'il falloit à la République un Chef capable de travail & d'action ; que les places ne devoient point être occupées par ceux qui n'étoient point en état de

An. 1457. Déposition du Doge Foscari.

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

les remplir, & qu'il falloit nécessairement prévenir les suites d'un abus si contraire au bien de l'Etat. Le Conseil demanda une Jonte de vingt-cinq Sénateurs pour procéder plus murement dans cette affaire.

L'usage avoit toujours été, en cas d'absence ou de maladie du Doge, que le plus ancien des Conseillers suppléât à son défaut, & présidât à tous les Conseils en qualité de Vice-Doge. Rien n'empêchoit dans cette occasion de s'en tenir à l'usage ordinaire, & il y avoit de l'inhumanité à refuser cette marque de considération à un vieillard dont les services avoient été utiles, & qu'on pouvoit regarder comme le principal auteur des prospérités obtenues par la voie des armes & par celle de la négociation. Les Historiens de Venise ne nous disent pas les motifs que l'on eut de traiter François Foscari différemment de ses prédécesseurs. Peut-être manifesta-t-il son chagrin au sujet de son fils d'une maniere offensante. Peut-être regarda-t-on le parti qu'il prit de s'éloigner des affaires, comme l'effet d'un dépit

contraire à la générosité avec laquelle tout citoyen, suivant les maximes de ce Gouvernement, doit se sacrifier aux vues de la République.

An. 1457. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Quoi qu'il en soit, le Conseil des Dix s'assembla avec la Jonte. Jérôme Barbarigo, l'un des Chefs, mit l'affaire en délibération. Il dit que François Foscari occupoit le trône Ducal depuis trente-quatre ans & demi; qu'il étoit âgé de quatre-vingt-quatre ans, & hors d'état de vaquer à ses fonctions; que depuis que Jacques Foscari, son fils, avoit été renvoyé à la Canée, il ne venoit plus, ni au College, ni au Conseil des Dix, ni au Sénat, en sorte que la République étoit sans Chef; & qu'en conséquence il croyoit qu'il étoit nécessaire d'ordonner qu'on procédât à l'élection d'un nouveau Doge.

L'affaire souffrit de la difficulté. Quoiqu'on ne doutât pas que la République avoit le pouvoir de déposer ses Doges, on ne vouloit pas user de ce droit légérement, ni qu'on pût attribuer cette déposition à aucun mo-

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

tif d'animoſité. Foſcari avoit toujours eu contre lui parmi les Sénateurs un parti nombreux, & on pouvoit craindre que le public n'imputât ſa diſgrace aux intrigues de gens qui lui étoient oppoſés. La délibération dura huit jours, les ſéances occupant toute la journée, & étant prolongées bien avant dans la nuit. Il fut réſolu d'appeller le Procurateur Marc Foſcari, frere du Doge, pour le rendre témoin des délibérations du Conſeil, & pour donner en cela une preuve convaincante d'une conduite exempte de paſſion. Ce fut en préſence de ce Procurateur qu'on arrêta, à la pluralité des voix, que les ſix Conſeillers ſe tranſporteroient à l'appartement du Doge; qu'ils lui ſignifieroient que, comme ſa ſanté ne lui permettoit plus de vaquer aux fonctions de ſa charge, l'excellentiſſime Conſeil des Dix jugeoit que ſa Sérénité ne pouvoit rien faire de mieux que d'abdiquer le Dogat, comme elle avoit eu intention de le faire d'autres fois; & que, ſi ſa Sérénité vouloit donner à l'Etat cette

marque de zele, on lui conserveroit ses appointemens sa vie durant.

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV Doge de Venise.

Les Conseillers s'étant rendus chez le Doge, & lui ayant exposé l'objet de leur mission, Foscari répondit que, comme on n'avoit pas voulu accepter son abdication lorsqu'il l'avoit offerte, il s'en tiendroit au serment qu'on lui avoit fait faire de ne jamais abdiquer le Dogat; qu'au surplus ils pouvoient mettre cette affaire en délibération au grand Conseil, & qu'il attendroit ce qui auroit été décidé. Sans doute que Foscari espéroit trouver plus de faveur dans le grand Conseil, que dans celui des Dix; mais on n'eut aucun égard à sa demande. Les Dix, accoutumés à voir tout fléchir sous la sévérité de leurs Arrêts, délibérerent tout d'une voix, que Foscari seroit absous de son serment; qu'il abdiqueroit le Dogat; qu'on procéderoit tout de suite à l'élection de son Successeur; qu'on lui assigneroit deux mille ducats de pension; qu'après sa mort, il seroit enterré avec tous les honneurs usités à l'enterrement des vrais Doges; & que

dans trois jours au plus tard il sortiroit du Palais.

An. 1457.

FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Les six Conseillers allerent signifier à Foscari cet Arrêt. Il l'écouta tranquillement, & dit: "Très-volontiers, „ j'obéirai à l'Excellentissime Conseil „ des Dix „. Ensuite, avec la même tranquillité, il remit l'anneau Ducal, qui fut brisé en sa présence. Il quitta la corne Ducale, & prit un bonnet ordinaire. Il donna ses ordres pour le transport de ses meubles & de ses effets. Deux jours après il sortit du Palais; entra dans une simple gondole, & se retira dans sa maison. Sa tranquillité dans cette occasion ne peut être trop admirée, si l'on fait attention à tous les motifs qu'il avoit de sentir vivement l'injustice de sa déposition.

Sa mort.

Dès qu'elle fut rendue publique, elle excita dans Venise un murmure général. Une pareille insulte, faite à un vieillard qui avoit toujours bien servi, & qui étoit sur le bord de sa fosse, déplut à tous les citoyens. Ils s'en exprimerent avec tant d'aigreur,

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

que le Conseil des Dix fut obligé de publier une proclamation, portant défense à qui que ce fût de parler de cette affaire, & chargea ses Chefs d'informer, conjointement avec les Inquisiteurs d'Etat, contre les téméraires qui oseroient contrevenir à sa défense. Cette proclamation imposa silence à tout le monde. Le grand Conseil s'assembla, au nombre de huit cents Nobles : les quarante-un Electeurs entrerent dans le conclave, & le 31 Octobre de l'an 1457, ils élurent Paschal Malipier. Foscari, entendant sonner les cloches de Saint-Marc, qui annonçoient l'élection de son Successeur, éprouva une révolution soudaine qui le mit au tombeau. Il mourut le lendemain dans la matinée. Sa mort fut annoncée le même jour au College, qui ordonna les préparatifs de ses obseques. On porta son corps au Palais, où il fut revêtu de tous les ornemens de la dignité Ducale. Le nouveau Doge, avec tout le Sénat, assista à son enterrement dans l'Eglise des Freres Mineurs. Ber-

An. 1457. FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

nard Justiniani prononça son Oraison Funebre. On mit son portrait dans la salle du grand Conseil avec cette Epigraphe.

Post mare perdomitum, post urbes marte subactas,
Florentem patriam longævus pace reliqui.

Sa Famille lui fit ériger un beau Mausolée avec l'Epitaphe suivante.

Accipite, cives, Francisci Foscari, vestri Ducis, imaginem. Ingenio, memoriâ, eloquentiâ, ad hæc justitiâ, fortitudine animi, si nihil ampliùs, certè summorum Principum gloriam æmulari contendi. Pietati erga patriam meam satisfeci. Maxima bella pro vestra salute & dignitate terrâ marique per annos plus quàm triginta gessi, summâque felicitate confeci. Labantem suffulsi Italiæ libertatem. Turbatores quietis armis compescui. Brixiam, Bergomum, Ravennam, Cremam, Imperio vestro adjunxi. Omnibus ornamentis patriam auxi. Pace vobis partâ, Italiâ in tranquillum fœdere redactâ, per tot labores exhaustus, ætatis anno LXXXIV, Ducatûs verò

quarto supra tricesimum, salutisque M. CCCC. LVII. Kalendis Novembris ad æternam requiem commigravi. Vos justitiam & concordiam, quò sempiternum hoc sit Imperium, conservate.

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

Francisco avo Duci, Francisco germano pientissimo, Nicolaus Jacobi monumentum hoc magnificum posuit.

Son éloge.

François Foscari étoit né avec les qualités les plus grandes. Il avoit l'esprit vif & pénétrant, le raisonnement juste, le discours éloquent, l'ame noble & généreuse. Il n'eut jamais qu'une passion, l'amour de la gloire. Entraîné par ce mobile puissant, il employa ses premieres années à acquérir avec ardeur toutes les connoissances qui pouvoient lui donner de la considération parmi ses concitoyens. Il passa rapidement des emplois subalternes aux premieres charges. Il eut, comme l'éprouvent tous les grands génies, des envieux & des partisans en grand nombre. L'intrigue & l'argent lui applanirent le chemin au trône Ducal. Elevé à cette

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

place éminente, il manifesta des vues pour le bien de la Patrie, une habileté dans le choix des moyens, une facilité pour le travail, une capacité pour toutes sortes d'affaires, une application aux moindres détails, une suite dans ses idées, une fermeté dans ses résolutions dont on n'avoit point encore vu d'exemple. Son opinion devint dominante dans tous les Conseils. Il aimoit la guerre : il sut en placer avantageusement le théâtre pour abattre la puissance des voisins que la République avoit le plus à redouter. Il évita autant qu'il put la guerre de mer, pour que rien ne nuisît au commerce de la Nation, source de ses prospérités & de ses richesses. Il porta la guerre dans le continent, & y procura des conquêtes qui apprirent à toute l'Europe, que les Vénitiens étoient des alliés à rechercher & des ennemis à craindre. Il brilla également dans les négociations, possédant le grand art de saisir les circonstances favorables, &

de tourner au profit de la République les intérêts des Princes avec qui elle avoit à traiter. Sous son regne, la République commença à jouer en Italie un des premiers rôles, & à jouir de la plus grande considération dans tous les Etats étrangers. Quoiqu'il ait occupé le trône Ducal plus de trente-quatre ans, & qu'il en ait toujours maintenu la dignité avec magnificence, on ne lui reprocha jamais aucune injustice & aucune déprédation. Par ses soins l'ordre regna dans les Finances, l'impartialité dans les Tribunaux, la Police & la sureté dans les villes. Dans tout autre gouvernement que celui de Venise, Foscari auroit vu tous les Ordres de l'Etat signaler à son égard leur soumission, leur reconnoissance, leur amour. Il étoit Chef d'une République qui regarde les sentimens contraires comme la sauvegarde de sa constitution. Il mérita plus que tous ses prédécesseurs. Il fut traité avec moins de ménagement qu'aucun d'eux. Il faut que les Vé-

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

An. 1457.
FRANÇOIS FOSCARI, LXV. Doge de Venise.

nitiens aient le cœur fait différemment des autres hommes, pour que l'amour de la patrie se conserve parmi eux, après de tels exemples d'ingratitude.

Fin du Livre XXV.



SOMMAIRE

DU LIVRE VINGT-SIXIEME.

Guerre du Roi Alfonse contre Gênes & Rimini. Gênes se donne au Roi de France. Mort du Roi Alfonse. Dispositions des Puissances d'Italie à l'égard de son fils Ferdinand. Mort du Pape Calixte III. Pie II lui succede. Ses liaisons avec le Duc de Milan. Démêlé des Vénitiens avec le Saint Siége. Assemblée de Mantoue. Ligue générale contre les Turcs. Vues du Duc de Calabre sur Naples. Il recherche en vain la faveur du Duc de Milan. Motifs de la conduite de Sforce. Affaires de Gênes. Pierre Frégose surprend la ville, & est tué. Jean d'Anjou va à Naples. Les Vénitiens le favorisent secrétement. Les Florentins sont ouvertement dans ses intérêts. Sforce les détermine à être neutres. Bataille de Sarno, où Ferdinand est défait. Révolution à Gênes contre les François. Le Dauphin de France uni d'intérêt avec le Duc Sforce. Les

François chassés de Gênes. Le Dauphin, devenu Roi, se brouille avec le Duc Sforce. Il se presse de se déclarer pour la maison d'Anjou. Il sollicite le Pape pour le même sujet. Le Duc de Calabre est battu par le Roi Ferdinand. Traité de commerce des Vénitiens avec le Soudan d'Egypte. Mort du Doge Malipier. Christophe Moro lui succede. Venise arme contre les Turcs. Guerre des Vénitiens en Morée. Siége de Corinthe. La perfidie d'un Noble Vénitien est punie. Affaires de Naples. Louis XI cede l'Etat de Gênes au Duc Sforce. Alliance de ces deux Princes. Croisade publiée contre les Turcs. Les Vénitiens forcent leur Doge de s'embarquer avec le Pape. Suite des opérations de guerre dans le Levant. Le Doge s'embarque pour aller joindre le Pape à Ancone. Mort du Pape Pie II. Le Cardinal Barbo, Noble Vénitien, est élu Pape. Affaires de Morée. Alliance des Vénitiens avec le Roi de Perse & le Prince de Caramanie. Le Prince de Rimini

est poursuivi par le Pape. Mariage de la Princesse de Milan avec le fils de Ferdinand. Combat naval, où Jean d'Anjou est défait. Le Duc Sforce envoie ses troupes au secours de la ville. Démêlé des Vénitiens avec le Pape. Mort du Duc Sforce. Galéas, son fils aîné, lui succede. Guerre en Morée & en Albanie. Guerre en Italie contre Pierre de Médicis. Le Pape la termine par un Traité de paix. Révolution en Chypre. Le Cardinal Bessarion donne sa Bibliotheque aux Vénitiens. Les Sciences & les Arts fleurissent à Venise. Opérations des flottes Vénitiennes contre les Turcs. Arrivée de l'Empereur Frédéric III à Venise. Grande flotte des Turcs contre les Vénitiens. Siége de Négrépont. Mauvaise conduite du Généralissime des Vénitiens. La ville de Négrépont est emportée. Toute l'Isle est soumise aux Turcs. On rappelle le Généralissime. Il est arrêté & puni. Les Vénitiens sont repoussés devant Négrépont. Ligue de plusieurs Princes avec les Véni-

tiens contre les Turcs. Intrigues de Mahomet pour rompre cette union. Courses des Turcs dans la Dalmatie & dans le Frioul. Mort du Pape Paul II. Sixte IV lui succede. Mort du Doge Moro. Nicolas Trono, LXVIII Doge de Venise. Mort du Duc de Modene. Sa couronne passe aux Princes légitimes. Le Roi de Perse défie Mahomet II. Il commence les hostilités. Les galeres de Rome & de Naples joignent la flotte de Venise. Progrès des troupes de Perse. Opérations du Généralissime des Vénitiens. Les Turcs entrent dans le Frioul. Mahomet marche en Natolie, & est arrêté. Nouveaux préparatifs du Sultan. Paix inutilement négociée avec le Sultan. Le Roi de Perse entre en Natolie. Mahomet va à sa rencontre. Il occupe un camp retranché. Les Turcs sont battus par les Persans. Les Persans sont repoussés, & se retirent. Mort de Jacques de Lusignan, Roi de Chypre. Mort du Doge Nicolas Trono. Réformation de la monnoie de Venise.



HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE VINGT-SIXIEME.



LE Roi Alfonse, en signant la ligue d'Italie, avoit formellement excepté les Génois & le Prince de Rimini. Ni les instances du Duc de Milan, ni les représentations du Pape, ne purent contenir le ressentiment qu'il leur avoit juré. Il en vouloit principalement à Pierre Frégose, Doge de Gênes, qui s'étoit montré son ennemi le plus constant. Il paroissoit n'avoir en vue d'autre satisfaction, que d'exclure les Frégoses du Gouvernement de Gênes, & d'en faire prendre les rênes aux Adornes,

An. 1457.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Guerre du Roi Alfonse contre Gênes & Rimini.

An. 1457.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

faction qui lui étoit dévouée : mais il arma de si grandes forces de terre & de mer, qu'on dut craindre que ce ne fût là qu'un prétexte pour assouvir l'ambition qu'il avoit de s'agrandir. Pierre Frégose n'en douta pas : il représenta vivement les suites de cet armement aux Etats d'Italie les plus intéressés à prévenir le malheur qu'il prévoyoit. Ils virent tous son embarras avec indifférence, & n'osant violer les engagemens pris avec son ennemi, ils crurent ses appréhensions imaginaires, & refuserent de le secourir.

An. 1458.
Gênes se donne au Roi de France.

Désespéré de cet abandon, Pierre Frégose se détermina dès le commencement de l'année suivante à se mettre sous la protection de Charles VII, Roi de France, qui, regardant Alfonse d'Arragon comme l'usurpateur des droits de la maison d'Anjou sur le trône de Sicile, ne pouvoit manquer d'être favorable à ses ennemis. Frégose assembla à ce sujet le grand Conseil de Gênes, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on enverroit des Députés à Charles pour se donner à lui. Leur

offre fut acceptée par le Roi de France, qui leur donna pour Gouverneur Jean d'Anjou, Duc de Calabre, fils de Réné d'Anjou, Comte de Provence & Roi de Sicile. Ce Prince partit de Marseille, aborda à Gênes, où il fut reçu avec les plus grandes acclamations, & mit garnison Françoise dans la ville, dans la citadelle & dans toutes les places des deux rivieres. Les Génois crurent trouver un double avantage dans ce changement : il les délivroit de la tyrannie de Pierre Frégose, qui s'étoit rendu odieux à plusieurs par sa hauteur & sa dureté ; & il paroissoit devoir renverser les projets du Roi Alfonse, qui auroit peine à lutter contre une Puissance comme celle de la France.

An. 1458. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Mais il en arriva tout autrement. Alfonse fit marcher une flotte vers Gênes : il joignit ses troupes de terre à celles des Spinolas, des Fiesques & des Adornes ; & le Duc de Calabre, enfermé dans Gênes, s'y trouva investi de toute part. Il se préparoit à soutenir le siége vigoureusement, lorsqu'on apprit que le Roi Alfonse étoit

Mort du Roi Alfonse.

An. 1458.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

mort à Naples. Cet événement changea la face des affaires. Les Arragonois, craignant que la faction Angevine, qui n'étoit rien moins qu'éteinte, n'excitât des troubles dans le commencement d'un nouveau regne, leverent le blocus de Gênes, & dans un instant cette ville se trouva délivrée des horreurs qui la menaçoient.

Dispositions des Puissances d'Italie à l'égard de son fils Ferdinand.

Les Vénitiens avoient vu sans inquiétude le changement arrivé à Gênes. Quoique ce qui s'étoit passé autrefois dût leur faire sentir les inconvéniens de la Puissance Françoise, établie dans un Etat, ancien rival de leur commerce, ils espéroient que cette Puissance balanceroit l'effort que le Roi d'Arragon & le Duc de Milan, étroitement unis, pouvoient faire contre l'équilibre général : de plus, ils avoient les mains liées par le Traité de la ligue d'Italie. Ils apprirent avec moins d'indifférence la mort du Roi Alfonse. Ce Prince avoit laissé à son frere la Sicile & tous ses Etats d'Espagne, & n'avoit réservé que la seule couronne de Naples pour son batard Ferdinand. Cette disposition, en divisant les

forces

forces de la maison d'Arragon, laissoit sur le trône de Naples un Prince d'autant moins redoutable, qu'il auroit nécessairement à lutter contre les mouvemens & les cabales de la faction Angevine, excitée & encouragée par la présence du Duc de Calabre en Italie. Les troubles qui devoient en résulter, mettoient les Vénitiens dans le cas de se rendre nécessaires aux deux partis, & de profiter de leurs malheurs. Ainsi cet événement leur fut infiniment agréable.

An. 1458. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Il n'en étoit pas de même du Duc de Milan. N'ayant rien à espérer des François, qui l'avoient assez peu ménagé pour prendre possession de Gênes, sans même lui communiquer leur projet; ayant tout à craindre de la politique des Vénitiens, qui ne pouvoient que gagner à son abaissement, il regarda la mort du Roi Alfonse comme l'événement le plus contraire à sa sureté, & crut qu'il étoit de son plus grand intérêt d'affermir Ferdinand sur le trône de Naples, afin d'avoir dans lui un allié capable de le faire respecter de ses voisins. Dans cette

An. 1458.
PASCHAL MALIPIER., LXVI. Doge de Venise.

vue, il agit vivement auprès des Nobles Napolitains, pour les engager à reconnoître unanimement leur nouveau Roi, en leur déclarant qu'il étoit résolu de l'assister de tout son pouvoir, de regarder comme ses ennemis tous ceux qui lui seroient contraires, de prodiguer ses biens, sa vie même, s'il le falloit, pour lui assurer sa couronne.

Dans le même temps le Pape Calixte III, sacrifiant tous les autres intérêts à l'élévation de Pierre-Louis Borgia, son neveu, écrivit à toutes les villes & à tous les Seigneurs du Royaume de Naples, pour leur défendre de reconnoître Ferdinand pour leur Roi, & leur ordonner d'attendre que le Saint Siége, à qui cette couronne étoit dévolue par la mort d'Alfonse sans héritiers légitimes, en eût disposé; les menaçant, s'ils désobéissoient, de lancer contr'eux l'excommunication, & de les poursuivre comme des rebelles. On ne douta pas que son dessein ne fût de conférer cette brillante couronne à son neveu, à qui il avoit déja donné le Duché de

Spolette. Il voulut faire entrer le Duc de Milan dans ses vues : il l'exhorta à se détacher de l'alliance de Ferdinand, indigne par sa naissance d'occuper un trône si considérable, & à se joindre à lui pour l'en faire descendre, lui promettant de lui faire restituer toutes les terres que son pere avoit possédées dans le Royaume de Naples, & d'y joindre encore de nouveaux bienfaits. Sforce étoit trop habile pour prendre des engagemens avec un Pontife vieux & infirme, dont la principale ressource étoit le vain effroi des excommunications. Il lui répondit que, c'étoit entreprendre au-dessus de ses forces, que de vouloir détrôner un Prince tel que Ferdinand ; que tous les Etats d'Italie, en vertu de leur confédération, seroient obligés de prendre sa défense, s'il étoit attaqué ; que quand même tous les autres lui manqueroient, il n'en seroit pas moins fidele aux devoirs de l'alliance ; qu'il prendroit les armes contre tous les ennemis de Ferdinand, quels qu'ils fussent ; & que, ou il perdroit sa couronne,

An. 1458.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

An. 1458.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

ou Ferdinand conserveroit la sienne.

Mort du Pape Calixte III. Pie II lui succede.

La mort de Calixte III, qui survint quelques jours après, délivra Sforce & Ferdinand de la crainte des censures Ecclésiastiques, qui étoient encore alors bien moins impuissantes que de nos jours. On lui donna pour successeur le fameux Æneas Silvius des Piccolomini de Sienne, qui prit le nom de Pie II. Ce nouveau Pape fut un exemple frappant de l'influence que la fortune a sur les opinions. On l'avoit vu au Concile de Basle combattre avec fermeté ce que nous nommons les *Maximes ultramontaines*, promouvoir avec zele notre Pragmatique Sanction. Devenu Pape, il adopta tous les préjugés de son Siége, & devint l'ennemi irréconciliable de la France pour cette même Pragmatique dont il avoit été le promoteur le plus ardent.

Ses liaisons avec le Duc de Milan.

Pie II, dès les premiers jours de son Pontificat, eut besoin du Duc de Milan contre Jacques Pichinin, qui, après avoir fait la guerre au Prince de Rimini par ordre du Roi Alfonse, avoit envahi quelques places de l'Etat

de l'Eglise. Sforce, qui vouloit gagner sa bienveillance, lui fit restituer ces places, & le Pape en fut si reconnoissant, qu'il lui jura une amitié éternelle. Il lui en donna bientôt une preuve des plus éclatantes, en accordant à sa sollicitation l'investiture du Royaume de Naples à Ferdinand, & en envoyant le Cardinal des Ursins pour faire la cérémonie de son Couronnement. Pour prix de cette complaisance, Ferdinand restitua au Saint Siége les villes de Bénévent & de Terracine; & il donna au neveu du Pape une de ses filles naturelles en mariage, avec le Duché d'Amalfi & le Comté de Célano. Depuis ce moment, Ferdinand, Pie II & Sforce, demeurerent inséparablement unis.

An. 1458.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Démêlé des Vénitiens avec le Saint Siége.

Il s'éleva entre les Vénitiens & le nouveau Pape une contestation qui pouvoit avoir des suites fâcheuses, si Pie II avoit eu le caractere altier de quelques-uns de ses prédécesseurs. Fantin Dandolo, Evêque de Padoue, étoit mort; & comme le Sénat prétendoit jouir du droit de nomination aux Evêchés des terres de sa dépen-

An. 1458.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

dance, il choisit pour le remplacer Jacques Zéno, Evêque de Feltri. Le Pape, sans égard aux prétentions du Sénat, & voulant user de la prérogative qu'une habitude déja ancienne avoit attachée à son Siége, conféra l'Evêché de Padoue à Pierre Barbo, Cardinal de Saint-Marc. Il crut que ce choix déplairoit d'autant moins à la République, que ce Cardinal étoit Vénitien & de famille patricienne. Mais le Sénat, résolu de maintenir son droit, s'opposa à la nomination du Pape. L'Ambassadeur de la République à Rome eut ordre de voir le Cardinal de Saint-Marc, de l'informer de la nomination faite en faveur d'un autre, de l'exhorter à respecter le choix du Sénat, & de lui demander son désistement. Le Cardinal ne voulut point se rendre aux insinuations de l'Ambassadeur. Alors on eut recours à l'expédient dont on avoit déja usé en pareille occasion. Le Sénat ordonna au Chevalier Paul Barbo, frere du Cardinal, d'obtenir le désistement de son frere, sous peine de bannissement. Ce Sénateur ne put

vaincre l'obstination du Cardinal de Saint-Marc, & il fut banni. Les choses resterent quelques années dans cet état, jusqu'à ce qu'enfin le Cardinal, touché de la disgrace de sa famille, donna sa démission, en se réservant deux mille ducats de pension sur l'Evêché de Padoue. Pie II eut la sagesse de fermer les yeux sur la contestation, & de donner les mains à l'accommodement. Jacques Zéno reçut ses Bulles, Paul Barbo fut rappellé & rétabli dans ses charges, & on évita l'incendie que cette étincelle pouvoit allumer.

An. 1458.
PASCHAL MALIPIER, LXVI Doge de Venise.

Le Pape projettoit alors une assemblée générale à Mantoue pour effectuer contre les Turcs la Croisade que ses prédécesseurs immédiats avoient projettée plus d'une fois sans succès. Il invita tous les Princes de l'Europe à y envoyer leurs Ambassadeurs, & il s'y rendit lui-même au mois de Juin de l'an 1459. Le Doge de Venise avoit reçu un Bref de sa Sainteté, qui, en lui exposant l'objet de cette assemblée, exhortoit la République à y concourir avec toutes les autres Puis-

An. 1459.
Assemblée de Mantoue.

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

ſances. Comme l'affaire de l'Evêché de Padoue n'étoit pas encore terminée, il y eut d'aſſez longs débats dans le Sénat pour ſavoir ſi on auroit égard à la priere d'un Pape avec lequel on étoit actuellement en conteſtation. La pluralité fut pour nommer deux Ambaſſadeurs, Orſat Juſtiniani & Louis Foſcarini; mais on leur défendit expreſſément d'avoir aucune communication avec le Cardinal Barbo, & même de le ſaluer, à cauſe de ſon refus perſévérant de renoncer à l'Evêché de Padoue. Les deux Ambaſſadeurs, arrivés à Mantoue, rencontrerent inopinément ce Cardinal, & n'oſerent lui refuſer le ſalut. A leur retour, les Avogadors dénoncerent cette déſobéiſſance au Sénat, qui les déclara incapables de pouvoir jamais remplir dans aucun lieu la fonction d'Ambaſſadeur de la République. L'Hiſtorien Sanuto, qui raconte cette particularité, obſerve que la punition étoit bien légere.

Ligue générale contre les Turcs.

L'aſſemblée de Mantoue eut l'effet que le Pape déſiroit. Il propoſa une ligue générale contre les Turcs. Tous

An. 1459.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

répondirent d'une maniere favorable. Les seuls Vénitiens représenterent que leurs Etats étant limitrophes des Turcs en bien des endroits, il ne leur convenoit pas d'avoir la guerre avec eux, à moins que toutes les Puissances Chrétiennes ne fussent sincérement réunies dans le projet de les attaquer, & que leurs forces de terre & de mer ne fussent en mouvement pour les combattre. Malgré leur opposition, la guerre fut résolue. Le Duc de Milan étoit en personne à Mantoue. Le Pape eut avec lui plusieurs conférences secretes. Ils renouvellerent leurs engagemens en faveur du Roi Ferdinand, & ils se promirent de le soutenir de tout leur pouvoir contre la faction Angevine qui commençoit à remuer. On se sépara. Le Pape prit la route de Toscane, & séjourna un an entier à Sienne, sa patrie.

Vues du Duc de Calabre sur Naples. Il recherche en vain la faveur du Duc de Milan.

Le Duc de Calabre n'étoit venu à Gênes, que dans l'espérance d'y trouver des facilités pour rentrer dans le Royaume de Naples. Il avoit des correspondances avec un grand nombre de Seigneurs Napolitains, à la tête

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

desquels étoit le Prince de Tarente, qui le pressoit de profiter des bonnes dispositions de ses adhérens, & l'assuroit qu'ils n'attendoient que son arrivée pour lever le masque. Le Duc de Calabre croyoit qu'il lui seroit difficile de réussir tant que Sforce favoriseroit le parti contraire. Il savoit que ce Prince ne le voyoit pas sans inquiétude en possession d'une ville voisine de ses Etats ; & que ses liaisons avec Ferdinand étoient fondées sur une politique qu'il croyoit nécessaire à leur sureté réciproque. Mais comme dans les temps antérieurs les Sforces avoient été toujours amis de la maison d'Anjou, il voulut réveiller ce sentiment dans le cœur du Duc de Milan. Il lui envoya l'Evêque de Marseille & Jean Coxa. Ces deux Ambassadeurs s'efforcerent de lui faire approuver la conduite de leur maître dans l'expédition de Gênes. Ils ajouterent que Jean d'Anjou étoit résolu de profiter de la circonstance, pour recouvrer un Royaume qui étoit l'héritage de ses peres. Ils le prierent d'abandonner Ferdinand, son nouvel

àmi, & de reprendre ſes anciennes liaiſons avec les Princes Angevins, qu'il avoit ſervis précédemment, juſqu'à ſouffrir pour eux la perte de ſes biens ; que c'étoit le ſeul moyen qu'il eût de ſe venger des affronts qu'il avoit reçus du Roi Alfonſe, & de recouvrer les domaines dont il avoit été injuſtement dépouillé ; que le Roi Réné & le Duc de Calabre, ſon fils, étoient réſolus de les lui rendre, & de lui donner toute leur confiance ; qu'il ne devoit pas être arrêté par la promeſſe qu'il avoit faite à Ferdinand de donner à ſon fils ſa fille Hippolite en mariage, puiſque le Duc de Calabre s'offroit à l'épouſer ; qu'au ſurplus, s'il ne vouloit pas unir ſes forces à celles de la maiſon d'Anjou contre Ferdinand, on le prioit au moins d'être neutre, & d'engager le Pape à garder la même neutralité.

An. 1459. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Veniſe.

Le Duc de Milan avoit trop de raiſons de s'oppoſer aux projets du Duc de Calabre, pour accepter les propoſitions de ſes Ambaſſadeurs. Il étoit vis-à-vis du Duc d'Orléans dans le même cas que Ferdinand vis-à-vis

Motifs de la conduite de Sforce.

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

à ce que Frégose trouvât de l'argent & soudoyât des troupes dans ses Etats; qu'il offroit au Duc de Calabre la même liberté; que les plaintes qu'il devoit porter au Roi de France ne le feroient point changer de conduite, parce que le Roi étoit trop sage pour ne pas juger qu'il n'avoit rien fait que d'honnête & de juste.

Pierre Frégose surprend la ville, & est tué.

Pierre Frégose joignit ses troupes à celles des Fiesques, ennemis de la domination Françoise, & tenta une entreprise sur Gênes, qui ne lui réussit pas: il trouva les avenues de la place gardées par de forts détachemens des garnisons d'Asti & de Savone, & il se retira. Jean d'Anjou préparoit son embarquement pour Naples: on lui armoit douze galeres à Marseille; il en faisoit armer dix autres dans le port de Gênes. Il tira de la banque de Saint-Georges & de divers particuliers des sommes considérables, qui, jointes à l'argent qu'il reçut de France, le mirent en état de tenter le hazard des événemens. Son embarquement fut retardé par une seconde entreprise de Pierre Frégose sur la

ville de Gênes. Il l'escalada de nuit, & y pénétra avec une partie de ses troupes. Mais cette témérité lui couta cher; car étant vivement pressé par les François de la garnison, & tous ses soldats ayant pris la fuite, il fut enveloppé, & tomba mort de ses blessures.

An. 1459. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Jean d'Anjou mit enfin à la voile les premiers jours d'Octobre, & parut trois jours après devant le port de Gaëte. Il comptoit sur les intelligences qu'il avoit dans la place; mais la conspiration avoit été éventée & étouffée par son Compétiteur. Il débarqua au port de Sesse, où il fut très-bien reçu par le Duc de ce nom. Ses troupes soumirent d'abord quelques petites places entre Naples & Capoue. Bientôt après les Seigneurs de sa faction se déclarerent ouvertement, & entraînerent plus des deux tiers du Royaume. Ferdinand, étonné de cette défection presque générale, se renferma dans Naples, employant l'attrait des récompenses, pour ranimer le zele de ses adhérens & en augmenter le nombre. Il eut recours au Pape, au Duc

Jean d'Anjou va à Naples.

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Les Vénitiens le favorisent secrétement.

de Milan, aux Florentins & aux Vénitiens, & les somma de remplir en sa faveur les engagemens qu'ils avoient tous pris en signant la ligue d'Italie.

On commençoit à sentir à Venise les inconvéniens de l'étroite liaison de Ferdinand d'Arragon avec le Duc Sforce & le Pape Pie II. On voyoit, de cette espece de triumvirat, naître une puissance supérieure, capable de donner la loi à toutes les autres. Le Sénat, dont la politique fut toujours, dans les circonstances où il ne pourroit pas faire pencher la balance de son côté, de maintenir au moins un juste équilibre, refusa les secours demandés par Ferdinand, & se décida pour une exacte neutralité entre les deux Rois, jusqu'à ce que les événemens de la guerre eussent fixé leur fortune. Mais on vit bientôt que cette neutralité n'étoit qu'apparente, & que dans le fond les vœux du Sénat étoient pour la maison d'Anjou. Le Prince de Tarente, qui en soutenoit le parti, demanda aux Vénitiens leur assistance. Ils la lui refuserent, mais en lui permettant de se pourvoir chez

eux, en payant, de toutes les choses dont il pourroit avoir besoin, armes, soldats, munitions.

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Les Florentins sont ouvertement dans ses intérêts.

Les Florentins, de tout temps attachés à la France, & par conséquent très-dévoués à la maison d'Anjou, firent plus encore : non-seulement ils refuserent tout à Ferdinand, mais ils résolurent d'accorder au Duc de Calabre, tant que la guerre dureroit, un subside annuel de quatre-vingt mille écus. Côme de Médicis, chef de la Régence, écrivit au Duc Sforce pour lui faire agréer cette résolution. Il lui représenta que les Florentins, pleins de zele pour le nom François, n'avoient pu refuser à Jean d'Anjou cette marque de leur attachement; qu'ils désiroient tous avec passion de le voir assis sur le trône de Naples, & de contribuer à son élévation; qu'ils haïssoient la maison d'Arragon, qui ne leur avoit jamais fait que du mal; & qu'il ne falloit pas espérer qu'on pût les faire changer de sentiment. Il le prioit de peser la chose murement, & de voir s'il n'étoit pas de son intérêt de se déclarer lui-même en faveur

An. 1459. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

de Jean d'Anjou, dont le triomphe paroissoit assuré & prochain, de s'en faire un ami, de recouvrer par sa protection les domaines opulens qu'il avoit perdus dans le Royaume de Naples, dans la Marche d'Ancone & dans l'Ombrie, par la mauvaise volonté du pere de Ferdinand, & d'avoir ainsi dequoi former de riches établissemens pour chacun de ses enfans. „ Si vous croyez, ajouta-t-il, qu'il „ n'est pas de votre dignité de recher-„ cher vous-même l'amitié du Duc de „ Calabre, je me chargerai de cette „ négociation. Je vous garantis que „ ce Prince sera charmé de vous pré-„ venir, & de gagner votre amitié „ aux mêmes conditions qu'il vous fit „ proposer l'année derniere à Milan. „ Au surplus, si vous trouvez trop „ d'inconvénient à vous déclarer, le „ Duc de Calabre sera content, pour-„ vu que vous soyez neutre.

Sforce avoit pris son parti d'après des vues de politique combinées avec le changement des circonstances. Il répondit à Médicis, qu'il voyoit avec autant de douleur que de surprise, que

les Florentins eussent l'imprudence de violer la foi des Traités pour secourir le parti Angevin; que ce qui l'étonnoit & l'affligeoit davantage, c'étoit d'apprendre que les plus sages de leur Conseil, & Côme de Médicis lui-même, étoient de cette opinion; qu'il leur déclaroit que sa façon de penser étoit toujours la même; qu'il assisteroit Ferdinand de tout son pouvoir, non-seulement contre la maison d'Anjou, mais contre tous ceux qui oseroient lui faire la guerre; que son serment l'y obligeoit, & qu'il ne vouloit point se deshonorer par un parjure; qu'il le prioit, par les nœuds sacrés de l'amitié qui les unissoit, d'employer tout ce qu'il avoit de crédit auprès de la Régence, pour faire révoquer le subside accordé à Jean d'Anjou, & pour obtenir au moins que les Florentins fussent neutres; qu'à la vérité il avoit eu beaucoup à se plaindre, ainsi que les Florentins, du Roi Alfonse, qui, enflé de sa grande puissance, ne ménageoit personne; mais que ce Prince ne vivoit plus; que son fils Ferdinand, réduit

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

An. 1459.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

au seul Royaume de Naples, étoit dans le cas de ménager tout le monde, & pour sa propre sureté, de faire cause commune avec tous les autres Etats d'Italie; qu'il n'en étoit pas de même des François, naturellement fiers & insolens, & toujours portés à abuser de la victoire, sans ménager, ni amis, ni alliés; qu'ils possédoient déja en Italie le Comté d'Asti & l'Etat de Gênes; que si on souffroit qu'ils s'emparassent encore du Royaume de Naples, il n'y auroit plus contr'eux de sureté; qu'il n'étoit pas de l'intérêt, ni des Florentins, ni d'aucun autre, de laisser les François s'agrandir à ce point; que, malgré les dissentions des Seigneurs Napolitains & les progrès de Jean d'Anjou, Ferdinand n'étoit pas si près de sa chute qu'on le croyoit; qu'il avoit les grandes villes & les principales forteresses; & que dans peu les renforts qu'il recevroit de Rome & de Milan, le mettroient au-dessus de ses affaires.

Sforce les détermine à être neutres.

Côme de Médicis, ancien ami de Sforce, & qui ne vouloit pas se brouiller avec lui, sacrifia son inclination

au desir de lui plaire. Il fit abroger le subside dont on étoit convenu. La Régence consentit avec quelque peine à garder la neutralité ; ce qui n'empêcha point divers particuliers de faire passer de l'argent au Duc de Calabre ; tant il est difficile de changer les dispositions de la multitude. Les grands intérêts lui échappent, & elle se passionne toujours en bien ou en mal par le seul souvenir du passé.

An. 1459.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Les troupes auxiliaires de l'Eglise & de Milan marcherent dès le commencement du printemps de l'année suivante, pour aller joindre l'armée Arragonoise. Jacques Pichinin quitta le service de Ferdinand, dont il ne retiroit aucun avantage ; & malgré les représentations & les menaces du Duc Sforce, malgré les ordres donnés par ce Prince pour l'arrêter dans sa marche, il pénétra dans l'Abruzze & joignit l'armée du Duc de Calabre. Les deux Compétiteurs se cherchoient pour se combattre ; ils se rencontrerent près de Sarno. La bataille qui suivit fut funeste à Ferdinand : il perdit la plus grande partie de son armée &

An. 1460.

Bataille de Sarno, où Ferdinand est défait.

An. 1460.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

tous ses bagages, & se sauva à Naples, après avoir vu la déroute de ses soldats, qui furent presque tous tués ou faits prisonniers. Les suites de la bataille devinrent encore plus funestes. On le crut perdu sans ressource. Toutes les villes allerent au devant du joug du vainqueur ; & si le Prince de Tarente, qui vouloit prolonger la guerre pour son utilité particuliere, ne l'avoit pas empêché d'aller attaquer Ferdinand dans Naples même, c'en étoit fait de ce Prince.

On lui laissa le temps de respirer & de se reconnoître, & aidé de l'argent du Pape & du Duc de Milan, il eut bientôt une nouvelle armée. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que Sforce empêcha Pie II d'abandonner Ferdinand dans ses malheurs. Ses Cardinaux le lui conseilloient, & il y étoit d'autant plus porté, qu'il ne tarda pas d'éprouver lui-même les plus fâcheux effets de son alliance avec ce Prince. Jacques Pichinin entra sur les terres de l'Eglise & y commit des ravages affreux. Il vint jusqu'aux portes de Rome, dont il se seroit em-

paré, sans un gros corps de troupes Milanoises qui le força de rétrograder. Tant de disgraces affligerent coup sur coup le parti Arragonois, que le Duc Sforce, qui en étoit l'ame, ne put que très-difficilement le tenir réuni & lui donner de l'espérance. Il envoya de nouvelles troupes, qui remporterent quelques avantages. Cette lueur de prospérité enhardit le Roi Ferdinand ; il fit quelques entreprises sur diverses petites places, qui lui réussirent. L'hiver survint, & les hostilités cesserent.

An. 1460.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

La présence du Duc de Calabre & ses aimables qualités avoient fait oublier aux Génois leurs anciennes dissentions. A peine se fut-il éloigné d'eux, que l'esprit de discorde les agita de nouveau. Le peuple se souleva contre les Nobles à l'occasion des nouveaux impôts : les Nobles entr'eux se diviserent. Thomas Vallée, Gouverneur de Gênes en l'absence du Prince, montra de la foiblesse & de l'irrésolution. Le parti opposé à la France reprit courage, la révolte éclata, on courut aux armes ; & Thomas

An. 1461.
Révolution à Gênes contre les François.

An. 1461.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Vallée fut obligé d'abandonner la ville & de se renfermer dans la citadelle. Paul Frégose, Archevêque de Gênes, frere de feu Pierre Frégose, & Prosper Adorne, malgré leur ancienne rivalité, se réunirent dans cette conjoncture pour secouer le joug des François. Ils demanderent de l'argent & des troupes au Duc de Milan, qui les appuya avec empressement. Ce Prince n'ignoroit pas que Charles VII, irrité de ses liaisons avec les ennemis du Duc de Calabre, venoit d'entamer une négociation avec les Vénitiens & le Duc de Modene, pour faire valoir les droits du Duc d'Orléans sur l'État de Milan; & quoiqu'il fût rassuré contre les suites de cette négociation par la politique des Vénitiens, qui, tout portés qu'ils étoient pour la maison d'Anjou, avoient un intérêt très-grand à ne pas rendre les François trop puissans en Italie; il ne voulut pas laisser échapper une si belle occasion de servir Ferdinand & de nuire à la France. Il y étoit d'ailleurs excité par le Dauphin lui-même, retiré alors chez le Duc de Bourgogne,

&

& qui agissoit contre le Roi, son pere, avec toute l'animosité d'un ennemi.

An. 1461.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Le Dauphin de France uni d'intérêt avec le Duc Sforce.

Les François chassés de Gênes.

C'est une anecdote qui a été ignorée de tous nos Historiens, & que celui du Duc de Milan, Jean Simonetta, qui étoit en même-temps son Secrétaire, nous a conservée, que le Dauphin Louis étoit en correspondance avec le Duc Sforce, & avoit fait alliance avec lui contre sa propre maison. Non-seulement le Dauphin ne trouva pas mauvais que Sforce agît offensivement contre la garnison Françoise qui étoit à Gênes; mais il l'assura qu'il seroit charmé s'il venoit à bout d'enlever cette ville à la France. Sforce envoya, sans hésiter, de l'argent & des troupes aux Génois, & le siége de la citadelle fut commencé. Les attaques avoient duré plus de trois mois, lorsqu'on apprit enfin que le secours de France arrivoit. Réné d'Anjou parut devant Gênes avec une flotte de dix galeres. Il débarqua mille hommes de pied, lesquels joints à six mille gendarmes qui étoient venus par terre, & à une multitude de Génois, demeurés fideles à la France, compo-

An. 1461.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

soient une armée plus que suffisante pour dompter les rebelles. Ceux-ci occupoient les hauteurs autour de la place. L'armée Françoise marcha pour les en déloger : elle força aisément le premier poste. L'attaque du second fut plus difficile & plus meurtriere. On se battoit avec acharnement, lorsque les rebelles, prévenus qu'un gros corps de troupes Milanoises alloit incessamment venir à leur secours, pousserent de grands cris de joie, & fondirent avec impétuosité sur les François. Ce n'étoit qu'un stratagême, imaginé par l'Archevêque de Gênes, pour répandre dans les imaginations ce trouble, qui ne décide que trop souvent des opérations militaires. Il eut tant d'effet, que les François lâcherent le pied en désordre, furent poursuivis jusqu'au rivage & taillés en pieces. Le Roi de Sicile, furieux de voir fuir son armée, eut la cruauté de faire tirer ses galeres en haute mer, disant que ces lâches ne méritoient pas de survivre à leur infamie. Ainsi ils furent presque tous tués, ou faits prisonniers. Thomas Vallée, n'ayant

plus d'espérance, rendit la citadelle, se retira à Savone, & Gênes fut perdue pour la France.

An. 1461.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Cette révolution, & la mort de Charles VII, qui la suivit de près, anéantirent l'effet des négociations de la France avec les Vénitiens & le Duc de Modene. Il est à présumer que le Sénat n'y avoit donné les mains, que dans la seule vue d'augmenter les embarras du Duc Sforce, & sans une envie sincere d'en remplir l'objet. Il y auroit eu trop de danger pour la République, si la France avoit eu en Italie un haut degré de pouvoir. Le Sénat, uniquement attentif à maintenir l'équilibre, ne vouloit que diviser les intérêts, mettre en opposition les Puissances, & les affoiblir les unes par les autres.

Le Dauphin, devenu Roi, se brouille avec le Duc Sforce.

La mort de Charles VII, & l'avénement de Louis XI au trône de France, donnerent de nouvelles espérances au Duc Sforce. Il ne douta pas que le nouveau Roi ne se fît un plaisir de renouveller avec lui l'alliance qu'il avoit contractée lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin. Il le lui fit proposer

An. 1461.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

par son Ambassadeur. Mais il fut bien surpris lorsqu'on lui rapporta que, Louis XI avoit témoigné beaucoup de ressentiment de ce que Sforce avoit causé la ruine de l'armée de son pere devant Gênes, de ce qu'il étoit opposé au Duc de Calabre, son cousin, & de ce qu'il donnoit des secours à Ferdinand, l'ennemi déclaré de la France; que lorsque son Ambassadeur avoit voulu représenter que tout cela avoit été fait non-seulement de son aveu, mais à son instigation, le Roi avoit répondu fiérement que le changement de sa situation avoit changé ses intérêts & ses vues; qu'il avoit blâmé ouvertement ceux de ses Ministres qui lui avoient conseillé de s'allier avec le Duc de Milan, ajoutant qu'il enverroit incessamment une armée en Italie, pour venger l'insulte que les Génois avoient faite à sa couronne.

Ces menaces auroient inspiré beaucoup de crainte au Duc Sforce, & n'auroient peut-être pas été sans effet, si les affaires du Duc de Calabre avoient continué de prospérer dans le Royau-

me de Naples. Mais Ferdinand avoit eu le temps de se rétablir de ses pertes : son armée, égale à celle de son compétiteur, lui disputoit le terrein, & tout ce que Jean d'Anjou put faire cette année, après avoir livré divers petits combats, ce fut de terminer la campagne sans aucun désavantage marqué.

An. 1461. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Il le presse de se déclarer pour la maison d'Anjou.

Louis XI vouloit absolument détacher le Duc Sforce du parti de Ferdinand. Il lui fit dire par les Ambassadeurs que la ville de Florence lui avoit envoyés pour le complimenter sur son avénement à la couronne, qu'il ne pouvoit lui donner une marque de zele à laquelle il fût plus sensible, que de faire désormais pour le Duc de Calabre ce qu'il avoit fait jusques-là pour son ennemi ; que s'il obtenoit de lui cette complaisance, il lui donneroit les marques les plus éclatantes de sa satisfaction ; qu'au contraire s'il s'obstinoit à secourir Ferdinand, il seroit son ennemi à jamais. Sforce étoit alors malade au point de faire douter de son rétablissement. La Duchesse, sa femme, ses Ministres, &

An. 1461.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

presque tous les gens de sa Cour, craignant pour sa vie, insistoient auprès de lui pour qu'il acquiesçât aux desirs du Roi de France. Ils lui représentoient que l'appui d'un aussi grand Prince étoit nécessaire à ses enfans pour assurer leur sort au milieu des troubles qui agitoient l'Italie. Mais il fut inflexible, & défendit qu'on lui parlât davantage de cette affaire.

Il sollicite le Pape pour le même sujet.

Les Ambassadeurs de Louis XI négocioient en même-temps auprès de Pie II, pour le mettre dans les intérêts du Duc de Calabre. Ils avoient ordre de leur maître, en cas de refus, de menacer le Pape de l'assemblée d'un Concile, où son pouvoir & sa dignité souffriroient des atteintes encore plus essentielles qu'au Concile de Basle. Pie II répondit à ces menaces, qu'il avoit engagé sa foi au Duc de Milan, & qu'il suivroit ses conseils & ses exemples. Il écrivit en effet à François Sforce, dont il savoit la vie en danger, qu'on le pressoit vivement d'abandonner les affaires de Naples, & que le peu de succès de Ferdinand, les menaces de Louis, les représenta-

tions des Cardinaux & des Prélats de la Cour Romaine, rendoient son ame incertaine à cet égard, & la jettoient dans la perplexité. Sforce, tout mourant qu'il étoit, eut encore assez d'empire sur l'esprit du Pontife pour l'affermir contre tant d'assauts.

An. 1461.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

L'année suivante vit triompher la cause de Ferdinand. Son armée attaqua celle du Duc de Calabre près de Troïa, & remporta une victoire complete, qui ruina entiérement les affaires de Jean d'Anjou. En peu de temps il fut abandonné du plus grand nombre de ses partisans, & du Prince de Tarente lui-même. Chassé de la Pouille, il se retira dans l'Abruzze, où il se soutint encore quelque temps; mais presque tous ceux qui soutenoient son parti, & Jacques Pichinin lui-même ayant fait dans la suite leur accommodement avec Ferdinand, il fut enfin obligé de remettre à un meilleur temps la poursuite de ses droits & le recouvrement de sa couronne.

An. 1462.
Le Duc de Calabre est battu par le Roi Ferdinand.

Les Vénitiens, tranquilles au milieu de tant d'agitations, vinrent à bout cette année de conclure avec le nou-

Traité de commerce des Vénitiens avec le Soudan d'Egypte.

An. 1462.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

veau Soudan d'Egypte un Traité d'amitié & de commerce, qu'ils avoient négocié long-temps auprès de son prédécesseur. Ce Soudan écrivit à ce sujet au Doge Paschal Malipier la lettre suivante.

Au nom de Dieu.

» A Messire le Doge, grand & » puissant, homme très-estimé & de » grande prudence, Paschal Malipier, » le plus grand de la foi de Christ, le » plus honoré de ceux qui adorent la » Croix, Messire le Doge de Venise, » colonne de tous les Chrétiens, & » ami des Seigneurs Soudans, que » Dieu le maintienne dans sa puis- » sance : le Seigneur Soudan, le Sei- » gneur des Seigneurs de tous les » Musulmans, le défenseur des pu- » pilles, qui maintient la justice avec » grande égalité, toujours vainqueur » de ses ennemis & de tous les rebel- » les, héritier du pouvoir des Sou- » dans, Roi des Arabes & des Perses, » serviteur des deux saints lieux la » Mecque & Jérusalem, Roi au-dessus » de ceux qui portent la couronne en » tête, qui fait la sureté des chemins

» & de tous ceux qui vivent sous son » obéissance. Abulfer Hamet, Soudan » Elmaydi, fils de l'heureux Soudan » Lasserat Aynel, que Dieu & le saint » Prophete le maintiennent dans sa » puissance, lui donnent la victoire » contre ses ennemis, & l'intelligence » pour exécuter ses saints commande- » mens. Amen.

An. 1462. PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

» Du vivant de notre bienheureux » pere le Seigneur Soudan Lasserat, » que Dieu donne le Paradis à son ame, » est venu de votre part, Messire le » Doge, grand & puissant, un Am- » bassadeur, nommé Maffée Michiéli, » homme très-sage & de grande pru- » dence, lequel retourne présentement » auprès de votre Seigneurie ; & nous » avons été informés des lettres qu'il » présenta de la part de votre Seigneu- » rie au Soudan, notre pere. Nous » avons commandé de vous faire ré- » ponse, & de vous signifier que » tout ce que votre Ambassadeur a » demandé en votre nom lui a été » accordé, excepté la diminution du » prix du poivre, le Seigneur Soudan, » notre pere, n'ayant jamais voulu

An. 1462.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

» permettre qu'il fût vendu moins de » cent ducats la corbeille, parce que » cette marchandise n'est pas unique- » ment pour les Vénitiens, & qu'elle » est également à l'usage des Maures » & des autres Nations.

» Depuis la mort de notre pere, » & après que nous sommes montés » sur le trône saint du Soudanat, vo- » tre Ambassadeur s'est présenté à no- » tre porte sainte, & nous a demandé » notre protection de la part de votre » Seigneurie ; & nous lui avons ac- » cordé conformément à sa demande » & aux lettres que vous nous avez » écrites. Nous avons fixé le prix du » poivre à quatre-vingt-cinq sarrafins, » & cela, pour contenter votre vo- » lonté & vous faire plaisir. Nous » avons donné sur ce sujet notre saint » commandement, ainsi que sur tou- » tes les autres choses que votre Am- » bassadeur nous a demandées en votre » nom. Notre saint commandement » a été mis par écrit. Nous avons » donné à votre Ambassadeur une robe » de drap du pays, fourrée d'hermine, » & à son Secrétaire une robe fourrée

» de vair ; & nous avons beaucoup
» honoré ledit Ambassadeur, en le An. 1461.
» défrayant de tout, suivant l'usage. PASCHAL MALIPIER,
» Il a été bien vu & bien traité, & LXVI. Doge
» nous lui avons remis les présens de Venise.
» que nous envoyons à votre Seigneu-
» rie. Soyez donc satisfait, parce que
» nous vous réputons pour le cher
» ami de notre Seigneurie, parce que
» nous avons renouvellé & confirmé
» les anciennes capitulations, & que
» nous avons maintenu & confirmé
» les Consuls & Marchands qui sont
» dans nos Etats dans leurs franchises
» & libertés, afin qu'ils soient tous
» contens, & qu'ils viennent trafiquer
» sur nos terres avec sureté de leurs
» personnes & de leurs marchandises.
» Nous voulons que tout le monde
» sache que la nation Vénitienne est
» parmi nous plus estimée, plus ho-
» norée & mieux traitée [illegible] toutes
» les autres dans toutes sort[illegible] affaires.
» Envoyez-moi souvent de vos
» Ambassadeurs, & écrivez-moi sou-
» vent pour maintenir notre amitié ;
» car nous recevrons toujours volon-
» tiers vos lettres, & nous y répon-

H vj

An. 1462.
PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

» drons toujours avec empressement.
» Tous vos Marchands sont libres
» dans nos pays ; ils peuvent y venir
» trafiquer sans craindre aucune ava-
» nie ; car nous leur ferons toujours
» bonne compagnie, & ils auront
» toujours l'asyle de notre sainte jus-
» tice.

Cette lettre est une nouvelle preuve de la sagesse avec laquelle les Vénitiens se défendirent toujours du préjugé, alors très-dominant, qui représentoit toute société avec les Infideles comme une espece d'apostasie. Ils n'adopterent jamais les projets de Croisade, continuellement enfantés par les Papes, que lorsqu'ils y furent déterminés par la nécessité de défendre, ou par l'espérance d'agrandir leurs colonies de l'Archipel ; & tant qu'ils ne furent pas animés par l'un de ces motifs, ils rechercherent avec ardeur l'amitié des puissances Musulmanes, comme un moyen d'enrichir leur Etat par l'avancement de leur commerce. Cette conduite, qui occasionna alors de grands scandales, est devenue dans des siecles plus éclairés celle

de toutes les Puissances de la Chrétienté.

An. 1462.

PASCHAL MALIPIER, LXVI. Doge de Venise.

Mort du Doge Malipier. Christophe Moro lui succede.

Le Doge Paschal Malipier ne survécut pas long-temps à la conclusion de cette négociation importante. Il mourut le 5 de Mai de l'an 1462. On mit dans la salle du Grand Conseil cette Epigraphe au bas de son portrait.

Me duce, pax patriæ, data sunt & tempora fausta.

Il seroit à souhaiter pour le bonheur des peuples, qu'on n'eût à donner à tous ceux qui gouvernent que cette courte louange. Maintenir la paix & la prospérité, c'est la plus glorieuse maniere de regner.

Huit jours après la mort de Paschal Malipier, on élut pour son successeur Christophe Moro, l'un des Procurateurs de Saint-Marc. A peine fût-il élevé sur le trône Ducal, que le Sénat se vit en danger d'une prochaine rupture avec les Turcs.

Venise arme contre les Turcs.

Mahomet II, en signant la paix avec la République de Venise, n'avoit voulu qu'écarter un obstacle qui s'op-

An. 1462.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

posoit à l'exécution de ses vastes projets. A l'abri des embarras que la Seigneurie pouvoit lui causer, il avoit étendu ses conquêtes en Grece, en Hongrie, & sur quelques-unes des Isles de l'Archipel. Son humeur guerriere étoit si ennemie du repos, & ses progrès devenoient de jour en jour si considérables, qu'à Venise on commença d'en appréhender les suites. La difficulté de lutter contre un torrent si rapide, & la nécessité d'en arrêter les débordemens, occuperent les délibérations du Sénat pendant plusieurs mois. La République, dont les Etats étoient en plusieurs endroits voisins & à la bienséance du Sultan, n'avoit rien de plus à éviter que la guerre avec un ennemi si redoutable. Il étoit également dangereux pour elle de montrer trop de foiblesse vis-à-vis d'un Prince déterminé à écraser tout ce qui paroissoit fléchir. Le Sénat ordonna un armement de vingt galeres, dont le commandement fut donné à Louis Lorédan, avec la qualité de Généralissime de mer, emploi qui n'a jamais lieu à Venise qu'en temps de guerre.

Lorédan mit à la voile le 25 Janvier de l'année suivante, & conduisit sa flotte dans l'Archipel. Peu de temps après son arrivée, un esclave du Pacha d'Athenes se sauva à Coron avec une somme d'argent qu'il avoit volée à son maître. Le Pacha redemanda son esclave, & la Régence de Coron refusa de le rendre, sous prétexte qu'il s'étoit fait Chrétien. Le Pacha d'Athenes porta ses plaintes au Pacha de Morée. Une moitié de cette presqu'isle appartenoit alors aux Turcs, & l'autre moitié étoit possédée par les Vénitiens. La détention de l'esclave irrita le Pacha de Morée : il assembla des troupes, se porta sur Argos, soumit cette ville de force, & en chassa le Recteur Vénitien, qui étoit Nicolas Dandolo.

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Louis Lorédan, informé de cette entreprise, s'avança avec sa flotte sur les côtes de Morée, & fit sommer le Pacha Turc de retirer ses troupes de la ville d'Argos, ce que celui-ci refusa de faire. Lorédan dépêcha alors un brigantin à Venise, & écrivit au Sénat qu'il étoit en état de venger l'in-

Guerre des Vénitiens en Morée.

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

sulte qu'on venoit de faire à la République; que si on vouloit l'autoriser, il prendroit vingt mille hommes en Morée, qu'il les débarqueroit dans l'Isle de Métélin, occupée par les Turcs, & qu'il espéroit de leur enlever ce poste avantageux.

On discuta dans le Sénat la proposition du Généralissime de mer, & elle ne fut point approuvée. On crut qu'il étoit plus essentiel pour l'honneur & la dignité du nom Vénitien, de signaler la vengeance dans l'endroit même où l'insulte avoit été faite. On assembla à la hâte un bon nombre de troupes de débarquement. Bertold d'Est, fils de Thadée d'Est, mort au service de la République, en fut nommé Capitaine-Général. Vingt-trois navires de transport, escortés par cinq galéaces, conduisirent ces troupes à Naples de Romanie. On débarqua sans opposition. Le Capitaine-Général conduisit son armée à Argos, & força la ville, ainsi que la citadelle, après une courte résistance.

Siége de Corinthe.

Le projet étoit de chasser les Turcs de la Morée entiere. Pour y parvenir,

l'opération la plus importante étoit de s'emparer de Corinthe, près de l'isthme qui joint cette presqu'isle au continent. L'armée s'y porta, & le Généralissime de mer conduisit sa flotte devant la place. Jérôme Valaresso, Conseiller de Coron, avoit donné l'idée de cette entreprise, en faisant entendre qu'il avoit dans la ville des intelligences qui en faciliteroient le succès. Les Vénitiens donnerent deux grands assauts, qui furent soutenus & repoussés. Le Pacha de Morée se présenta aux assiégeans pour les combattre. Bertold d'Est accepta la bataille, qui laissa la victoire incertaine entre les deux armées. On comptoit sur les intelligences promises par le Conseiller Valaresso; mais on apprit que ce traître, qu'on avoit amené au camp, venoit de se sauver, & avoit pris la route d'Andrinople.

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

On leva le siége de Corinthe, & l'armée marcha sur Lexemigli, qui se rendit sans coup férir. Près de cette place étoient les ruines de l'ancien mur, élevé par les Grecs pour fermer à Xerxés la communication

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

de l'Isthme. Le Capitaine-Général tint un grand conseil de guerre, où le Généralissime de mer fut appellé. Le rétablissement de ce vieux mur fut résolu tout d'une voix. Sur le champ les deux Généraux mirent la main à l'œuvre pour donner l'exemple, & chacun s'y porta avec une ardeur incroyable.

On n'avoit, ni chaux, ni ciment: on fit la muraille de pierres seches, fortement liées avec des fascines & de la terre. En quinze jours de travail, ce mur qui avoit six milles de long, fut élevé à la hauteur de douze pieds & flanqué de cent trente-six tours bastionnées, avec un fossé large & profond. Tandis que les travailleurs étoient occupés à parfaire ce prodigieux retranchement, le reste de l'armée se rapprocha de Corinthe, & y donna sans succès plusieurs assauts consécutifs, dans un desquels Bertold d'Est reçut une blessure à la tête, dont il mourut. Il fut remplacé par le premier de ses Lieutenans-Généraux, qui n'ayant, ni la même activité, ni la même étendue de pouvoir, conduisit

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

les opérations d'une façon plus timide.

Le Béglier-Bey de la Grece s'avança à la tête de quatre-vingt mille hommes. A son approché l'armée Vénitienne abandonna non-seulement Corinthe, mais le mur de Lexemigli, & se replia précipitamment sur Naples de Ro[illegible]e. Le Béglier-Bey renversa sans beaucoup de peine ce grand mur élevé à la hâte. Il se porta sur Naples, livra bataille, & fut repoussé avec perte de cinq mille morts, & d'un plus grand nombre de blessés. Cette action termina la campagne.

La perfidie d'un Noble Vénitien est punie.

Le traître Valaresso étoit arrivé à la Cour de Mahomet, avec dessein de lui proposer un plan & des facilités pour la conquête de la Morée Vénitienne. Le Sultan reconnut qu'il lui avoit fait de faux rapports, & le fit mettre en prison. Valaresso eut le bonheur de rompre ses liens; mais comme il cherchoit à se sauver, il fut pris par des Turcs, qui l'amenerent à un de leurs Soubachis, dont le fils venoit d'être fait prisonnier par les Vénitiens. Ceux-ci obtinrent d'en

An. 1463.

Christophe Moro, LXVII. Doge de Venise.

faire l'échange. Valaresso, remis entre les mains du Recteur de Modon, fut envoyé à Venise, où le Conseil des Dix le fit pendre entre les colonnes du Palais.

Affaires de Naples.

Les affaires de Jean d'Anjou empiroient de plus en plus dans le Royaume de Naples. Jacques Pichinin, désespérant de la fortune de ce Prince, fit cette année son accommodement avec le Roi Ferdinand, moyennant la Principauté de Sulmone, qui lui fut cédée, & cent vingt mille ducats d'appointement qu'on lui promit. Le Prince de Rimini, constant dans l'alliance du Duc de Calabre, fut moins heureux : les troupes du Pape lui enleverent la plus grande partie de ses Etats. Le Prince de Césene, son frere, menacé du même sort, vendit aux Vénitiens sa ville de Cervia, & l'un & l'autre furent enfin contraints de demander la paix à Pie II, qui ne la leur accorda qu'après avoir réuni au Saint Siége toutes les villes qu'ils possédoient, à l'exception de Césene & de Rimini, dont il voulut bien qu'ils conservassent la souveraineté.

Pour comble de disgrace, le Roi de France Louis XI, occupé à rompre les cabales des Princes de son sang, abandonna tous ses projets sur l'Italie. Il avoit conservé Savone dans l'Etat de Gênes. Cette place, trop éloignée de ses Etats, lui coutoit des frais de garnison considérables. Il auroit pu la céder à Réné d'Anjou. Il se détermina à la remettre au Duc de Milan, & à lui transporter en même-temps tous ses droits sur l'Etat de Gênes. On ne sauroit pénétrer les motifs d'une conduite si contraire à toutes les reglés d'une saine politique. Elle porta le dernier coup au parti du Duc de Calabre, qui, refugié alors dans l'Isle d'Ischia, revint bientôt après en Provence, dupe des promesses, & victime des ombrages du chef de sa maison. S'il y eut en effet dans le cœur de Louis XI quelque sentiment arrêté, ce fut la jalousie qui le porta toujours à humilier les grands Vassaux de sa Couronne, & à établir sa puissance sur leur abaissement. C'est la seule cause à laquelle on puisse attribuer les variations & les perfidies de ce Prince, & principale-

An. 1463.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Louis XI cede l'Etat de Gênes au Duc Sforce.

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

ment la résolution bizarre qu'il prit de favoriser l'ennemi le plus décidé de la faction Angevine, & d'enlever au Duc de Calabre sa derniere ressource.

Alliance de ces deux Princes.

Son Traité avec François Sforce fut signé au commencement de l'année 1464. Peu de temps après, la ville de Savone fut livrée aux troupes de Milan. Albengue se rendit d'elle-même, & son exemple fut suivi par tous les habitans de la riviere du Ponant. Gênes avoit alors Paul Frégose, son Archevêque, pour Doge : il y commettoit toutes les cruautés dont peut s'aviser un caractere féroce qui jouit du pouvoir absolu. Le Duc Sforce attira à son parti tous les mécontens, & fit marcher une armée jusqu'aux portes de Gênes. L'Archevêque, craignant alors tout ce que les tyrans ont coutume de craindre lorsque la fortune les abandonne, s'embarqua avec ses amis pour aller courir les mers en pirate. Les troupes de Milan pénétrerent dans la ville. Il fallut assiéger la citadelle, qui capitula après quelques assauts. Sa reddi-

tion détermina celle de toutes les autres places qui résistoient encore. Les Députés de Gênes, au nombre de vingt-cinq, se rendirent à Milan, & prêterent solemnellement foi & hommage au Duc Sforce.

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Croisade publiée contre les Turcs.

Les Vénitiens virent cette révolution avec beaucoup de chagrin. Pour les en consoler, le Pape reprit avec vivacité le projet de Croisade contre les Turcs, dont il avoit été question à l'Assemblée de Mantoue. Dès le mois d'Octobre de l'année précédente, il avoit envoyé à Venise un Cardinal Légat pour y publier l'Indulgence de la Croisade *. Le Sénat, qui étoit alors aux prises avec les Turcs

* C'étoit le célebre Cardinal Bessarion, Grec d'origine, & l'un des plus savans hommes de son siecle, qui, depuis le Concile de Florence, s'étoit entiérement dévoué au service de l'Eglise Latine. L'Historien de Bresse rapporte que les Prédicateurs employés par ce Légat, avoient des Indulgences à tout prix, & que l'Indulgence Pléniere coutoit vingt mille ducats. Il ajoute que peu de gens en étoient la dupe, parce qu'ils regardoient ce procédé comme une sorte d'escroquerie; mais qu'on menaçoit d'excommunier ceux qui ne vouloient pas acheter des Indulgences; qu'un Prédicateur, dont le zele avoit eu peu de succès, fulmina cette excommunication; que toutes les personnes d'entendement s'en moquerent, & qu'il n'y eut que le petit peuple qui se laissa intimider.

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

dans la Morée, seconda de tout son pouvoir une entreprise si avantageuse à la situation de ses affaires. Quelques jours après, le Doge reçut un Bref du Pape conçu en ces termes.

„ Pie, Evêque, Serviteur des Ser-„ viteurs de Dieu, à Noble homme „ Christophe Moro, Doge de Venise, „ salut & bénédiction Apostolique. „ Tout le monde sait à présent le pro-„ jet que nous avions long-temps „ tenu caché dans le fond de notre „ cœur. L'été prochain nous partirons „ pour l'expédition contre les Turcs, „ & le sacré College des Cardinaux „ nous accompagnera. Notre décret „ sur ce sujet a été lu en plein Con-„ sistoire. Nous accomplirons ce que „ nous avons promis au Très-Haut, „ & nos paroles ne seront point vai-„ nes. Nous partirons pour la guerre „ avec toutes les forces qui seront „ en notre pouvoir. Nous aurons avec „ nous, Dieu aidant, notre bien-„ aimé Philippe, Duc de Bourgogne, „ de l'illustre maison de France, qui „ viendra avec une belle & nom-„ breuse armée. Nous avons mis une

„ partie

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» partie de nos eſpérances dans la » force de ſes troupes, ainſi que dans » la flotte que vous avez envoyée » dernièrement en Morée, dont on » nous a rapporté les hauts faits com- » parables aux merveilles de l'ancien » temps. Nous eſpérons qu'elle con- » tinuera la guerre avec nous & ledit » Duc, ainſi que nous en ſommes » convenus avec votre Ambaſſadeur; » & nous ne doutons pas que vous » n'aidiez de tout votre pouvoir à » cette guerre que nous entreprenons » pour la foi Catholique. Quoique ces » reſſources ſoient grandes, & qu'elles » nous promettent beaucoup de ſuc- » cès, nous en eſpérerions bien da- » vantage, ſi vous-même, qui êtes le » Gouverneur & le Prince de la Ré- » publique Vénitienne, vous vous » engagiez à venir avec nous à cette » guerre. Rien ne contribue tant au » ſuccès des opérations militaires, » que la majeſté des Princes qui les » appuient de leur préſence. Les en- » nemis ſont ſouvent effrayés par de » grands noms, & la renommée des » Chefs fait plus contr'eux que la

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» force même des armées. Croyez-» nous : la présence du grand Duc de » Bourgogne donnera beaucoup de » crainte à nos ennemis. Nous-mê-» mes, à cause de la dignité du Siége » Apostolique, nous n'augmenterons » pas peu cette crainte. Que si vous » paroissez vous-même sur le Bucen-» taure, revêtu des ornemens de votre » dignité, non-seulement la Grece, » mais l'Asie qui est à l'opposite, & » tout l'Orient, seront dans l'épou-» vante : & je ne doute point qu'é-» tant unis ensemble pour le saint » Evangile & pour la gloire de notre » Dieu, nous ne fassions les plus gran-» des choses. Nous exhortons donc » votre Noblesse à condescendre en » ce point à nos désirs. Préparez-vous » à la guerre, & disposez les choses » de maniere que, lorsque nous nous » embarquerons à Ancone, vous y » soyez présent. Il sera très-glorieux » à la République de Venise, & très-» salutaire à la République Chrétien-» ne que vous vous joigniez à nous, » & vous gagnerez ainsi la récom-» pense éternelle. Nous savons qu'il

» n'eſt pas nouveau chez les Véni- An. 1464.
» tiens que leur Prince commande CHRISTOPHE
» leurs flottes & marche aux ennemis. MORO,
» Si cet uſage a dû jamais avoir lieu, LXVII. Doge
» c'eſt ſur-tout dans une circonſtance de Veniſe.
» où il s'agit de combattre pour la
» Religion & de défendre la cauſe de
» Jeſus-Chriſt notre Sauveur. Venez
» donc, notre cher fils, & ne refuſez
» point une fatigue à laquelle nous
» nous expoſons de grand cœur. Ne
» prétextez point votre vieilleſſe. Le
» Duc de Bourgogne eſt vieux lui-
» même, & a bien plus de chemin à
» faire que vous. Nous-mêmes nous
» ſommes dans la vieilleſſe, âgés de
» ſoixante-deux ans: ajoutez à cela
» les maladies qui nous tourmentent
» jour & nuit, & pourtant nous ſom-
» mes déterminés à partir. Ne vous
» refuſez point pour cauſe de vieil-
» leſſe, ou d'infirmité, à une guerre
» ſi néceſſaire. Nous avons beſoin de
» votre autorité & de vos conſeils;
» & non de la force de vos membres
» & des avantages du corps. Nous
» trouverons ces dernieres reſſources
» dans le Duc de Bourgogne. Ce que

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» nous vous demandons, c'est que » vous veniez. Nous serons trois » vieillards à la guerre. Dieu se plait » dans la trinité. La Trinité céleste » protégera notre trinité; & confon- » dra nos ennemis devant nos yeux. » On appellera cette guerre, l'expédi- » tion des Vieillards. Nous comman- » derons, & les jeunes gens exécute- » ront nos ordres dans le combat. » C'est une belle entreprise, à laquelle » nous vous invitons; faites que vous » n'y manquiez pas. Ne craignez point » la mort qui conduit à une vie meil- » leure. Il nous faut mourir tous dans » ce siecle; & rien n'est plus à desirer » que de bien mourir, & on ne peut » mieux mourir que pour la cause de » Dieu. Venez donc, & consolez- » nous. Ou nous retournerons, Dieu » aidant, avec la victoire, ou, si le » Ciel en a destiné autrement, nous » subirons le sort que la divine misé- » ricorde nous réserve. Il ne peut nous » arriver aucun mal en soumettant » notre volonté au bon vouloir du » Seigneur. Donné à Rome à Saint- » Pierre l'an de l'Incarnation 1463.

» le 8 des Calendes de Novembre, » & de notre Pontificat le 6.

An. 1464.

CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Le Duc de Bourgogne avoit effectivement promis de marcher en personne contre les Turcs, & il paroît que sa promesse n'eût point été vaine, si les troubles qui survinrent en France ne l'avoient retenu. On ne voit pas au reste, quoi qu'en dise Pie II, ce que pouvoit avoir d'utile pour cette expédition la présence du Doge, du Pape & des Cardinaux. De bonnes troupes & de bons Généraux valoient beaucoup mieux pour épouvanter l'Orient, que l'appareil de tant de Dignités réunies. On se refuse difficilement à la tentation de regarder cette vaine idée du Pontife comme l'effet d'un esprit affoibli.

Les Vénitiens forcent leur Doge de s'embarquer avec le Pape.

Le grand armement que l'on projettoit ne pouvoit que tourner à l'avantage des Vénitiens, & la chose ayant été discutée dans le Sénat, sans examiner s'il convenoit à la dignité du Pape de s'exposer lui-même & toute sa Cour aux accidens de la mer & aux inconvéniens de la guerre, il fut unanimément résolu que le Doge

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

partiroit pour cette expédition ; afin que rien de leur part ne parût y mettre obstacle. Cette résolution déplut beaucoup au Doge, qui représenta plusieurs fois que son âge & sa mauvaise santé ne lui permettoient pas de tenir la mer. Mais les Conseillers lui remontrerent qu'il devoit cette soumission au vœu de la Patrie ; & comme il résistoit toujours, l'un d'eux, nommé Victor Cappello, lui dit : « Sérénissime Prince, si votre » Sérénité ne veut pas aller de bon » cœur, nous la ferons aller par for» ce, parce que nous préférons le bien » & l'honneur de la République à » votre personne ». Le Doge ne répliqua point à cette vigoureuse sommation : il demanda, pour toute grace, qu'on fît venir de Candie Laurent Moro, son parent, qui en étoit Gouverneur, & qu'on le lui donnât pour commander sa flotte ; « car, ajouta-t-il, » pour moi, je ne m'entends point à ces » sortes de commandemens ; » & on le lui accorda sans difficulté.

Suite des opérations de guerre dans le Levant.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de l'embarquement, le Sénat rap-

pella Louis Lorédan, son Généralissime de mer, dont la conduite en Morée n'avoit pas donné la satisfaction qu'on attendoit de ses talens. On lui substitua Orsat Justiniani. Il trouva en arrivant que Louis Lorédan avoit conquis l'Isle de Stalimene, connue anciennement sous le nom de Lemnos, sur un Corsaire Grec qui la gouvernoit en Souverain. Ce service rendu à la République, ne changea rien aux dispositions du Sénat. Lorédan fut renvoyé à Venise. Son successeur voulut se signaler par une entreprise d'éclat : il mena sa flotte devant l'Isle de Méterlin, il y débarqua des troupes, & livra un grand combat aux Turcs qui défendoient cette Isle ; mais il ne put vaincre leur résistance ; & après avoir perdu inutilement beaucoup de monde, il fut obligé de se rembarquer pour aller se rafraîchir dans le port de Modon, où il mourut presqu'en arrivant. Son corps fut porté à Venise, & on lui rendit tous les honneurs qui sont dûs aux Héros qui meurent pour la Patrie. Le Doge & la Seigneurie

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

assisterent à ses obseques. Jacques Lorédan fut élu pour le remplacer.

An. 1464.

CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Le Doge s'embarque pour aller joindre le Pape à Ancone.

Le départ du Doge avoit été fixé au 30 Juillet. Cinq galeres, armées aux dépens de la République, composoient l'escadre destinée à le transporter à Ancone. Plusieurs autres galeres, armées à Venise aux frais de différens Prélats & Seigneurs, devoient mettre à la voile conjointement avec cette escadre. Les Cardinaux Bessarion, Barbo, d'Estouteville, d'Aquilée & de Mantoue, en avoient armé chacun une; le Duc de Modene en avoit armé deux. Il y en avoit deux autres, fournies par la ville de Boulogne & la République de Luques. Des six Conseillers de la Seigneurie, quatre devoient accompagner le Doge, & les deux autres devoient rester au Palais, pour remplir les fonctions du Gouvernement pendant son absence avec les Chefs des Quarante. Le Pape étoit déja arrivé à Ancone avec tous ses Cardinaux. Le Duc de Milan y avoit envoyé un corps de trois mille chevaux, aux ordres de Louis-Marie,

son quatrieme fils. Un grand nombre de Croisés d'Italie & d'Allemagne étoient arrivés au même rendez-vous. On espéroit encore que le Duc de Bourgogne viendroit en Hongrie avec ses troupes, & que Ladislas, Roi de Boheme & de Pologne, joindroit les siennes à celles de Mathias, Roi de Hongrie.

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Le Doge partit au jour marqué, & parut le 12 Août à la hauteur d'Ancone. Il détacha en arrivant deux de ses galeres pour donner avis au Pape de son arrivée. Il entra dans le port au bruit de la mousqueterie & du canon. Le Cardinal de Pavie vint à bord de sa galere lui dire que le Pape étoit indisposé & qu'il avoit passé une mauvaise nuit. Le Doge envoya son Médecin à celui du Pape, pour savoir au juste l'état du malade, & on lui répondit qu'il étoit en danger de mort des suites d'un dévoiement opiniâtre, qui avoit résisté à tous les remedes. En effet, Pie II, qui depuis plusieurs années éprouvoit de violentes attaques de goutte, étoit actuellement malade lorsqu'il partit de Rome. La

Mort du Pape Pie II.

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

fatigue du voyage & l'inquiétude au sujet de son entreprise, dont les suites peu assurées pouvoient le rendre la risée de l'univers, augmenterent son incommodité : la goutte se jetta sur ses entrailles. Il étoit mourant lorsqu'il arriva à Ancone, & il expira la nuit du treize au quatorze. Le lendemain deux Cardinaux allerent annoncer au Doge cette triste nouvelle. Il descendit à terre avec eux, & se rendit à cheval à l'Evêché, où le corps du Pape étoit exposé : ensuite il entra dans le Consistoire des Cardinaux, & fut placé à côté du Doyen. Le sacré College parut d'abord résolu de ne pas abandonner l'entreprise de la Croisade, & d'y employer toutes les galeres qu'on avoit armées & tout l'argent qu'on avoit rassemblé pour cet objet. Mais le défaut de Chef mit de l'embarras & de l'incertitude dans les délibérations de cette compagnie. On jugea qu'il feroit imprudent de rien décider avant que d'avoir rempli le Siége vacant. Les Cardinaux emporterent le corps du Pape à Rome. Le Doge, de l'avis de ses quatre Con-

seillers, ramena sa flotte sur les côtes d'Istrie, où il reçut ordre de venir désarmer à Venise; & tout ce grand fracas se réduisit à rien.

An. 1464. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Le Cardinal Barbo, Noble Vénitien, est élu Pape.

L'événement qui suivit pouvoit ranimer les espérances de la Seigneurie. Les Cardinaux, assemblés dans le Conclave, élurent Pape le 30 Août le Cardinal Barbo, Noble Vénitien, qui prit le nom de Paul II. Il étoit neveu du Pape Eugene IV par sa mere. Mais le nouveau Pontife ne suivit point les traces de son prédécesseur, & il ne fut bientôt plus question de la Croisade pour laquelle on avoit remué de si puissans ressorts.

Affaires de Morée.

Les Vénitiens, abandonnés à leurs propres forces vis-à-vis des Turcs, choisirent Sigismond Malatesta, Prince de Rimini, pour leur Capitaine-Général en Morée. Les troupes de la République, aux ordres du Provéditeur André Dandolo, avoient fait jusques-là peu de progrès dans cette Province : elles s'y étoient tenues sur la défensive, & avoient empêché les Turcs d'entamer la partie qui obéissoit aux Vénitiens. L'arrivée du Prin-

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

ce de Rimini donna lieu à des entreprises plus hardies, & on résolut le siége de Misitrà. On y trouva de la résistance, & le siége traîna en longueur. La lenteur des opérations déplut au Provéditeur Dandolo. Il en parla vivement au Prince de Rimini, jettant des doutes peu obligeans sur sa capacité, & même sur son zele. Cela mit la division entr'eux, & leur brouillerie alla si loin, que le siége de Misitra fut levé, & les troupes Vénitiennes rentrerent dans leurs quartiers de cantonnement.

Alliance des Vénitiens avec le Roi de Perse & le Prince de Caramanie.

La Seigneurie reçut dans ces circonstances les Ambassadeurs du Roi de Perse & du Prince de Caramanie, qui lui proposerent une ligue offensive & défensive contre Mahomet II, dont les victoires allarmoient tout l'Orient. Le Sénat embrassa avec ardeur l'alliance de ces deux Princes, dont les diversions pouvoient lui être d'une toute autre utilité que les projets de Croisade tant de fois formés & évanouis. Lazare Quirini fut nommé pour aller, en qualité d'Ambassadeur, négocier le Traité à la Cour

de ces deux Souverains. Mahomet II rechercha de son côté contre les Vénitiens l'alliance du Duc de Milan. Il lui envoya un Ambassadeur avec de riches présens, pour l'engager à faire la guerre à la République. Le Duc Sforce reçut très-honorablement l'Ambassadeur du Sultan ; mais il refusa de prendre des engagemens avec lui contre aucune Puissance Chrétienne ; & la politique contribua pour le moins autant que le sentiment d'honneur à ce sage refus.

An. 1464.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Au commencement de l'année suivante, le Pape Paul II, au lieu d'appuyer les efforts des Vénitiens contre les Infideles, entreprit de dépouiller le Prince de Rimini de ses Etats. Son prédécesseur lui avoit fait la guerre, parce qu'il étoit lié d'intérêt avec la Maison d'Anjou. Paul voulut achever de le détruire, parce qu'il le trouva affoibli. Le Prince de Rimini, informé des mauvaises intentions du Pape, quitta la Morée pour venir défendre le reste de ses Etats. Les Vénitiens intercéderent vainement pour lui, & lui fournirent quelques secours

An. 1465.
Le Prince de Rimini est poursuivi par le Pape.

An. 1465.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

d'hommes & d'argent. Le Pape l'excommunia. Il méprisa l'excommunication, & se maintint contre ces vains foudres du Vatican.

Mariage de la Princesse de Milan avec le fils de Ferdinand. Combat naval, où Jean d'Anjou est défait.

Le mariage d'Hippolite Sforce, fille du Duc de Milan, arrêté depuis long-temps avec Alfonse, fils du Roi Ferdinand, fut célébré cette même année. Ferdinand envoya à Milan son second fils avec une suite nombreuse & brillante, pour recevoir la Princesse des mains de son pere, & la conduire à Naples. Il y eut à cette occasion à la Cour du Duc Sforce des fêtes magnifiques, auxquelles les Chevaliers François Justiniani & Jean Emo assisterent au nom de la République. La Princesse étoit à peine arrivée à Sienne, lorsqu'on apprit que Jean d'Anjou étoit sorti du port de Marseille avec une flotte, pour aller tenter une derniere entreprise sur le Royaume de Naples, où ses troupes occupoient encore l'Isle d'Ischia & le Château de l'Œuf. Le Roi Ferdinand mit tous ses navires en mer pour aller à sa rencontre. Les deux flottes se livrerent un sanglant combat. Celle de Jean d'Anjou fut

très-maltraitée. Il se retira, après avoir laissé sept grands navires & deux galeres au pouvoir de son ennemi. Cette victoire détermina les Gouverneurs d'Ischia & du Château de l'Œuf à capituler, & la guerre pour la succession à la couronne d'Alfonse, fut terminée en faveur de Ferdinand. La Princesse Hippolite arriva à Naples sur ces entrefaites, & la solemnité de son mariage n'en eut que plus d'éclat.

An. 1465. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Par le Traité conclu l'année précédente avec Louis XI, le Duc Sforce s'étoit engagé à faire marcher ses troupes en France, au moment qu'il en seroit requis par son allié. La guerre du bien public, dont une multitude de Princes conjurés contre Louis XI alluma l'incendie dans ce Royaume, mit Sforce dans la nécessité de remplir cet engagement. Il donna une bonne armée à son fils aîné Galéas, qui, ayant obtenu le passage dans les Etats du Duc de Savoie, traversa le Dauphiné & le Lyonnois, pénétra jusques dans le Bourbonnois, & y rendit des services qui aiderent beaucoup

Le Duc Sforce envoie ses troupes au secours de Louis XI.

An. 1465.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Démêlé des Vénitiens avec le Pape.

Louis XI à faire rentrer les Princes François dans l'obéissance qu'ils lui devoient.

La guerre de Morée continuoit d'intriguer le Sénat de Venise. Il envoya un Ambassadeur à Mathias, Roi de Hongrie, & lui fit remettre une partie des subsides qui lui avoient été promis, afin de l'engager à une diversion puissante. Mathias reçut l'argent, & demeura dans l'inaction. Pour fournir aux frais de la guerre, le Sénat leva des décimes sur le Clergé; mais le Pape Paul II, tout Noble Vénitien qu'il étoit, défendit, par un Bref adressé au Patriarche de Venise, cette levée, sous peine d'excommunication. Le Sénat envoya à Rome Bernard Justiniani, pour faire sentir au Pape l'injustice de cette interdiction, dans un temps où la République avoit besoin des plus grandes ressources pour combattre les Infideles. Paul, croyant son autorité lésée, parce qu'on avoit fait la chose sans sa permission, persista opiniâtrément dans sa défense. Le Sénat fut sur le point de prendre vis-à-vis de lui les résolutions les plus

vigoureuses ; mais tout bien considé- ré, on envoya deux autres Ambassadeurs à Rome, Jean Soranzo & Pierre Morosini, qui négocierent si bien, qu'à la fin le Pape consentit à la levée des décimes, à condition que tout le produit seroit employé à la guerre contre les Turcs, & que, si on le détournoit à d'autres usages, aucun Ecclésiastique ne pourroit être puni pour défaut de paiement. Le Sénat voulut bien se contenter d'une permission ainsi restreinte. Peut-être dans des circonstances moins critiques auroit-il montré plus de fermeté ; car à Venise on a tenu de tout temps aux vrais principes qui n'ont pénétré dans les autres Etats que fort tard, & qui nous montrent la puissance souveraine indépendante dans le temporel de tout autre pouvoir, & les Ecclésiastiques contribuables comme tous les autres Sujets, lorsque les besoins de l'Etat l'exigent.

An. 1465. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

François Sforce mourut au mois de Mars de l'an 1466, des suites d'une hydropisie, dont il souffroit beaucoup depuis quelques années. Il étoit âgé

An. 1466. Mort du Duc Sforce.

An. 1466.

Christophe Moro, LXVII. Doge de Venise.

de soixante-cinq ans. Jamais homme sorti de si bas lieu, ne fit une fortune si brillante. Batard d'un simple soldat de fortune, ses grands talens pour la guerre le rendirent l'arbitre & la terreur de toutes les Puissances d'Italie. Tour à tour il les servit, & en triompha. Il remporta de grands avantages & éprouva de grands revers. Dépouillé des riches Domaines qu'il avoit hérités de son pere dans le Royaume de Naples, il se forma, aux dépens du Saint Siége, une souveraineté dans la Marche d'Ancone. Son bonheur le plaça enfin sur le trône de Milan, & lui soumit l'Etat de Gênes. Sa politique décida constamment du sort de l'Italie. Il mourut avec la réputation d'un homme qui réunissoit à tous les talens de l'homme de guerre toutes les qualités de l'homme d'Etat; grand Capitaine, grand Négociateur, grand politique, grand par tous les endroits qui peuvent rendre un homme célebre & lui mériter l'immortalité.

Galéas, son fils aîné, lui succede.

Son fils aîné Galéas étoit encore en France. Il reçut à Lyon la nouvelle de cette mort: il partit sur le champ

pour se rendre à Milan, où, après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, il fut proclamé Duc avec toutes les solemnités requises. Le bruit s'étoit répandu que les Vénitiens projettoient une entreprise sur Crémone. Le jeune Galéas qui n'avoit point les talens de son pere, & qui ne jouissoit pas de la même considération, en fut allarmé. Il rappella ses troupes de France; il se hâta de mettre ses frontieres en bon état; il sollicita l'assistance de tous les anciens amis de sa maison, qui la lui promirent par leurs Ambassadeurs. Mais il fut bientôt rassuré par l'empressement avec lequel le Sénat de Venise lui témoigna le désir sincere qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui.

An. 1466.

CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens en effet n'avoient pas trop de toutes leurs forces contre la puissance de Mahomet II, à qui ils avoient plusieurs fois demandé la paix sans pouvoir l'obtenir. Leur flotte assiégea la ville d'Athenes, & la mit à feu & à sang. Les Turcs attaquerent les troupes de débarquement devant les murs de cette place. Ils eurent

Guerre en Morée & en Albanie.

An. 1466.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

d'abord du désavantage ; mais étant revenus avec des forces supérieures, ils chasserent les Vénitiens, reprirent Athenes, qui n'étoit plus qu'un amas de ruines, & la flotte de la République retourna à l'Isle de Zante, sans autre succès que quelques ravages faits dans le pays ennemi, & après avoir considérablement affoibli ses équipages.

La Seigneurie avoit dans le même temps une autre guerre à soutenir en Albanie, où les Turcs pressoient vivement George Scanderbeg, qui s'étoit mis sous sa protection. Tant d'efforts à faire sans aucun secours étranger épuisoient ses finances. Elle essaya de se délivrer de ses embarras par une nouvelle négociation de paix. Léonard Boldu fut envoyé à Constantinople. Il se présenta à Mahomet, qui le renvoya à ses Ministres, avec lesquels il eut plusieurs conférences. On étoit d'accord sur les principales conditions. L'Ambassadeur Vénitien voulut absolument faire comprendre dans le Traité George Scanderbeg, & ce seul article, opiniâtrément re-

fusé par les Ministres de Mahomet, rompit la négociation.

An. 1467.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Guerre en Italie contre Pierre de Médicis.

La paix dont l'Italie jouissoit éprouva une légere altération dans le courant de l'année suivante. Côme de Médicis étoit mort à Florence : Pierre de Médicis, son fils, qui avoit hérité de ses biens & de son autorité dans le Conseil, fit proscrire les Chefs de la faction qui lui étoit opposée. Plusieurs de ces proscrits se refugierent dans l'Etat de Venise, & traiterent secrétement avec Barthelemi Coléone, Capitaine-Général de la République. Leur objet étoit de faire la guerre à Pierre de Médicis, & d'établir l'empire de leur faction sur les ruines de la sienne. On apprit bientôt que Coléone rassembloit une armée dans le Bressan, avec toutes les apparences d'un dessein formé de porter la guerre dans le voisinage. On voyoit de grands préparatifs, & on ignoroit l'ennemi qu'il se proposoit de combattre. Le Roi Ferdinand crut qu'on vouloit ranimer contre lui les restes de la faction Angevine. Le Duc de Milan craignit pour lui-même. Toute l'Ita-

An. 1467.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

lie fut en défiance contre les Vénitiens, ne pouvant croire que leur Capitaine-Général osât rien entreprendre sans leur aveu. Le Sénat feignoit d'ignorer les desseins de Coléone & de n'y prendre aucune part. Il est pourtant à présumer que Coléone avoit son approbation, & qu'on n'étoit pas fâché à Venise d'humilier la faction des Médicis, qui avoit manifesté plus d'une fois sa partialité contre les Vénitiens. On ne donna à Coléone, ni titre, ni autorité, ni argent; mais on lui laissa la libre disposition des troupes qui étoient à la solde de la République; & cette conduite, loin de détruire les soupçons, les augmenta.

Au mois d'Avril Coléone se mit en marche avec son armée; il traversa le pays de Ferrare, entra dans la Romagne, & parut devant Imola. Ce mouvement détermina la ligue du Roi Ferdinand, du Duc de Milan, des Florentins & du Comte d'Urbin. Le Duc de Milan fut des premiers à entrer en campagne, & suivit Coléone jusques sous les murs de Faenza. Les

deux armées employerent un mois entier à s'obſerver. Elles recevoient chaque jour l'une & l'autre de nouveaux renforts. Coléone avoit négocié un Traité avec le Duc de Savoie, par lequel ce Prince s'étoit obligé de faire une irruption dans le Milanois, tandis qu'il marcheroit lui-même vers la Toſcane. Les troupes de Savoie s'ébranlerent un peu tard; mais elles parurent enfin ſur la frontiere de l'Etat de Milan; ce qui obligea le Duc Galéas de quitter la Romagne. Il laiſſa le commandement de l'armée au Comte d'Urbin. Celui-ci livra bataille à Coléone. Il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre, & chacun s'attribua la victoire. Les deux armées reſterent dans leur poſition juſqu'à la fin de l'été. Pendant ce temps-là le Duc Galéas oppoſoit aux troupes de Savoie la plus vigoureuſe réſiſtance: il ordonnoit inceſſamment de nouvelles levées de troupes. Le Roi Ferdinand & les Florentins en uſoient de même, & tout ſembloit annoncer un incendie général.

An. 1467. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Veniſe.

Les Vénitiens, qu'on ſoupçonnoit

An. 1467.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

d'en être les auteurs, & contre lesquels toutes ces forces étoient prêtes de se réunir, crurent qu'il étoit de leur honneur & de leur sureté de se déclarer ouvertement pour Barthelemi Coléone. Ils lui envoyerent deux Provéditeurs, & il cessa dès-lors de faire la guerre en son nom, pour n'agir désormais qu'en qualité de Capitaine-Général de la République.

Le Pape la termine par un Traité de paix.

L'affaire n'en devenoit que plus sérieuse; mais le Pape Paul II se hâta d'éteindre ce feu dans sa naissance. Il fit venir à Rome les Plénipotentiaires de toutes les parties belligérantes: on convint qu'on se restitueroit mutuellement toutes les prises qui avoient été faites; que le Traité fait autrefois entre les Vénitiens & le Duc François Sforce seroit confirmé; qu'on renouvelleroit la ligue contre les Turcs; que Barthelemi Coléone auroit le commandement général de toutes les troupes d'Italie destinées à combattre les Infideles; qu'on fixeroit sa solde à cent mille ducats, dont le Pape, le Roi Ferdinand, les Vénitiens & le Duc de Milan paieroient chacun dix-

neuf

neuf mille, les Florentins quinze mille, le Duc de Modene quatre mille, ainsi que l'Etat de Sienne, & la République de Luques mille.

An. 1468. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Cette paix fut signée à Rome le 2 Février de l'an 1468. Le Pape en donna avis à toutes les Parties intéressées, avec ordre de la ratifier dans l'espace d'un mois, sous peine d'excommunication. De nouvelles difficultés retarderent cette ratification jusqu'au mois de Mai; & la paix, acceptée par toutes les Puissances, fut alors solemnellement publiée à Venise. Paul II fit frapper à cette occasion une monnoie d'or, où l'on voyoit d'un côté l'effigie de ce Pontife, & au revers on lisoit ces mots: *Paulo II, pacis Italicæ fundatori.*

Révolution en Chypre.

Le Roi de Chypre épousa cette année Catherine Cornaro, niece d'André Cornaro, Noble Vénitien, qui s'étoit refugié dans ses Etats, parce qu'il avoit été banni de Venise. Pour mettre le Lecteur au fait de la situation de ce Royaume, qui, en vertu de ce mariage, passa dans la suite sous la domination des Vénitiens, il faut

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

reprendre les choses d'un peu plus haut.

Jean de Lusignan, Roi de Chypre, n'avoit eu qu'une fille légitime, nommée Charlotte, & un fils naturel, nommé Jacques. Charlotte épousa Jean, de la maison de Portugal. Les Barons du Royaume, mécontens du suprême empire que la Reine avoit usurpé sur l'esprit foible du Roi, exigerent que toute l'administration fût remise à son gendre. La Reine, qui avoit toute la fierté & toute la perfidie des Paléologues dont elle étoit issue, ne put supporter cette disgrace, & Jean de Portugal mourut quelque temps après de poison. Elle vouloit regner, & craignant que le batard de son mari ne formât des prétentions au trône, elle l'avoit fait nommer Archevêque de Nicosie. Jacques, c'étoit le nom de ce batard, avoit de l'ambition & de l'intrigue; il cabala avec les Barons pour se faire adjuger la couronne, du vivant même de Jean de Lusignan. La Reine découvrit le complot, & voulut le faire arrêter; mais il se refugia chez le

Baile de Venise, où il demeura caché quelque temps, & delà il passa à Rhodes. Charlotte de Lusignan fut promise en secondes noces à Louis, second fils de Louis, Duc de Savoie. Jean de Lusignan, & la Reine, son épouse, moururent avant que ce mariage eût été célébré. Louis de Savoie arriva en Chypre après leur mort, épousa l'héritiere du Royaume, & fut unanimement reconnu Roi. Le batard Jacques prit alors le parti de se rendre à la Cour du Soudan d'Egypte : il lui exposa que le Roi Jean, son pere, étoit mort; qu'il n'avoit laissé d'enfans que lui & une fille mariée à un Prince étranger; que les Barons du Royaume avoient remis la couronne à sa sœur, contre la loi qui ordonne que les mâles succedent par préférence aux femmes; que le Royaume de Chypre étoit dépendant & tributaire de l'Egypte, & que c'étoit à sa Hautesse à décider entre le frere & la sœur. Il le supplia de ne pas permettre que le fils d'un Roi dont les prédécesseurs lui avoient rendu de si grands services, fût ignomi-

An. 1468. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

An. 1468. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

nieusement chassé & injustement dépouillé de ses droits en faveur d'un étranger.

Le Soudan lui promit son appui : il le fit revêtir des habits Royaux en sa présence : il reçut son hommage-lige & le serment qu'il fit de lui payer le tribut ordinaire de cinq mille ducats : ensuite il écrivit à Louis de Savoie qu'il étoit venu d'Occident usurper en Orient une couronne qui ne lui appartenoit pas, & priver le fils de l'héritage de ses peres ; qu'il ne souffriroit point cette injustice, & que s'il ne sortoit au plutôt de l'Etat de Chypre, il iroit lui-même l'en chasser ; que cependant il lui permettoit d'emmener sa femme, si elle lui étoit chere ; mais qu'il se gardât bien de différer.

Cette menace du Soudan effraya Louis de Savoie. Il envoya ses Ambassadeurs au Caire, pour représenter respectueusement à ce Prince, que Jean de Lusignan n'avoit laissé qu'une fille légitime, dont il étoit l'époux ; que la couronne ne pouvoit appartenir à un autre ; qu'il seroit fidele à lui,

payer le tribut, & quoique Jacques de Lusignan ne fût qu'un batard, qu'il vouloit bien lui assigner une pension de dix mille ducats. Le Soudan ne voulut point de cet accommodement. Il donna des troupes & une escadre à Jacques de Lusignan, qui aborda au port de Nicosie, où il se fit proclamer Roi. Louis de Savoie s'enferma avec sa femme dans le Château de Cerines, où ils soutinrent un siége de plusieurs mois, après lesquels se trouvant sans ressource, ils s'évaderent de nuit, & allerent à Rome implorer l'assistance du Pape. Jacques de Lusignan resta paisible possesseur du Royaume de Chypre, dans lequel Louis de Savoie ne put jamais rentrer. C'est depuis cette époque que les Princes de sa maison ont toujours porté le titre de Rois de Chypre & de Jérusalem.

An. 1468. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Jacques de Lusignan, pour le succès de son usurpation, avoit reçu de grands secours d'André Cornaro, qui, depuis qu'il résidoit dans l'Isle, s'y étoit fait des amis puissans. Il voulut reconnoître son zele en épousant sa niece Catherine Cornaro, à laquelle

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

il assigna un douaire de cent mille ducats, hypothéqué sur les villes de Famagouste & de Cerines. Il eut encore un autre motif : il avoit envahi Famagouste sur les Génois, qui possédoient cette ville depuis long-temps : il craignoit que le Duc de Milan, maître de Gênes, & le Duc de Savoie, offensé dans la personne de son fils, ne réunissent leurs forces pour le détrôner : il voulut s'assurer contr'eux de la protection des Vénitiens, en épousant une Gentildonne de Venise, que le Sénat adopta, à sa sollicitation, pour sa fille, en s'obligeant à tenir toujours quatre galeres prêtes pour sa défense. Nous verrons bientôt l'usage que le Sénat fit de cette adoption.

Le Cardinal Bessarion donne sa Bibliotheque aux Vénitiens.

La Bibliotheque de Saint-Marc reçut alors un accroissement considérable par le don que le Cardinal Bessarion lui fit de tous ses manuscrits. Voici la lettre que ce savant Prélat écrivit au Doge à cette occasion.

» Au très-illustre & très-victorieux » Prince & Seigneur Christophe Mo-» ro, Doge de Venise, & à l'Excel-

» lentissime Sénat ; Bessarion, Car-
» dinal & Patriarche de Constantino-
» ple, salut. Depuis ma plus tendre
» enfance j'ai mis tous mes soins &
» toute mon application à rassembler
» des livres en tout genre de science :
» dans ma jeunesse j'en ai transcrit
» plusieurs de ma propre main, j'en
» ai acheté d'autres de mes épargnes,
» autant que la médiocrité de ma
» fortune pouvoit me le permettre ;
» car je croyois que c'étoient là mes
» meubles les plus précieux & mon
» trésor le plus utile. En effet, les
» livres où l'on retrouve les oracles
» des Sages, les exemples de l'Anti-
» quité, les mœurs, les loix, la Re-
» ligion de tous les âges, vivent, pour
» ainsi dire, avec nous, & nous parlent
» de la maniere la plus intéressante :
» ils nous instruisent, ils nous conso-
» lent, ils rapprochent de nous les
» choses les plus éloignées, & nous
» mettent sous les yeux tout ce qui
» s'en écarte par la distance des temps
» & des lieux. Leurs avantages sont
» si certains & si multipliés, que si
» les livres nous manquoient, nos

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» connoiſſances ſeroient extrêmement » bornées ; nous ne ſaurions preſque » rien du paſſé ; nous n'aurions que » des notions imparfaites de toutes » les choſes divines & humaines ; & » les noms des grands Hommes ſe- » roient enſevelis ſous la tombe qui » couvre leurs cendres.

» C'eſt ſur-tout depuis le malheur » arrivé à la Grece, & depuis la fatale » cataſtrophe qui a mis Conſtantino- » ple ſous le joug des Turcs, que je » me ſuis donné les plus grands ſoins » pour raſſembler des livres Grecs ; » car je craignois que ces livres, fruits » des ſueurs & des veilles de tant de » grands Hommes, ne périſſent avec » tout le reſte. Je me ſuis appliqué, » moins à multiplier les livres, qu'à » en faire un bon choix. Content » d'avoir un ſeul exemplaire de cha- » que ouvrage, j'ai raſſemblé tous » ceux des ſavans de la Grece, & » principalement ceux qui étoient ra- » res & difficiles à trouver. Mes de- » ſirs en ce point n'auroient pas été » ſatisfaits, ſi je m'étois borné à com- » pléter cette collection. J'ai voulu

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» en disposer de mon vivant, de ma-
» niere qu'après ma mort elle ne fût
» pas dispersée, & j'ai cherché à la
» placer dans un lieu sûr & commode
» pour l'utilité des savans Grecs &
» Latins.

» De toutes les villes d'Italie, Ve-
» nise est celle qui m'a paru la plus
» propre à remplir cet objet. J'ai
» imaginé que je ne pouvois trouver
» nulle part autant de sureté que dans
» une ville où l'équité préside & où
» les Loix gouvernent seules, où l'in-
» tégrité, la modération, la gravité,
» la justice, la bonne foi, ont choisi
» leur asyle, où l'autorité absolue
» n'empêche pas la sagesse des déli-
» bérations, où les bons sont toujours
» préférés aux méchans, où l'intérêt
» particulier cede constamment à l'in-
» térêt général; ce qui nous fait es-
» pérer que votre République ac-
» querra de jour en jour de nouveaux
» degrés de gloire & de puissance. J'ai
» reconnu d'ailleurs que je ne pouvois
» choisir un lieu plus commode, par-
» ticuliérement pour les savans de ma
» nation; car Venise est un port céle-

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» bre & fréquenté par tous les peu-
» ples de l'Univers, & les Grecs y
» abordent encore plus fréquemment
» que les autres : ils y sont accueillis
» & aimés : c'est pour eux une nou-
» velle Bizance. Pouvois-je enfin mieux
» placer le don que je me propose de
» faire, que dans une ville qui m'a
» servi de patrie à moi-même, après
» la ruine de celle qui m'avoit donné
» le jour, & où j'ai reçu le traite-
» ment le plus honnête & le plus ho-
» norable ?

» Comprenant donc que je suis
» mortel, averti de ma fin prochaine
» par mon grand âge & par mes in-
» firmités, voulant prévenir les acci-
» dens qui sont à craindre, je donne
» tous mes livres à la Bibliotheque de
» Saint-Marc, afin que vous & vos
» descendans puissiez en recueillir de
» l'utilité, & que vous soyez en état
» d'en faire part à tous ceux qui au-
» ront du gout pour les lettres. Nous
» envoyons en même-temps à vos
» Excellences l'acte de la donation, le
» catalogue des livres & la Bulle du
» Pape, qui confirme le don que nous

» vous faisons, priant le Seigneur
» qu'il vous comble de bonheur & de
» prospérité, & que l'union & la
» paix soient à jamais parmi vous.
» *A Viterbe, le 31 de Mai de l'an*
» *1468.*

Le Doge lui fit, au nom du Sénat, la réponse suivante.

» Au Révérendissime Seigneur le
» Cardinal de Nicée. Le Chevalier
» Pierre Morosini, notre Ambassadeur
» à Rome, nous a remis à son retour,
» avec la lettre que vous nous avez
» écrite, l'Acte de donation de votre
» riche Bibliotheque, & le catalogue
» de tous les livres qui y sont conte-
» nus : présent magnifique, vraiment
» digne de la sage libéralité de votre
» Révérendissime Domination, & de
» l'estime & de l'attachement que nous
» avons pour elle. Il ne pouvoit rien
» arriver de plus honorable à notre
» ville, que de la rendre dépositaire
» de tant d'excellens volumes qui ren-
» ferment tout ce que la littérature
» Grecque & Latine ont produit de
» plus excellent. C'est le témoignage
» le plus authentique que nous puss-

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» sions recevoir, & de votre profonde » science, & de votre singuliere bienveillance envers nous. On saura » dans tous les siecles à venir, & toute » la postérité apprendra avec admiration, que votre Révérendissime Domination a enrichi notre Bibliotheque d'une multitude de livres sans » prix, pour être à l'usage de tous les » savans. Si on a fait un mérite à » Licurgue d'avoir rassemblé le premier les Ouvrages d'Homere, dispersés dans toutes les parties de » l'Asie, que ne vous devra-t-on pas, » puisque par vos soins tant de volumes épars auront été tirés des ténebres, portés de Grece en Italie, » & de Rome à Venise pour l'instruction générale ? Nous avions eu déja » plus d'une occasion de reconnoître » votre affection & votre bienveillance envers nous : vous nous en » aviez donné les plus fortes preuves, » & nous savions tous le cas que vous » faisiez de notre République, qui a » l'avantage de vous compter pour » un de ses membres *, & les services

* Il avoit été fait Noble Vénitien.

» ſignalés que vous lui avez rendus. An. 1468.
» Mais ce dernier bienfait, cette pré- CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Veniſe.
» férence donnée avec éclat à notre
» ville & à notre Bibliotheque, a
» ſurpaſſé tout le reſte, & nous prou-
» ve de votre part un amour & une
» bienveillance à laquelle on ne peut
» rien ajouter. Recevez donc les ſin-
» ceres remerciemens que nous faiſons
» à votre Révérendiſſime Domina-
» tion, pour le préſent ineſtimable
» qu'elle nous deſtine. Soyez aſſuré
» que nous le recevrons avec autant
» de plaiſir qu'on dit que les Romains
» reçurent autrefois la ſtatue d'Eſcu-
» lape & celle de la mere des Dieux.
» Nous le placerons dans un lieu diſ-
» tingué, ce ſera dans notre Palais
» même, & il ſera la partie la plus
» brillante de notre Bibliotheque. Il
» deviendra un des morceaux les plus
» curieux & les plus célebres de notre
» ville, à la gloire de votre Révéren-
» diſſime Domination, & pour l'u-
» tilité de tous ceux qui aiment les
» lettres. L'endroit a déja été choiſi &
» déſigné par un Décret de notre Sé-
» nat. *Donné dans notre Palais Ducal*
» *le 10 Août 1468.*

An. 1468.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.
Les Sciences & les Arts fleurissent à Venise.

Si le gout de la littérature avoit regné alors à Rome comme il y a regné depuis, sans doute que le Pape, tout Vénitien qu'il étoit, n'auroit pas permis, dans la disposition d'une Bibliotheque si précieuse, que Venise fût préférée à la capitale du Monde Chrétien. La République fut redevable de cette préférence à l'opinion que l'on avoit de son Gouvernement, plus stable & plus à l'abri des révolutions que tout autre, à la protection qu'ón accordoit à Venise aux Sciences & aux Arts, & au caractere de ses Nobles, de tout temps amateurs des belles connoissances, & littérateurs eux-mêmes pour la plupart. On comptoit déja parmi eux les Marc Pol, les Marin Sanuto, les François Contarini, les Louis Quirini, les Bernard Justiniani, les Jacques Zéno, & grand nombre d'autres, qui s'étoient distingués par leur habileté dans les langues savantes, dans la connoissance de l'Histoire, dans les spéculations de la Philosophie, dans l'étude de l'éloquence. Venise étoit dans ce temps-là le centre des lettres : aussi fut-ce par

cette ville que l'Art de l'Imprimerie, découvert depuis quelques années en Allemagne, pénétra en Italie. Nicolas Jenſon y porta cette admirable découverte l'an 1460 : elle y fut accueillie & protégée, & le Privilege que cet Artiſte obtint du Sénat, lui procura une fortune conſidérable.

An. 1468.

CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Veniſe.

Les flottes de la République, deſtinées à agir offenſivement contre les Turcs, portoient le ravage ſur toutes les côtes de la Grece, de la Macédoine & de la Thrace. Le Généraliſſime de mer ſe préſenta devant la ville d'Eno : ſes troupes de débarquement eſcaladerent la place. Les habitans qui étoient Chrétiens, eurent beau demander grace ; le ſoldat furieux en fit un carnage affreux : on mit le feu à la ville ; on emmena deux mille priſonniers, & après cette ſanglante exécution, on ſe retira à Négrepont. Une conduite ſi cruelle pouvoit attirer de fâcheuſes repréſailles. On les craignoit à Veniſe, & le Sénat mettoit tout en œuvre pour ſe fortifier par des alliances dans une guerre ſi diſpendieuſe & ſi opiniâtre. Le Pape

An. 1469.

Opérations des flottes Vénitiennes contre les Turcs.

An. 1469.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

consentit à se liguer avec les Vénitiens contre l'ennemi commun de la Chrétienté. Les Ducs de Milan, de Savoie & de Modene accéderent à cette ligue : des secours réels, mais médiocres, en furent le fruit ; & la République se vit bientôt en danger de succomber sous la puissance de Mahomet II, qui armoit alors une flotte formidable à Constantinople.

Arrivée de l'Empereur Frédéric III à Venise.

Les frais immenses que cette guerre occasionnoit, ne l'empêcherent point de faire la réception la plus magnifique à l'Empereur Frédéric III, qui passa à Venise pour se rendre à Rome. Il fut défrayé lui & toute sa Cour pendant tout le temps qu'il séjourna sur les terres de la Seigneurie, & on accompagna les honneurs extraordinaires qu'on lui rendit, de présens d'une grande valeur. Le Sénat, par cette magnificence, vouloit non-seulement remplir les égards dûs à un si grand Prince ; mais il cherchoit encore à lui faire perdre le souvenir d'une entreprise que les Vénitiens avoient tentée quelques années auparavant contre la ville de Trieste, qui

étoit de la dépendance de Frédéric, & qui leur avoit mal réussi. Une contestation sur le commerce du sel, dont les Vénitiens vouloient jouir exclusivement, & de vieilles prétentions à un léger tribut que les Triestins leur devoient, & refusoient de leur payer, avoient déterminé le Sénat à faire assiéger leur ville. L'Empereur avoit témoigné beaucoup de ressentiment de cette hostilité commise contre la dignité de sa Couronne; & quoique ce différend eût été terminé par un accommodement à la satisfaction des deux parties, on craignoit à Venise que Frédéric n'en eût conçu contre les Vénitiens une inimitié difficile à calmer. Ils furent rassurés par les marques de confiance que Frédéric leur donna à son passage. Content des honneurs qu'il reçut d'eux, il ne leur parla point de cette affaire, & les quitta, en leur donnant toutes sortes de témoignages de sa bienveillance & de sa satisfaction.

An. 1469. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

La flotte de Constantinople, forte de trois cents voiles, & qui portoit soixante & dix mille hommes de trou-

An. 1470. Grande flotte des Turcs contre les Vénitiens. Siége de Négrepont

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

pes de débarquement, déboucha par le détroit des Dardanelles au commencement de Juin de l'année suivante. Un de ses détachemens exécuta une descente dans l'Isle d'Imbro, l'une des colonies de la République, & s'en rendit maître, après avoir taillé en pieces tous les Vénitiens qui entreprirent de lui résister. Toute la flotte parut ensuite devant l'Isle de Stalimene. Les troupes de débarquement donnerent cinq assauts consécutifs au Château, sans pouvoir s'en emparer. La flotte Vénitienne parut, & appareilla pour le combat. Les Turcs, quoique supérieurs en nombre, abandonnerent Stalimene & se retirerent; leur flotte entra dans le canal de Négrepont. Le Grand-Seigneur étoit à la tête d'une armée nombreuse dans le continent voisin : il fit jetter un pont sur le canal, passa dans l'Isle avec son armée, & établit ses quartiers autour de la capitale. Il fit donner deux assauts à la place le 25 & le 30 Juin. Il perdit à ces deux attaques seize mille hommes, & trente de ses galeres furent coulées à fond par le canon du rem-

part. Le 5 Juillet les Turcs donnerent un troisieme assaut, & ils furent encore repoussés avec perte de cinq mille hommes. Le 8, dans un quatrieme assaut, ils eurent quinze mille tués ou blessés. Mahomet, moins rebuté qu'aigri par des pertes si considérables, se livra à toute l'opiniâtreté de son caractere : il ordonna des recrues dans les Provinces voisines, & chaque maison fut obligée de lui fournir un soldat. Ses batteries tiroient contre la place sans interruption, ses pionniers travailloient avec ardeur à combler les fossés. Les assiégés avertirent plusieurs fois le Généralissime de mer de leur envoyer du secours, & le presserent de voler à leur délivrance. La flotte de la République croisoit devant Corinthe, & étoit par conséquent très à portée de secourir Négrepont : elle pouvoit attaquer la flotte Turque, dont presque tous les équipages avoient été débarqués pour être employés aux travaux du siége. Il eût été facile de la détruire, de briser le pont que les ennemis avoient sur le canal, de les tenir enfermés dans

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Mauvaise conduite du Généralissime des Vénitiens.

l'Isle entre le feu des galerés & celui de la place : mais Nicolas Canale, Généralissime de cette flotte, ne voulut jamais se rendre aux sollicitations de ses Capitaines, qui, tous de concert, lui représentoient la nécessité de ce mouvement, & lui en garantissoient le succès. Il voyoit les signaux que la ville donnoit continuellement pour lui faire connoître l'extrêmité où elle étoit réduite. Il persista dans la ferme résolution de temporiser jusqu'à ce qu'il eût reçu les renforts qu'il attendoit de Candie, & sa lenteur causa la perte de Négrepont.

An. 1470. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

La ville de Négrepont est emportée.

Mahomet II sentit tout le danger de sa position dans une Isle où il pouvoit aisément être enveloppé. Il reprocha, d'un ton aigre & menaçant, à ses soldats leur lâcheté, & se plaignit avec indignation de ce qu'il leur falloit tant de temps pour s'emparer d'une seule ville. Ils lui répondirent qu'il n'avoit qu'à ordonner, & qu'ils lui feroient un pont de leurs corps pour pénétrer dans la place. En conséquence le 12 Juillet il fit donner un assaut général. Les Turcs se précipi-

terent avec fureur vers la breche, taillerent en pieces tout ce qui se présenta, entrerent dans la ville, tuant, massacrant & saccageant tout avec une barbarie incroyable. Le Gouverneur Paul Erizzo se refugia dans le Château avec un petit nombre de soldats & d'habitans. Il s'y défendit pendant plusieurs jours, & il se rendit enfin sur la promesse que lui fit Mahomet de lui sauver la tête. Mais à peine fut-il sorti du Château, que Mahomet le fit scier par le milieu du corps, en disant qu'il s'étoit engagé à sauver la tête & non le corps. Il ordonna à tous ceux qui étoient dans le Château de se présenter devant lui sous peine du pal; & à mesure qu'ils arrivoient en sa présence, il leur faisoit trancher la tête, en sorte que presque pas un des habitans ne fut soustrait au massacre de cette terrible journée.

An. 1470. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Nicolas Canale s'étoit enfin déterminé à engager le combat avec les Turcs, lorsqu'apprenant qu'ils étoient maîtres de Négrepont, il se retira avec toute sa flotte à Candie. Sa re-

Toute l'Isle est soumise aux Turcs.

traite laissa le champ libre à Mahomet II. Toute l'Isle se soumit à ses loix, la crainte des cruautés atroces dont il usoit pour punir la résistance, ayant fait renoncer à toute idée de se défendre.

An. 1470. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

On rappelle le Généralissime. Il est arrêté & puni.

La perte d'une si belle Colonie, en présence d'une flotte armée à grands frais pour la sauver, fut pour le Sénat le sujet d'une vive affliction. Il nomma aussi-tôt un nouveau Généralissime, qui fut Pierre Mocénigo, & deux nouveaux Provéditeurs, Marin Malipier & Pierre Bembo. On expédia trois galeres en diligence, & ils partirent. Le Conseil des Dix donna ordre à Pierre Mocénigo de faire arrêter son prédécesseur aussi-tôt qu'il auroit joint la flotte, de le mettre aux fers, & de l'envoyer à Venise. Pendant qu'il étoit en route vers l'Archipel, Nicolas Canale étoit parti de Candie avec tous ses renforts, & avoit conduit sa flotte dans le canal de Négrepont. Ses troupes de débarquement avoient exécuté leur descente dans l'Isle, & les dispositions étoient faites pour un double assaut,

ces troupes devant attaquer la place d'un côté & les équipages de l'autre. Le moment dont on étoit convenu fut mal entendu des uns & des autres. L'attaque des troupes de terre devança celle des équipages, & devint inutile par ce défaut de concert. Mocénigo joignit la flotte, dans l'instant même où les troupes de terre attaquoient. Canale lui communiqua son ordre de bataille, en lui disant qu'il auroit infailliblement repris la ville, si on lui avoit laissé le commandement plus long-temps ; mais qu'il abandonnoit sans peine la gloire de cet événement à la bravoure & à la bonne fortune de son successeur. Mocénigo lui répondit, qu'il n'avoit garde de rien changer à des dispositions si sages, & que, puisqu'il étoit assuré de réussir, il pouvoit continuer de commander l'attaque, en l'assurant qu'il se feroit un plaisir d'obéir à ses ordres comme le dernier de ses Officiers. Mais Canale, insensible à un procédé si honnête, déclara qu'il ne vouloit point courir les risques d'une affaire dont il partageroit la gloire avec un

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

autre. Alors Mocénigo, conformément aux ordres qu'il avoit reçus, le fit arrêter avec son fils & son Secrétaire, & depêcha une galere pour les conduire tous trois à Venise chargés de fers.

Les Vénitiens sont repoussés devant Négrepont.

Pendant cette contestation, l'attaque des troupes de terre avoit été repoussée. Elles se retiroient en désordre, & leur défaite jetta le découragement parmi les équipages. Mocénigo ne jugea pas à propos de s'obstiner à une entreprise qui avoit été mal concertée, & dont il ne prévoyoit rien d'avantageux. Il fit rembarquer ses troupes, & ramena toute la flotte dans le port de Candie. Canale fut mis dans les prisons de Venise en arrivant. Les Avogadors présenterent contre lui quatre chefs d'accusation. Le premier étoit, qu'ayant pu facilement attaquer la flotte des Turcs avant qu'elle entrât dans le canal de Négrepont, il ne l'avoit pas fait : le second, qu'il avoit négligé l'attaque du pont que les Turcs avoient jetté sur ledit canal : le troisieme, qu'au lieu d'attaquer la flotte Turque dans le canal, même

même au moment qu'elle étoit presque sans équipages, ce qui auroit occasionné la ruine de cette flotte, ou du moins une diversion capable de ralentir les opérations du siége, il étoit resté dans l'inaction : le dernier, que dans une affaire si importante, il avoit méprisé les avis de ses Capitaines, & n'avoit eu aucun égard à leurs représentations. Canale n'ayant rien à opposer à des accusations si graves, les conclusions des Avogadors furent, qu'il auroit la tête tranchée entre les deux colonnes de la petite place de Saint-Marc. Le Sénat, Juge de cette affaire, reconnut sans doute que le coupable avoit péché plus par ignorance que par mauvaise volonté, puisqu'il modéra la peine, & qu'il le condamna seulement à être exilé à perpétuité dans le Frioul, à restituer en entier les appointemens qu'il avoit reçus en qualité de Généralissime, & à payer une amende de cinq cents ducats toutes les fois qu'il sortiroit des bornes de son exil.

An. 1470.

CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Ligue de plusieurs Princes avec les Vénitiens contre les Turcs.

Les Vénitiens ne furent pas les seuls à qui la prise de Négrepont

An. 1470. Christophe Moro, LXVII. Doge de Venise.

donna de vives inquiétudes. Toutes les Puissances dont les Etats étoient accessibles aux flottes Turques, tremblerent pour elles-mêmes, & cette crainte produisit une ligue générale des Etats d'Italie & des Princes de la maison d'Arragon, pour réprimer, par un effort commun, l'ardeur insatiable de conquérir que manifestoit le Sultan. Cette ligue fut publiée avec beaucoup d'éclat. Mahomet en parut allarmé, & fit dire au Sénat de Venise que, si on lui envoyoit un Ambassadeur, il feroit la paix à des conditions dont on ne seroit pas mécontent: mais ce n'étoit là de sa part qu'une ruse pour mettre de la desunion entre les Princes ligués. Le besoin que les Vénitiens avoient de la paix, les engagea à passer pardessus cette considération. Ils envoyerent à Constantinople François Capello & Nicolas Coro. Mahomet les amusa quelque temps, & les renvoya ensuite sans être convenu de rien. On sut bientôt après qu'il mettoit sur pied deux grandes armées, dont l'une devoit assiéger Belgrade, la plus forte des barrieres de la Chré-

tienté du côté de la Hongrie, & l'autre étoit destinée au siége de Naples de Romanie, la meilleure des places que les Vénitiens eussent en Morée.

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Intrigues de Mahomet pour rompre cette union.

Le Sultan ne négligeoit aucune intrigue pour rompre l'union des Princes Chrétiens. Il voulut sonder les dispositions de Ferdinand, Roi de Naples, & lui écrivit une lettre remplie de témoignages d'amitié, pour lui faire part du bonheur qu'il avoit eu de réunir l'Isle de Négrepont à sa couronne. Mais Ferdinand, qui voyoit dans toutes les conquêtes des Turcs les coups les plus menaçans contre lui-même, lui fit la réponse suivante.

» Au Sérénissime & Illustrissime » Seigneur Mahomet, Empereur des » Turcs : Ferdinand, par la grace de » Dieu, Roi de Sicile, de Jérusalem » & de Hongrie, salut. Nous avons » reçu les lettres de votre Sérénité, » qui nous ont été remises par son » Ambassadeur, & par lesquelles elle » nous fait part de la prise de Négrepont, & elle se réjouit avec nous » de cette conquête. Comme dans les » années précédentes nous avions ap-

An. 1470.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

» pris que nos Sujets étoient bien » traités par votre Sérénité, nous » n'avions pas fait difficulté de lui » envoyer un Ambassadeur, & de » remplir envers elle les devoirs de » l'amitié autant qu'ils peuvent se » concilier avec notre dignité & notre » Religion. Mais depuis que nous » avons vu que votre Sérénité faisoit » la guerre aux Chrétiens, & princi- » palement aux Vénitiens, qui sont » nos amis & nos alliés, non-seule- » ment il nous a paru impossible d'en- » tretenir la bonne intelligence avec » votre Sérénité, mais nous avons » résolu en bon Chrétien de lui op- » poser toutes nos forces, & de join- » dre nos flottes à celles de Venise » pour la défense de la foi Chrétienne » & de notre sainte Religion. Votre » Sérénité ne doit pas croire que nous » manquions jamais à ce que nous » devons à la Religion Chrétienne, » dont nous sommes zélés observa- » teurs, & aux Vénitiens, que nous » chérissons uniquement. Ainsi nous » sommes fort étonnés que votre Sé- » rénité veuille se réjouir avec nous

» de la prise de Négrepont, qui nous » a causé beaucoup de chagrin. *A Na-* » *ples le 4 Septembre 1470.*

An. 1471. CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Au printemps de l'année suivante, les Turcs firent des courses dans la Dalmatie & jusqu'aux confins du Frioul. Sans assiéger aucune place, ils pillerent la campagne, emmenerent grand nombre d'esclaves, & laisserent par-tout des traces sanglantes de leur férocité. Ces incursions annonçoient que l'effort des armées Ottomanes, après avoir subjugué la Grece & la Hongrie, se porteroit bientôt contre l'Italie, & ne seroit point arrêté tant que l'Empire Turc trouveroit à s'agrandir. On armoit à Gênes, à Rome, à Naples, à Venise. Sur ces entrefaites le Pape Paul II fut trouvé mort dans sa chambre la nuit du 26 Juillet. Les Cardinaux se hâterent de remplir le Siége vacant, & élurent le Cardinal de Sarzane, qui avoit été Général des Freres Mineurs, & qui prit le nom de Sixte IV. Les Vénitiens perdirent leur Doge au commencement de Septembre. Il n'avoit point d'enfans. Il laissa tous ses biens au Monastere de

Courses des Turcs dans la Dalmatie & dans le Frioul.

Mort du Pape Paul II. Sixte IV lui succede.

Mort du Doge Moro.

An. 1471.
CHRISTOPHE MORO, LXVII. Doge de Venise.

Saint-Job, & il légua sa maison à Nicolas Moro, le seul parent qu'il eût de son nom, & qui résidoit à Candie. Il fut peu aimé du peuple : il avoit le cœur avare, l'esprit faux & vindicatif. Ces vices, couverts sous le voile de l'hypocrisie, lui attirerent le mépris & la haine de tous les bons citoyens, & sa mort ne fut qu'un soulagement au regret de l'avoir élevé à la dignité suprême qu'il déshonora constamment. Malgré sa mauvaise réputation, la coutume prévalut, & on prononça son Oraison Funebre le jour de ses obseques. Son Portrait fut placé dans la salle du Grand Conseil avec cette Epigraphe :

Justitiam colui pius, & si fata fuissent,
Pro patriâ in Teucris dux moriturus eram.

On sera surpris que dans une République où la flatterie qui corrompt les Rois, ne doit point avoir d'accès, on trouve de pareils hommages rendus à un Chef méprisable : tant il est difficile aux hommes d'être justes quand il s'agit de juger les Grands.

Le successeur de Christophe Moro fut Nicolas Trono, âgé de soixante & quatorze ans. Il avoit long-temps fait le commerce à Rhodes, où il avoit amassé de grands biens : il avoit passé ensuite par les principales Magistratures, & étoit alors Procurateur de Saint-Marc. Son extérieur manquoit de Noblesse ; mais il avoit l'ame grande & élevée.

An. 1471. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Borse d'Est, Duc de Modene, mourut vers le même temps : il laissa un fils, nommé Nicolas, qui prétendit à sa succession ; mais il avoit été décidé que les Etats de Modene & de Ferrare reviendroient après la mort de Borse d'Est aux Princes légitimes de cette maison. Hercule, l'aîné de ces Princes, en prit possession avec l'applaudissement des peuples. Fortement appuyé des Vénitiens, il dompta la cabale de son Compétiteur, & se maintint avec dignité sur le trône que deux batards avoient occupé consécutivement au préjudice de ses droits.

Mort du Duc de Modene. Sa couronne passe aux Princes légitimes.

Les Ambassadeurs de la République négocioient auprès du nouveau

An. 1472. Le Roi de Perse défie Mahomet II.

An. 1472. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Pape & à la Cour du Roi Ferdinand, pour hâter l'équipement des flottes que ces deux Puissances devoient fournir contre les Turcs. On sollicitoit pareillement le Roi de Chypre & le Grand-Maître de Rhodes de tenir prêtes leurs forces navales. On envoya un nouvel Ambassadeur au Roi de Perse, avec lequel on avoit conclu une alliance offensive & défensive. Ce Prince avoit des prétentions sur l'Empire de Trébisonde, dont Mahomet II s'étoit emparé. Les Vénitiens le pressoient de mettre ses troupes en campagne. Il envoya défier le Sultan, & lui fit présenter un sac rempli de grains de millet. Cette énigme signifioit qu'à moins que le Sultan n'eût autant de soldats qu'il y avoit de grains dans le sac, il ne pourroit jamais résister au Roi de Perse. Mahomet fit répandre le grain, & ordonna qu'on amenât une grande quantité de poules, qui l'eurent bientôt dévoré : ensuite adressant la parole à l'Envoyé de Perse, il lui dit : « Ambassadeur, dis à ton » maître que comme il n'a fallu que » quelques poules pour manger son

» sac de millet, ainsi mes Janissaires
» détruiront en peu de temps les hom-
» mes de ton Seigneur, qui sont plus
» accoutumés à garder les chevres
» qu'à faire la guerre.

An. 1472.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Il commence les hostilités.

Le Roi de Perse ne tarda pas à faire passer une armée par la Géorgie sur les frontieres de l'Empire de Trébisonde. Cette armée ravagea la campagne, fit des esclaves, emporta du butin; mais elle ne soumit aucune ville. Son entrée, son passage, sa retraite, eurent tous les caracteres des courses que les Tartares ont toujours été en habitude de faire dans les pays où ils trouvent la facilité de piller. Le Sultan fut vivement irrité de l'audace du Roi de Perse. Ses projets de vengeance le détournerent pour quelque temps des expéditions qu'il méditoit contre la Hongrie & les Vénitiens; & Pierre Mocénigo eut toute la liberté qu'il désiroit, d'employer avantageusement les forces navales de la République.

Les galeres de Rome & de Naples joignent la flotte de Venise.

Ce Généralissime de mer avoit hiverné à Modon. Suivant les arrangemens convenus entre les Puissances

An. 1472.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

confédérées, il devoit recevoir au printemps trente galeres de Venise, vingt du Pape, autant du Roi Ferdinand, & beaucoup d'autres bâtimens de divers endroits. Il n'attendit pas tous ces renforts; & ayant pris en Morée un bon nombre de troupes de débarquement, il mit à la voile vers l'Isle de Métélin, y fit une descente, mit toute l'Isle à feu & à sang, exerça la même rigueur contre Délos & quelques-unes des Cyclades, & rentra dans le port de Naples de Romanie, où tous les renforts qu'on lui avoit promis le joignirent avant le 15 de Juin. Le Cardinal des Ursins commandoit les galeres du Pape avec la qualité de Légat. Il dit à Mocénigo en l'abordant, que, quoique l'honneur qu'il avoit de représenter la personne du Pape, lui assurât la prérogative de commander à tous, & de n'être commandé par personne, cependant il avoit ordre de sa Sainteté de demeurer subordonné au Généralissime de la République; qu'ainsi il n'avoit qu'à ordonner, & qu'il seroit ponctuellement obéi. Le Général des galeres

de Naples lui dit la même chose de la part de son maître ; & l'union, si rare parmi les Chefs de diverses nations qui concourent aux mêmes opérations de guerre, fut établie & assurée par cette subordination.

An. 1472.

NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Progrès des troupes de Perse.

Le Roi de Perse avoit assemblé une grande armée sous les murs de Tauris. Ses soldats, armés de fleches & d'épées, manquoient d'artillerie pour l'attaque des places ; & il envoya un Ambassadeur aux Princes confédérés d'Italie pour leur en demander. Cet Ambassadeur avoit ordre de passer à la Cour de Mathias, Roi de Hongrie, pour l'engager à une diversion. Ainsi le feu de guerre préparé contre Mahomet II, devoit s'allumer en même-temps sur presque toutes ses frontieres. Le neveu du Roi de Perse marcha en avant à la tête de cent mille chevaux : il passe l'Euphrate, défit en entrant dans la Natolie un gros corps de Turcs aux ordres d'un des fils du Sultan, se rendit maître de l'opulente ville de Tocat, & alla mettre le siége devant Icone.

Opérations du Généralissime des Vénitiens.

Le Généralissime des Vénitiens

An. 1472. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

étoit alors dans le Golfe de Satalie. Ses troupes & ses équipages, après avoir ravagé les environs de la place, lui donnerent plusieurs assauts, sans pouvoir s'en emparer. La place étoit forte, & avoit une bonne garnison. Mocénigo, qui manquoit des machines nécessaires pour l'assiéger réguliérement, fut obligé de l'abandonner. Il se rendit à Rhodes, où les galeres de Ferdinand le quitterent pour aller hiverner dans les ports de Naples. Il remit à la voile, entra dans le port de Smyrne, surprit cette ville, y mit le feu, & la détruisit de fond en comble; après quoi il ramena sa flotte, chargée d'esclaves & de butin, dans le port de Modon, d'où le Cardinal Légat partit pour ramener en Italie les galeres du Pape.

Les Turcs entrent dans le Frioul.

Tandis que la flotte Vénitienne répandoit la terreur sur les côtes de Natolie, le Bacha de Bosnie pénétra dans le Frioul, passa le Lisonzo, & exerça, jusques sous les portes d'Udine, les plus cruelles représailles. Cette course ne fut que passagere; mais il en résulta un ravage si affreux, que le

Sénat, pour avoir de ce côté-là une barriere qui mît le pays à couvert, ordonna la construction de plusieurs forts sur la rive droite du Lisonzo.

An. 1472. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Mahomet marche en Natolie, & est arrêté.

Le Sultan Mahomet partit de Constantinople le 12 d'Octobre, & marcha en Natolie avec une armée formidable : mais il fut arrêté dans sa marche par un violent accès de colique néfrétique, qui le força de retourner dans sa capitale. Cet accident, & les approches de l'hiver, occasionnerent la séparation de son armée, & il fut obligé de différer sa vengeance à l'année suivante.

Nouveaux préparatifs du Sultan.

Pour la rendre plus éclatante & plus assurée, il ordonna à toutes les troupes de Grece de se trouver en Natolie au printemps, & il accorda une exemption pour trois ans du droit de Carach * à tous ceux des Provinces Occidentales de son Empire qui seroient exacts au rendez-vous. Il ne vouloit point être traversé dans son entreprise par les diversions que les Vénitiens pouvoient faire en faveur

* Sorte de Capitation que paient au Grand-Seigneur ses Sujets non Musulmans.

An. 1473.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Mathias, Roi de Hongrie, & à Casimir, Roi de Pologne, pour accommoder leur différend au sujet de la Boheme, & pour les réunir contre l'ennemi commun. Bernard Bembo alla, par ordre du Sénat, à la Cour du Duc de Bourgogne, qui promit qu'aussi-tôt qu'il auroit fait son accommodement avec Louis XI, il fourniroit à la République l'argent nécessaire pour l'armement de dix galeres.

Mahomet va à sa rencontre.

Au commencement du printemps Mahomet II sortit de Constantinople, & passa à Scutari. Ses précautions pour la sureté de sa capitale, furent d'en faire murer toutes les portes, à la réserve de trois, & de faire tendre des chaînes à l'entrée du détroit des Dardanelles. Il partit ensuite pour aller prendre le commandement de l'armée immense qu'il avoit rassemblée en Natolie. Les troupes de Perse, qui avoient hiverné dans cette Province, assiégeoient alors les places de la Cilicie qui avoient été enlevées au Prince de Caramanie. Pierre Mocénigo, Généralissime de la République,

leur avoit fait passer les Ingénieurs, l'artillerie & les munitions, venus de Venise pour cet objet, & il s'étoit rendu lui-même au camp pour diriger les attaques & mettre de l'ordre dans les opérations. Le Roi de Perse s'avançoit à la tête de quatre cents mille combattans.

An. 1471.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Les vivres manquoient dans l'armée de Mahomet, & la peste y faisoit de grands ravages. Il choisit une position avantageuse, & retrancha la tête de son camp par une chaîne de chariots, sur lesquels il fit monter des pieces d'artillerie. Il envoya plus d'une fois proposer la paix au Roi de Perse, qui, fier de ses succès & de l'alliance des Vénitiens, rejetta avec hauteur toutes ses propositions. Si dans ces circonstances les Princes Chrétiens avoient effectué par la Hongrie le mouvement tant de fois projetté, la Puissance Ottomane auroit été aisément renfermée dans ses anciennes bornes; mais leurs divisions ne leur permirent pas de profiter d'une conjoncture si favorable.

Il occupe un camp retranché.

An. 1473.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Les Turcs sont battus par les Persans.

Le Roi de Perse laissa cent mille hommes dans les montagnes d'Arménie à la garde de ses gros bagages, & il marcha avec le reste de son armée contre les Turcs, qui étoient au nombre de trois cents cinquante mille. Trente mille chevaux composoient l'avant-garde des Persans. Mahomet lui opposa un corps de cavalerie de quarante mille hommes aux ordres du Bacha de Romanie. Le combat s'engagea; mais la cavalerie de Perse, très-supérieure à celle des Turcs, les culbuta, les mit en déroute, & le Bacha resta mort sur la place avec un grand nombre des siens. Le lendemain, toute l'armée Persane investit le camp de Mahomet, qui fit sortir de ses retranchemens une grande partie de ses troupes. Le combat fut plus sanglant que la veille, & aussi malheureux pour les Turcs: les deux tiers furent tués, ou blessés, & le reste se sauva en désordre derriere les retranchemens.

Les Persans sont repoussés, & se retirent.

Animé par cette double victoire,

le Roi de Perse ordonna l'attaque du camp ennemi ; mais il perdit bien-tôt vis-à-vis de ce rempart de chariots, garnis d'artillerie, l'avantage qu'il avoit eu en rase campagne. Mahomet le laissa approcher, & lorsqu'il le vit à la portée du canon, il fit faire sur lui une décharge qui rompit ses rangs & y laissa des vuides considérables. Le Roi de Perse revint à la charge plusieurs fois, mais toujours avec aussi peu de succès. Le canon ennemi détruisit une partie de son armée : ses soldats se rebuterent, & il fut enfin forcé de se replier vers les montagnes où il avoit laissé ses gros équipages. Là, il congédia les Ambassadeurs de Rome, de Naples & de Venise qui l'avoient suivi, en les exhortant d'aller retrouver leurs maîtres, de les engager à faire de nouveaux efforts, & à se réunir l'année suivante avec l'Empereur, les Rois de Hongrie & de Pologne, pour fondre tous ensemble sur les frontieres de Romanie, tandis qu'il entreroit lui-même en Natolie avec une

An. 1473.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

armée encore plus nombreuse. Dès qu'ils furent partis, il reprit la route de Tauris.

An. 1473. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Mort de Jacques de Lusignan, Roi de Chypre.

Les galeres du Pape & du Roi de Naples étoient venues jusqu'à l'Isle de Rhodes, où elles apprirent la victoire que les Turcs avoient remportée contre les Persans, & elles retournerent aussi-tôt dans les ports d'Italie. Le Généralissime Pierre Mocénigo avoit compté sur leur jonction; & si elle s'étoit effectuée, il auroit pu, malgré la retraite des Persans, faire encore bien du mal aux Etats maritimes de la Turquie. Privé de leurs secours, la nouvelle qu'il reçut de la maladie du Roi de Chypre, le détermina à hâter son départ. Il aborda au port de Famagouste, & apprit en arrivant que Jacques de Lusignan étoit à toute extrêmité. Il se rendit à sa Cour, où il reçut les derniers soupirs de ce Prince, qui lui recommanda en mourant la Reine, sa veuve, & le pria de la mettre sous la protection du Sénat, avec l'enfant dont elle étoit grosse. Son Testament fut

ouvert après sa mort : il y déclaroit que, si la Reine mettoit au monde un enfant mâle, le Royaume seroit à lui ; que si elle accouchoit d'une fille, ses Etats seroient partagés entr'elle & la Reine, sa veuve ; & que pendant la minorité de l'enfant, la Reine seroit Régente, conjointement avec André Cornaro, son oncle. Jacques de Lusignan laissoit trois batards, deux garçons & une fille ; & il étoit dit dans le Testament, que supposé que son posthume & sa veuve vinssent à mourir sans enfans, la couronne passeroit à ces batards, en observant l'ordre de la primogéniture. Pierre Mocénigo resta en Chypre en attendant les nouveaux ordres du Sénat : il s'appliqua à consoler la Reine, à affermir son autorité, & à faire, avec André Cornaro, les dispositions les plus sages pour établir un bon Gouvernement dans l'Isle.

An. 1473. NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

Le Doge Nicolas Trono mourut le 28 Juillet de cette année. Il fut l'auteur d'une réformation très-avan-

Mort du Doge Nicolas Trono. Réformation de la monnoie de Venise.

[redacted]
An. 1471.
Nicolas Trono, LXVIII. Doge de Venise.

tageuse dans la monnoie de Venise. Les loix faites anciennement sur cet article avoient été beaucoup négligées par ses derniers prédécesseurs ; & la monnoie de Venise avoit été altérée à un point, que les Vénitiens eux-mêmes donnoient la préférence à toutes les monnoies étrangeres. Il est surprenant qu'un Sénat aussi sage que celui de Venise, n'eût pas remédié plutôt à un abus si préjudiciable. Peut-être avoit-il été occasionné par les nécessités de la guerre ; car il est arrivé plus d'une fois aux Princes d'employer dans leurs besoins la ressource d'affoiblir leurs monnoies ; mais cette ressource est toujours tournée à leur désavantage, aucune valeur idéale ne pouvant suppléer au défaut de valeur réelle. Nicolas Trono fit frapper de la nouvelle monnoie au titre prescrit par les loix ; il y fit graver son effigie, & on nomma les pieces neuves des *Trono*, du nom de celui qui les avoit fait frapper. Il faut que les effets de la monnoie ancienne eussent été bien pernicieux,

An. 1473.

NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

& qu'on sentît bien vivement la nécessité de rétablir la confiance qu'elle avoit altérée chez l'étranger, pour qu'on ne fût pas arrêté par la difficulté d'effectuer cette réformation dans le plus fort de la guerre. On mit au bas du Portrait de Nicolas Trono l'Épigraphe qui suit.

Hic Tronus æthereis dux est demissus ab astris,
Ut Persam Veneto jungeret Imperio.

Nicolas Marcello, Procurateur de Saint-Marc, âgé de soixante & seize ans, lui succéda. Les Correcteurs, dans l'interregne, arrêterent que désormais on ne graveroit sur les monnoies l'effigie du Doge qu'à genoux aux pieds de saint Marc. On craignit sans doute que la monnoie de Nicolas Trono, où il étoit représenté à la maniere des Souverains, ne donnât trop d'éclat à la dignité Ducale, & ne parût y attacher des prérogatives contraires à la constitution de l'Aristocratie Vénitienne. C'étoit une suite

An. 1473.
NICOLAS TRONO, LXVIII. Doge de Venise.

du systême établi depuis long-temps à Venise, qui, en laissant à ses Doges toutes les marques d'honneur, lui retranchoit jusqu'aux moindres apparences de pouvoir.

Fin du Livre XXVI.



SOMMAIRE

SOMMAIRE
DU LIVRE VINGT-SEPTIEME.

Collation des Bénéfices de l'Etat Vénitien. Châtiment de quelques Nobles qui révéloient le secret de l'Etat. Affaires de Chypre. Les Vénitiens protegent la Reine, veuve de Jacques. Intrigues des mécontens de ce Royaume. Excuse dont ils pallient leur rebellion. Le Généralissime des Vénitiens se dispose à les soumettre. Il en fait une punition exemplaire. Guerre des Turcs en Albanie. Siége de Scutari. L'assaut des Turcs est repoussé. Le siége est levé. Le Gouverneur de Scutari est récompensé. Les Turcs sont battus par les Hongrois. Mouvemens du Roi de Perse. Mort du Doge Nicolas Marcello. Pierre Mocénigo lui succede. Négociations des Vénitiens

dans les Cours étrangeres. Le Sultan leur fait proposer la paix. On convient d'une suspension d'armes. Armement à Venise. Mort de Coléone, Capitaine-Général des Vénitiens. Mort du Doge Pierre Mocénigo. André Vendramino lui succede. La guerre recommence contre les Turcs. Suite des affaires de Chypre. Le Duc de Milan est assassiné. Détail de la conjuration. Punition des assassins. Troubles dans l'Etat de Milan. Siége de Lépante par les Turcs. Siége de Croie par les mêmes. Les Turcs pénetrent dans le Frioul. Ils en sont chassés par les Vénitiens. Sages mesures qu'ils prennent pour la sureté de cette Province. Suite des affaires de Chypre. Projet du Sénat sur cette Isle. Ce projet n'a pas lieu. Hérétique puni à Venise par l'Inquisition. Nouvelles propo-

sitions de paix de Mahomet II. Les Vénitiens renouent la négociation. Ils le font infructueusement. Le Roi de Naples se ligue contr'eux avec les Turcs. Vains efforts des Vénitiens pour avoir la paix. Conspiration à Florence. Projet des Conjurés. Julien & Laurent de Médicis sont assassinés. Soulévement du peuple de Florence contre les assassins. Troupes en mouvement de part & d'autre. Indignation du Pape contre les Florentins. Mort du Doge André Vendramino. Jean Mocénigo lui succede. Grandes calamités à Venise. Mahomet refuse la paix aux Vénitiens. Croie se rend à Mahomet. Perfidie de ce Prince. Il leve le siége de Scutari. Belle défense de la garnison. Les Turcs pénetrent dans le Frioul. Intrigues du Roi Ferdinand. Mouvemens en

faveur des Florentins. Ligue formée pour leur défense. Inaction des deux armées. Affaires de Chypre. Précautions des Vénitiens. Ravages de la peste à Venise. Embarras des Vénitiens vis-à-vis des Turcs. Ils demandent la paix à Mahomet, & l'obtiennent. L'infidélité du Commandant de Scutari est punie. Traitement fait aux habitans de cette ville. Suite des affaires de Chypre. Conjuration contre la Reine de Chypre. Affaires d'Italie. Les deux armées en Toscane sont successivement victorieuses & vaincues. Ambassadeur de Mahomet à Venise. Laurent de Médicis négocie la paix avec Ferdinand. Le Sénat ôte l'Isle de Véglia aux Comtes de Frangipani. Ligues différentes en Italie. Les Vénitiens font alliance avec le Pape. Intrigues des Vénitiens con-

tre Ferdinand. Les Turcs prennent la ville d'Otrante. Mort de Mahomet II. Otrante est reprise sur les Turcs. Traité des Vénitiens avec Bajazet II. Démêlé des Vénitiens avec le Duc de Ferrare. Entreprises du Duc de Ferrare. Dispute au sujet du Consul Vénitien. Fierté des Vénitiens vis-à-vis le Duc de Ferrare. Ils se préparent à lui faire la guerre. Mouvemens du Roi de Naples. Conquête du Polésin par les Vénitiens. Opérations des armées. Reproches du Duc de Ferrare contr'eux. Ficarolo pris par les Vénitiens. Hostilités des troupes de Naples contre le Pape. Elles sont battues par les Vénitiens. Mort du Général Vénitien. Suite des opérations des armées. Expédient bizarre de la Duchesse de Ferrare. Pertes réciproques. Sixte IV se laisse ga-

guer par les ennemis des Vénitiens. Fausseté de ce Pontife. Il signe la ligue contre eux. Il veut la faire agréer aux Vénitiens. Ils méprisent ses exhortations & ses menaces. Le Sénat acquiert les Isles de Zante & de Céphalonie.





HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

An. 1473. Nicolas Marcello, LXIX. Doge de Venise.

Collation des Bénéfices de l'Etat Vénitien.

LES embarras de la guerre avec les Turcs n'empêchoient pas le Sénat de donner son attention à des objets de moindre importance. Il négocioit à Rome depuis quelque temps, pour obtenir que les Bénéfices de l'Etat Vénitien ne pussent jamais être conférés, ni par résignation, ni par aucune autre voie, qu'à des Sujets de la République, nobles, ou citadins. On ne peut disconvenir que cette intention, de la part du Sénat, ne fût très-sage. Les Bénéfices Ecclésiastiques peuvent être re-

An. 1473.

NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

gardés, ou comme des emplois qui donnent de l'autorité sur les peuples, ou comme des objets de faveur, propres à récompenser les services & les talens. De quelque façon qu'on les envisage, il est de l'intérêt de l'Etat qu'on ne les confere qu'à des nationaux. L'autorité que les Bénéfices donnent, doit être exercée conformément aux mœurs, aux usages, aux loix, aux maximes du pays, dont un étranger a toujours peu de connoissance, & avec un degré d'amour pour la patrie, qu'un étranger ne sauroit avoir. Si on ne les considere que comme des récompenses, il est naturel que dans leur distribution les Sujets de l'Etat soient préférés, & qu'ils deviennent pour eux le principe d'une émulation utile.

La circonstance étoit favorable pour les Vénitiens. Tandis que toutes leurs forces maritimes étoient employées à sauver la Chrétienté du joug des Infideles, il eût été indécent que le Saint Siége se montrât peu généreux à leur égard. Sixte IV accorda leur juste demande au sujet des Bénéfices ; &

aussi-tôt le Sénat rendit un Décret, pour défendre aux Conseillers de la Seigneurie d'accorder la possession d'aucun Bénéfice de l'Etat à d'autres qu'à des Sujets de la République, sous peine d'être amendés de cinq cens ducats, & de châtimens plus séveres, suivant l'exigence des cas. Tandis qu'on négocioit à Rome cette affaire, le conseil des Dix découvrit que la Dona Elizabeth Zéno, sœur du feu Pape Paul II, & mere du Cardinal Zeno, avoit dévoilé aux Prélats Romains plusieurs délibérations secretes du Sénat. Jérôme Badoer, Conseiller de la Seigneurie; Dominique Zani, Sage-Grand; Pantaléon Barbo, de la Quarantie criminelle, & quelques autres Nobles, furent accusés d'avoir eu part à cette infidélité. Ils furent tous arrêtés & mis en prison. On exila la Dona Zéno à Capo d'Istria. Badoer & Barbo furent condamnés à un an de prison, & exclus à perpétuité de tous les Conseils. On rendit la liberté aux autres, qu'on reconnut n'être pas coupables.

An. 1473. NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Châtiment de quelques Nobles qui révéloient le secret de l'Etat.

Il s'éleva en Chypre de grands

Affaires de Chypre.

An. 1473.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

troubles après la mort de Jacques de Lusignan. Charlotte, épouse de Louis de Savoie, sur qui il avoit usurpé la Royauté, s'étoit transportée à Rhodes avec son époux, où elle apprit que Jacques avoit disposé de sa couronne, sans faire mention d'elle dans son testament. Elle envoya deux de ses Officiers au Généralissime Pierre Mocénigo, qui étoit alors auprès de la Reine de Chypre, pour lui représenter que c'étoit avec injustice que le feu Roi l'avoit chassée d'un trône auquel elle seule avoit des droits, comme étant l'unique héritiere légitime de Jean de Lusignan. Elle le prioit, comme Général de la République de Venise, ancienne alliée de son pere, & amie du Duc de Savoie, dont elle étoit la bru, de lui accorder son assistance pour lui faire recouvrer sa couronne.

Les Vénitiens protegent la Reine, veuve de Jacques.

Mocénigo lui répondit, que Jacques de Lusignan, ami & allié des Vénitiens, avoit acquis & possédé le Royaume légitimement; que les couronnes ne se gagnoient point par les procédures & par la chicane, mais

An. 1473.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

par la valeur & par les armes ; que le Roi Jacques, en se rendant maître de l'Isle de Chypre, n'avoit fait que délivrer ses peuples de la tyrannie des étrangers, & que par-là il y avoit acquis le plus juste droit ; qu'il avoit laissé sa couronne en héritage à la Reine, sa veuve, & à l'enfant dont elle étoit grosse ; que cette Reine étoit fille du Sénat Vénitien, & qu'il avoit ordre de la défendre contre quiconque entreprendroit de la troubler dans la libre jouissance de ses droits. Les Vénitiens ne prenoient tant à cœur les intérêts de la Reine veuve, qu'en conséquence de l'adoption qui les avoit mis dans le cas de la protéger, & avec espérance que le droit de protection sur cette couronne pourroit les amener un jour au droit de propriété. Lorsque les choses sont dans cette situation, les Princes ont rarement assez d'honneur & de délicatesse pour sacrifier le titre coloré qui les favorise, au titre légitime qui contrarie leurs desseins. Le Sénat de Venise suivoit, dans la conjoncture présente, ce système d'ambition, & la réponse de Mocénigo en est la preuve.

An. 1473. NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Catherine Cornaro, veuve de Jacques de Lusignan, accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts par le Généralissime & les Provéditeurs Vénitiens. Lorsqu'on eut terminé la cérémonie de son Baptême, Mocénigo prit congé de la Reine, laissa trois galeres dans le port de Cérines, & partit avec le reste de sa flotte pour Modon.

Intrigues des mécontens de ce Royaume.

Il y avoit en Chypre grand nombre de Seigneurs, mécontens & ennemis de la domination Vénitienne. Ils cabaloient sourdement pour former un parti contraire, & le rendre dominant. Ils s'adresserent au Roi de Naples, & lui proposerent le mariage de son fils naturel Alfonse, avec une des batardes de Jacques de Lusignan. L'Archevêque de Nicosie étoit le chef de cette faction : il négocia cette affaire à la Cour de Naples, où il avoit été envoyé quelque temps avant la mort du Roi Jacques, & promit de livrer aux troupes de Ferdinand toutes les places de l'Isle qui étoient entre les mains de ses amis. L'espérance d'acquérir un Royaume tel que celui de

Chypre, flatta l'ambition du Roi de Naples : il accorda le mariage qu'on lui proposoit, & donna à l'Archevêque de Nicosie deux galeres bien armées pour aller disposer les choses dans l'Isle, conformément au plan dont ils étoient convenus. L'Archevêque, arrivé en Chypre, communiqua à ses amis son projet & ses ressources. La conjuration éclata le 13 Novembre : les rebelles coururent au Palais, se saisirent de la Reine mere & de son pupille. Dans le trouble de cette émeute, André Cornaro, oncle de la Reine, fut tué, avec Marc Bembo, son neveu, & deux de ses intimes amis. On proclama les fiançailles d'Alfonse d'Arragon avec Charlotte, fille naturelle du feu Roi Jacques ; & on donna solemnellement à Alfonse le titre de Prince de Galilée, qui étoit celui des héritiers présomptifs de la couronne de Chypre.

An. 1473.

NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Les Rebelles, après avoir changé les garnisons de toutes les places, firent part de cette révolution au Sénat de Venise & au Généralissime Mocénigo, en leur disant que l'ava-

Excuse dont ils pallient leur rebellion

An. 1473.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

rice d'André Cornaro, qui attiroit à lui toutes les richesses de l'Etat, les avoit mis dans la nécessité de lui ôter l'administration des affaires ; qu'il avoit voulu la retenir contre le suffrage de la nation, ce qui avoit excité un tumulte qui avoit occasionné sa mort ; qu'au surplus tout le Royaume étoit resté fidele au jeune Roi & à la Reine, sa mere. Le même détail étoit contenu dans une lettre de Catherine Cornaro, que les rebelles la forcerent de joindre à la leur.

Le Généralissime des Vénitiens se dispose à les soumettre.

Mocénigo, qui hivernoit à Modon, avoit appris l'envoi des deux galeres du Roi de Naples en Chypre. Cet envoi lui avoit paru suspect, & il détacha deux des siennes, avec ordre aux Capitaines d'aller droit à Famagouste s'informer de l'état des choses, & de venir lui en rendre compte sans délai. Il sut par cette voie tout ce qui venoit de se passer, & que le Soudan d'Egypte se disposoit à passer en Chypre avec une armée, pour faire triompher le parti contraire aux Vénitiens, pour lesquels il avoit cessé de conserver de l'amitié depuis leurs liaisons

avec le Roi de Perse. Mocénigo, sans attendre de nouveaux ordres du Sénat, fit partir pour Famagouste le Provéditeur Soranzo avec huit galeres. Les rebelles, à l'approche de cette escadre, envoyerent leurs Députés au Provéditeur, pour lui exposer le fait de la même maniere dont ils en avoient rendu compte dans leurs lettres au Sénat & au Généralissime. Soranzo leur répondit que, s'ils vouloient être crus, il falloit que sur le champ ils remissent le Roi & la Reine en liberté; qu'ils restituassent les trésors de Jacques de Lusignan qu'ils avoient eu l'audace de s'approprier, & qu'ils retirassent leurs garnisons des places; qu'ils ne pouvoient avoir l'amitié de la République qu'à ces conditions. Les rebelles promirent tout, & n'effectuerent rien. Soranzo donna avis de leur résistance au Sénat & à Mocénigo, lequel mit à la voile pour Chypre avec toute sa flotte. L'Archevêque de Nicosie, le Comte de Tripoli, & les principaux des rebelles, n'attendirent pas son arrivée pour se sauver hors du Royaume. Mocénigo reçut à

An. 1473.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Rhodes des lettres de la Reine, qui lui apprenoit l'évasion de ces Chefs, en ajoutant que quoique les auteurs de la conjuration fussent en fuite, plusieurs de leurs complices, restés en Chypre, lui faisoient appréhender de nouveaux troubles; qu'elle attendoit de lui la destruction de ce parti séditieux, & qu'il se hâtât de venir à son secours.

An. 1473.

NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Il en fait une punition exemplaire.

Mocénigo entra peu de jours après dans le port de Famagouste; il mit à terre ses troupes de débarquement tirées d'Albanie, de Morée & de Candie. Il se rendit à la Cour, & proposa de remettre toutes les places entre les mains de ses Capitaines & de ses soldats, ce qui fut exécuté sans résistance. Il fit ensuite la recherche de tous les complices de la derniere conjuration. Les plus coupables eurent la tête tranchée. On confisqua les biens de tous les fugitifs, avec défense à eux de reparoître, sous peine de la vie. On punit par le bannissement tous ceux qui n'étoient que suspects. Sur ces entrefaites, il reçut les instructions du Sénat, qui lui ordon-

noit de rassembler toutes ses forces, de les mener en Chypre, d'en chasser les tyrans, & d'y rétablir l'ordre & la sureté. Il fut très-aise d'avoir prévenu les intentions de ses maîtres. Il leur fit part du succès; en leur demandant son rappel pour aller se délasser à Venise des fatigues de la mer. Le Sénat lui accorda sa demande, avec les témoignages de la plus parfaite satisfaction. Triadan Gritti vint le remplacer, & il partit, après avoir fait tous les arrangemens nécessaires pour la sureté du jeune Roi & pour la tranquillité du Royaume.

An. 1473. NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

La retraite des troupes Persanes laissant peu de chose à craindre pour la Natolie, Mahomet II fit passer au printemps une armée de plus de soixante mille hommes en Albanie. Soliman, Bacha de Romanie, la commandoit, & l'objet de ce mouvement étoit de conquérir la partie de cette Province qui étoit soumise aux Vénitiens. Soliman parut devant Scutari au commencement de Mai. Antoine Lorédan commandoit dans la place. Le Sénat, qu'il avoit informé de la marche des Turcs,

An. 1474. Guerre des Turcs en Albanie.

An. 1474.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

avoit envoyé des ordres à tous ses Généraux de mer d'y porter du secours. Gritti, revenu dans le Golfe avec six galeres, étoit entré dans la Boyana. Mocénigo, arrivé à Venise pour désarmer, en étoit reparti avec une nouvelle escadre, & avoit eu le temps de joindre le Généralissime Gritti, avant que l'armée de Soliman eût commencé les attaques. Léonard Boldu, Provéditeur de l'Albanie Vénitienne, se donnoit les plus grands mouvemens pour avoir les troupes & les munitions nécessaires à la défense de la place; & Sébastien Badoer, Ambassadeur de la République à la Cour du Roi de Hongrie, sollicitoit vivement ce Prince d'agir offensivement contre les Turcs.

Siége de Scutari.

Soliman venoit de démasquer deux grandes batteries, dont le feu continuel renversa en peu de jours une partie du rempart. La garnison travailloit avec une ardeur infatigable à réparer les breches; mais le canon de l'ennemi détruisoit bien vîte ces ouvrages faits avec précipitation. Soliman fit sommer le Gouverneur de se

rendre, afin d'éviter le sort que les loix de la guerre font éprouver aux places prises d'assaut; mais Antoine Lorédan lui répondit avec un noble courage, qu'il étoit Vénitien, & d'une famille où l'on ne savoit point ce que c'étoit que de rendre une place qu'on étoit chargé de défendre; qu'il suivroit les grands exemples que lui avoient laissé ses glorieux ancêtres; qu'il conserveroit la place, ou qu'il y périroit.

An. 1474.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

L'assaut fut résolu: les Turcs attaquerent par deux endroits avec toute la fureur qu'avoient coutume de leur inspirer l'amour & l'espoir du pillage. Malgré la ferme résistance des assiégés, les troupes de Soliman pénétrerent par les breches, & le désespoir animant de part & d'autre les combattans, la mêlée devint terrible, & l'assaut dura huit heures. Les Turcs, maltraités & affoiblis, plierent enfin, laissant sur la breche & dans les fossés sept mille morts, outre les blessés. Les Bourgeois de la ville avoient montré dans cette occasion une bonne volonté, peu ordinaire: mêlés avec les

L'assaut des Turcs est repoussé.

An. 1474.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

soldats sur la breche, ils n'avoient été, ni les moins courageux, ni les moins constans. Les vivres manquerent, & l'esprit de tumulte & de sédition éclata parmi cette multitude. On murmura, & on parla de se rendre. Antoine Lorédan assembla ce peuple mécontent; il lui peignit des plus vives couleurs les maux & les horreurs de l'esclavage qu'ils avoient à craindre, si les Turcs devenoient leurs maîtres: il leur montra les secours que la République leur destinoit, tout prêts à leur parvenir: ensuite, leur découvrant son sein, il leur dit: « Ceux » que la faim tourmente, n'ont qu'à » se nourrir de ma chair; je la leur » abandonne, & ils peuvent s'en ras- » sasier ». Ces paroles firent un effet prodigieux: tous crierent à la fois: » Point d'autres maîtres que les Vé- » nitiens: nous mourrons tous, plutôt » que de nous rendre.

Le siége est levé.

L'ennemi tint la place investie jusqu'au milieu du mois d'Août, sans oser renouveller les assauts; & l'arrivée des secours envoyés par le Sénat & par le Gouverneur de la Province,

le détermina à lever le siége. Les maladies désoloient les équipages de la flotte qui étoit restée dans la Boyana pendant le siége. Les deux Généraux Gritti & Mocénigo en furent attaqués. Le premier se fit transporter à Cattaro, & y mourut. Le second attendit que le siége fût levé, pour aller chercher des remedes à Raguse, d'où il ne partit pour Venise qu'après que les Turcs eurent évacué l'Albanie.

An. 1474.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Le Gouverneur de Scutari est récompensé.

La belle défense qu'Antoine Lorédan avoit faite dans Scutari, lui mérita les récompenses du Sénat. Il fut résolu qu'à son retour le Doge le feroit Chevalier, & qu'on prendroit deux mille ducats sur les deniers publics pour former la dot de sa fille aînée. La place de Généralissime de mer, vacante par la mort de Triadan Gritti, devoit être remplie. Le Grand Conseil s'assembla extraordinairement le jour de la Notre-Dame de Septembre pour la conférer, & ce même Antoine Lorédan fut élu tout d'une voix. On armoit à Constantinople une flotte de trois cens voiles pour réparer l'affront [illegible] les troupes Ottomanes.

An. 1474.
NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

avoient reçu devant Scutari. Le Sénat porta la sienne à cent galeres, en réunissant tout ce qu'elle avoit de forces navales à Venise, en Dalmatie & dans l'Isle de Candie.

Les Turcs sont battus par les Hongrois.

Le Roi de Hongrie, après avoir fait sa paix avec le Roi de Pologne, avoit tourné toutes ses forces contre Mahomet II, & cette diversion n'avoit pas peu contribué à la levée du siége de Scutari. Soliman, Bacha de Romanie, avoit reçu ordre de marcher contre les Hongrois, & son armée avoit reçu des renforts qui la faisoient monter à plus de cent vingt mille hommes. Les peuples de la Valachie, tributaires du Grand-Seigneur, ne virent pas plutôt les Hongrois déterminés à lui faire la guerre, qu'ils se déclarerent en leur faveur. La cavalerie faisoit la principale force de l'armée Ottomane. Les Valaques brûlerent tous leurs fourrages, pour ôter à cette armée tous les moyens de subsister : ensuite ils s'embusquerent dans une forêt au nombre de quarante-deux mille hommes, ayant à leur tête le Vaivode Etienne, avec seize mille Transilvains

que Mathias, Roi de Hongrie, lui avoit envoyés. Soliman étoit obligé de traverser cette forêt. Ils l'attaquerent dans un défilé, rompirent les rangs, lui tuerent beaucoup de monde, & le mirent en fuite.

An. 1474.

NICOLAS MARCELLO, LXIX. Doge de Venise.

Mouvemens du Roi de Perse.

Les troupes d'Usson-Cassan, Roi de Perse, étoient entrées vers le même temps sur les terres de l'Empire de Trébisonde. Pour mieux assurer l'effet de ce mouvement, ce Prince fit proposer au Soudan d'Egypte une ligue offensive & défensive contre Mahomet II; mais le Soudan, après l'avoir blâmé de ce qu'il faisoit la guerre à un homme de sa Religion, refusa de s'allier avec lui, & promit pourtant de rester neutre. Mahomet eut le bonheur de rendre inutiles les efforts du Roi de Perse: il suscita contre lui un des fils de sa premiere femme, lequel, maltraité & méconnu, forma un parti, eut des troupes, surprit la ville de Chiras, & mit le trouble & la confusion dans tout le Royaume.

Mort du Doge Nicolas Marcello. Pierre Mocénigo lui succede.

Le Doge Nicolas Marcello mourut cette année le 4 Décembre. On élut

An. 1474.
PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

pour lui succéder, le célebre Pierre Mocénigo, que nous avons vu dernièrement remplir avec tant de gloire la fonction de Généralissime de mer, & qui n'étoit encore qu'imparfaitement rétabli de la maladie qu'il avoit gagnée au siége de Scutari. La République ne pouvoit mieux faire, dans les circonstances, que d'élever aux premiers honneurs un citoyen dont les services méritoient des récompenses peu communes. L'esprit patriotique, qui fait lui seul la sureté & la gloire des Etats, ne peut se maintenir que par les faveurs dont on couronne le zele, & par l'éclat répandu sur les grandes actions.

Négociations des Vénitiens dans les Cours étrangeres.

Quelque confiance que dût avoir le Sénat dans ses forces maritimes, qui n'avoient point encore été si puissantes, & dans les diversions qu'il espéroit du côté de la Hongrie & de la Perse, ses Ambassadeurs négocioient continuellement dans toutes les autres Cours, afin d'ouvrir les yeux sur le danger qui menaçoit la Chrétienté, par les vastes desseins que les grands préparatifs de Mahomet annonçoient.

Le

Le Duc de Milan & la République de Florence céderent à leurs insinuations, & envoyerent à Venise l'argent nécessaire pour l'armement de plusieurs galeres. Le Duc de Modene imita ce bon exemple. Le Roi Ferdinand ne fut pas si généreux : irrité contre les Vénitiens de ce qu'ils avoient traversé ses projets sur l'Isle de Chypre, il refusa constamment de les aider contre les Turcs. Le Pape Sixte IV étoit également invité à faire un effort en faveur de la cause commune. Il nomma une Congrégation de dix Cardinaux, qu'il chargea de trouver de l'argent pour la construction & l'armement de quelques galeres, dont il vouloit faire don aux Vénitiens. Mais on reconnut bientôt qu'en cela le Pape Sixte ne cherchoit qu'à sauver les apparences. Intimement lié avec le Roi Ferdinand, dont il cultivoit l'amitié pour l'avancement de sa famille, & préférant cet intérêt domestique au devoir de pere commun ; il n'effectua rien de ce qu'il avoit promis. Le Sénat en fut piqué si vivement, qu'il rappella les Ambassadeurs

An. 1474.
PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

An. 1474.
PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

qu'il avoit à Rome & à Naples, & rompit toute communication avec ces deux Cours.

Le Sultan leur fait proposer la paix.

Mahomet II n'étoit pas sans allarmes, se voyant tant d'ennemis sur les bras. Un de ses Emissaires arriva à Venise au commencement de Décembre; il étoit porteur de lettres d'une des Sultanes, qui invitoit les Vénitiens à envoyer un Ambassadeur à Constantinople, leur faisant espérer des conditions de paix honorables. Les délibérations du Sénat sur ce sujet durerent trois jours. On avoit reçu plusieurs de ces messages depuis le commencement de la guerre: on craignoit quelque nouveau piége, & on n'avoit point envie de s'y prendre. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, on fit partir Jérôme Zorzi, & il eut ordre d'attendre à Corfou les passe-ports du Grand-Seigneur.

An. 1475.
On convient d'une suspension d'armes.

Il les reçut peu de temps après son arrivée, & se rendit à Constantinople le 28 Mars de l'année suivante. On lui signifia dès l'ouverture des Conférences, que les Vénitiens n'auroient point la paix, à moins qu'ils ne pro-

missent de restituer toutes les places qu'ils avoient conquises depuis la guerre, & notamment la ville de Croie en Albanie, & de payer les cent cinquante mille ducats qui étoient dûs à la Douane Impériale. L'Ambassadeur répondit que ses pouvoirs ne s'étendoient pas jusques-là. Alors on lui montra la flotte qui étoit toute armée dans le Port, & on lui dit de vive voix, sans vouloir prendre aucun engagement par écrit, que si la république vouloit suspendre les hostilités pendant la campagne qui alloit s'ouvrir, le Grand-Seigneur donnoit sa parole qu'il n'en commettroit aucune pendant tout ce temps-là contre les Vénitiens. Zorzi revint à Corfou & donna avis au Doge de ce qui avoit été traité à Constantinople.

An. 1475.

PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

Malgré cette apparence de négociation, les travaux pour le nouvel armement avoient été poussés avec vivacité; le nouveau Généralissime, Antoine Lorédan, avoit été dépêché avec trois galeres pour aller faire la revue de la vieille flotte en Morée, & pour la remettre en bon état. Tous

Armement à Venise.

An. 1475. PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

les bâtimens armés à Venise, en Dalmatie & en Candie l'y joignirent. Il reçut ses dernieres instructions, par lesquelles le Sénat lui ordonnoit de s'abstenir de toute hostilité, au cas que le Grand-Seigneur fût exact à observer la treve ; & dans la supposition contraire, il lui accordoit un pouvoir très-ample, & sans restriction, pour toutes les choses qu'il jugeroit être du bien du service. L'armistice fut fidélement observé de part & d'autre, & la tranquillité parut rétablie.

Mort de Coléone, Capitaine-Général des Vénitiens.

Barthelemi Coléone, Capitaine-Général de la République, dont nous avons eu si souvent occasion de parler, mourut cette année le 3 Novembre, âgé de soixante & quinze ans, laissant pour toute postérité deux filles naturelles fort jeunes. Il avoit, dès sa jeunesse, marché sur les traces de ces heureux soldats de fortune, qui firent tant de bruit en Italie dans le quinzieme siecle. Né sujet des Ducs de Milan, soumis ensuite à la domination des Vénitiens par la conquête qu'ils firent de Bergame, sa patrie,

il les servit & les trahit tour à tour, dans la vue de se pousser plus rapidement aux honneurs militaires. Ses talens pour la guerre & le besoin qu'on avoit de ses services engagerent ces deux Puissances à se le ravir mutuellement. Les Vénitiens furent ses derniers maîtres, & il leur demeura fidele jusqu'à la mort. Ils le comblerent de biens & d'honneurs. Il possédoit dans le Bergamasque les Châteaux de Malpaga, de Romano & de Martinengo, qu'il légua à ses neveux. Il laissa son mobilier à la République avec deux cens seize mille ducats d'argent comptant, à condition qu'on lui érigeroit une statue, comme un monument de la satisfaction qu'on avoit eue de ses services. La statue fut jettée en bronze quelques années après, par ordre du Sénat, & on la plaça près de l'Eglise des Freres Mineurs.

An. 1475. PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

Le Doge Pierre Mocénigo, dont la santé considérablement altérée au siége de Scutari, n'avoit jamais pu se rétablir, mourut le 23 Février de l'année suivante. Il avoit, dès sa jeu-

An. 1476. Mort du Doge Pierre Mocénigo.

An. 1476.
PIERRE MOCENIGO, LXX. Doge de Venise.

nesse, donné des preuves d'une capacité peu ordinaire. Il parvint de bonne heure aux grands emplois, & il se distingua dans toutes les occasions, par les talens qui marquent l'homme de génie, & par les vertus qui caractérisent le Citoyen. * On mit cette épigraphe au bas de son portrait.

Ille ego qui Phrygias urbes, Asiaque potentis
Oppida, qui Cilicum terras, Cyprumque recepi;
Æquora piratis, scadram obsidione levavi;
Patrum consensu, populi Dux voce receptus.

André Vendramino lui succede.

Dix jours après les obseques de Mocénigo, André Vendramino, Procurateur de saint Marc, fut élu Doge.

* On lit l'Epitaphe suivante sur son tombeau.
Petro Mocenigo, Leonardi filio, omnibus non minùs optimi quàm eloquentissimi Senatoris muneribus domi forisque functo, maris Imperatori, qui Asiâ & faucibus Hellesponti usque in Cyprum ferro ignique vastatâ, Caramannis Regibus, Venetorum sociis, Othomanno oppressis, regno restituto, piratis undique sublatis, Cypro à conjuratis non minori celeritate quàm prudentiâ receptâ, scadrâ ductu & auspiciis suî obsidione liberatâ, quum Rempublicam feliciter gessisset, absens divi Marci Procurator, indè Dux grato patrum consensu creatus est, vixit annos 70, mens. 1, dies 29. Obiit non sine ingenti populi gemitu, anno salutis 1476.

An. 1476. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Il y eut de grands débats dans le conclave au sujet de son élection. Philippe Trono, l'un des Electeurs, s'y opposa de tout son pouvoir, en représentant qu'un homme qui n'étoit pas d'ancienne noblesse, & dont la famille, auparavant citadine, n'avoit eu entrée au Grand-Conseil que depuis la guerre de Chioza, n'étoit pas fait pour monter à la dignité suprême. En effet, il n'y avoit point encore eu d'exemple d'une promotion si extraordinaire. Mais outre que Vendramino tenoit, par ses alliances, aux plus grandes Maisons de Venise, ses grandes richesses, & son caractere franc & généreux lui avoient fait tant d'amis, que, malgré le défaut de sa naissance, il fut porté sur le trône Ducal d'une voix presque unanime.

La guerre recommence contre les Turcs.

La treve avec Mahomet II étoit expirée, & les négociations pour la paix n'avoient eu aucun effet, par la mauvaise foi du Sultan, qui, à mesure qu'on acquiesçoit à ses premieres propositions, y ajoutoit toujours quelque nouvel article. Antoine Lorédan, Généralissime de mer, qui

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

étoit avec sa flotte à Naples de Romanie, reçut ordre de recommencer les hostilités. Il se porta sur les côtes de Natolie, y exécuta plusieurs descentes, & ravagea le pays pendant une partie de l'été. De nouveaux ordres l'obligerent d'aller en Chypre.

Suite des affaires de Chypre.

Le Roi Ferdinand, occupé des intérêts de Don Alfonse, son batard, fiancé avec la fille naturelle du feu Roi Jacques de Lusignan, dont le fils posthume étoit mort depuis peu, avoit eu recours à la Princesse de Savoie, qui étoit alors à Rhodes, & l'avoit engagée à adopter Don Alfonse, dans l'espérance de réunir en lui les droits des deux compétiteurs. Il fournit même à la Princesse de Savoie deux vaisseaux qui devoient la conduire au Caire, pour engager le Soudan d'Egypte à procurer son rétablissement; & comme il gardoit encore quelques ménagemens avec les Vénitiens, il leur écrivit que ces deux vaisseaux avoient été envoyés par Don Alfonse à son insu; mais on ne prit point le change. On ordonna à Antoine Lorédan de se rendre promptement à

Nicosie, de prendre les batards du feu Roi Jacques & de les envoyer sous bonne garde à Venise. Cet enlevement, qui devoit rompre les mesures de Ferdinand, & renverser les espérances qu'il fondoit sur le mariage projetté, fut effectué avec toute la diligence possible. Le Généralissime arrivé à Nicosie, apprit que ces batards, au nombre de trois, étoient élevés chez une femme qui avoit été concubine du Roi Jean, & à qui le Roi Jacques, dont elle étoit la mere, les avoit recommandés en mourant. Il n'y avoit point de mouvement à craindre de la part des Cipriots en présence d'une flotte en état de punir rigoureusement leur révolte. La Reine, qui désiroit l'anéantissement d'un parti formé pour la détrôner, & qui ne prévoyoit pas que les Vénitiens abuseroient bientôt contre elle-même de l'empire absolu qu'elle leur laissoit prendre, donna sans peine son consentement. Lorédan fit venir la mere & les enfans, & ils furent transportés sur une galere, qui les conduisit à Venise, où on prit toutes les précau-

An. 1476.
ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

tions nécessaires pour s'assurer de leur personne.

Le Duc de Milan est assassiné.

Une affreuse conjuration contre le Duc de Milan éclata vers la fin de cette année. Galéas Sforce joignoit à quelques qualités estimables des vices dont le détail fait horreur : il étoit intelligent & appliqué aux affaires ; il aimoit l'ordre, & maintenoit avec sévérité la subordination : il n'avoit, ni la foiblesse de céder aux sollicitations des puissans, ni la dureté de fermer l'oreille aux prieres des foibles : mais ces vertus étoient déshonorées par une avarice basse ; qui lui faisoit employer sans délicatesse tous les moyens d'accumuler de l'argent ; par une malignité cruelle, qui le portoit à mortifier en toute occasion les personnes de sa Cour, & à leur faire essuyer les humiliations & les disgraces les plus sensibles ; par une corruption de mœurs qu'il signaloit avec affectation dans les excès de la débauche la plus infame. Ce que les Historiens du temps racontent de sa dissolution, est à peine croyable ; & la

pudeur ne permet pas d'en tracer ici le tableau *.

An. 1476.

ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Détail de la conjuration.

Les Princes n'ont rien de plus essentiel à acquérir que l'estime de leurs Sujets, que ceux-ci n'accordent jamais à des vertus fausses. Ils ne doivent point espérer qu'on les respecte, lorsqu'ils négligent de se respecter eux-mêmes : leurs vices excitent d'autant

* Il detto Galeazzo era uomo dissolutissimo nel fatto di Donne e di garzoni, e mentre che lui mangiava, si faceva star dinanzi garzoni, che alla scoperta usavano l'atto sodomitico; e un'altra volta mandò per una Donna d'un suo amico cortigiano segretamente, & fella mettere in una camera, e disse al marito: Io ho una femmina che ne le voi far dare un trontone. Disse il marito: Si vuol fiero, ma lasciate fare à me, che vò trovar parrechi, che hanno partito con l'asino. Disse il duca; Fa pur cio che tu voi. Finaliter il detto marito ne ritrovò fino à 32, che erano troppo ben forniti d'arme giuste e recipienti à tal guerra. E finalmente non essendo lume in camera, a uno a uno el povero marito, non sapendo che la sua Donna fosse là, à tutti 32 si fe per le magne corna. Dipoi avvisò il Duca del seguito, il Duca li rispose che benè aveva fatto, ma che pigliasse 4 torcie accese, e andassele à portar di far colazione di buon confetti e vini per restorare la povera christiana delle sue fatiche. E così face il gran cervio; e comme vide la Donna, stupì di dolore e vergogna; e meritamente, perche questo tale era strumento e inventore di molte simili deshonestà che il Duca faceva, e aveva fatto capitar male molte fanciulle, che al Duca li comminciava à dispiacer, e però li fè questo.

Diari Sanesi di Allegretto Allegretti.

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

plus le mépris & l'indignation, que l'éclat qui les accompagne blesse plus griévement l'honnêteté publique : ils ont tout à craindre lorsque leurs Sujets, qui ne devroient sentir pour eux que de la vénération, trouvent à rougir de leur conduite. Trois conjurés, Jean-André Lampugnano, Charles Viscomti & Jérôme Ogias, entreprirent de venger l'honneur de leurs femmes en versant le sang de leur Souverain. Ils choisirent, pour exécuter leur horrible complot, le jour de la fête de saint Etienne, parce que ce jour-là les Ducs de Milan étoient dans l'usage de se rendre solemnellement à l'Eglise qui lui est dédiée, & où l'on croit que ses Reliques reposent. Cette année il faisoit un froid extraordinaire, & le Duc de Milan eut d'abord quelque envie de rester dans son Palais ; mais comme il ne se trouva point d'Aumônier pour lui dire la Messe dans sa Chapelle, il se rendit à Saint-Etienne avec toute sa Cour. Les conjurés l'attendoient dans l'Eglise ; & il faut qu'ils fussent possédés d'une rage bien désespérée pour oser frapper leur coup

dans un moment & dans un lieu pareil.

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Galéas entra, précédé de ses gardes, & ayant à ses côtés les Ambassadeurs de Ferrare & de Mantoue. Lorsqu'il eut pris sa place, Jean-André Lampugnano fendit la presse, & cria à haute voix qu'on le laissât passer, parce qu'il avoit quelque chose à demander au Prince. Il s'approcha de lui, le salua, & tirant un poignard de dessous son manteau, il le lui plongea dans le sein. Galéas ne prononça que ce seul mot, *ah! Dieu!* & tomba entre les bras des deux Ambassadeurs, qui le retinrent, sans s'être apperçus qu'il avoit été blessé. Dans le même temps les deux autres conjurés se précipiterent sur le corps du Prince, lui donnerent plusieurs coups de poignard, dont il expira sur l'heure.

Les gardes du corps entendirent un grand bruit : ils se retournerent, & virent leur Prince assassiné. L'un d'eux appercevant Lampugnano qui se sauvoit, le poursuivit, & lui passa son épée au travers du corps. Les deux

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

autres conjurés eurent le temps de s'évader, parce que tous ceux qui étoient dans l'Eglise spectateurs du parricide qui venoit de se commettre, & chacun craignant pour soi, gagnerent les portes de l'Eglise, & cette confusion favorisa l'évasion des assassins.

Punition des assassins.

Quelque haine que la conduite de Galéas eût inspirée, on eut tant d'horreur de l'attentat commis contre la personne du Souverain, que Charles Viscomti & Jérôme Ogias furent tirés du lieu de leur retraite, & livrés à la Justice par leurs propres parens. Leur supplice ne pouvoit être trop cruel. On les condamna à être tenaillés par tout le corps, & écartelés ensuite. Ils endurerent ces tourmens horribles avec une constance qu'on auroit admirée, si elle avoit eu lieu pour une meilleure cause. Ogias ne cessa de dire au Prêtre qui l'exhortoit à se repentir de son crime : « Je sais » que mes péchés ont mérité les maux » que je souffre, & de plus grands » encore, si la foiblesse de mon corps » pouvoit les supporter : mais pour

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

» l'assassinat qu'on me reproche, & » dont je m'avoue coupable avec » joie, je ne mérite aucune peine : » je crois au contraire que cette ac- » tion m'obtiendra du souverain Juge » le pardon de mes autres péchés. Je » ne m'y suis porté par aucun mau- » vais dessein, mais seulement pour » délivrer ma patrie du joug d'un in- » digne tyran. Bien loin de m'en re- » pentir, je déclare que quand j'aurois » eu dix vies à perdre, je les aurois » sacrifiées de grand cœur pour rem- » plir un dessein si glorieux.

Il étoit difficile de pousser le fanatisme plus loin. La doctrine qui autorise le tyrannicide, n'avoit point encore été érigée en systême : on n'avoit point vu les maximes qui arment les Sujets contre les Rois, se confondre avec les principes de la Religion, & usurper un crédit sacrilege. La seule passion de se venger détermina les meurtriers de Galéas. Leur promptitude à s'évader est une preuve que l'enthousiasme ne les faisoit point agir ; & ce ne fut que pour jetter un voile sur leur méchanceté, qu'ils ose-

An. 1476.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

rent se représenter comme des victimes qui se dévouoient au salut de la patrie. Mais la Sentence qui ordonna leur supplice, apprit à tous les citoyens ce qu'on n'auroit jamais dû ignorer, que le plus grand de tous les crimes est d'attenter à la vie du Souverain.

Troubles dans l'Etat de Milan.

La mort de Galéas Sforce fut suivie de troubles qui agitérent long-temps l'Etat de Milan. Jean Galéas, son fils aîné, qui lui succéda, étoit mineur. Les rebelles de Gênes profiterent de la circonstance pour soulever le peuple. L'esprit de faction se ranima parmi les Génois, & donna de grands embarras à la Régente de Milan. La jalousie d'autorité fit naître la discorde parmi les oncles du jeune Duc, & il en résulta des dissentions qu'on ne put terminer qu'en les éloignant de l'administration des affaires & en les forçant de s'expatrier.

An. 1477.
Siége de Lépante par les Turcs.

Les Vénitiens prirent peu de part à ces divisions : la guerre contre les Turcs occupoit leur sollicitude. Le siége de Lépante avoit été résolu dans le Conseil de Mahomet II, & Soli-

man, Bacha de Romanie, étoit destiné à exécuter cette entreprise avec une armée de quarante mille hommes. Lépante, l'une des principales villes de la Livadie, avoit été cédée aux Vénitiens dans la décadence de l'Empire des Grecs. Ils l'avoient embellie & fortifiée, & elle étoit regardée dans cette partie comme le plus fort boulevard de la Chrétienté. Le Généralissime Antoine Lorédan eut les premiers avis du dessein de Mahomet, & il se rendit sans différer avec trente-deux galeres dans le golfe de Lépante. Le Sénat, qui en fut informé bientôt après, lui envoya un puissant renfort de troupes & de munitions. Lorédan distribua ses arbalêtriers & une partie de ses matelots dans les fauxbourgs : il fit entrer des vivres dans la ville avec un nombre de soldats suffisant. Il avoit à peine fini ces dispositions, que l'armée Turque parut devant la place, & en commença l'investissement. Soliman eut bientôt fait dresser ses batteries, qui ruinerent en peu de jours les défenses, & abattirent une partie du

An. 1477.
ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

An. 1477.
ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

rempart. Lorsque la breche fut assez grande, il ordonna l'assaut, & fut repoussé. Il reçut plusieurs fois le même affront; & après avoir fait tous ses efforts, voyant que la garnison, continuellement rafraîchie par la flotte de Lorédan, lui ôtoit toute espérance de réussir, il alla décharger sa rage sur quelques Châteaux du voisinage, qu'on avoit abandonnés, & qu'il fit raser de fond en comble.

Siége de Croie par les mêmes.

Achmet, Bacha d'Albanie, étoit devant Croie avec une seconde armée. Le Sénat y avoit envoyé François Contarini avec des troupes, de l'artillerie & des munitions. Pour faire entrer ce secours dans la place, il fallut livrer bataille à Achmet. Contarini força ses lignes, le contraignit de fuir vers les montagnes, & demeura maître de son camp, dont il accorda le pillage à ses troupes. Le soldat s'abandonna sans précaution à son avidité pour le butin, & Contarini eut l'imprudence de le permettre. A l'entrée de la nuit, Achmet, qui avoit vu le désordre, fondit sur ces pillards inconsidérés; il tailla en pieces

le plus grand nombre, fit le reste prisonnier avec François Contarini, & reprit avec ardeur les opérations du siége.

An. 1477. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Cet échec obligea le Sénat à prendre d'autres mesures. François Michiéli, nouveau Provéditeur, nommé pour l'Albanie, eut ordre de rassembler les troupes du Frioul, & de les mener au secours de la place assiégée. On écrivit au Généralissime Lorédan de laisser une de ses divisions à Lépante, & de se porter promptement sur les côtes d'Albanie avec le reste de sa flotte. Lorédan obéit, & arrivé à la hauteur de Croie, il fit contre Achmet ce qu'il avoit fait contre Soliman, & rendit tous ses efforts inutiles.

Les Turcs pénetrent dans le Frioul.

François Michiéli se disposoit à passer lui-même en Albanie; mais il fut arrêté par une troisieme armée Turque aux ordres du Bacha de Bosnie, qui parut au commencement d'Octobre sur les frontieres du Frioul. Cette armée passa le Lisonzo, attaqua les troupes Vénitiennes, réunies près de Gradisca, les rompit, & en fit un carnage affreux. Le plus petit nombre,

An. 1477. Andre' Vendramino, LXXI. Doge de Venise.

qui trouva son salut dans la fuite, se refugia dans les places voisines; & le Bacha, resté maître de la campagne, mit pendant près d'un mois le pays à feu & à sang. Les cris de cette Province désolée émurent la tendresse du Doge, qui, sans attendre les délibérations du Sénat, & n'ayant pris l'avis que du seul College, fit marcher toutes les troupes & toutes les milices du Trévisan & des autres Provinces de Lombardie. Les citoyens de Venise se cotiserent, & fournirent, par une contribution volontaire, quatre cens hommes bien armés. Le Sénat vint à l'appui de tous ces témoignages de zele, & ordonna le soudoiement d'une troupe de mille lances.

Ils en sont chassés par les Véniciens.

A mesure que ces troupes arrivoient dans le Frioul, on leur assignoit des cantonnèmens. On sut qu'un corps de mille chevaux Turcs avoit été détaché vers le Château de Spilimberg pour garder le butin que l'ennemi y avoit rassemblé: les Provéditeurs marcherent en force contre ce détachement, l'attaquerent, le mirent en déroute, & resterent maîtres du butin.

L'armée Vénitienne recevoit journellement des renforts, & elle devint en peu de temps si supérieure, que le Bacha de Bosnie, hors d'état de lui résister, repassa le Lisonzo, & évacua entiérement le Frioul.

An. 1477. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

C'étoit pour la seconde fois que les troupes Ottomanes donnoient cette allarme à la République. On jugea que les précautions prises ci-devant avoient été insuffisantes, & on résolut de ne rien épargner pour mettre le Frioul parfaitement à couvert de la calamité qu'il venoit d'éprouver. Quatre Nobles des premiers du Sénat se rendirent dans cette Province avec des Ingénieurs: ils observérent soigneusement les passages, & firent élever par-tout des fortifications capables de mettre cette frontiere en sureté. On ne s'en tint pas là; on forma dans l'Etat de Terre-Ferme un corps de vingt mille hommes, à qui le Sénat fit distribuer des armes, qu'il se chargea de soudoyer, & qui devoit être prêt à marcher au premier ordre. On fit le dénombrement du peuple de Venise: on nomma deux Chefs par

Sages mesures qu'ils prennent pour la sureté de cette Province.

An. 1477.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

quartiers, qui devoient avoir une note exacte de tous ceux de leur district qui étoient en état de porter les armes, avec leurs noms & leurs signalemens. On chargéa six Provéditeurs de mettre ces milices en ordre, de veiller à ce que les Chefs en fissent la revue de temps en temps, & d'avoir soin que tout ce monde fût prêt à marcher au moment & pour les besoins qu'on jugeroit nécessaires. Le peuple de Venise & de Terre-Ferme marqua dans cette occasion un zele & une bonne volonté dont on eut lieu d'être contens : tous se disputoient la gloire de combattre pour la patrie, & on vit alors la vérité de cette maxime consignée dans tous les monumens de l'Histoire ; que l'esprit citoyen est dans les grandes crises de l'Etat, la plus puissante des ressources.

Suite des affaires de Chypre. Projet du Sénat sur cette Isle.

Le Sénat continuoit d'avoir les yeux ouverts sur le sort de l'Isle de Chypre : depuis qu'on en avoit retiré les batards du Roi Jacques, aucun accident n'avoit altéré la tranquillité de ce Royaume. Les vues du Sénat ne se bornoient point à assurer la cou-

ronne sur la tête de la Reine. Comme elle étoit sa fille adoptive, il se regardoit comme son héritier présomptif; il usoit des privileges attachés à cette qualité, & il vouloit d'avance s'assurer des moyens de succéder à son trône sans opposition. Pour cela, il fut délibéré de choisir cent Nobles Vénitiens qui iroient résider en Chypre, & qui s'établiroient avec leur famille dans les différentes Villes de ce Royaume. On statua en même-temps que la Chambre Royale de Chypre paieroit à chacun de ces Nobles trois cens ducats par an, moitié en argent, moitié en denrées, & que ceux qui voudroient des terres, à la concurrence de ce revenu, pourroient en exiger & les recevoir sur le pied de l'estimation courante. Chacun des Nobles devoit entretenir deux bons chevaux de bataille, un pour sa personne, & l'autre pour un domestique propre au service militaire. Vingt de ces Nobles devoient résider à Famagouste, vingt autres à Cérines & le reste à Nicosie. Tous les six mois on devoit faire la revue des hommes

An. 1477. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

An. 1477. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

& des chevaux. Ils devoient tous être subordonnés aux Chefs de la Régence de Chypre, & marcher à leur réquisition dans tous les lieux & toutes les fois qu'il seroit jugé néceſſaire par leſdits Chefs. Ces Nobles ne devoient avoir pour héritiers que leurs fils ; & leurs filles ne pouvoient avoir part à leur ſucceſſion, qu'autant qu'elles ſeroient mariées à des Nobles Vénitiens.

Ce Projet n'a pas lieu.

Ce plan étoit admirablement combiné pour s'emparer du Royaume par parties, en attendant d'avoir le tout. Lorſqu'on procéda à l'élection des Sujets, on ne put jamais parvenir à en élire plus de quatre-vingt-huit, parce que les autres, ou n'avoient pas la moitié des ſuffrages, ou étoient de familles où l'on avoit déja pris quatre Sujets, & qu'on s'étoit reſtreint à ce nombre, en conſéquence du ſyſtême établi de tout temps à Veniſe, qui veut qu'on partage les faveurs & les charges de maniere qu'aucune famille ne puiſſe jamais devenir trop puiſſante. Une plus grande difficulté ſuſpendit cette réſolution du Sénat. Il avoit envoyé

envoyé des Syndics en Chypre pour prendre connoissance des revenus de cette Couronne. Le rapport de ces Syndics ne répondit point à l'idée qu'on en avoit conçue. Il fut prouvé que tous les deniers de la Chambre Royale de Chypre ne suffiroient pas pour payer aux cent Nobles Vénitiens les appointemens qui leur avoient été assignés, & on remit la conclusion de cette affaire à un autre temps.

An. 1477. André Vendramino, LXXI. Doge de Venise.

Hérétique puni à Venise par l'Inquisition.

Vers la fin de cette année l'Inquisiteur de Venise dénonça à la Seigneurie un particulier de Montagnana, nommé Nanni, qui avoit composé un livre où il renouvelloit les erreurs de Jean Hus. La Seigneurie fit arrêter le coupable, on lui fit son procès à l'Inquisition. Il fut condamné à être exposé aux yeux du Public sur un échaffaud, avec un bonnet en tête rempli de représentations de diables, à demander pardon de ce qu'il avoit dit & écrit contre la Foi & l'autorité de l'Eglise, tandis que son livre seroit jetté dans le feu, & à six mois de prison au pain & à l'eau. Il subit sa condamnation en plaisantant, & lorsqu

qu'on lui eut rendu la liberté, il partit pour la Boheme, & mourut en chemin d'une chûte de cheval. On voit par-là que l'Inquisition à Venise n'a, ni les rigueurs, ni les irrégularités qu'on lui reproche si justement dans les autres lieux où elle est établie. C'est l'effet de l'attention qu'a eu la Seigneurie de ne l'admettre qu'à condition que deux de ses Sénateurs assisteroient à toutes les procédures, & qu'on ne pourroit exécuter aucune de ses Sentences qu'après avoir été visée & confirmée par le Sénat. Ce Tribunal, ainsi mitigé, n'a aucun inconvénient; il rentre dans la classe des Tribunaux ordinaires.

An. 1473. André Vandramino, LXXI. Doge de Venise.

Nouvelles propositions de paix de Mahomet II.

Le peu de succès des trois armées que le Sultan Mahomet avoit envoyées contre les Vénitiens, le détermina à reprendre la négociation pour la paix. Il chargea de ses pleins pouvoirs un Juif, qui vint trouver le Généralissime Lorédan devant Croie, & après lui avoir communiqué ses instructions, dans lesquelles Mahomet paroissoit borner ses prétentions à la seule ville de Lépante, il lui demanda

un passe-port & une galere. Lorédan accorda l'un & l'autre sans difficulté. Le Juif s'embarqua ; mais à peine étoit-il arrivé à la hauteur de Capo d'Istria, qu'il mourut subitement à bord de la galere qui le conduisoit à Venise.

An. 1477. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Sa mort n'empêcha pas que le Sénat ne fût informé par les lettres de Lorédan de l'objet de sa mission. On étoit las de porter seuls contre les Infideles le poids d'une guerre accablante. L'insensibilité du Pape Sixte IV pour les maux de la Chrétienté n'inspiroit pas beaucoup d'ardeur. Ce premier Pasteur du troupeau, loin d'émouvoir par ses cris tous ceux qui en voyoient la désolation & qui pouvoient y remédier, ne montroit qu'une seule sollicitude ; c'étoit de se tenir uni au Roi de Naples, pour tirer ses neveux de la poussiere & les élever au plus haut degré de fortune. Le Roi de Hongrie, qu'on avoit plusieurs fois sollicité de faire cause commune avec la République, étoit entretenu dans son inaction par le Roi Ferdinand, dont il venoit d'épouser la fille. La

mort du Roi de Perse Uffon-Caffan, avoit été la ressource de son alliance & de ses diversions. Toutes ces considérations déterminerent le Sénat à profiter des dispositions favorables de Mahomet II, & à se relâcher sur beaucoup de choses, pour que cette nouvelle offre de paix fût moins trompeuse que les précédentes.

An. 1477.
André Vendramino, LXXII. Doge de Venise.

On avoit fortement insisté jusques-là sur la restitution de l'Isle de Négrepont. Il fut résolu de n'en plus parler, & d'autoriser le Ministre chargé des pouvoirs de la République, à céder la ville de Croie en Albanie, l'Isle de Stalimene, & la partie de la Morée qu'on nomme Braccio di Maina, avec une somme de cent mille ducats pour tout ce qui étoit dû à la Douane Impériale. Afin que la délibération fût tenue plus secrette, la commission fut donnée à Thomas Malipier, qui étoit absent, & qui faisoit sur la flotte la fonction de Provéditeur. On lui envoya par un Secrétaire de la Chancellerie les pleins pouvoirs avec l'*ultimatum* du Sénat. Malipier se rendit à la Cour de Mahomet à la fin de

An. 1478.
Les Vénitiens renouent la négociation.

Janvier de l'an 1478 : il exposa sa commission aux Ministres Ottomans, & leur fit sentir combien il étoit de leur intérêt d'accepter les offres avantageuses de ses maîtres. On parut d'abord assez content des propositions qu'il étoit chargé de faire ; mais on exigea une dernière condition ; c'étoit un tribut annuel de dix mille ducats que la République devoit payer au Grand-Seigneur. Malipier employa toute son habileté pour obtenir qu'on renonçât à cette prétention qu'il n'avoit pas le pouvoir de passer ; & n'ayant pu y parvenir, il demanda & obtint une suspension d'armes pour deux mois, afin d'avoir le temps de retourner à Venise & de recevoir de nouveaux ordres du Sénat.

An. 1478. ANDRE' VENDRAMINO LXXI. Doge de Venise.

Ce qui rendit sa négociation infructueuse, c'est que la paix entre le Roi de Hongrie & la porte Ottomane étoit sur le point de se faire ; & elle eut lieu bientôt après par la cession que Mathias fit à Mahomet de toutes les conquêtes que celui-ci avoit faites en Hongrie. Le Roi de Naples fut compris dans le Traité, dont les arti-

Ils le font infructueusement.

An. 1478.
Andre' Vendramino, LXXI. Doge de Venise.

Le Roi de Naples se ligue contr'eux avec les Turcs.

cles tendoient non-seulement au rétablissement de la paix, mais à unir d'amitié ces trois Puissances, & à les liguer ensemble contre tous leurs ennemis. Mahomet ne songea plus alors qu'à pousser vivement la guerre contre les Vénitiens. Il fit part de ses intentions au Roi Ferdinand, en lui envoyant copie du dernier Traité : il lui écrivit que, comme il le connoissoit pour un ennemi au moins secret des Vénitiens, il se faisoit un plaisir de lui apprendre la résolution où il étoit de ne pas les ménager : il lui demandoit en même temps que les navires destinés à agir contr'eux eussent une libre entrée dans ses ports, & pussent s'y pourvoir, en payant, de vivres, d'agrêts & de munitions. Ferdinand acquiesça à toutes les volontés de Mahomet, & lui renvoya son Ambassadeur avec la ratification du Traité, qu'il accompagna de riches présens. Ainsi on vit pour la premiere fois des Princes Chrétiens faire cause commune avec les Turcs au préjudice des Chrétiens eux-mêmes. Ferdinand ne consulta en cela que sa passion contre

les Vénitiens, & le desir qu'il avoit de les faire repentir de lui avoir enlevé l'Isle de Chypre. Il auroit bien voulu que tout le monde ignorât ses nouvelles liaisons avec le Grand-Seigneur. Il est pourtant bien difficile que Sixte IV les ait ignorées, vu l'intimité qui regnoit entr'eux; & il ne paroît pas que ce Pontife lui en ait fait un crime.

An. 1478.

ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Les Vénitiens n'en avoient aucune connoissance, lorsque Thomas Malipier leur porta la réponse de Mahomet à leurs propositions. Le Sénat, après une mûre délibération, consentit au tribut que ce Prince exigeoit, & lui renvoya Malipier pour signer la paix avant l'expiration de la treve. Mais Mahomet avoit déja changé de pensée: ses ordres étoient donnés pour la marche d'une grande armée en Albanie: son étendard étoit arboré à la porte du Serrail: toutes les milices de Grece & de Natolie se rassembloient, & il se proposoit d'aller à leur tête s'emparer de tout le pays que les Vénitiens possédoient au-delà du Golfe.

Vains efforts des Vénitiens pour avoir la paix.

An. 1478.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.
Conspiration à Florence.

Il se passoit alors à Florence une scene sanglante : la postérité de Côme de Médicis jouissoit dans cette ville du pouvoir absolu qu'il avoit mérité par ses talens supérieurs, & obtenu de l'amour des peuples. Son fils Pierre avoit maintenu ce pouvoir avec assez de bonheur : Julien & Laurent, ses petits-fils, en usoient avec la même sagesse. Mais les Pazzi, de tout temps rivaux des Médicis, tramerent sourdement contr'eux une conspiration, qui éclata au commencement de cette année. Ils étoient appuyés par un parti nombreux de mécontens. Le Roi Ferdinand, qui ambitionnoit d'avoir la ville de Florence à sa dévotion & de la détacher de l'alliance des Vénitiens, & le Pape Sixte IV, irrité contre les Médicis des obstacles qu'ils lui avoient suscités lorsqu'il avoit voulu investir son neveu Jean Riario du Comté d'Imola, étoient les moteurs secrets de cette intrigue. Ils convinrent entre eux de se défaire des deux Médicis par la voie de l'empoisonnement, ou de l'assassinat, de rétablir dans Florence tous ceux de la faction opposée

qui en avoient été bannis, & d'y former un nouveau plan de gouvernement conforme à leur partialité contre les Vénitiens, contre le Duc de Milan & le Roi de France, à qui les Médicis étoient dévoués.

An. 1478. ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

François Salviati, Archevêque de Pise, & le Cardinal Riario, neveu du Pape, furent les agens dont on se servit pour effectuer ce complot. Ils se rendirent l'un & l'autre à Florence, & se concerterent avec Jacques de Pazzi, qui étoit le chef de la conjuration. Celui-ci se chargea de faire assassiner les deux Médicis, & de faire occuper les portes de la ville par les gens de son parti. L'Archevêque de Pise devoit dans le même temps s'emparer du Palais, se saisir des Conseillers de la Régence, & les faire jetter par les fenêtres. L'ignorance où l'on étoit de leur pernicieux dessein, & la terreur qui accompagne toujours ces sortes d'opérations imprévues, leur promettoient un succès que le Cardinal Riario étoit chargé de couronner en l'autorisant au nom du Pape.

Projet des Conjurés.

An. 1478.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Ce fut le 26 Avril, pendant qu'on assistoit à la Grand'Messe dans l'Eglise de sainte Réparate, que l'assassinat fut commis. Le Cardinal Riario étoit présent. Julien de Médicis entendoit la Messe à genoux, & Laurent de Médicis parloit d'affaires avec un des Conseillers à l'écart. Jacques de Pazzi donna le signal à ses satellites, qui se jetterent sur Julien de Médicis, & lui donnerent plusieurs coups de poignard, dont il mourut sur le champ. Ils courent à Laurent de Médicis, le blessent légérement à la gorge : il s'arrache de leurs mains, se sauve dans la Sacristie, ferme la porte sur lui & se trouve à l'abri de leur fureur. Tout le monde s'enfuit & va prendre les armes. Le Cardinal fuit avec la foule, & se retire dans sa maison.

Julien & Laurent de Médicis sont assassinés.

Pendant ce temps-là l'Archevêque de Pise étoit entré au Palais avec vingt de ses domestiques, qui avoient des poignards cachés sous leurs habits. Il feignit d'avoir à conférer avec le Gonfalonier de Justice, & fit retirer ses gens. Il se promenoit avec le Gonfalonier dans la grande salle du Palais,

Soulévement du peuple de Florence contre les assassins.

attendant qu'on vînt l'avertir que les deux Médicis étoient morts, pour exécuter lui-même le dernier acte de cette tragédie. Le bruit du peuple, qui couroit aux armes, se fit entendre au Gonfalonier : il soupçonné de la trahison, appelle ses gardes, arrête l'Archevêque & le fait conduire en prison. Les gens du Prélat viennent au secours : il les fait charger : on se saisit de quelques-uns, les autres se sauvent, & on fermé les portes du Palais.

An. 1478. ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Jacques de Pazzi arrive sur la place à la tête d'une compagnie de cent hommes, qui crient ; *Vive le Peuple & la liberté.* Mais s'appercevant que le Palais est resté au pouvoir du Gonfalonier de Justice, il monte à cheval & se sauve par la porte de Pistoie que ses émissaires occupoient. Bientôt toute la ville est en armes, & toutes les rues retentissent de ce cri général : *Vivent les Médicis.* On poursuit les auteurs & les complices de la conjuration : on en arrête une centaine, dont les uns sont pendus sur l'heure autour de la place, & les autres jettés par les fenêtres. On chasse la garde que Jacques

An. 1478.
ANDRE' VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

de Pazzi avoit mise à la porte de Pistoie : on fait courir après lui ; il est arrêté, reconduit dans la ville & pendu à l'heure même. On tire l'Archevêque de Pise de sa prison, & sans autre forme de procès, on le fait pendre aux fenêtres du Palais. On ne se calme point qu'on n'ait immolé tous les complices de cette perfidie ; & ils sont tous mis à mort dans le même jour. Le Cardinal Riario avoit été enlevé de chez lui & mis dans les prisons du Palais. On délibéra plus d'une fois de le faire mourir avec les autres ; mais le respect pour sa dignité, & la crainte d'encourir l'indignation du Pape, firent épargner ses jours ; & on le renvoya un mois après à Rome.

Rien n'étoit plus honorable aux Médicis, que la fureur avec laquelle le peuple de Florence avoit vengé l'attentat commis contre leur personne. Des hommes qui inspirent ce zele à la multitude, sont véritablement dignes de regner. Ce même peuple, après avoir assouvi sa rage contre les ennemis de son bonheur, courut à l'Eglise de sainte Réparate, où Laurent

de Médicis s'étoit tenu renfermé, & le conduisit en triomphe dans sa maison, où il guérit en peu de jours de sa blessure. Le corps de Julien fut enterré le lendemain, avec de grands honneurs, dans l'Eglise de saint Laurent, sa Paroisse. Celui de Jacques de Pazzi, au contraire, resté sans sépulture, fut traîné ignominieusement par la populace dans les rues, & jetté ensuite à la voirie.

An. 1478. ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

Les troupes de Ferdinand & de Sixte IV s'étoient avancées dans le voisinage de Florence pour recueillir les fruits de la conjuration : mais lorsqu'elles apprirent l'étrange succès qu'elle avoit eu, elles se retirerent sans rien entreprendre. Les Magistrats de Florence, dans le plus fort du tumulte, avoient dépêché des couriers à leurs alliés les plus prochains pour leur demander du secours. Il leur en venoit de Boulogne, de Milan & de Venise. Mais la mort de tous les conjurés & la prompte évasion de toutes les personnes suspectes ayant rétabli la paix dans leur ville, ils renvoyerent les troupes auxiliaires avec les

Troupes en mouvement de part & d'autre.

An. 1478.
ANDRÉ VENDRAMINO, LXXI. Doge de Venise.

plus grands témoignages de reconnoissance.

Indignation du Pape contre les Florentins.

Sixte IV ne rougit pas de s'avouer l'un des auteurs de la conjuration, en marquant une colere outrée contre les Florentins, qui n'avoient fait après tout que défendre leur liberté. Il fonda son indignation sur ce qu'ils avoient eu l'audace d'emprisonner le Cardinal neveu, & de donner la mort à un Archevêque : entreprise très-criminelle, à en juger d'après les fausses maximes qu'on suit à Rome, & qui veulent qu'aucun Prince séculier ne puisse juger à mort les Ecclésiastiques, même pour crime d'Etat. C'étoit-là le prétexte de Sixte, & la honte d'avoir échoué étoit la véritable cause de son chagrin. Il fit saisir dans toute l'étendue de l'Etat de l'Eglise les comptoirs & les effets des Négocians de Florence. Le Roi Ferdinand en usa de même à Naples à sa sollicitation. Peu de jours après il lança un Interdit général contre les Florentins, leur déclara la guerre, & se disposa à la leur faire vivement avec le Roi Ferdinand, son ami.

Le Doge André Vendramino mourut cette année le 6 de Mai. Il avoit été regardé dans sa jeunesse comme le plus bel homme de Venise & du plus aimable caractere. Ses grandes richesses & la haute considération qu'il s'étoit acquise par la douceur & la politesse de ses manieres, par une profonde connoissance des affaires, par un grand zele pour le bien public & en s'alliant aux premieres familles de l'Etat, éleverent ce nouveau Noble au dessus de tous les Nobles anciens, auxquels il fut préféré pour la dignité Ducale.

An. 1478. André Vendramino, LXXI. Doge de Venise.

Mort du Doge André Vendramino.

Le 18 du même mois Jean Mocénigo, frere de l'avant-dernier Doge, fut élu pour lui succéder. Les commencemens de son Dogat furent très-laborieux par les diverses calamités dont la ville de Venise fut affligée. Outre les malheurs de la guerre, elle essuya pendant près de deux ans le fléau de la peste : il y mouroit cent cinquante personnes par jour. La plupart des Nobles se réfugierent dans leurs maisons de campagne en Terre-Ferme, & il en resta à peine quatre

Jean Mocénigo lui succede. Grandes calamités à Venise.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

vingts pour composer le Sénat & vaquer à l'administration des affaires. Un incendie consuma une partie du Palais : les flammes gagnerent l'Eglise de Saint-Marc, & brûlerent une des coupoles. L'appartement du Doge fut réduit en cendres ; ce qui obligea Jean Mocénigo de se loger dans une maison particuliere. La famine vint mettre le comble à tant de maux ; & cette année fut mémorable à Venise par les adversités de tout genre qu'on y éprouva.

Mahomet refuse la paix aux Vénitiens.

Thomas Malipier, envoyé à la Cour de Mahomet avec des pleins pouvoirs pour signer la paix, rencontra ce Sultan à Sophie, & lui dit qu'il apportoit le consentement du Sénat aux conditions qu'il lui avoit proposées de sa part : mais Mahomet, qui n'avoit plus affaire qu'aux seuls Vénitiens, lui répondit, que comme il n'avoit pas voulu accepter la paix lorsqu'il la lui avoit offerte, il étoit survenu depuis ce temps-là des choses qui lui avoient fait changer de pensée ; que la ville de Croie, qu'on lui cédoit, se trouvoit réduite au point que les

Vénitiens ne pouvoient plus espérer de la conserver; que cette cession étoit illusoire, puisqu'il étoit assuré d'en être maître avant qu'il fût peu; qu'au surplus, si on vouloit joindre la ville de Scutari à celle de Croie, il se prêteroit encore à faire la paix avec les Vénitiens. C'étoit toujours de sa part le même plan d'opposition; il reculoit l'accommodement, en enchérissant sur les premieres propositions à mesure qu'elles étoient accordées. Malipier représenta les inconvéniens de cette mauvaise foi, il fit des présens, & fut renvoyé sans espérance.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

La ville de Croie étoit restée bloquée pendant l'hiver; elle avoit consommé tous ses vivres, sans excepter les chevaux & les chiens. Le Grand-Seigneur étoit arrivé dans la Province avec une armée si nombreuse, qu'il n'étoit plus possible au Généralissime Lorédan de sauver la place avec les foibles secours que sa flotte pouvoit fournir. Plutôt que de mourir de faim & de courir le risque d'être massacrés par les Turcs, ou de demeurer leurs esclaves, les habitans de Croie dépu-

Croie se rend à Mahomet. Perfidie de ce Prince.

terent à Mahomet pour lui offrir de se rendre, à condition qu'il leur laisseroit la vie & la liberté de se retirer avec leurs effets. Le Sultan s'engagea par écrit, & en attestant le Dieu tout-puissant qui a créé le Ciel & la Terre, qu'il ne leur seroit fait aucun mal, qu'ils pourroient se retirer où ils voudroient, & que s'ils aimoient mieux rester dans leur ville au nombre de ses Sujets, ce qu'il leur conseilloit, il les traiteroit bien. Sur sa parole on ouvrit les portes à Soliman Bacha. Tous les habitans se disposerent à sortir de la ville; & sous prétexte de leur donner une escorte pour leur sureté, Soliman les fit envelopper par ses troupes, & les envoya prisonniers au Grand-Seigneur, qui fit trancher la tête au plus grand nombre, & condamna les principaux à l'esclavage pour en tirer rançon.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Il voulut par cette barbarie, qui doit déshonorer son nom à jamais, épouvanter les villes voisines, & empêcher la résistance qu'elles étoient résolues de lui faire; mais il ne fit que leur inspirer la sorte de désespoir qu'on

Il leve le siége de Scutari.

a toujours vis-à-vis d'un ennemi sans humanité & sans foi, & qui devient souvent la source d'un courage invincible. Le Généralissime Lorédan dont la flotte étoit considérablement affoiblie, & qui ne pouvoit presque plus espérer de renfort de Venise, où la peste faisoit des ravages affreux, se consola du malheur arrivé aux habitans de Croie, par l'espérance de faire acheter chérement aux Infideles la prise de Scutari, dont ils avoient commencé le siége. Mahomet II y étoit en personne. Après avoir employé beaucoup de temps à dresser ses batteries & à ruiner la place à coups de canon, il fit donner un grand assaut, que les assiégés soutinrent avec une fermeté incroyable, & qu'ils repousserent, après avoir tué & blessé plusieurs milliers de Turcs.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

La garnison & les habitans travailloient jour & nuit à élever un second mur derriere le premier, que le feu de l'artillerie ennemie avoit ouvert en plusieurs endroits. Les assiégeans avoient tenté vainement d'interrompre ce travail par des attaques qui se

Belle défense de la garnison.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

succédoient presque sans interruption. Leurs efforts n'avoient servi qu'à leur faire répandre beaucoup de sang, & à montrer combien la vraie valeur est supérieure à la férocité brutale. La fierté de Mahomet souffroit impatiemment cette vive résistance des assiégés. Le 27 Juillet il fit mettre avant le jour toute son armée en bataille, & ordonna un assaut général, résolu d'y sacrifier une partie de son armée. Un gros corps de janissaires se présente & traverse le fossé à travers une grêle de pierres & de flèches & de coups de feu : ils grimpent sur les débris du rempart, où la garnison leur oppose un front hérissé de piques. Ces janissaires, appuyés par une chaîne de bataillons, font tout ce qui est en leur pouvoir pour enfoncer cette ligne peu profonde : mais les assiégés les renversent à coups d'épée, poussent cette colonne, & la font fléchir malgré son épaisseur. Le combat avoit duré toute la journée, & les Turcs, en sacrifiant beaucoup de monde, n'avoient pas gagné un pouce de terrein. Mahomet commande que l'on

continue l'assaut toute la nuit & tout le lendemain, & son espérance n'en est pas moins vaine. Le tiers de son armée est détruit, le reste n'est qu'un tas de blessés & de mourans. Le 28 au soir, n'étant pas plus avancé que la veille au matin, il ordonne la retraite avec colere.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Sultan avoit négligé de couper la communication de la place avec la flotte de Lorédan. Il s'en avisa lorsqu'il n'étoit plus temps. Il fit jetter un pont sur la Boyana avec un fort à chaque bout. Il employa son corps de réserve à soumettre toutes les places voisines, afin que Scutari ne pût recevoir de secours de nulle part. Le Château de Sébénigo se rendit à lui sans coup férir. Driwasto fit plus de résistance : il en fit conduire les habitans & les soldats sur une hauteur voisine de Scutari, & les fit tous égorger, en menaçant ceux de Scutari de leur faire subir le même sort, s'ils ne se rendoient pas. Il trouva le Château d'Alessio abandonné : il voulut faire escalader Antivari ; mais la force de la place & le courage des habitans

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

triomphèrent de ses efforts. Ces diverses opérations l'occupèrent le reste de l'été. Revenu devant Scutari, & ne voulant pas commettre plus long-temps sa gloire vis-à-vis de gens qui bravoient son courroux & sa puissance, il laissa Marbeg, Bacha, chargé de tenir la place bloquée avec une partie de ses troupes, & emmena le reste à Constantinople dans le plus mauvais état.

Les Turcs pénetrent dans le Frioul.

Pendant qu'il assiégeoit Scutari, le Bacha de Bosnie avoit repris la route du Frioul à la tête de quinze mille chevaux & de vingt mille hommes d'infanterie. Le Sénat, averti de ce mouvement, hâta la marche de toutes les troupes destinées à la défense de cette Province, & leur choisit pour Capitaine-Général Charles de Montoné, Officier de grande réputation. Le Bacha, arrivé sur la rive gauche du Lisonzo, sépara son armée en deux divisions : il en laissa une au-delà du fleuve pour assurer sa retraite, & passa avec l'autre du côté de Gradisca. Le Capitaine-Général, retranché sous les murs de cette place, fondit avec

impétuosité sur cette troupe d'Infideles, les renversa, les mit en fuite, & les força de repasser le fleuve en désordre. Ce coup de vigueur délivra le Frioul du ravage dont il étoit menacé.

An. 1478.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Intrigues du Roi Ferdinand.

Cette course des Turcs vers le Frioul avoit été conseillée à Mahomet par le Roi Ferdinand, son allié secret, & qui ne trouvoit rien d'inviolable, pourvu qu'il suscitât des embarras aux Vénitiens. Il étoit occupé des préparatifs de la guerre qu'il se proposoit de faire aux Florentins, conjointement avec le Pape. Jean Galéas, Duc de Milan, étoit demeuré l'allié fidele des Médicis : il n'en fallut pas davantage pour déterminer Ferdinand à lui faire tout le mal possible. Il engagea Prosper Adorne, Gouverneur de Gênes, à secouer le joug du Duc de Milan, & à rétablir dans cette ville le gouvernement Républicain. Il lui envoya pour cela six galeres & trois navires armés, avec des troupes & des Généraux. Adorne se prêta avec ardeur aux vues de Ferdinand : il fit soulever tous les Génois contre leur maître; & la révolution fut aussi

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

prompte que toutes celles qui avoient précédé, par l'extrême mobilité de ce peuple, qui, pour les moindres sujets, embrassoit & abandonnoit son vain fantôme de liberté. Le Duc de Milan fit marcher une armée de vingt mille hommes contre les Génois : elle eut d'abord de l'avantage : mais les mêmes difficultés qui avoient fait échouer ci-devant les troupes Françoises, obligerent celles de Milan d'abandonner l'attaque des montagnes autour de Gênes. Leur retraite se fit avec si peu d'ordre, que la plupart des soldats furent assommés par les paysans, & que ceux qui mirent bas les armes, furent dépouillés, insultés & condamnés aux galeres.

Mouvemens en faveur des Florentins.

Les Florentins, menacés par le Pape & le Roi Ferdinand, avoient réclamé l'assistance de tous leurs alliés. Le Roi de France Louis XI, fut un des plus ardens à les protéger : il envoya à Rome le Vicomte de Lautrec, qui se joignit aux Ambassadeurs de Milan, de Venise, de Ferrare & de Boulogne, réunis dans les mêmes vües, pour demander que le Cardinal Riario

Riario & le Comte d'Imola, neveux de sa Sainteté & auteurs de la conspiration contre le Sénat de Florence, fussent punis : il requit en même-temps Sixte IV, au nom de son maître, de se désister de toute hostilité contre les Florentins, lui protestant que le Roi armeroit pour leur défense, fallût-il y sacrifier tous les revenus de sa couronne. Sixte répondit, que ses neveux n'étoient point coupables; que les Florentins avoient encouru les censures Ecclésiastiques, pour avoir mis à mort un Archevêque & emprisonné un Cardinal, & qu'il vouloit les en punir. Alors Lautrec lui signifia, que le Roi son maître étoit résolu, en cas d'obstination de sa part, de se soustraire à son obéissance, d'assembler à Lyon un Concile général, où il seroit cité & jugé, & de faire rétablir dans son Royaume la pragmatique sanction. Cette menace fit impression : le Pape parut s'adoucir, & entreprit de calmer l'Ambassadeur de Louis, en lui disant que, lorsque son maître seroit exactement informé de l'état des choses par le Nonce qu'il avoit dessein

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1478.
Jean Mocenigo, LXXII. Doge de Venise.

de lui envoyer, il changeroit d'idée & de sentiment. Le Vicomte de Lautrec répliqua, que les détours étoient inutiles, & que si la satisfaction étoit différée, les menaces auroient leur effet. Les Ambassadeurs de Venise & de Milan appuyerent fortement la déclaration de Lautrec ; & comme ils virent qu'ils n'obtenoient rien, ils se retirerent en signifiant la soustraction d'obéissance de la part de leurs maîtres. Le Roi Louis XI n'avoit voulu qu'intimider le Pape, sans aucune résolution d'agir. Sans doute que la politique Romaine pénétra ses véritables dispositions ; car, malgré les menaces de son Ambassadeur, Sixte IV renouvella quelques jours après l'excommunication contre les Florentins, & étendit hardiment cet anathème à tous leurs adhérens. L'interdit ne fut point gardé dans l'Etat de Florence : on en appella au futur Concile, & l'Office Divin se fit par-tout comme à l'ordinaire.

Ligue formée pour leur défense.

Les Ducs de Milan & de Ferrare signerent une ligue offensive & défensive avec les Républiques de Venise

& de Florence, dont le Duc de Ferrare fut élu Capitaine-Général. Ce Prince se rendit à Florence, & prit le commandement de toutes les troupes fournies par ces quatre Puissances, contre celles de Rome & de Naples, qui s'assembloient aux environs de Sienne. On fut très-étonné en Italie de voir Hercule d'Est faire la guerre à un Roi dont il avoit épousé la fille, & à un Pape à qui sa maison avoit l'obligation du Marquisat de Ferrare, érigé en Duché en faveur de Borse d'Est, son prédécesseur immédiat. Si le seul amour de la justice avoit déterminé sa conduite, il n'en seroit que plus louable d'avoir sacrifié ces considérations, qui lui étoient personnelles, au desir de sauver un peuple que la tyrannie vouloit opprimer. Mais les Historiens du temps nous apprennent qu'il ne fut attiré dans le parti des Florentins, que par l'appas des gros appointemens qu'on lui assigna pour en commander les armées, & parce qu'il ne pouvoit pas espérer que le parti contraire lui fît les mêmes avantages. Dès-lors c'étoit vendre ses

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

services au plus offrant ; bassesse supportable tout au plus dans un soldat de fortune, & qui étoit d'autant plus déshonorante pour un Prince de cette considération ; qu'il manifestoit par là une cupidité capable d'étouffer dans son cœur tous les autres sentimens.

Inaction des deux armées.

L'armée du Pape & du Roi de Naples étoit de huit mille chevaux & de quatre mille hommes de pied. Alfonse, Duc de Calabre, la commandoit, & avoit pour Lieutenans-Généraux son frere Frédéric, le Duc d'Urbin, le Prince de Rimini & celui de Pésaro. L'armée des Florentins & de leurs confédérés, inférieure en cavalerie, avoit une infanterie plus nombreuse ; elle resta campée pendant trois mois sur le mont Impérial. La peste, qui avoit passé de Venise en Lombardie, & de Lombardie en Toscane, se communiqua à ces deux armées, & fit périr beaucoup de soldats & d'Officiers. Cette circonstance, & la difficulté des fourrages, déterminerent leur inaction ; & l'hiver qui survint les sépara pour aller prendre des quartiers, les uns dans

l'Etat de Sienne, les autres dans le territoire de Pise.

Le Roi Ferdinand n'avoit point perdu de vue ses desseins sur l'Isle de Chypre. Pour les effectuer, il avoit deux objets à remplir : le premier étoit de faire passer à Alexandrie la Princesse de Savoie, qui avoit adopté Alfonse, son fils naturel, & de la mettre sous la protection du Soudan d'Egypte, ce qu'il avoit inutilement tenté l'année précédente : le second étoit de tâcher de ravoir la bâtarde de Jacques de Lusignan, qui avoit été fiancée à Alfonse, & que les Vénitiens avoient fait conduire à Venise, où elle jouissoit d'une sorte de liberté. Le Sénat reçut avis de Rome qu'un brigantin de Naples, chargé de fruits, devoit arriver incessamment à Venise, & qu'il avoit à bord un petit nombre de gens déterminés, dont la commission étoit d'enlever la Princesse en question. D'après cette connoissance, le Conseil des Dix fit transporter sur le champ toute cette famille dans la citadelle de Padoue, & on publia bientôt après que la Prin-

An. 1478.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Affaires de Chypre.

An. 1478. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

cesse que Ferdinand ambitionnoit d'avoir, y étoit morte de maladie, tout le monde reconnoissant dans cette mort l'effet des pratiques familieres à ce Conseil.

La Princesse de Savoie étoit arrivée à Rome, où elle concertoit avec Sixte IV les moyens de se rendre avec sûreté à Alexandrie. Le Sénat lui députa un de ses Secrétaires, pour l'exhorter à ne pas se laisser séduire par les insinuations du Roi de Naples, & pour l'engager à venir à Venise, où on lui donneroit un état convenable à sa naissance, en lui représentant que, comme elle n'avoit point d'enfans, elle ne devoit trouver aucune difficulté à prendre ce dernier parti, & en l'avertissant que, si elle refusoit de se confier aux Vénitiens, ils sauroient bien venir à bout de s'assurer de sa personne, & de lui faire perdre l'envie d'intriguer à leur préjudice.

Précautions des Vénitiens.

En même-temps on envoya ordre au Généralissime Lorédan, qui croisoit devant Scutari, de détacher dix galeres de sa flotte, de charger le

Commandant de ce détachement, de prendre en passant à Candie tout ce qu'il y trouveroit de navires armés, d'aller croiser à la hauteur de Chypre, d'attendre au passage quatre vaisseaux Génois qui devoient conduire la Princesse de Savoie à Alexandrie, de tâcher, à quelque prix que ce fût, de se rendre maître de ces quatre vaisseaux, & de faire mourir la Princesse, en répandant le bruit qu'elle avoit été tuée dans le combat. On envoya pareillement un Secrétaire du Sénat au Soudan d'Egypte, pour le prévenir contre la Princesse de Savoie, & le prier de ne lui accorder aucune faveur.

An. 1474. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Toutes ces précautions furent inutiles, parce qu'on les prit trop tard. Les quatre vaisseaux Génois avoient reçu à bord la Princesse à l'embouchure du Tybre, & avoient abordé en Egypte avant qu'on eût effectué aucun mouvement pour s'opposer à son passage. Le Soudan lui fit l'accueil le plus favorable, & lui donna les plus belles espérances.

De nouveaux ordres obligerent

An. 1478. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Lorédan à se rendre lui-même en Chypre avec la plus nombreuse partie de sa flotte. Il obéit. Il chercha les navires Génois, sans pouvoir les découvrir, ni avoir aucune nouvelle de leur passage. Il se rendit à Nicosie, & conseilla à la Reine d'envoyer, sans différer, un Ambassadeur au Soudan, pour lui demander l'investiture de son Royaume, comme étant la seule héritiere instituée par le feu Roi Jacques que le dernier Soudan d'Egypte avoit établi sur le trône de Chypre, & pour lui offrir le tribut accoutumé. Cet avis fut gouté de la Reine & de son Conseil. Son Ambassadeur alla au Caire, & exposa l'objet de sa mission : mais il reçut du Soudan une réponse équivoque, qui fit comprendre qu'on ne devoit point compter sur la faveur de ce Prince, & qu'il y auroit encore bien du sang répandu avant que l'état du Royaume de Chypre fût assuré.

Ravages de la peste à Venise.

Il étoit beau aux Vénitiens de faire ainsi face de tous côtés dans un temps où la peste ravageoit leur capitale, & l'avoit laissée presque vuide de

citoyens. Tous les Nobles étoient dispersés dans leurs campagnes. Le Conseil des Dix fut obligé de publier un Décret, & d'établir une peine pour contraindre les absens à se rendre deux fois la semaine au Grand Conseil. On leur envoyoit des barques pour les prendre le matin & les ramener le soir avec toutes les précautions nécessaires pour les garantir de la contagion. Malgré tout cela, le plus grand nombre ne voulut jamais en courir le risque, & le Grand Conseil se trouva réduit à moins de trois cens jusqu'à la fin de l'automne, où les progrès de la calamité commencerent à se ralentir.

An. 1478. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Embarras des Vénitiens vis-à-vis des Turcs.

Marbeg, Bacha, étoit resté devant Scutari, & aucun secours ne pouvoit plus entrer dans la ville. Le Commandant écrivit à la Seigneurie, qu'il avoit perdu ses meilleurs soldats dans les assauts divers qu'il avoit été obligé de soutenir, & que si l'on ne lui envoyoit promptement du renfort, il lui seroit impossible de sauver la place. Le Sénat fut convoqué le 14 Novembre pour délibérer sur cet ob-

An. 1478.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

jet. On proposa d'abord de lever en Lombardie six mille chevaux & huit mille hommes de pieds, de les transporter en Albanie, & d'envoyer ordre à Lorédan, qui étoit en Chypre, d'y laisser les forces qu'il jugeroit nécessaires pour la sûreté de ce Royaume, & de ramener le reste à Scutari. La délibération fut reprise quatre jours après, & les Sénateurs, ayant pesé les choses plus mûrement, représenterent que cette nombreuse levée de soldats rencontreroit de grandes difficultés, & occasionneroit un surcroît de dépense très-onéreuse; qu'on ne pourroit introduire tant de monde dans une place dont l'ennemi occupoit tous les environs; qu'il y avoit du danger à rappeller de Chypre le Généralissime Lorédan, tandis qu'on étoit incertain du parti que le Soudan étoit résolu de prendre; que les Turcs s'étant habitués à faire des courses dans le Frioul, on ne pouvoit dégarnir cette Province de troupes; que dans des circonstances si critiques, on n'avoit à espérer d'assistance, ni du Pape, ni

d'aucune autre Puissance d'Italie; que Sixte IV, uniquement attentif à établir richement ses neveux, adoptoit, sans hésiter, tous les projets turbulens du Roi de Naples; que les autres Princes avoient trop d'embarras chez eux, pour songer aux affaires d'Albanie & de Grece; que la nécessité d'envoyer des secours aux Florentins étoit très-pressante, pour empêcher le Pape de les opprimer, ce qui mettroit en grand péril tous les autres Etats d'Italie. D'après ces observations essentielles il fut arrêté, qu'on enverroit secrétement un Ambassadeur à Constantinople, qu'on le chargeroit de négocier la paix avec le plus d'avantage qu'il seroit possible, en l'autorisant, s'il ne pouvoit faire mieux, à consentir enfin à tout ce que le Grand-Seigneur voudroit, pourvu qu'il rapportât un traité de paix signé de lui.

An. 1478. Jean Mocenigo, LXXII. Doge de Venise.

Jean Dario, Secrétaire du Sénat, fut chargé de cette commission importante. Il s'embarqua pour l'Albanie, où il prit les passe-ports nécessaires, & arriva à Constantinople au

An. 1479. Ils demandent la paix à Mahomet, & l'obtiennent.

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

commencement de Janvier. Il eut plus de succès dans sa négociation qu'on n'osoit en espérer: le traité fut signé le 26 du même mois. Il contenoit les articles suivans. 1°. La République de Venise cede au Grand-Seigneur la ville de Scutari avec son territoire, & elle s'engage à lui remettre, dans l'espace de deux mois, toutes les places que ses troupes ont conquises sur les Turcs depuis le commencement de la guerre, en retirant les garnisons, l'artillerie & les munitions. 2°. La République paiera au Grand-Seigneur, au plus tard en deux ans, la somme de cent mille ducats, à compte des cent cinquante mille qui étoient dus avant la guerre. 3°. Le Grand-Seigneur s'oblige à restituer à la République tout ce qu'elle possédoit avant la guerre, en Albanie, en Morée, en Dalmatie & dans d'autres lieux, les seules villes de Croie & de Scutari exceptées. 4°. On enverra, de part & d'autre, des Commissaires pour le réglement des limites. 5°. La République pourra, comme ci-devant, avoir un Baile résident à

Constantinople, avec pouvoir de juger, dans le civil, tous ceux de sa nation. 6°. Les Vénitiens jouiront, dans les Etats du Grand-Seigneur, de toute espece de franchise pour l'entrée & la sortie de leurs marchandises, moyennant dix mille ducats qu'ils paieront tous les ans à la Douane impériale. 7°. Tous les Sujets, adhérens & protégés des deux Parties contractantes, jouiront du bénéfice de cette paix, ainsi que tous les lieux qui dorénavant arboreront l'étendard de saint Marc ; pourvu qu'ils l'aient arboré avant que le Grand-Seigneur leur déclare la guerre, à la réserve seulement des lieux compris sous sa dépendance.

An. 1479. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Dès que la paix eut été conclue, Jean Dario fut admis à l'audience du Grand-Seigneur, qui lui fit présent de trois robes de drap d'or ; il obtint la liberté du Provéditeur Pierre Vitturi, qui avoit été fait prisonnier à Croie, avec sa femme & ses enfans, & il fut convenu qu'il exerceroit les fonctions de Vice-Baile, en attendant que le Sénat eût fait

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

choix d'un Ambassadeur pour résider à la Porte Ottomane.

L'infidélité du Commandant de Scutari est punie.

Les conditions de cette paix n'avoient rien d'humiliant pour les Vénitiens; il étoit, au contraire, très-honorable pour eux de terminer, avec si peu de perte, la guerre qu'ils soutenoient seuls depuis tant d'années, contre une puissance aussi formidable que celle des Turcs. Jean Dario se rendit à Scutari, avec un Sangiac, député par le Grand-Seigneur, pour prendre possession de cette ville. Les habitans eurent la liberté de se retirer avec leurs effets, & on les transporta à Venise. Leur Provéditeur, Antoine de Lezzo, avoit pris les devans, & le Sénat, attentif à récompenser ses services, l'avoit créé Chevalier, & avoit accompagné cette distinction d'un présent d'une chaîne d'or; mais à l'arrivée des habitans de Scutari, on apprit que ce Provéditeur, bien loin de mériter des récompenses, étoit digne des plus séveres châtimens; qu'il n'avoit pas dépendu de lui que la place n'eût succombé aux premiers

assiegeans des infideles ; qu'il en avoit imposé, en écrivant au Sénat que ses meilleurs Soldats étoient morts, & qu'il n'avoit plus, ni munitions, ni vivres, puisqu'alors même les forces de la garnison n'étoient rien moins qu'affoiblies, & qu'il y avoit dans la place des vivres pour plus de trois ans. Cette accusation, portée unanimement contre lui, détermina le Conseil des Dix à le faire arrêter. Il avoua la vérité dans les tourmens de la question. On lui ôta la chaîne d'or qui lui avoit été donnée. On le condamna à une amende pécuniaire de plusieurs milliers de ducats, & à garder prison pendant un an, devant être relégué ensuite pour dix ans à Capo d'Istria, & exclu pour toujours de tous les Conseils & de toutes les Charges.

An. 1479. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Il étoit question de faire un sort aux malheureux habitans de Scutari. On proposa de les envoyer en Chypre, où on leur assigneroit des terres pour vivre ; mais comme ils conjurerent le Sénat de ne pas les exposer à l'intempérie de ce climat, on dé-

Traitement fait aux habitans de cette ville.

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

cida que les Citadins resteroient à Venise, & seroient employés dans les Bureaux; que les populaires seroient distribués dans les places de terre-ferme, chacun avec une solde de deux ducats & demi par mois; que les Ecclésiastiques auroient les premiers bénéfices vacans, & qu'en attendant, il seroit pourvu des deniers publics à leur subsistance. On ne peut donner trop de louanges à ces attentions paternelles du Sénat. C'est satisfaire tout à la fois, & aux devoirs de l'humanité, & aux regles de la vraie politique, que de montrer que la patrie n'abandonne jamais ceux qui se sont sacrifiés pour elle.

Les articles du traité de paix furent exécutés de part & d'autre, sans contestation. On restitua les places, & on régla les limites avec une bonne foi mutuelle. On évita soigneusement toutes les ambiguités minutieuses, auxquelles s'attachent les Négociateurs infideles ou mal-adroits, pour laisser dans des articles, sujets à interprétation, les tristes semences d'un renouvellement de guerre, &

l'intelligence fut parfaitement rétablie.

An. 1479.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Suite des affaires de Chypre.

Les Vénitiens en profiterent pour donner tous leurs soins aux affaires de Chypre & de Toscane. La Princesse de Savoie étoit restée au Caire, attendant les secours que le Soudan lui faisoit espérer. Elle avoit noué une intelligence avec un noble Vénitien, pour parvenir plus aisément à son but. Ce noble étoit Marc Venier, qui, durant les troubles précédens, étoit venu de Candie avec une compagnie de deux cens arbalêtriers, & avoit servi la Reine de Chypre avec beaucoup de zele. Il s'étoit flatté que cette Princesse le gratifieroit de quelque fief, en dédommagement de la dépense qu'il avoit faite pour son service ; mais elle se contenta de lui donner le titre de Chevalier, & le renvoya avec ce vain honneur, pour toute récompense. Venier, de retour à Candie, fut obligé de vendre une de ses terres pour payer ses arbalêtriers. Outré de l'ingratitude de la Reine, & résolu de s'en venger, il trama une

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

conjuration avec quelques Cypriots mécontens. Leur dessein étoit de choisir un jour où toute la Cour devoit assister aux offices divins, d'entrer en armes dans l'Eglise, d'égorger la Reine & tout son Conseil, & de proclamer aussi-tôt la Princesse de Savoie. Venier fit part de ce complot au Roi de Naples & à la Princesse, & choisit un terme éloigné, afin que l'un & l'autre eussent le temps d'avoir une flotte toute prête, pour appuyer les conjurés au moment de l'exécution. On lui promit deux cens mille ducats, & le gouvernement du château de Cérines.

Conjuration contre la Reine de Chypre.

Tout se disposoit au dénouement de cette intrigue funeste. Le Roi Ferdinand armoit vingt-deux galeres dans ses Ports. Le Soudan d'Egypte, informé du traité, envoyoit à Alexandrie un gros corps de troupes, & Marc Venier étoit arrivé à Nicosie, où il prenoit les dernieres mesures avec les conjurés. Un Noble de Candie nommé Nicolas Bon, à qui Venier avoit communiqué son projet, & avec lequel il avoit eu derniére-

firent une querelle dans une maison de débauche, avertit le Sénat, ainsi que le Généralissime Lorédan de ce qui se passoit. Le Conseil des Dix envoya à Lorédan les ordres les plus rigoureux contre les conjurés. Au moment que ces ordres arriverent, Lorédan avoit déja fait arrêter Marc Venier; & avoit tiré de lui l'aveu de son crime & de ses complices. Ils furent tous arrêtés en même-temps, & leur procès ayant été instruit en peu de jours, Lorédan les fit tous pendre aux creneaux du Palais. La Princesse de Savoie étoit sur le point de s'embarquer à Alexandrie, lorsqu'elle apprit que la conjuration avoit été découverte & étouffée. Ce contretemps fit changer d'idée au Soudan, & renversa tout-à-coup les espérances de la Princesse. Elle s'embarqua, mais ce fut pour aller à Naples déplorer ses malheurs avec Ferdinand, & attendre de meilleures circonstances.

An. 1478. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

L'Italie étoit alors toute en feu. La Duchesse douairiere de Milan, Tutrice & Régente pendant la mi-

Affaires d'Italie.

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

norité de son fils Jean Galéas, s'étoit brouillée avec ses beaux-freres; & ceux-ci remplissoient l'État de Milan de troubles & de dissentions. Les Adornes & les Frégoses se faisoient à Gênes une guerre opiniâtre. Le Pape & le Roi de Naples étoient acharnés contre les Florentins; & on ne voyoit par-tout que mouvemens de troupes, attaques de villes & de châteaux, factions, cabales, ligues pour se détruire les uns les autres. Les Vénitiens, obligés de prendre part à ces divisions par fidélité pour leurs alliés, voulurent encore essayer cette année de fléchir l'esprit du Pape, dont l'humeur turbulente entretenoit l'incendie. Ils lui envoyerent leurs Ambassadeurs, qui, conjointement avec ceux de toutes les Puissances intéressées, le presserent vivement de donner la paix à l'Italie, & de lever l'interdit lancé contre les Florentins. Sixte IV eut d'abord quelques égards à leurs représentations, & le jour des Rameaux il suspendit l'anathême, & permit aux Florentins l'usage des Sacremens pendant la quin-

zaine de Pâques. Les Ambassadeurs vouloient un accommodement définitif; le Pape traînoit l'affaire en longueur, & donnoit des paroles peu concluantes. A la fin ils le sommerent de s'expliquer sans détours, faute de quoi ils alloient se soustraire de nouveau à son obéissance; mais le Pape irrité termina l'audience sans vouloir les écouter, & ils se retirerent tous le lendemain.

An. 1479. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Il fallut donc recommencer la guerre. Les Vénitiens firent marcher en Toscane la plus grande partie des troupes qu'ils avoient formées l'année précédente pour la défense du Frioul, & en donnerent le commandement au Prince de Rimini. Ces troupes joignirent l'armée des confédérés, qui campoit, comme l'année précédente, au Mont-Impérial sous les ordres d'Hercule, Duc de Ferrare, Capitaine-Général de la ligue. On ne fut pas long-temps sans en venir aux mains. Le Prince de Rimini étoit en avant du côté de Sienne avec les troupes de Venise & de Florence. Il trouva l'occasion d'attaquer

Les deux armées en Toscane sont successivement victorieuses & vaincues.

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

avantageusement l'armée combinée de l'Eglise & de Naples, & il remporta sur elle une éclatante victoire. Mais quelque temps après l'armée confédérée fut surprise & battue près du Mont-Impérial, ce qui anéantit les fruits de sa premiere victoire. On passa, de part & d'autre, le reste de l'été à se surprendre des postes, à s'enlever des convois, & à des rencontres de partis & de détachemens, qui sont les événemens ordinaires de la guerre.

Ambassadeur de Mahomet à Venise.

Pendant que le peuple de Toscane enduroit les hostilités de ces deux armées, les Vénitiens reçurent une solemnelle ambassade du Grand-Seigneur. Un Bacha Turc arriva à Venise avec un cortége magnifique, & fut admis à l'audience du Doge & de la Seigneurie, où il exposa qu'il venoit de la part de son Maître, témoigner sa satisfaction de la paix. Il présenta au Doge une ceinture garnie de diamans, que Mahomet II lui envoyoit en signe d'amitié, à condition que, lorsqu'il la redemanderoit, elle lui seroit rendue,

& qu'alors le dernier traité de paix seroit censé de nul effet, ainsi que toutes les conventions faites entre la République & la Porte Ottomane. Il avoit apporté avec lui une grande coupe d'or, dans laquelle il devoit boire avec le Doge & douze des principaux Conseillers, pendant tout le temps qu'il séjourneroit à Venise. Le Sénat lui fit rendre de grands honneurs, qu'il reçut avec une extrême arrogance, & on signa avec lui un traité d'alliance, par lequel la République s'obligea à fournir une flotte de cent galeres pour la défense des Etats du Grand-Seigneur, & l'Ambassadeur promit, au nom de son Maître, une armée de cent mille chevaux entretenue à ses frais, & qu'il feroit marcher lorsqu'il en seroit requis par la République. Le seul Historien de Parme fait mention de ce traité, où il est à présumer que chaque partie promit bien au-delà de ce qu'elle avoit intention de faire.

An. 1479. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Laurent de Médicis sentoit la difficulté de se maintenir contre deux ennemis aussi puissans, que le Pape

Laurent de Médicis négocie la paix avec Ferdinand.

An. 1479.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

& le Roi de Naples. Il avoit inutilement compté sur les secours de la France. Louis XI lui avoit promis beaucoup, selon sa coutume, & avoit fait très-peu de chose. Les divisions qui agitoient la Cour de Milan, ne lui permettoient pas d'en espérer un appui convenable à sa situation. La Duchesse Régente, brouillée avec ses beaux-freres par attachement pour un Ministre qui leur déplaisoit, les avoit vu porter la guerre dans ses Etats, & avoit enfin été obligée de sacrifier ce Ministre à l'ambition de Louis Sforce, & de partager avec lui son autorité. Louis Sforce étoit dans les intérêts du Roi Ferdinand, & son crédit à la Cour de Milan ne pouvoit que diminuer les forces de la ligue & la rompre même tôt ou tard. Le Duc de Ferrare, vivement sollicité par le Roi de Naples, son beau-pere, commençoit à flotter entre les deux partis; il restoit à Laurent de Médicis les Vénitiens & Jean Bentivoglio, Chef de la République de Bologne: mais il crut ne pas trouver une sûreté suffisante dans la fa-

veur

veur de ces derniers alliés. Pressé par le besoin de faire la paix, il demanda à Ferdinand des ôtages & un sauf-conduit, & se rendit lui-même à Naples, pour traiter l'accommodement.

An. 1479. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Au commencement de l'année suivante, les habitans de l'isle de Véglia en Dalmatie, que la Seigneurie avoit donnée en fief aux Comtes de Frangipani, mécontens de la tyrannie de Jean de Frangipani, arborerent l'étendard de saint Marc, & appellerent à leur secours Jacques Venier, qui croisoit sur cette côte avec quelques galeres. Frangipani réclama, contre ses sujets rebelles, la protection du Roi de Hongrie, qui lui envoya des troupes pour les soumettre. Le Sénat, informé du mouvement des Hongrois, fit partir Jean Soranzo, avec une bonne flotte & des troupes de débarquement. Ce Général trouva à son arrivée l'isle occupée par les Hongrois, & fit dire à l'Officier qui les commandoit, que les habitans de Véglia étant sous la protection de la République, le droit des gens exigeoit qu'il cessât de les

An. 1480. Le Sénat ôte l'Isle de Véglia aux Comtes de Frangipani.

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

maltraiter. Le Général Hongrois n'en voulut rien faire, & Soranzo le bloqua dans l'isle avec sa flotte. Le Sénat, qui avoit prévu cette difficulté, avoit envoyé un Ambassadeur au Roi de Hongrie, pour lui représenter que comme l'isle de Véglia étoit un fief de la République, il ne devoit point en troubler le gouvernement, & qu'il appartenoit aux seuls Vénitiens de vuider la querelle du Comte de Frangipani avec ses Sujets. Le Roi de Hongrie reçut d'abord l'Ambassadeur assez mal ; mais s'étant informé de l'état des choses, & ayant reconnu qu'il lui avoit dit la vérité, il lui dit qu'il avoit ignoré les droits de la République sur cette isle, qu'il n'avoit jamais eu intention de faire injure aux Vénitiens, & qu'il alloit donner ses ordres pour le rappel de ses troupes. Elles furent rappellées en effet, & Soranzo envoya le Comte de Frangipani à Venise.

Ce Comte s'humilia en présence du Doge, & lui demanda avec instance son rétablissement ; mais le Doge le reprit avec aigreur des mau-

vais traitemens qu'il avoit fait souffrir à ses Sujets ; & tout ce qu'il put obtenir, fut que son fils iroit les gouverner à sa place. Les habitans de Véglia, qui n'avoient pas meilleure opinion du fils que du pere, ne voulurent jamais le recevoir. Il revint à Venise. Alors il fut délibéré dans le Sénat, qu'attendu que le Comte Jean de Frangipani, Feudataire de la République, n'avoit pas payé depuis beaucoup d'années le cens qu'il devoit à raison de son fief, & parce qu'il avoit aliéné le cœur des peuples, par son mauvais gouvernement, l'isle de Véglia seroit confisquée au profit de la République, & gouvernée à l'avenir par un de ses Provéditeurs ; qu'on assigneroit audit Comte de Frangipani une pension annuelle de mille ducats, en cas qu'il voulût résider à Venise, & que s'il établissoit ailleurs sa résidence, sa pension seroit diminuée de moitié. Frangipani se plaignit hautement de l'injustice qu'on lui faisoit, & sortit de Venise en colere, sans accepter la pension ; mais bientôt manquant du

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1480.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

nécessaire, il pria l'Empereur de le réconcilier avec les Vénitiens. Ce Prince sollicita sa grace, & on consentit qu'il revînt à Venise, où il demanda pardon publiquement à la Seigneurie : le Sénat voulut bien augmenter sa pension de six cens ducats ; mais l'isle de Véglia demeura réunie pour toujours à l'Etat Vénitien.

Ligues différentes en Italie.

Les intrigues du Roi Ferdinand venoient de former une ligue nouvelle en Italie. Laurent de Médicis, favorablement reçu à sa Cour, avoit obtenu la paix, à condition de rétablir toutes choses en Toscane comme elles étoient avant la guerre : il venoit même de se réconcilier avec le Pape, en remplissant la formalité d'envoyer à Rome ses Ambassadeurs, qui s'humilierent aux pieds du Pontife, essuyerent modestement ses reproches, exprimerent humblement le repentir de leurs Maîtres, & reçurent pour eux l'absolution à genoux. Les suites de cet accord furent une alliance offensive & défensive entre le Pape, le Roi de Naples, le

Duc de Milan, les Florentins & les Génois, dont on convint que la liberté seroit maintenue. L'objet apparent de cette ligue étoit la guerre contre les Turcs, qui menaçoient l'isle de Rhodes. Les Vénitiens, qui n'étoient point nommés dans ce traité, crurent qu'ils étoient l'objet réel contre lequel Ferdinand avoit réuni tant de forces. Ils voulurent suppléer, par un alliance étrangere, aux alliés d'Italie, que cette nouvelle ligue leur avoit enlevés. Ils traiterent avec René de Lorraine, petit-fils, par sa mere, de René d'Anjou. Ce Prince, dont le dessein étoit de profiter de la conjoncture, pour renouveller la prétention de son aïeul à la couronne de Naples, leur envoya un Ambassadeur, & vint bientôt après lui-même à Venise. On députa un Conseiller, un Sage Grand, & un Sage de Terre-Ferme, pour conférer avec lui. Il s'agissoit de régler le nombre, & de fixer la solde des troupes qu'il devoit faire venir d'au-delà des Monts, & de lui conférer à lui-même la dignité de Capitaine-Général de la Républi-

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise

que. On convint de tout. On le créa noble Vénitien, on lui donna le bâton de Commandement, & on fixa ses appointemens à cinquante-six mille ducats.

Les Vénitiens font alliance avec le Pape.

Le Sénat travailloit depuis quelque temps à détacher le Pape de son union avec le Roi Ferdinand, & lui faisoit proposer une alliance particuliere avec la République, pour la sûreté & la défense de leurs Etats respectifs. Le Cardinal Foscari, noble Vénitien, se chargea de cette négociation, & comme il connoissoit le foible de Sixte pour le Comte d'Imola, son neveu, il le prit par cet endroit. Ce Comte venoit d'usurper l'Etat de Forli sur le Seigneur Antoine-Marie Ordelaffi, qui s'étoit refugié à Venise. Foscari représenta au Pape, que la protection accordée par les Vénitiens au Seigneur de Forli, pouvoit avoir des suites très-fâcheuses pour son neveu; qu'il n'y avoit qu'un moyen de les prévenir, c'étoit de retirer au Roi de Naples sa confiance pour la donner toute entiere aux Vénitiens, lesquels s'obligeroient à pro-

téger le Comte d'Imola, & le prendroient même à leur solde, & qu'alors l'état de ce Seigneur seroit véritablement assuré.

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Sixte, dont toutes les vues se bornoient à l'ambition d'enrichir ses neveux & de leur laisser de grands titres, écouta le Cardinal Foscari avec complaisance. Il comprit que la faveur des Vénitiens étoit le meilleur appui qu'il pût donner au Comte d'Imola, contre les envieux de sa fortune, & cette considération le décida. Le 16 Avril il écrivit au Doge un bref conçu en ces termes.

» Noble & cher Fils, salut & bénédiction apostolique. Votre zele & celui de votre très-sage Sénat pour le Saint Siége, ainsi que la défense de la Religion chrétienne, pour laquelle vous avez travaillé de tout temps, nous ont toujours engagé à vous aimer & à vous chérir, vous & votre République, comme si elle étoit notre chere Patrie & à désirer de tout faire pour sa conservation & son accroissement. Car quoique nous ne soyons pas nés

An. 1480.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

» dans son sein, comme nous y avons
» reçu l'éducation, & nous y avons
» fait nos études dans notre jeunesse,
» nous n'avons pas moins d'affection
» pour elle; que pour la Patrie qui
» nous a donné le jour. Delà vient,
» que dès le moment que par la per-
» mission divine, nous avons été éle-
» vé sur le trône pontifical, nous
» avons toujours eu à cœur de nous
» unir avec votre République, pour
» la sûreté de nos deux Etats, & pour
» la tranquillité de l'Italie, & de tou-
» te la République chrétienne, consi-
» dérant que si la République de Ve-
» nise, qui est un des principaux &
» des plus nobles Etats de la Chré-
» tienté, étoit unie au Chef, c'est-à-
» dire, à la sainte Eglise, sa mere,
» ce seroit une nécessité pour les au-
» tres Puissances de vivre en paix.
» C'est pourquoi aujourd'hui, par
» la grace du Très-Haut & par l'en-
» tremise de notre cher fils, Pierre,
» Cardinal Foscari, dont nous con-
» noissons l'attachement pour nous &
» le zele pour la Religion chrétienne,
» & qui a montré, en négociant en vo-

» tre nom, le grand amour qu'il con-
» serve pour vous & pour sa Patrie,
» nous avons contracté alliance, li-
» gue & union avec vous, votre Ré-
» publique & le très-sage Sénat, dont
» nous vous envoyons les articles
» convenus, désirant de tout notre
» cœur, qu'elle soit heureuse & per-
» pétuelle, pour la gloire de Dieu,
» qui nous en a inspiré l'idée, pour
» le repos de tous les Chrétiens, qui
» en est l'objet : & nous ne doutons
» pas que votre Excellence ne l'ap-
» prouve & ne la ratifie. *A Rome,*
» *sous l'anneau du Pêcheur, le 16*
» *Avril de l'an 1480, & de notre*
» *Pontificat le neuvieme.*

An. 1480. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Les articles joints à ce Bref, contenoient une ligue défensive des deux Puissances, pour la sûreté commune de leurs Etats, qui devoit durer vingt-cinq ans. Le Comte d'Imola y étoit mis au nombre des protégés de la République, & on s'obligeoit à lui entretenir, à frais communs, une troupe de huit cens lances. Chaque Partie contractante nommoit ceux de ses amis qui devoient jouir du

An. 1480.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

bénéfice de cette union, & il est à remarquer que le Pape ne faisoit aucune mention, ni du Roi de Naples, ni du Duc de Milan, ni des Florentins, mettant seulement au nombre de ses adhérens l'Empereur, le Roi de Hongrie, & les Républiques de Gênes, de Sienne & de Luques.

Intrigues des Vénitiens contre Ferdinand.

C'étoit un chef-d'œuvre de politique de la part des Vénitiens, d'avoir ainsi rompu toutes les mesures du Roi de Naples. Ils lui préparoient des affaires plus embarrassantes. En même-temps qu'ils envoyerent le Chevalier Zacharie Barbaro, pour porter au Saint Pére la ratification du dernier traité, ils firent partir pour Constantinople le Sénateur Sébastien Gritti, qu'ils chargerent d'engager Mahomet II à faire la guerre à Ferdinand, en lui représentant que les villes de Brindes, de Tarente & d'Otrante étoient d'anciennes dépendances de l'Empire Grec, & qu'il y avoit des droits en sa qualité d'Empereur de Constantinople. Le Sultan, qui ne demandoit pas mieux que d'avoir des conquêtes à faire sur les Chré-

tiens, & qui bruloit du désir de venger l'affront que ses Généraux de mer avoient reçu dernièrement devant Rhodes, ordonna au Capitan Bacha de mener sur le champ sa flotte à Valone, port de la haute Albanie, d'y prendre des troupes de débarquement, & d'aller faire une descente sur les côtes de la terre d'Otrante.

An. 1480.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Ses ordres furent promptement exécutés. Sa flotte, au nombre de soixante-dix voiles, parut au mois de Juillet à la hauteur d'Otrante. L'armée de terre débarqua sans opposition; le siége de la place dura peu, & le 26 du même mois, elle fut emportée d'assaut. Le Capitan Bacha fit scier le Gouverneur & l'Evêque par le milieu du corps. Les troupes firent un massacre général des habitans, & furent plus de douze mille passés au fil de l'épée. Cet événement répandit la consternation dans tout le Royaume. Ferdinand assembla une armée de vingt mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Calabre, son fils. Il écrivit au Pape que s'il ne lui envoyoit pas de prompts

Les Turcs prennent la ville d'Otrante.

An. 1480.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

secours, il alloit faire son accommodement avec les Turcs, pour ne pas exposer le reste de ses Etats aux cruelles hostilités de ce peuple féroce, & qu'ensuite il leur donneroit passage pour aller jusqu'à Rome.

Sixte IV ne pouvoit, avec bienséance, refuser ses soins à la délivrance de cette portion de l'Italie, menacée de subir le joug des infideles. Il forma à la hâte une ligue avec le Roi de Hongrie, les Ducs de Milan & de Ferrare, les Républiques de Gênes & de Florence, en faveur de Ferdinand contre les Turcs seulement, & sans préjudice de son alliance particuliere avec les Vénitiens. Ces nouveaux confédérés envoyerent à Venise une ambassade commune, pour inviter le Sénat de se joindre à eux. Mais le Doge leur répondit, que la Seigneurie ayant soutenu la guerre contre Mahomet pendant une longue suite d'années, sans l'assistance d'aucun des Princes Chrétiens, & ayant été forcée de faire la paix, il étoit de son honneur & de

ſon intérêt de garder la foi qu'elle lui avoit jurée.

An. 1481.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Veniſe.

Mort de Mahomet II.

Ferdinand n'oublioit rien pour intéreſſer toute la Chrétienté à ſa défenſe ; les Rois d'Arragon & de Portugal lui faiſoient eſpérer de grands ſecours. Mais toutes ces reſſources auroient pu devenir vaines, ſans un événement auquel il ne s'attendoit point & qui le tira d'embarras. Le Roi de Perſe venoit de déclarer la guerre à Mahomet II, lequel pour réunir contre lui des forces ſuffiſantes, envoya ordre au Capitan Bacha de mettre la ville d'Otrante en bon état, d'y laiſſer garniſon & de revenir à Conſtantinople avec ſa flotte. L'armée de Perſe avoit pénétré en Syrie vers la fin de Décembre. Mahomet partit de Conſtantinople le premier Avril ſuivant, & marcha en Natolie à la tête de ſes armées. Il tomba malade en route, & mourut preſque ſubitement le 7 de Mai. Les Chrétiens perdirent en lui leur ennemi le plus redoutable, & les Turcs le pleurerent comme le plus grand Prince qui eut occupé le trône des

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Sultans. Sa mort fut ſuivie de troubles extraordinaires. Les deux Princes ſes fils ſe diſputerent la couronne, & formerent deux partis, entre leſquels les peuples & les troupes ſe partagerent. Il y eut à cette occaſion bien du ſang répandu. Bajazet eut pour lui le plus grand nombre. On le proclama Empereur à Conſtantinople. Il pourſuivit ſon frere, le battit & demeura maître de l'Empire.

Otrante eſt repriſe ſur les Turcs.

Le Duc de Calabre aſſiégeoit alors la ville d'Otrante avec une armée compoſée de ſes troupes & de toutes celles qu'il avoit tirées de Hongrie & de Florence. Une flotte de trente-huit galeres de Naples, de vingt galeres du Pape, de vingt caravelles d'Eſpagne, de trente-neuf navires de Portugal, & de deux vaiſſeaux de Gênes bloquoit le Port. Malgré ces forces immenſes, la garniſon Turque ſe défendoit vaillamment, & rendoit le ſuccès du ſiége fort incertain. La nouvelle de la mort de Mahomet parvint au camp des Chrétiens, avec le détail des troubles ſurvenus pour la ſucceſſion à la couronne. Le Duc

de Calabre en fit donner avis au Bacha, qui commandoit dans Otrante, lequel en parut très-effrayé. Il demanda la permission d'envoyer un de ses Officiers à Valone pour s'informer de la vérité du fait, promettant que si les choses étoient comme on venoit de les lui dire, il rendroit la ville sur le champ. On lui accorda un délai de huit jours, & on convint dans la capitulation, de le laisser sortir avec les honneurs de la guerre. L'Officier, envoyé de sa part, revint de Valone avant l'expiration de ce terme. Il confirma l'avis donné par le Duc de Calabre, & la place fut rendue. Le Duc de Calabre fit distribuer les Turcs de la garnison sur différens navires de sa flotte, sous prétexte de les faire conduire à Valone. Mais à peine furent-ils ainsi séparés, qu'on les désarma, & on les mit tous à la chaîne, en punition des cruautés qu'ils avoient exercées contre les habitans d'Otrante. Il est fâcheux qu'on voie si souvent dans l'Histoire les Chrétiens donner aux Infideles ces preuves de mauvaise foi, & les inviter

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

par-là à ne leur en garder aucune. Après la reddition d'Otrante, chacun des Confédérés rappella ses troupes & ses navires, & l'Italie fut délivrée de l'effroi qu'elle avoit ressenti en voyant les Turcs maîtres d'un port qui leur ouvroit une entrée dans son sein.

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Traité des Vénitiens avec Bajazet II.

Aussi-tôt que les Vénitiens apprirent que le Sultan Bajazet jouissoit paisiblement du trône de Constantinople, ils lui envoyerent le Chevalier Antoine Vitturi, pour renouveller les capitulations faites avec son prédécesseur. Il arriva à la Cour Ottomane les derniers jours du mois d'Août. Sa négociation avec les Ministres du nouveau Sultan rencontra de grandes difficultés : il fallut envoyer plusieurs fois à Venise pour avoir de nouveaux pouvoirs : enfin on convint, 1°. que le dernier Traité, fait avec Mahomet II, seroit confirmé, à la réserve du tribut annuel de dix mille ducats dont la Seigneurie resteroit exempte : 2°. que le Baile de la République continueroit de jouir à Constantinople de toutes les franchises & de toute l'autorité

qu'il avoit ci-devant : 3°. que les Vénitiens acquitteroient en trois paiemens la somme de cinquante mille ducats dont ils restoient redevables à la Douane Impériale : 4°. que toutes les marchandises de Venise paieroient un droit de quatre pour cent ; 5°. que si un Vénitien mouroit insolvable dans les Etats du Grand-Seigneur, la Nation ne seroit point astreinte à payer ses dettes : 6°. que tous les dommages causés aux Vénitiens depuis la derniere paix, seroient réparés aux frais du Grand-Seigneur : 7°. que tous les Armateurs Turcs seroient obligés, avant que de mettre à la voile, de donner caution qu'ils ne feroient aucun tort aux Sujets de Venise : 8°. qu'on s'en tiendroit exactement de part & d'autre au dernier réglement des limites : 9°. Qu'on rendroit la liberté à tous les esclaves faits depuis la derniere paix.

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Bajazet signa cette convention le 16 de Janvier de l'an 1482, & elle fut ratifiée par le Sénat au retour d'Antoine Vitturi, qui en fut porteur.

An. 1481.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.
Démêlé des Vénitiens avec le Duc de Ferrare.

Depuis quelque temps le Duc de Ferrare n'avoit plus pour les Vénitiens la confiance & les égards accoutumés. Il n'auroit jamais dû oublier les services qu'ils avoient rendus anciennement à sa maison, & tout récemment à lui-même. Ils avoient agi avec zele pour le réintégrer dans tous ses droits, & l'y maintenir contre les entreprises violentes d'un troisieme batard de son pere, qui avoit voulu succéder à Borse d'Est. Ils lui avoient procuré la dignité & les riches émolumens de Capitaine-Général de la ligue formée en faveur des Florentins. Ces considérations auroient dû le faire persister inébranlablement dans leur alliance, si les sentimens, qui font la probité des particuliers, régloient la politique des Souverains.

Les Vénitiens avoient obtenu de ses prédécesseurs de grands privileges pour leur commerce à Ferrare : ils leur avoient imposé la dure loi de ne pouvoir faire du sel chez eux, & de le prendre dans les greniers de Venise. Le Duc Hercule trouvoit cette sujétion humiliante, & il auroit bien

voulu s'en affranchir. Depuis deux ans il avoit fait diverses tentatives pour établir des salines à Commacchio ; mais les plaintes & les menaces du Sénat l'avoient arrêté. Depuis que l'accommodement de Laurent de Médicis avec le Roi de Naples avoit dissous la ligue Florentine, & que les Vénitiens avoient choisi le Duc de Lorraine pour leur Capitaine-Général, Hercule s'étoit parfaitement réconcilié avec le Roi Ferdinand, son beau-pere. Celui-ci, débarrassé de la guerre avec les Turcs, que les Vénitiens lui avoient suscitée, & regardant le choix qu'ils avoient fait d'un petit-fils de Réné d'Anjou, comme un dessein formé de le déposséder, excitoit son gendre à secouer le joug des Vénitiens, en lui promettant de l'assister de tout son pouvoir dans le cas qu'ils lui fissent la guerre.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Il est bien difficile qu'un Prince qui trouve des facilités pour briser des liens qui l'humilient, les sacrifie à la seule foi des Traités. Le Duc de Ferrare fit reprendre les travaux qu'il avoit commencés deux ans auparavant

Entreprises du Duc de Ferrare.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

pour les salines de Commacchio, & il publia une Ordonnance, qui soumettoit dans ses Etats les marchandises des Vénitiens aux droits de Douane, dont ils avoient été exempts jusques-là. A ces deux griefs., il s'en joignit un troisieme. Les Vénitiens prétendirent que les Sujets de Ferrare avoient empiété sur le terrein de la République en divers endroits. Une derniere aventure fit éclater l'aigreur qui fermentoit depuis la naissance de ces démêlés. Les Vénitiens avoient à Ferrare un Consul qu'ils nommoient Vidame, & qui rendoit la justice aux Marchands de la nation. Jean-Victor Contarini exerçoit alors cette Magistrature. Il cita à son Tribunal un Ecclésiastique qui devoit de l'argent à un Vénitien, & le condamna à payer. L'Official de l'Evêque de Ferrare s'opposa à ce jugement, sous prétexte que la cause d'un Clerc ne devoit point ressortir à un Tribunal séculier, & étoit réservée de droit au Juge d'Eglise; & pour que le Vidame Contarini ne pût douter de l'état du sujet, il lui fit

communiquer ses lettres de Cléricature. Mais Contarini, loin d'y avoir égard, fit mettre l'Ecclésiastique en prison jusqu'à ce qu'il eût payé. L'Official le somma de le lui rendre, & ayant été refusé; il lança l'excommunication contre Contarini.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Dispute au sujet du Consul Vénitien.

Celui-ci vivement offensé de cet affront, courut au Palais porter ses plaintes au Duc Hercule, & le pria de ne pas souffrir qu'on blessât de cette sorte l'honneur & la dignité de la République dans sa personne. Hercule lui répondit froidement qu'il en étoit fâché, mais qu'il n'y pouvoit rien. Alors Contarini lui repliqua en colere : « Eh bien ! si cela est, par le » corps de Dieu je me retirerai ». Les portes sont ouvertes, lui dit le Duc, Contarini partit sur le champ, laissant un de ses Secrétaires chargé de faire sa fonction. Hercule fit courir après lui pour le prier de revenir, & qu'il accommoderoit l'affaire; mais il ne fut jamais possible de le ramener.

Fierté des Vénitiens vis-à-vis le Duc de Ferrare.

Le compte rendu, par Contarini, au Sénat, de ce qui venoit de se paſ-

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

ser, excita une indignation générale parmi les Sénateurs, & tout le peuple, qui en fut instruit, ne respira que la vengeance. L'Official de Ferrare se rendit à Venise pour justifier sa conduite. Mais le Doge lui signifia, que si le Gouvernement Vénitien n'avoit pas la douceur & l'humanité en partage, il l'auroit fait pendre sans autre forme de procès, pour avoir osé excommunier un Magistrat de la République, & que s'il ne se retiroit pas au plus vîte, sa vie ne seroit pas en sûreté.

Le Duc de Ferrare envoya consécutivement trois Ambassadeurs à Venise, pour représenter au Sénat que leur Maître n'avoit jamais eu intention de manquer à ce qu'il devoit à la République, qu'il étoit prêt à redresser tous les griefs à l'amiable, & qu'on n'avoit qu'à remettre la décision de ce différend à l'arbitrage de deux Princes amis. Mais comme dans les traités antérieurs il avoit été statué, que dans les difficultés qui pourroient survenir, les deux Puissances accorderoient la chose entr'elles,

en s'en tenant littéralement à la teneur des traités, avec bonne foi & sans interprétation artificieuse, la proposition des Ambassadeurs de Ferrare fut rejettée avec hauteur, & on leur ordonna de se retirer.

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Les Vénitiens avoient alors toute la faveur de Sixte IV, La protection qu'ils avoient accordée ouvertement au Comte d'Imola, son neveu, & les honneurs dont ils l'avoient comblé, pendant un séjour de six mois qu'il avoit fait à Venise, l'avoient tellement gagné à leur parti, que, quoique le Duc de Ferrare fût le premier de ses vassaux, quoique l'affaire de l'Official de Ferrare intéressât directement les maximes de la Cour Romaine, lorsqu'ils lui firent exposer leurs griefs par leur Ambassadeur, il les exhorta à faire la guerre au Duc Hercule, & leur promit de les assister de tout son pouvoir. Cette circonstance mit dans les délibérations du Sénat une vivacité nouvelle. On opina contre le Duc de Ferrare avec la plus grande passion. » Les Loix di-» vines & humaines, disoit-on, per-

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

» mettent aux peres d'abjurer leurs
» fils ingrats ; & rien n'eſt plus in-
» juſte que de tolérer les méchans &
» de ne pas en tirer vengeance. Que
» devons-nous donc faire contre cet
» Hercule, qui nous trompe & nous
» joue manifeſtement ? Nos peres fu-
» rent toujours amis des Marquis de
» Ferrare, & ceux-ci leur obéiſſoient
» comme les enfans obéiſſent à leurs
» peres. Ces ſentimens réciproques
» ont perſévéré juſqu'au dernier Duc
» Borſe, qui n'a jamais rien refuſé de
» ce que nous avons exigé de lui.
» Mais cet Hercule, le plus ingrat
» des hommes, qui n'eſt parvenu au
» Duché de Ferrare qu'avec l'aide de
» nos troupes & de notre argent, non
» ſeulement refuſe de nous obéir,
» quoique nous ne lui ayons comman-
» dé rien d'injuſte ; mais il aime mieux
» violer tous les traités & toutes les
» Loix, que de demeurer notre ami.
» Que pouvoit-il faire de pis contre
» nous ? Il a bâti ſur un terrein où
» il lui étoit défendu de s'étendre,
» il a voulu faire du ſel, il a vexé
» nos citoyens dans ſes Etats. N'a-t-il
pas

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

» pas fait excommunier notre Vidame
» contre tout droit & raison ? N'a-t-il
» pas violé nos priviléges, ravi nos
» biens, machiné contre nous avec
» son beau-pere ? Ses injustices à no-
» tre égard sont connues de tout le
» monde. Qu'attendons-nous ? Nous
» avons de bons vaisseaux & de bon-
» nes troupes. L'argent; qui en a plus
» que nous ? Nous viendrons aisé-
» ment à bout de ce Tyran. Nous
» avons soutenu la guerre contre tou-
» te l'Italie & contre toutes les forces
» de l'Empire Ottoman. Ici nous com-
» battrons sur nos frontieres. Le voi-
» sinage de nos Villes & de nos Ports
» nous donnera toutes sortes de fa-
» cilités pour les convois & les mu-
» nitions. Où sont les troupes & les
» Généraux de notre ennemi ? Il n'a
» pas même une seule barque. Qu'il
» périsse ce perfide violateur des trai-
» tés, & que le mal qu'il a voulu
» nous faire, retombe sur sa tête.

C'étoit faire beaucoup de bruit, pour une contestation, dans le fond, assez légere. Mais les Vénitiens assurés de leur supériorité, fiers d'avoir

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

résisté à des ennemis infiniment plus puissans, n'étoient pas dans le cas de montrer de la modération vis-à-vis du Duc de Ferrare. Les moindres fautes du plus foible sont toujours de grands crimes au Tribunal du plus fort, &, entre Princes, le genre de traitement qu'on doit attendre est toujours mesuré sur le degré de crainte qu'on peut inspirer. Les Vénitiens crurent qu'ils n'avoient qu'à s'ébranler pour écraser le Duc de Ferrare. Mais il devint puissant par ses alliances, & par l'effort commun que l'on fit pour rétablir l'équilibre, qui alloit être détruit, & cette guerre auroit eu, pour les Vénitiens, autant d'embarras & d'incommodités que toutes les précédentes, si elle avoit eu la même durée.

Ils se préparent à lui faire la guerre.

René de Lorraine, leur Capitaine-Général, étoit retourné en France, & il auroit fallu trop de temps pour le rappeller. On lui substitua deux Lieutenans-Généranx, auxquels on confia les deux armées que l'on se proposoit de mettre en campagne. La premiere, qui devoit pénétrer par le Padouan

dans le Ferrarois, fut donnée à Robert de Saint-Severin, lequel, après avoir encouru la disgrace du Duc de Milan, s'engagea volontiers au service de la République. La seconde, qui devoit agir par l'Etat de Ravenne, fut donnée au Prince de Rimini, lequel, malgré ses liaisons de parenté avec le Duc de Ferrare, en accepta le commandement. La déclaration de guerre fut publiée le 2 Mai dans la place de saint Marc par un Commandeur du Palais, & toutes les troupes eurent ordre de se rendre à leur destination.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Mouvemens du Roi de Naples.

Le Roi Ferdinand, enchanté d'avoir engagé une guerre qu'il se promettoit de rendre funeste aux Vénitiens, envoya d'abord au Duc de Ferrare un secours de cinq cens lances & de mille hommes de pied, aux ordres du Duc d'Urbin. Ensuite il fit marcher le Duc de Calabre à la tête d'une armée dans l'Abruzze, pour arrêter les secours que le Pape avoit promis aux Vénitiens, & pour s'ouvrir un passage au travers des terres

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

de l'Eglise vers le Ferrarois. Sur la nouvelle de ce mouvement, Sixte IV porta toutes ses forces vers le Tronto, & chargea le Comte d'Imola d'en disputer le passage aux troupes Napolitaines. Les Vénitiens, pour affermir le Pape contre la crainte d'une invasion dans ses propres Etats, & pour le retenir dans leur alliance, envoyerent ordre au Prince de Rimini de joindre son armée à celle de l'Eglise, pour s'opposer aux mouvemens du Duc de Calabre. En même-temps le Général du Golfe, résident à Corfou, reçut des lettres du Sénat qui lui ordonnoit de tenir la flotte en état, de prendre des troupes à bord, d'aller croiser sur les côtes de Naples & de se disposer à y faire descente, au cas que le Duc de Calabre commît quelque hostilité contre l'Etat de l'Eglise. On écrivit aussi à Jean-Dominique Contarini, Vice-Consul de la République à Naples, de s'arranger avec les Marchands de la Nation, & de prendre les précautions nécessaires pour les faire tous sortir sûrement du Royau-

me avec tous leurs effets. Contarini exécuta la chose très-habilement, & il se retira lui-même, en sorte qu'on fut délivré d'inquiétude sur ce sujet.

An. 1482. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Conquête du Polésin par les Vénitiens.

Robert de Saint-Severin ouvrit la campagne avec une armée de neuf mille chevaux, de six mille hommes d'infanterie & de plusieurs gros corps de milice. Il se présenta sur les frontieres du Polésin, où le Duc de Ferrare s'étoit porté avec tout ce qu'il avoit de troupes. Les Vénitiens avoient un terrein à traverser tout coupé de marais, & l'ennemi le regardoit comme une barriere impénétrable. Saint-Severin fit ouvrir par ses pionniers un chemin au travers de ces marais, qu'il forma avec des grilles de chêne, sur lesquelles il faisoit entasser des fascines & de la terre par dessus. Cet ouvrage fut fini en peu de jours, l'armée passa le Tartaro, & arriva sur la rive gauche du Pô. Une flotte de barques armées à Venise étoit entrée dans ce dernier fleuve, & avoit ruiné toutes les redoutes que l'ennemi avoit cons-

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

truites à la hâte sur ses bords. Les équipages de cette flotte ravageoient les campagnes voisines. Ils surprirent la ville d'Adria, & se rendirent maîtres de celle de Commacchio par capitulation. Saint-Severin étoit parvenu jusques devant Ficarolo, ville située sur la rive gauche du Pô, avec un pont sur le fleuve, défendu par un Château étoilé sur la rive opposée. La flotte de barques armées l'avoit joint dans cet endroit, & il faisoit ses dispositions pour assiéger la Place.

Opérations des armées.

Le Duc de Ferrare avoit été forcé de se replier à mesure que les Vénitiens avançoient ; ses forces trop inférieures ne lui permettant pas de tenir ferme devant eux. Il étoit rentré dans sa Capitale, pour être plus à portée d'envoyer ses ordres & ses secours aux divers endroits par où on l'attaquoit. La garnison de Ravenne avoit voulu surprendre Bagnacavallo, & dans un assaut très-disputé, elle avoit été sur le point de s'en emparer. Un détachement du Prince de Rimini menaçoit Fusignano & Lu-

go, & ravageoit le pays aux environs. Hercule, se croyant perdu, harangua ses Sujets sur la place de Ferrare. Il déclama avec la derniere aigreur contre la perfidie des Vénitiens. Il exagéra les cruautés qu'ils avoient exercées sur ses terres. Il soutint qu'il ne leur avoit donné aucun sujet de se plaindre, &, pour le prouver, il fit lire publiquement les anciennes Capitulations entre la République & la Maison d'Est. Il prétendit que, s'il avoit des obligations aux Vénitiens, il leur avoit rendu de grands services dans les dernieres guerres. Il les accusa d'avoir refusé toutes les voies d'accommodement, disant qu'il leur avoit proposé pour arbitres l'Empereur Frédéric III, & le Roi de France Louis XI, & qu'ils avoient rejetté avec mépris, ce moyen de conciliation. Il assura que son seul crime, vis-à-vis d'eux, étoit d'avoir épousé la fille du Roi de Naples; qu'ils auroient voulu le marier à une de leurs Gentils-Donnes, afin d'acquérir un titre pour usurper un jour son Duché;

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII Doge de Venise.

Reproches du Duc de Ferrare contre eux.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

comme ils l'avoient fait pour l'isle de Chypre, & que cette vue d'ambition ne leur ayant pas réussi, ils avoient inventé d'autres prétextes, pour le dépouiller de ses Etats.

Il y a toujours beaucoup à rabattre de l'exposé qu'un ennemi fait de ses griefs. Cependant, quoiqu'il y eût des charges dans ce tableau, tout n'y étoit pas tracé d'imagination. Il étoit vrai que les Matelots Vénitiens, tirés la plupart des Villes de Dalmatie, avoient commis de grandes horreurs dans le Ferrarois; cette espece de gens ne connoissant qu'une maniere de faire la guerre, qui est de massacrer brutalement tout ce qui fléchit. Mais quels sont les peuples policés qui refusent d'employer contre leurs ennemis le fer des Nations féroces? Il est vrai encore que les Vénitiens avoient vu avec beaucoup de peine le Duc de Ferrare épouser la fille du Roi de Naples, parce que ce mariage devoit l'unir d'intérêt avec un Prince dont la haine contr'eux ne gardoit aucune mesure. Mais malgré ce motif

de suspicion qu'il leur avoit donné, tant qu'il avoit voulu les servir, ils ne lui avoient pas refusé leur confiance. Quant au dessein qu'il leur attribuoit d'avoir voulu lui faire épouser une Gentil-Donne de Venise, afin d'acquérir sur ses Etats les mêmes droits qu'ils s'étoient arrogés dans l'isle de Chypre; il y avoit dans cette accusation du réel & de l'imaginaire. La proposition du mariage avoit été faite, à la vérité; mais le motif qu'on supposoit, pouvoit n'être qu'une conjecture hasardée, pour rendre les Vénitiens odieux.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Quoi qu'il en soit, le peuple de Ferrare fut ému jusqu'aux larmes. Tous protesterent qu'ils aimoient leur Maître, & qu'ils endureroient les maux les plus extrêmes, plutôt que de se soumettre à une autre domination. Leur zèle pourtant auroit servi de peu de chose, si Hercule n'avoit pas mis dans ses intérêts le Duc de Milan & la République de Florence, qui armerent conjointement avec le Roi de Naples pour sa défense.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Ficarolo pris par les Vénitiens.

Le siége de Ficarolo duroit depuis près de deux mois, & le Sénat reprochoit, avec amertume, à Robert de Saint-Severin, sa lenteur à se rendre Maître d'une Place si médiocre. Robert ordonna l'assaut, & la Place fut emportée le 29 Juin. Maître de la rive gauche du Pô, il voulut passer sur la rive droite, pour aller droit à Ferrare; mais la présence du Duc d'Urbin rendit ce passage impossible, & Robert se rejetta sur le Polésin, dont la conquête l'occupa jusques à la fin de la campagne.

Hostilités des troupes de Naples contre le Pape.

Le Comte d'Imola avoit arrêté le Duc de Calabre sur les bords du Tronto, & celui-ci, ayant fait un mouvement par sa gauche, étoit entré sur les Terres de l'Église. Tout avoit plié devant lui. Les villes de Marino & de Terracine lui avoient ouvert leurs portes, & il étoit actuellement campé devant Rome. L'armée Florentine, aux ordres du Prince de Pésaro, s'étoit avancée en Ombrie, avoit soumis Citta-di-castello, & étoit en marche pour se joindre au Duc

de Calabre. Les Vénitiens n'abandonnerent pas leur ami Sixte IV dans une conjoncture si fâcheuse. Victor Soranzo, leur Généralissime de mer, réunît sur les côtes de l'Abruzze une flotte de quatre-vingt galeres, & pendant tout l'été il ravagea toute la partie maritime de cette Province, de la Pouille & de la Calabre. Les ordres réitérés du Sénat firent marcher le Prince de Rimini au secours du Pape, qui tenoît ses troupes renfermées dans Rome, pour contenir le peuple prêt à se soulever. Les Romains murmuroient hautement de ce que Sixte IV les exposoit à avoir la guerre chez eux, pour l'intérêt & la cause des Vénitiens, & de ce qu'il permettoit que le Comte d'Imola, son neveu, bouleversât toute l'Italie, parce que les Vénitiens lui avoient promis de partager avec lui l'Etat de Ferrare. « Qu'il augmente, disoit-on, » le patrimoine de ce neveu par une » autre voie. N'est-il pas honteux qu'il » se laisse gouverner absolument par » cet intriguant ? A-t-il oublié que les

An. 1482. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

» Vénitiens, dans la guerre de Tos-
» cane, ont été les ennemis du Saint
» Siége les plus opiniâtres ? Pourquoi
» s'oppose-t-il au Duc de Calabre ?
» Convient-il à un Pape de se mêler
» d'une guerre si injuste, & de proté-
» ger des hommes dont l'ambition ne
» respecte aucune loi « ?

Elles sont battues par les Vénitiens.

L'arrivée du Prince de Rimini fit taire les mécontens. Le Pape lui donna l'étendard de Gonfalonier de l'Eglise, & peu de temps après l'armée combinée du Pape & des Vénitiens marcha à Vellétri, où le Duc de Calabre s'étoit retiré, pour choisir une position convenable à l'état de ses forces, qui étoient fort inférieures. Le Prince de Rimini alla reconnoître le camp des Napolitains, & résolut de leur livrer bataille. Les deux armées s'ébranlent, le carnage commence & la victoire est disputée. Le Prince de Rimini pousse une colonne épaisse de soldats pour rompre les rangs de l'ennemi. Le Duc de Calabre s'enfonce dans la mêlée, & fait conserver à ses troupes leur terrein. Tan-

dis que cette attaque furieuse occupe son attention, le Prince de Rimini détache un corps de deux mille hommes, qui prend l'ennemi en flanc & par derriere. Alors tous les bataillons se mêlent en désordre, la valeur est accablée par le nombre, le Duc de Calabre fait de vains efforts pour retenir ses soldats épouvantés & mis en déroute. Il est obligé de fuir lui-même, laissant le champ de bataille jonché de ses morts & plusieurs de ses Généraux prisonniers.

An. 1481.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le lendemain de cette action, le Prince de Rimini rentra triomphant dans Rome. Le Pape écrivit au Sénat pour lui faire part de sa victoire. L'Historien de Ferrare, qui étoit à Venise lorsqu'on y reçut cette nouvelle, assure que la joie des Vénitiens éclata en des transports qui ressembloient à la démence. » J'étois, » dit-il, à Vêpres dans l'Eglise de » Saint-Marc. Le bruit de cette vic» toire répandu dans l'Eglise, excita » une rumeur incroyable. Le ser» vice fut interrompu par les cris de

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

» joie de la multitude. Tous sortirent de leur place pour s'embrasser » les uns les autres, & pour élever » le Prince de Rimini jusqu'aux » cieux. »

Mort du Général Vénitien.

Ce Prince ne survécut pas longtemps à sa victoire ; il mourut de la dysenterie à Rome, où le Pape lui fit faire des obseques magnifiques. Il n'avoit qu'un fils naturel nommé Pandolfe Malatesta, qu'il institua son héritier en mourant ; & Sixte IV, pour honorer la mémoire de son pere, & en reconnoissance du dernier service qu'il avoit rendu à l'Eglise, donna à Pandolfe, en plein Consistoire, l'investiture de la principauté de Rimini. L'armée resta aux ordres du Comte d'Imola, qui employa le reste de la campagne à la recruter, la bataille de Vellétri ayant mis le Duc de Calabre hors d'état de rien entreprendre cette année.

Suite des opérations des armées.

Les Vénitiens firent fortifier Adria, Commacchio & toutes les places que Robert de Saint-Severin venoit de conquérir dans le Polésin. Le Duc

de Milan & le Marquis de Montferrat s'étoient déclarés pour le Duc de Ferrare ; mais le Sénat vint à bout de divertir leurs forces, en excitant Pierre-Marie Rossi, l'un des principaux Seigneurs du Parmésan, à prendre les armes contre le Duc de Milan, & en engageant Jean Baptiste Frégose, Doge de Gênes, à joindre ses troupes à celles de Rossi, pour entretenir la guerre dans cette partie. Cette diversion fut très-avantageuse aux Vénitiens. Elle laissa à leur Général, Saint-Severin, la liberté d'achever la conquête du Polésin par la prise de Rovigo, qui se rendit après un siége opiniâtre, & dont la reddition détermina celle de deux ou trois autres petites places, que les troupes de Ferrare occupoient encore.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Du côté de la Romagne, les ennemis firent une tentative sur Forli, qui ne leur réussit point, en sorte que les Vénitiens eurent cette année la gloire de triompher par-tout, & la fortune du Duc de Ferrare auroit couru de grands risques, si les opé-

Expédient bizarre de la Duchesse de Ferrare.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

rations qui suivirent, avoient été aussi malheureuses pour lui, que celles qui avoient précédé. Il étoit déja réduit aux derniers expédiens, puisqu'on raconte que pendant qu'il étoit à la tête de ses troupes, la Duchesse, sa femme, fit venir à Ferrare un Hermite de Bologne, qui vivoit en grande réputation de sainteté. Elle le fit prêcher à la Cathédrale, & tout le monde accouroit pour l'entendre. Les sermons de cet enthousiaste rouloient uniquement sur la nécessité de tout entreprendre & de tout souffrir pour la défense de la Maison d'Est & du Duc Hercule, parce que les Vénitiens, disoit-il, projettoient d'envoyer en Chypre & en Candie tous les pauvres habitans du Ferrarois, après leur avoir enlevé tous leurs biens. La Duchesse donnoit le mot au Prédicateur, & celui-ci se prêtoit à tous ses desseins avec une complaisance aveugle. Un jour il prit le ton inspiré, & annonça qu'il arriveroit dans peu des secours extraordinaires, avec lesquels l'armée des Vénitiens seroit entière-

ment détruite. Un autre jour il fit porter dans la Cathédrale douze étendards, où il avoit fait peindre l'image de Jesus-Christ, de la sainte Vierge & de plusieurs Saints. Il invita le peuple à le suivre. Il sortit de Ferrare en chantant des cantiques, & entraîna après lui toute la multitude. Son dessein étoit d'aller au camp de Robert de Saint-Severin, & de lui faire un grand sermon pour l'obliger de laisser en paix le Duc de Ferrare. Mais le Duc d'Urbin se moquant de sa folie, le fit retirer en lui disant : « Mon » Pere, les Vénitiens ne sont pas des » sots. Dites à Madame la Duchesse, » que c'est de l'argent, des troupes & » des munitions qu'il nous faut, & » non pas des sermons & des prie- » res ». L'Hermite baissa la tête & se retira dévotement, comme il étoit venu. Il faut que toutes les ressources manquent, quand on a recours à ces ridicules moyens.

An. 1481.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Duc d'Urbin mourut des fatigues de la campagne, & Hercule perdit en lui le meilleur de ses Gé-

Pertes réciproques.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

néraux. Les Vénitiens ne firent pas une moindre perte par la mort de Pierre-Marie Rossi, qui occupoit dans le Parmésan les forces que le Duc de Milan devoit employer en faveur du Duc de Ferrare: il recommanda, en mourant, à ses fils, de demeurer inviolablement attachés au service de la République. Mais ils montrerent peu de constance à cet égard. Pressés par les troupes Milanoises, ils firent leur accord avec Louis Sforce, qui avoit usurpé à Milan le pouvoir absolu, pendant la minorité de son neveu.

Les maladies avoient considérablement affoibli l'armée Vénitienne dans le Polésin, dont le terrein marécageux exhale pendant les chaleurs de l'été les vapéurs les plus mal-saines. La flotte du Pô avoit perdu une bonne partie de ses équipages, & on avoit été obligé de rappeller le Généralissime de mer, Victor Soranzo, pour tirer de ses galeres des Matelots en remplacement de ceux qui avoient péri. Plusieurs Provéditeurs de la République s'étoient ressentis du mau-

vais air, & entr'autres le célebre Antoine Lorédan, qui remplissoit cette fonction dans l'armée de terre, avoit été atteint de la contagion & en étoit mort. Robert de Saint-Severin lui-même en fut attaqué, & quitta l'armée pour aller chercher sa guérison aux bains de Padoue.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Une perte beaucoup plus essentielle pour les Vénitiens, leur fut occasionnée par la légéreté du Pape Sixte IV. Les Rois d'Espagne, Ferdinand & Isabelle, lui avoient envoyé leurs Ambassadeurs, ainsi que presque toutes les Puissances d'Italie, pour se plaindre à lui de ce qu'il faisoit injustement la guerre à un Prince ami & vassal du Saint Siége. Leurs insinuations auroient eu peu d'effet, si on ne l'avoit pas pris par son endroit sensible. Ils lui promirent que, s'il vouloit adhérer à la ligue formée pour la défense du Ferrarois, ils donneroient au Comte d'Imola, son neveu, le commandement des armées avec cent mille ducats d'appointemens, & qu'ils lui procureroient les prin-

Sixte IV se laisse gagner par les ennemis des Vénitiens.

An. 1482.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

cipautés de Rimini & de Faenza. Ce piége avoit été préparé par le Roi de Naples, & il fut rendu si habilement, que le Pape s'y laissa prendre. Le Comte d'Imola, qui ne pouvoit pas espérer que les Vénitiens lui fissent jamais un parti si avantageux, détermina son oncle à se joindre à ses ennemis, & le népotisme l'emporta encore cette fois sur tous les principes d'honneur & de probité.

Fausseté de ce Pontife.

Quoiqu'on tînt à Rome cette négociation fort secrete, l'Ambassadeur de Venise, qui en eut connoissance, en parla au Pape, & lui dit nettement, qu'il savoit qu'on travailloit à le détacher de l'alliance des Vénitiens, qu'il ne pouvoit croire que sa Sainteté leur fît l'injustice de prêter l'oreille aux insinuations de leurs ennemis, dans le temps qu'ils venoient de délivrer son Etat de l'invasion des troupes de Ferdinand, d'assurer celui du Comte d'Imola, & au milieu d'une guerre qu'ils avoient entreprise contre le Duc de Ferrare, de son aveu, & pour les plus justes sujets; qu'au

surplus il l'avertissoit que, s'il se laissoit abuser par les artifices du Roi de Naples, les Vénitiens appelleroient les Turcs à leur secours & les introduiroient jusques dans Rome. Sixte lui répondit, qu'il ne devoit point ajouter foi aux faux bruits qui se répandoient, & que les Vénitiens pouvoient être tranquilles sur son compte, n'ayant rien plus à cœur que leurs intérêts.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Malgré cette déclaration, le Pape signa le 19 Décembre un Traité de ligue offensive & défensive avec le Roi de Naples, le Duc de Milan, les Florentins & le Duc de Ferrare. Les conditions de cette alliance étoient, qu'Alfonse, fils aîné du Duc de Ferrare, épouseroit la fille du Comte d'Imola; que Louis-Marie Sforce, Gouverneur de l'Etat de Milan, seroit Capitaine-Général de la ligue; que le Comte d'Imola auroit une compagnie de mille lances, entretenue aux frais des Confédérés; que Ferdinand & les Florentins restitueroient au Saint Siége toutes les

Il signe la ligue contre eux.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Places qu'ils lui avoient enlevées, lorsque le Pape auroit envoyé dans le Ferrarois mille hommes de troupes auxiliaires ; que sa Sainteté feroit rendre tous les prisonniers faits à la bataille de Vellétri ; & que les Vénitiens pourroient être admis dans la présente confédération, aussi-tôt qu'ils auroient évacué l'Etat de Ferrare.

Il veut la faire agréer aux Vénitiens.

Dès que ce Traité fut signé, Sixte fit venir à son audience l'Ambassadeur de Venise. Il lui déclara qu'il avoit pris le Duc de Ferrare sous sa protection ; qu'il y avoit été obligé pour appaiser les murmures du peuple Romain, pour satisfaire au vœu de tous les Cardinaux, pour rendre la paix à l'Italie, & parce qu'il ne lui paroissoit pas juste que la République, sans autre motif que son ambition, fît la guerre à un Enfant de l'Eglise Romaine ; qu'elle n'avoit donc qu'un parti à prendre, c'étoit de rendre son amitié au Duc de Ferrare, & de se réunir aux autres Puissances, pour ne faire la guerre qu'à l'ennemi

commun des Chrétiens. L'Ambassadeur répondit froidement, qu'il rendroit compte au Sénat de ce que sa Sainteté venoit de lui communiquer. Sixte écrivit au Doge un long Bref, dans lequel il s'efforça de justifier la variation de sa conduite, en insistant sur les devoirs attachés à sa qualité de Pere commun, en exposant les maux extrêmes que la guerre présente avoient occasionnés au peuple de Rome, le trouble qu'elle causoit en Italie, les sollicitations pressantes qu'on lui avoit faites de toutes parts pour y mettre fin. Il concluoit de-là qu'il n'avoit pu se dispenser d'entrer dans les vues de paix qui lui avoient été proposées. Il exhortoit pathétiquement la République à concevoir les mêmes sentimens; il lui offroit de se rendre Médiateur entr'elle & le Duc de Ferrare, & lui faisoit entendre, que, si elle refusoit de condescendre à ses desirs, il seroit obligé, à l'exemple de ses Prédécesseurs, d'user de remedes extrêmes pour guérir son obstination.

An. 1482.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.
Ils méprisent ses exhortations & ses menaces.

Ce Bref arriva à Venise dans les circonstances les moins favorables. Robert de Saint-Severin avoit enfin, avec des peines incroyables, effectué le passage du Pô. Son armée campoit aux portes de Ferrare, & occupoit quelques-uns de ses Fauxbourgs. Le Duc Hercule, malade de fatigues & de chagrin, étoit retiré dans son Palais, & hors d'état d'agir pour sa propre défense. Les vivres manquoient dans la Ville, & elle étoit bloquée si étroitement, qu'il étoit impossible d'y faire passer des convois. Dans cet état des choses, les exhortations du Pape ne pouvoient opérer aucun effet : on lut son Bref en plein Sénat, & à la très-grande pluralité des voix il fut répondu, que la guerre contre le Duc de Ferrare étoit appuyée sur des motifs trop justes, & qu'on avoit obtenu sur lui des avantages trop décidés, pour que la République pût y renoncer sans trahir sa gloire & ses plus chers intérêts. Cette réponse, parvenue à Rome, engagea le Pape à écrire au Doge un second Bref, dont le

le ſtyle étoit aigre & menaçant : mais on n'en fit pas plus de cas, & le Sénat retira l'Ambaſſadeur qu'il avoit à ſa Cour.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Veniſe.

Tandis que toutes les Puiſſances d'Italie préparoient les plus grands mouvemens pour la défenſe du Duc de Ferrare, les Vénitiens acquirent les Iſles de Zante & de Céphalonie. Ces deux Iſles venoient d'être enlevées aux Turcs par le frere du Deſpote de Larta, à qui elles avoient appartenu ci-devant. Le Provéditeur de Modon raiſonna de cet événement avec le Bacha de Morée, & lui inſinua, qu'il ſeroit dangereux de laiſſer deux Iſles de cette conſéquence entre les mains d'un Deſpote tout dévoué au Roi de Naples, ennemi déclaré de la Porte Ottomane ; qu'il y auroit bien plus de ſûreté à en confier la garde aux Vénitiens amis & Alliés du Grand-Seigneur, & très en état de s'y maintenir avec leurs forces maritimes. Le Bacha gouta cette idée, & conſentit que les troupes de la République entrepriſſent cette conquête. Le Provéditeur en écrivit au

Le Sénat acquiert les Iſles de Zante & de Céphalonie.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Sénat, & sans attendre ses ordres, il envoya à Zante un détachement de sa garnison, qui trouva peu de résistance, & l'Isle demeura soumise aux Vénitiens. Céphalonie présentoit plus de difficulté. Le frere du Despote de Larta y avoit réuni toutes ses forces, & elles étoient bien supérieures à celles que le Provéditeur de Modon pouvoit lui opposer.

Le Sénat, informé de ce qui se passoit dans cette partie de l'Orient, sentit toute l'importance de l'entreprise formée par ce Provéditeur. Il jugea qu'il étoit essentiel de s'assurer de ces deux Isles, qui pouvoient devenir un repaire de Pirates & incommoder beaucoup la navigation de ses flottes à l'entrée & à la sortie du Golfe; & quoique la guerre de Ferrare attirât alors ses principales attentions, il fit partir Christophle Duodo avec dix galeres. Ses instructions portoient de se rendre directement à Céphalonie, de proposer au frere du Despote de céder son Isle aux Vénitiens, en lui offrant une pension de cinq cens ducats & une compagnie de trois

cens lances, & en cas de refus de sa part, de le chasser de l'Isle de vive force.

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Duodo trouva en arrivant le peuple de Céphalonie sur le point de se soulever contre son nouveau Maître qui le gouvernoit tyranniquement. Il communiqua à ce Seigneur la proposition qu'il étoit chargé de lui faire; mais n'ayant reçu qu'un refus méprisant, il débarqua avec ses troupes. Les habitans se joignirent à lui, le bénissant comme leur Libérateur. Le frere du Despote se retira dans le Château, résolu de s'y bien défendre. Mais il y fut massacré par ses propres soldats, qui en ouvrirent les portes aux Vénitiens, & se rangerent avec empressement sous leurs étendards. Les habitans subirent avec la même joie le joug de leurs Vainqueurs, & tous crurent recouvrer leur liberté & leur bonheur, en devenant Sujets de la République. L'acquisition de ces deux Isles, sans aggrandir beaucoup le domaine des Vénitiens, leur formoit une chaîne de sûreté qui n'avoit plus d'interruption, depuis le fond du

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Golfe jusqu'à l'extrêmité de Candie. Elle acheva de manifester toute la sagesse de leur politique, & avec quelle activité ils profitoient de toutes les circonstances, pour affermir les fondemens de leur empire, & pour lui donner une consistance de nature à se faire respecter.

Fin du Livre XXVII.





SOMMAIRE
DU LIVRE VINGT-HUITIEME.

Conférence des ennemis à Crémone. Préparatifs des Vénitiens. Procédures du Pape contr'eux. Il les excommunie. Sage fermeté des Vénitiens dans cette rencontre. Ils appellent au futur Concile. Ardeur du Roi de Naples contre les Vénitiens. Ils agissent pour la tenue d'un Concile général. Le Pape est blâmé. Intrigue de Robert de Saint-Severin à Milan. Son entrée dans le Milanois change le théâtre de la guerre. Progrès des ennemis. Le Duc de Lorraine quitte le siége de Ferrare. Suite des opérations. Nouvelle conférence des ennemis à Milan. Expédition des Vénitiens sur la côte de Naples. Suite des opérations. Bajazet redemande Céphalonie, qu'on

est forcé de lui céder. Discorde parmi les Alliés. Dispositions à la paix. Congrès à San-Zéno. Le Pape croise en vain la négociation. Le Traité est signé. Le Pape en meurt de chagrin. Ordre mis par le Sénat aux Finances de Venise. Affaires avec l'Etat de Raguse. Innocent VIII leve l'interdit des Vénitiens. Bref qu'il leur écrit à cette occasion. Ils lui envoient l'ambassade d'obédience. Marc Barbarigo, LXXIII Doge de Venise. Différend du nouveau Pape avec Ferdinand. Démêlé de ce Pape avec les Vénitiens. Il s'accommode avec les uns & les autres. Mort du Doge Marc Barbarigo. Augustin Barbarigo, son frere, lui succede. Suite des affaires de Chypre. Procès fait à un Ambassadeur de la République. Guerre contre l'Archiduc d'Autriche. On fait la paix avec

lui. Guerre de Bajazet contre le Soudan d'Egypte. Le Sénat contraint la Reine de Chypre d'abdiquer. Elle se soumet. Le Général Vénitien prend possession de l'Isle de Chypre. La Reine arrive à Venise. Sort qu'on lui fait. Le Sénat obtient l'investiture du Soudan d'Egypte. Réflexions sur cette affaire. Nouveau démêlé avec la Cour de Rome au sujet du Patriarchat d'Aquilée. Bref du Pape à ce sujet. Le Sénat tient ferme. Mort du Pape Innocent VIII. Alexandre VI lui succede. Il termine l'affaire d'Aquilée. Intrigues de Ludovic Sforce avec Ferdinand & Laurent de Médicis. Mort de Laurent de Médicis. Son fils Pierre lui succede. Ludovic traite avec les Vénitiens & Alexandre VI. Ligue entre le Pape, les Vénitiens & Ludovic. Conduite du Roi Fer-

dinand. Alexandre & Ludovic traitent avec la France. Traité de Charles VIII avec Ludovic. Politique de Ferdinand. Il négocie avec le Pape, Ludovic, les Vénitiens & Charles VIII. Négociations de la France en Italie. Les Vénitiens évitent de s'engager avec lui. Le Pape & Pierre de Médicis en usent de même.





HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE VINGT-HUITIEME.



Es Alliés tinrent, pendant l'hiver, une conférence à Crémone. Le Duc de Calabre, qui étoit venu de Rome à Ferrare, s'y rendit; il y trouva le Légat du Pape, Louis-Marie Sforce, Gouverneur de Milan, Laurent de Médicis, Chef de la République de Florence, & l'Ambassadeur du Marquis de Mantoue. L'objet de cette conférence étoit de régler le plan des opérations pour la prochaine campagne. Le Duc de Calabre proposa de faire agir les troupes de Milan dans le Bressan, celles de

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Conférence des ennemis à Crémone.

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Mantoue dans le Véronois, & celles du Pape dans l'Etat de Ravenne, afin que les Vénitiens, attaqués chez eux dans trois endroits, fussent plus promptement forcés d'évacuer le Ferrarois. Il ajouta, qu'on ne devoit pas prendre le change; que les Vénitiens aspiroient ouvertement en Italie à la Monarchie universelle; que la résolution actuelle où ils étoient d'opprimer le Duc de Ferrare, n'étoit qu'un premier pas qu'ils faisoient pour se frayer une voie à la conquête de tous les autres Etats; & qu'il étoit du devoir & de l'intérêt de tous les Alliés d'y pourvoir. Louis Sforce & l'Ambassadeur de Mantoue rejetterent hautement la proposition du Duc de Calabre, en disant qu'ils ne s'étoient engagés qu'à être auxiliaires du Duc de Ferrare, & qu'il ne leur convenoit pas d'avoir la guerre directement avec les Vénitiens, parce que leurs Etats seroient les premiers exposés aux hostilités de la République, & que, s'ils avoient du dessous, ils ne voyoient personne parmi les Alliés qui pût, ou qui voulût faire de grands efforts pour

les sauver. Le Duc de Calabre tâcha en vain de les ramener à son avis : ils persisterent dans le dessein de ne point faire d'hostilité directe contre les Vénitiens, & de s'en tenir à la guerre défensive pour le seul recouvrement des Etats de Ferrare.

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Préparatifs des Vénitiens.

Le Sénat se préparoit de son côté à se mettre en force contre tant d'Alliés réunis. Il avoit fait venir de France le Duc de Lorraine, son Capitaine-Général, qui avoit amené avec lui six cens chevaux & mille hommes de pied. Robert de Saint-Severin continuoit au milieu de l'hiver le siége de Ferrare : il avoit déja forcé les retranchemens du Palais de Belfioré & de la Chartreuse : il attaquoit actuellement le fauxbourg du Lion ; & le Duc Hercule, plongé dans le plus affreux désespoir, écrivoit à tous les Alliés, que s'ils ne se hâtoient pas de venir à son secours, il alloit être forcé de s'accommoder avec les Vénitiens, & de leur céder sa capitale. Le Duc de Calabre lui amena quelques renforts, avec lesquels il prolongea sa résistance jusqu'au temps où les troupes des

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Alliés purent se mettre en campagne.

Procédures du Pape contr'eux. Il les excommunie.

Le Pape songeoit à venger efficacement le mépris qu'on avoit fait à Venise de ses Brefs. Le mardi de la semaine Sainte, il proposa en plein Consistoire de lancer l'excommunication & l'interdit contre les Vénitiens: mais le Cardinal Zéno lui dit avec beaucoup de fermeté, qu'en user de la sorte, c'étoit compromettre imprudemment l'autorité du Saint-Siége; que la République de Venise n'étoit point de ces petits Etats que l'on épouvante aisément par de pareilles censures; & qu'on devoit appréhender qu'elle ne fît sentir par sa résistance qu'il étoit dangereux de la provoquer. Le Pape accorda un nouveau délai. Mais enfin le 24 Mai il publia une Bulle qui déclaroit la République excommuniée, si dans quinze jours elle ne restituoit pas au Duc de Ferrare tous ses Etats. Après ce délai, toutes les terres des Vénitiens étoient mises en interdit, & il étoit ordonné à tous les Religieux d'en sortir. La Bulle fut affichée aux portes de la Basilique de Saint-Pierre.

Dès qu'on en eut reçu à Venise le premier avis, le Conseil des Dix ordonna au Patriarche, s'il lui parvenoit de Rome quelque Bref, Bulle, ou Lettre Apostolique, d'apporter le paquet tout cacheté aux Chefs de ce Conseil. Il fit garder soigneusement tous les passages, pour arrêter les émissaires de la Cour de Rome qui oseroient se présenter. Il chargea tous les Curés de la ville, les Seigneurs de nuit & les Commissaires de quartier, de veiller à ce qu'il ne fût rien affiché aux portes des Eglises, ou en d'autres lieux. Malgré ces précautions, la Bulle parvint au Patriarche par la voie de Mantoue : mais il exécuta fidélement ce qui lui avoit été prescrit, & porta au Conseil des Dix le paquet tout cacheté. Les Chefs de ce Conseil lurent la Bulle, & virent avec étonnement que le Pape déchargeoit tous les débiteurs des Vénitiens de l'obligation de payer, & excommunioit tous ceux de ces débiteurs qui paieroient la plus petite chose : il étoit dit encore que tout homme qui assommeroit un Vénitien employé à la guerre de Ferrare,

An. 1483.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Sage fermeté des Vénitiens dans cette rencontre.

An. 1483.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

gagneroit l'Indulgence pléniere. Il est incroyable que l'abus de la puissance spirituelle ait été porté jusqu'à de tels excès.

Ils appellent au futur Concile.

Le Conseil des Dix publia d'abord un décret, par lequel il étoit ordonné à tous les Ecclésiastiques de célébrer le Service Divin comme à l'ordinaire, sous peine d'encourir la disgrace de la République. Les Religieux Franciscains du monastere de Saint-Job ne voulurent pas obéir à ce décret, prétendant que toute censure, même injuste, devoit avoir son effet. Ils furent bannis par le Conseil des Dix. Ceux de Padoue, de Vicense & de Vérone, emporterent les vases sacrés de leurs Eglises & s'enfuirent. On ne s'en tint pas là : on consulta les Canonistes de l'Université de Padoue, pour dresser un acte d'appel au futur Concile, & il fut décidé que cet appel seroit publié à son de trompe pendant trois jours consécutifs, & qu'on le feroit ensuite afficher à Rome dans trois lieux éminens, afin qu'il fut connu de tout le monde. Un courier de l'Etat, à qui on promit une récom-

penſe proportionnée, ſe chargea de remplir ce dernier objet. Il alla à Rome; il afficha de nuit l'Acte d'appel aux portes des trois principales Baſiliques, & repartit le lendemain ſans avoir été découvert. On ne peut que louer la conduite des Vénitiens dans cette rencontre. Les Princes ſeroient bien malheureux, s'il dépendoit de l'inimitié d'un Pape de diſſoudre à leur égard les liens les plus ſacrés de la juſtice & de la ſubordination, & ſi le trouble d'un interdit contraire à toutes les regles de la Religion, trouvoit dans la foibleſſe des Magiſtrats de la tolérance & du crédit dans la ſuperſtition des peuples. Ceux qui gouvernent ne peuvent être trop attentifs à rendre leur autorité indépendante d'un pouvoir qui a été donné à l'Egliſe pour ſauver les ames, & non pour bouleverſer l'Univers.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Veniſe.

Les ennemis des Vénitiens ne firent aucune difficulté de ſe prévaloir contre eux de l'excommunication du Pape, parce qu'il leur étoit avantageux de l'accréditer. La Bulle fut publiée à Ferrare & à Milan, avec ordre aux

Ardeur du Roi de Naples contre les Vénitiens.

An 1485.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Sujets des deux Etats de retirer dans un terme précis tous les effets qu'ils pouvoient avoir dans les pays de la domination de la République, passé lequel terme ils deviendroient sujets à confiscation, & ceux qui en feroient le transport seroient pendus sans rémission. Le Roi de Naples fit publier dans ses Etats la Bulle du Pape. Il fit armer tout ce qu'il avoit de galeres & de vaisseaux de guerre dans ses ports; & pour fournir aux fraix de cet armement, le Pape lui permit de lever deux décimes sur les biens de son Clergé. Les Vénitiens avoient une flotte puissante à lui opposer. Ils en donnerent le commandement à Jacques Marcello, à la place de Victor Soranzo, qui avoit fini son temps, & elle se disposa à mettre à la voile.

Ils agissent pour la tenue d'un Concile général.

Les Vénitiens n'avoient pas prétendu faire un acte vain en appellant au futur Concile. Ils envoyerent le Chevalier Sébastien Badoer à l'Empereur Frédéric, pour lui demander que le Concile fût assemblé, & leur idée étoit d'y faire présider Jérôme Lando, Patriarche de Constantinople, qui

étoit un de leurs Nobles. Ce Patriarche étoit présent à Venise, lorsque l'acte d'appel fut publié. On le fit comparoître au Sénat avec plusieurs autres Prélats, pour y donner leur approbation, ce qu'ils firent sans difficulté, & le Patriarche suspendit de son autorité particuliere l'interdit lancé par le Pape. On publia de son aveu un nouveau décret, par lequel il étoit ordonné à tous Cardinaux & Prélats qui avoient des Bénéfices dans l'Etat de Venise, de comparoître devant la Seigneurie dans le courant du mois de Juillet, sous peine de saisie de leur temporel. La même peine fut prononcée contre tous ceux des Ecclésiastiques qui sortiroient des terres de la République avant la décision de ces démêlés. Aucun des Bénéficiers absens ne comparut, parce que le Pape le leur défendit, & en cas de désobéissance de leur part, autorisa tout le monde à leur courir sus, à les mettre en prison, à les vendre même comme des esclaves. Leur temporel fut saisi à Venise, & on nomma trois Provéditeurs pour en faire la régie. Par un

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

troisieme décret, le Sénat défendit de demander, ou d'accepter aucun bienfait des Prélats rebelles à ses ordres, sous peine de bannissement & d'une amende de cinq cens ducats.

Le Pape est blâmé.

Le Pape envoya sa Bulle en Allemagne pour y être publiée, & ordonna à tous les Princes Allemands de refuser le passage aux troupes que Réné de Lorraine faisoit venir de ce pays-là pour le service des Vénitiens : mais ses menaces furent méprisées, & les troupes passerent. Son acharnement contre les Vénitiens déplut à tous ceux qui connoissoient les motifs de sa brouillerie & les bornes de son pouvoir. Le peuple Romain lui-même en murmura hautement : il arracha la Bulle affichée aux portes des Eglises, en disant que le Roi de Naples, qui l'année d'auparavant avoit assiégé Rome, n'avoit pas été excommunié, & que les Vénitiens, qui avoient fait lever le siége, étoient pour toute récompense indignement soumis à l'excommunication.

Intrigue de Robert de Saint-Severin à Milan.

Robert de Saint-Severin entretenoit dans la ville de Milan une secrete

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

intelligence avec la Duchesse douairiere, à qui Louis Sforce, son beau-frere, avoit enlevé la Régence. Il représenta au Sénat, que si on vouloit lui permettre de faire un mouvement pour se rapprocher de Milan, il ne désespéroit pas d'exciter dans la ville un soulévement en faveur de la Duchesse, de faire exclure Louis Sforce du Gouvernement, & de renouveller l'alliance du jeune Duc avec les Vénitiens, ce qui priveroit le Duc de Ferrare d'un de ses plus forts appuis. On en délibéra au Sénat. Malgré le bruit qui s'étoit répandu que Louis Sforce, à la Conférence de Crémone, avoit refusé d'entrer dans la guerre de Ferrare autrement qu'en simple auxiliaire, on soupçonnoit à Venise qu'il avoit pris depuis de plus grands engagemens, & suivant la maxime qui veut qu'on prévienne son ennemi quand on le peut, on résolut de laisser à Robert de Saint-Severin toute liberté d'agir comme il jugeroit à propos, & on lui écrivit en conséquence. Deux jours après le Sénat se rassembla, & Bernard Justiniani remit l'affaire

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

en délibération. Il prétendit que les soupçons qu'on avoit eus contre Louis Sforce n'étoient pas fondés, & que sur de simples soupçons il n'étoit pas prudent d'engager avec lui une guerre qui pouvoit détourner de l'objet principal. Son avis parut sage, & on envoya un contr'ordre à Robert de Saint-Severin.

Son entrée dans le Milanois change le théâtre de la guerre.

Le contr'ordre arriva trop tard. Robert ayant reçu les dépêches du premier courier, étoit parti sur le champ avec trois mille chevaux & cinq mille hommes d'infanterie. Il avoit passé l'Adda, & entrant sur le territoire de Milan, il avoit publié un Manifeste, dans lequel il déclaroit qu'il ne venoit point en ennemi; que son seul objet étoit d'affranchir le jeune Duc de la tyrannie de son oncle, & de rendre la Régence à la Duchesse douairiere. Ce Manifeste & l'exacte discipline de ses troupes firent impression sur les peuples, jusques-là que le Gouverneur du fort de Tresso livra sa place aux troupes de Robert, & que Louis Sforce, qui voulut marcher contre lui, ne put trouver, ni argent, ni

soldats. Il communiqua son embarras au Duc de Calabre, lequel joignit bien vîte ses troupes à celles du Marquis de Mantoue, & passa avec Louis Sforce dans le Bergamâsque, afin d'y établir le théâtre de la guerre. Ce mouvement rapide força Robert de Saint-Severin de repasser l'Adda; & les Vénitiens, déja maîtres de la plus grande partie du Ferrarois, se virent tout à coup dans la nécessité de se défendre sur leurs propres terres.

An. 1483.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Sénat, affligé de ce changement, donna ordre à ses troupes de la Romagne de marcher en Lombardie, & à Réné de Lorraine, qui continuoit le siége de Ferrare, de ne garder avec lui que le plus nécessaire, & d'envoyer le reste par gros détachemens à Robert de Saint-Severin. Une nouvelle milice fut levée dans Venise & dans toutes les villes de l'Etat de Terre Ferme, & une flotte de barques armées entra dans l'Adige pour la sureté du Véronois, où les troupes de Mantoue faisoient des courses.

Progrès des ennemis.

Robert de Saint-Severin, avant que d'avoir reçu tous ses renforts, se tint

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

sur la défensive, côtoyant avec précaution l'armée ennemie, interceptant ses convois, & faisant naître habilement des obstacles à toutes ses entreprises. Il ne put empêcher la prise d'Azolo. Les habitans de cette place, anciens Sujets du Marquis de Mantoue, traiterent secrétement avec le Duc de Calabre, chasserent la garnison avec Jacques Quirini, leur Gouverneur, & ouvrirent leurs portes à l'ennemi. Quirini alla à Venise, où le Conseil des Dix lui fit son procès. Il fut condamné à un an de prison & à passer le reste de ses jours en Candie.

Le Duc de Lorraine quitte le siége de Ferrare.

Réné de Lorraine étoit resté au siége de Ferrare, & y faisoit peu de progrès. Il reçut la nouvelle de la mort de Louis XI; & comme cet événement pouvoit influer beaucoup sur ses propres affaires, il demanda permission au Sénat de retourner en France, & laissa un de ses batards pour commander à sa place; ce qui fut agréé de la Seigneurie.

Suite des opérations.

L'armée de Robert de Saint-Severin se renforçoit de jour en jour en Lombardie, tandis que celle des Alliés

s'affoiblissoit par le défaut de vivres & par les désertions. Les Chefs manquoient d'argent, & les troupes étoient mal payées. Celles de Florence furent des premieres à faire éclater leur mécontentement, & après avoir demandé plusieurs fois en vain la solde qu'on leur avoit promise, elles se retirerent. Avant la fin de Novembre les ennemis furent chassés de tout le Bergamasque, & il ne leur resta que la seule place d'Azolo.

An. 1483. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

La flotte du Roi de Naples fit pendant l'été quelques ravages sur les côtes de Dalmatie. Elle exécuta une descente dans l'Isle de Corzola, d'où ses troupes de débarquement furent repoussées avec une perte considérable. Le Généralissime des Vénitiens, arrivé à Zara, poursuivit cette flotte, & lui donna la chasse jusqu'au port de Brindes, où elle rentra en très-mauvais état. Ainsi les opérations de cette campagne ne furent, ni bien avantageuses pour les Alliés, ni bien funestes pour les Vénitiens.

Le siége de Ferrare avoit été converti en blocus au moment que l'ir-

An. 1483.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

ruption des Alliés dans le Bergamasque avoit mis les Vénitiens dans la nécessité de diviser leurs forces. Ce blocus même n'avoit pas été bien exact, en sorte que la ville avoit été ravitaillée, & que les Alliés avoient eu la facilité d'y faire entrer du renfort. Le Sénat auroit pu s'en prendre à Robert de Saint-Severin, qui, en transportant ailleurs le théâtre de la guerre, avoit moins consulté le bien du service, que l'envie de punir Louis Sforce des désagrémens qu'il en avoit reçus. Mais comme le plan de ce Général n'avoit eu lieu que conséquemment à la premiere approbation qu'on lui avoit donnée, le Sénat, bien loin de lui en témoigner du mécontentement, affecta de lui prodiguer les récompenses qu'il méritoit d'ailleurs par l'habileté de sa manœuvre : il lui donna en fief un Château dans le Véronois, avec une belle maison à Venise & une autre à Padoue, & assigna à sa femme une pension de mille ducats.

An. 1484.

Nouvelle conférence des ennemis à Milan.

Pendant l'hiver les Généraux des Alliés s'assemblerent à Milan avec le

Légat

Légat du Pape. Ils avoient éprouvé le bon effet d'une diversion sur les terres de la République. Ils résolurent pour la prochaine campagne de suivre ce plan qui leur avoit réussi, & de faire entrer deux armées tout à la fois dans le Bressan & dans le Véronois. Le Sénat de son côté, pour partager leur attention & diviser leurs forces, projetta une expédition dans le Royaume de Naples. Le Provéditeur Duédo partit au mois de Mars avec une forte escadre, & alla joindre à Corfou le Généralissime de mer, qui hivernoit dans cette Isle avec sa flotte. Il lui porta l'ordre de mettre à la voile, & d'aller attaquer les places maritimes de Ferdinand.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Généralissime rassembla trois galeres & quelques autres bâtimens, où il embarqua plusieurs troupes de soldats, tirés de Corfou & de Durazzo, & partit au commencement de Mai. Il doubla le cap d'Otrante, & arriva à la hauteur de Gallipoli. Ses troupes débarquerent à dix milles de la place, & lorsqu'il les eut pourvues de toutes les choses nécessaires, il

Expédition des Vénitiens sur la côte de Naples.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

entra avec toute la flotte dans le port de Gallipoli. Il somma la ville de se rendre, en lui promettant de l'exempter pour dix ans de toute imposition, & en la menaçant, si elle résistoit, de la prendre d'assaut & de la faire saccager. Cette sommation n'eut aucun effet. Marcello fit disposer l'attaque. Les troupes de terre & les équipages de la flotte donnerent l'assaut en même-temps le 28 Mai. La garnison fit pleuvoir sur eux une grêle de pierres, de traits & d'huile bouillante, & l'assaut fut abandonné. On y revint deux jours après; on rencontra la même résistance, & on fut repoussé de nouveau. Le Généralissime Marcello ordonna le surlendemain un troisieme assaut : il se mêla lui-même parmi les combattans, & fut tué d'un coup d'arquebuse. Son Secrétaire le couvrit de son manteau, afin que sa mort, ignorée des soldats, ne les empêchât pas de continuer l'attaque. Ils s'y porterent avec une ardeur & une bravoure extraordinaire. *Enfin*, après huit heures de résistance, la place fut emportée & abandonnée au

pillage. Le Château se rendit quelques jours après.

An. 1484.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Suite des opérations.

Les Capitaines de la flotte voyant le Généralissime mort, tinrent conseil de guerre, & élurent Dominique Malipier pour les commander, jusqu'à ce que le Sénat eût donné sur ce sujet de nouveaux ordres. Malipier fit transporter le corps de Marcello à Venise. Il fit réparer avec soin les fortifications de Gallipoli. Ses partis & ses détachemens coururent la campagne: ils soumirent la ville de Nardo avec les Châteaux de Galatone, de Paravera, de Racona, de Lista & de Sacardo; & tout le pays fut mis à contribution. Ce succès consola le Sénat des maux que ses Sujets du Bressan & du Bergamasque souffroient alors par le séjour des troupes alliées qui y avoient pénétré, & qui y faisoient de grands ravages. Robert de Saint-Severin usoit de représailles dans le Mantouan & dans une partie du Milanois. Les campagnes étoient désolées, & cette maniere de faire la guerre ne décidoit rien.

Le Sénat, pour honorer la mémoire

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

de Jacques Marcello, mort au service de l'Etat, fit donner à sa fille vingt-cinq mille ducats, pour être employés à son établissement, & ordonna qu'un neveu qu'il avoit dans l'état Ecclésiastique, seroit pourvu de Bénéfices jusqu'à la concurrence de trois cens ducats de revenu : ensuite il envoya Melchior Trévisani pour commander la flotte, en attendant qu'on eût élu un nouveau Généralissime. La prise de Gallipoli affligea beaucoup le Roi Ferdinand. Il rappella le Duc de Calabre de Lombardie pour venir au secours de ses places maritimes que la flotte de la Seigneurie menaçoit. Il mit en mer quelques navires aux ordres d'un fameux Corsaire, nommé Bernard Villamarino ; mais la supériorité des Vénitiens rendit tous ces mouvemens infructueux.

Bajazet redemande Céphalonie, qu'on est forcé de lui céder.

Il chercha à leur attirer un nouvel ennemi. Il envoya un Ambassadeur à Constantinople, pour aigrir contr'eux le Grand-Seigneur, & lui représenter qu'ils avoient usurpé ses droits en s'emparant des Isles de Zante & de Céphalonie. La Cour Ottomane prit

cette affaire à cœur, & redemanda fiérement ces deux Isles au Sénat. On négocia, on chercha à temporiser; mais les Ministres de Bajazet tinrent ferme, & enfin ils déclarerent qu'ils vouloient absolument Céphalonie, & qu'ils céderoient Zante aux Vénitiens, moyennant un tribut annuel de cinq cens ducats. Le Sénat, à qui il ne convenoit point dans les circonstances d'avoir la guerre avec les Turcs, céda aux volontés du Sultan, & Céphalonie fut rendue par ses Provéditeurs au Bacha de Morée.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Discorde parmi les Alliés.

Le départ du Duc de Calabre avoit mis la discorde parmi les Alliés, & chacun d'eux songea à faire la paix. Le Cardinal Foscari, qui étoit à Rome, avoit déja tenté de faire revenir le Pape de ses préventions contre les Vénitiens, & de l'engager du moins à être neutre, en lui faisant espérer de nouveaux avantages pour le Comte d'Imola, son neveu. Sixte IV avoit paru d'abord entrer dans les vues du Cardinal : il avoit même ordonné un Congrès à Césene, où toutes les Parties belligérantes devoient envoyer

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

leurs Ambassadeurs pour y négocier la paix sous les yeux du Cardinal de Lisbonne, son Légat. Ceux de Venise s'y étoient rendus avec les Plénipotentiaires de Milan & de Florence : mais aucun des autres Alliés n'ayant obéi à l'invitation du Pontife, le Congrès avoit été dissous sans rien conclure.

Dispositions à la paix.

Depuis que le Roi de Naples avoit retiré ses troupes de Lombardie, Louis Sforce traitoit secrétement avec Robert de Saint-Severin, & lui faisoit des propositions pour son avantage personnel. Ce Général, qui n'avoit quitté le service de Milan que par les dégouts que Louis Sforce lui donnoit ; & qui désiroit passionnément de se réconcilier avec ses anciens maîtres, communiquoit au Sénat les ouvertures de paix qui lui étoient faites, & l'exhortoit à ne pas les rejetter. Il avoit alors la supériorité sur les Alliés, & affectoit de demeurer dans l'inaction, voulant par-là éloigner tous les avantages qui auroient pu inspirer aux Vénitiens des résolutions contraires à son inclination pour la paix. On

murmuroit à Venise de sa lenteur ; on suspectoit ses sentimens ; on l'accusoit presque de perfidie. Le Doge en porta ses plaintes au Conseil des Dix, & proposa de le faire arrêter ; mais les plus sages de ce Conseil représenterent qu'il étoit à craindre qu'on ne fût plus maître des troupes, si on traitoit de la sorte un Général qui avoit leur estime & leur confiance. L'affaire fut portée au Sénat. L'inaction de Robert dans les circonstances parut un juste sujet de se défier de son zele. Ne pouvant plus espérer de lui les mêmes services, le moindre soupçon qu'il auroit eu qu'on en vouloit à sa liberté, pouvoit l'engager à une trahison d'éclat, & en faire un ennemi dangereux : ainsi, tout bien considéré, on résolut d'embrasser le systême de paix qu'il proposoit.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII Doge de Venise.

Les nouveaux avantages que la flotte de la République venoit de remporter en Calabre, ne purent détourner de cette résolution. Trévisani avoit emporté d'assaut les deux villes de Policastro & de Céro, qu'il avoit ruinées jusques dans leurs fondemens :

Congrès à San-Zéno.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

mais trente-huit galeres sorties du port de Naples, étoient entrées dans le Golfe, & ôtoient toute sureté aux Vénitiens pour la navigation de leurs navires marchands. On convint d'abord d'une treve : ensuite tous les Plénipotentiaires formerent un Congrès à San-Zéno dans le Bressan, & l'Evêque de Tolentin y assista avec la qualité de Légat du Pape.

Le Pape croise en vain la négociation.

Sixte IV ne se prêtoit qu'avec répugnance à une négociation de paix que les Vénitiens n'avoient fait précéder d'aucune apparence de soumission à son égard. Pendant les conférences, l'Evêque de Tolentin ne cessa d'insinuer aux uns & aux autres, que les Vénitiens, dont chacun d'eux avoit à se plaindre, & qui avoient violé les Loix divines & humaines, en méprisant les monitions & l'interdit de sa Sainteté, & en s'arrogeant le revenu des biens Ecclésiastiques, ne méritoient pas qu'on leur accordât la paix. L'Ambassadeur de Naples appuyoit malignement cette insinuation, ainsi que ceux de Florence. Malgré ces oppositions, le Traité fut signé le 7.

du mois d'Août aux conditions suivantes.

An. 1484.

JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Traité est signé.

1°. L'Illustrissime Seigneurie de Venise restituera au Duc de Ferrare tout ce qu'elle a envahi pendant la guerre dans le Ferrarois, en y comprenant les vallées de Comacchio, s'obligeant ledit Duc à n'y point construire de salines, & à ne point faire de sel, conformément aux capitulations anciennes. 2°. Le Duc de Ferrare cede à perpétuité à la Seigneurie de Venise le Polésin de Rovigo avec toutes ses dépendances, bien entendu que les citoyens de Ferrare conserveront, sous l'autorité de la Seigneurie, la possession & la libre jouissance des terres dont ils étoient propriétaires dans ledit Polésin. 3°. Le Duc de Ferrare maintiendra les Vénitiens dans tous les droits & priviléges dont ils jouissoient ci-devant dans la ville de Ferrare, & consentira qu'ils y tiennent un Consul, ou Vidame, suivant la coutume ancienne. 4°. L'Illustrissime Seigneur Jean-Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan, fera évacuer dans le terme de douze jours les Châteaux de Ro-

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

mano, Vignano, Colongno & Quinzano, que ses troupes occupent dans le Bergamasque & dans le Bressan, & les fera remettre aux Provéditeurs de la République. Il en fera de même du Château d'Azolo, occupé par les troupes de Jean-François de Gonzague, Marquis de Mantoue. 5°. La Seigneurie de Venise fera démolir le fort qu'elle a fait élever à Lago-Scuro pendant la guerre sur la rive droite du Pô. Le Duc de Ferrare fera démolir pareillement toutes les nouvelles fortifications qu'il a fait construire pendant la guerre; & toutes choses demeureront à cet égard comme elles étoient avant le commencement des hostilités. 6°. Les limites du territoire de la Seigneurie, du côté du Milanois & du Mantouan, seront rétablies comme elles étoient avant la guerre, & le Duc de Milan rendra à Robert de Saint-Severin, Lieutenant-Général de la République, toutes les terres qu'il possédoit dans l'étendue de ses Etats, & qui lui avoient été confisquées. 7°. La Seigneurie restituera à Ferdinand, Roi de Naples,

dans l'espace de deux mois, la ville de Gallipoli, ainsi que toutes les autres places & Châteaux que ses armées ont envahis sur les côtes de ce Royaume. 8°. Toutes les hautes Parties contractantes consentent à renouveller entre elles l'ancienne Ligue d'Italie pour la défense de leurs Etats, & promettent de se les garantir mutuellement. Robert de Saint-Severin sera Capitaine-Général de ladite Ligue, avec cent vingt mille ducats d'appointemens, dont dix mille seront payés par le Pape, dix mille par le Roi Ferdinand, dix mille par les Florentins, cinquante mille par la République de Venise, & quarante mille par le Duc de Milan. 9°. On donnera un mois à la République de Gênes pour adhérer à cette alliance, dans laquelle seront compris tous les amis & protégés de chacune des Parties contractantes.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Pape ne s'attendoit point à cette paix, & il ne pouvoit croire qu'on voulût y ménager les intérêts des Vénitiens au point de leur céder une Province toute entiere, & de ne faire aucune mention de la satisfaction

Le Pape en meurt de chagrin.

An. 1484. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

qu'ils devoient au Saint Siége pour les insultes qu'ils lui avoient faites. Il espéroit du moins que, suivant qu'on étoit convenu plus d'une fois, on stipuleroit quelque chose en faveur du Comte d'Imola, son neveu. Lorsqu'il reçut la copie du Traité, il en tomba malade de honte & de douleur, & mourut le 13 Août. Jamais Pape n'avoit porté si loin la fureur du népotisme, auquel il sacrifia constamment tous ses devoirs de Prince & de Pasteur. Il est resté de lui à Rome deux monumens, un Pont sur le Tybre, qui porte encore son nom, & la Chapelle Sixte dans le Vatican.

Ordre mis par le Sénat aux Finances de Venise. Affaire avec l'Etat de Raguse.

Lorsque la paix eut été publiée à Venise & dans les autres lieux, & que les principaux articles du Traité eurent été mis en exécution, le Sénat s'occupa des moyens de remplir les vuides, que les dépenses de la guerre avoient laissés dans les finances de l'Etat. Par un décret en date du 21 Septembre de cette année, il ordonna qu'à l'avenir tous les navires étrangers qui entreroient dans les ports de la Seigneurie, paieroient cent ducats pour

le droit d'ancrage, trente pour cent des marchandises qui composeroient leur cargaison, vingt sols par mesure de froment, & cinq ducats par chaque mesure d'huile, indépendamment des autres droits déja établis. La ville de Raguse, qui faisoit un grand commerce dans les ports de la République, prétendit que cette surcharge lui ôtoit tous les moyens de le continuer. Elle envoya ses Ambassadeurs à Venise, qui se jetterent aux pieds du Doge, en le suppliant d'avoir pitié d'eux, & en lui disant qu'ils n'avoient d'autre ressource pour vivre que le commerce des côtes de Dalmatie, & que si on ne les exemptoit pas des nouveaux droits, ils seroient forcés d'y renoncer ; qu'alors ils n'avoient plus d'autre parti à prendre, que de subir le joug des Turcs, dont ils étoient déja les Tributaires ; mais qu'ils ne pouvoient croire que les Vénitiens, qui avoient répandu tant de sang pour la défense de la Chrétienté, voulussent les jetter dans un si rigoureux esclavage. En disant ces paroles, ils embrassoient les genoux du

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

An. 1484. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Doge, & protestoient qu'ils ne se releveroient point, qu'on ne leur eût accordé une réponse favorable.

Le Doge leur ordonna de se lever, & leur dit, que ce qui avoit été fait ne procédoit d'aucune mauvaise volonté contre eux, mais seulement pour l'avantage de la République, & pour donner une préférence avantageuse aux Sujets de l'Etat, vis-à-vis desquels des Etrangers ne pouvoient entrer en comparaison; cependant qu'il porteroit leurs représentations au Sénat, & qu'il leur feroit savoir sa réponse. Le Sénat maintint le décret & renvoya les Ambassadeurs de Raguse fort mécontens. Ils se rendirent à Constantinople pour implorer la protection du Grand-Seigneur contre les Vénitiens, qu'ils accuserent à son Tribunal de vouloir les exclure du commerce, ajoutant que cette exclusion étoit une insulte faite à la Porte Ottomane, dont les Ragusains étoient Tributaires & Vassaux.

Le Sultan manda le Baile de Venise, & lui reprocha avec hauteur l'injustice dont les Ragusains se plai-

gnoient. Mais le Baile répondit, qu'on en avoit imposé à sa Hautesse, qu'il n'étoit point question d'exclure les Ragusains du commerce, que seulement la République avoit augmenté les droits d'entrée dans ses ports, que chaque Souverain avoit le pouvoir d'en user ainsi, sans autre motif que de satisfaire aux besoins de son Etat, & que cet arrangement n'ayant rien de particulier contre les Ragusains, ils avoient tort de se plaindre. Le Grand-Seigneur n'insista pas davantage, & la petite République de Raguse fut obligée de se soumettre à ce que les Vénitiens avoient ordonné.

An. 1484. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Le Cardinal Cibo, Génois de Nation, fut élu Pape le 31 du mois d'Août, & prit le nom d'Innocent VIII. L'interdit lancé par son Prédécesseur contre les Vénitiens, n'avoit point été levé; & quoique le Sénat en eût prévenu les effets avec sa fermeté ordinaire, il désiroit de faire disparoître ce levain de trouble & de division. Il écrivit donc aux Cardinaux Bembo, Zéno, Michiéli & Foscari, d'aller ensemble trouver le nou-

Innocent VIII leve l'Interdit des Vénitiens.

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

veau Pape, de lui exposer la joie qu'on avoit eue à Venise en apprenant sa promotion au souverain Pontificat, & de supplier sa Sainteté de lever l'interdit, attendu que le prétexte qui l'avoit occasionné, n'existoit plus depuis la paix faite avec le Duc de Ferrare. Ces quatre Cardinaux s'acquitterent de la commission du Sénat en zélés Vénitiens. Mais Innocent VIII demanda du temps pour examiner le fond de l'affaire, & l'Ambassadeur de Naples employa toutes sortes d'intrigues pour empêcher le succès de cette négociation : après bien des consultations sur cette matiere, Innocent VIII déclara aux Cardinaux Vénitiens, qu'il étoit disposé à lever l'interdit, pourvu que le Sénat s'engageât à ne plus imposer de décimes sur le Clergé de Venise, qu'il renonçât à la nomination des bénéfices, & qu'il envoyât des Ambassadeurs à Rome pour demander pardon au Saint Siége. Le Sénat refusa nettement de se soumettre à ces conditions, & le Pape ne voulant rien relâcher, l'interdit subsista.

Laurent de Médicis, Chef de la République de Florence, étoit alors en contestation avec les Génois, & leur avoit déclaré la guerre : le Roi de Naples, toujours attentif à fomenter la discorde entre les Etats d'Italie, avoit joint ses troupes auxiliaires à celles des Florentins. Le Pape, qui s'intéressoit au sort de sa patrie, conjura ce Prince de les retirer ; mais après avoir eu parole de lui, qu'il ne se mêleroit, ni directement, ni indirectement des affaires de Gênes, il apprit qu'une flotte sortie de Naples, enlevoit ou rançonnoit tous les navires Génois. Cette mauvaise foi de Ferdinand l'indisposa contre lui, & le détermina à s'attacher les Vénitiens pour avoir en eux de l'appui contre les entreprises de ce voisin perfide. Il chargea l'Evêque d'Antivari de procurer leur réconciliation avec le Saint Siége, exigeant, pour toute condition, que le Sénat lui adresseroit une supplique dans laquelle, après avoir exposé les justes raisons que la Seigneurie avoit eues de faire la guerre au Duc de Ferrare, elle lui

An. 1484.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

demanderoit de lever l'interdit lancé par son Prédécesseur.

An. 1485.

Jean Mocenigo, LXXII. Doge de Venise.

Les Vénitiens n'eurent aucune peine à remplir cette formalité, qui ne tendoit qu'à mettre dans un plus grand jour la justice de leur cause. Ils envoyerent leur supplique le 13 Janvier de l'année suivante, & le Pape, ayant révoqué aussi-tôt toutes les censures, envoya un Nonce à Venise avec un Bref conçu en ces termes.

Bref qu'il leur écrit à cette occasion.

» A notre cher Fils, l'illustre Jean » Mocénigo, Doge de Venise, salut » & bénédiction apostolique. Votre » Excellence nous ayant fait supplier » au commencement de notre Pontificat par nos vénérables Freres les » Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, pour que nous daignassions » lever & abolir les censures & l'interdit jetté par notre Prédécesseur » Sixte, de pieuse mémoire, sur les » terres de votre dépendance, & vous-» même nous ayant renouvellé cette » supplication par vos lettres ; Nous, » considérant combien votre Républi-» que a toujours bien mérité de la » Religion Chrétienne ; & nous li-

» vrant au sentiment d'affection que » nous avons toujours eu pour elle, » de l'avis de nos vénérables Freres » les Cardinaux, nous avons levé » l'interdit & aboli les censures. Nous » exhortons donc votre Excellence, » que comme vous nous voyez con» descendre généreusement à vos de» sirs, ainsi, à l'exemple de vos Pré» décesseurs, vous embrassiez avec » zele toutes les choses qui concernent » l'honneur de cette sainte Eglise Ro» maine, & l'exaltation & la défense » de la Religion Chrétienne, comme » c'est la ferme espérance qu'on a gé» néralement conçue de vous. Donné » à Rome, à Saint-Pierre, sous l'an» neau du Pêcheur, le 2 Mars de l'an » 1485, & de notre Pontificat le 1.

An. 1485.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

On voit ici l'extrême différence du traitement fait aux Florentins & aux Vénitiens dans des circonstances semblables. Ceux-là, excommuniés par Sixte IV, ne purent obtenir leur absolution qu'en se soumettant aux formalités les plus humiliantes. Ceux-ci, condamnés au même anathême, après avoir fait au Saint Siége la résistance

la plus fiere, obtiennent la levée des censures sur une simple demande, & dans une forme qui n'a rien d'humiliant pour eux. Il en faut conclure, ou qu'Innocent VIII avoit beaucoup plus de modération dans le caractere que Sixte IV, ou que pour triompher de la politique de la Cour Romaine, il y a eu dans tous les temps un moyen: avoir dequoi se faire craindre, & ne pas fléchir.

An. 1485. JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Ils lui envoient l'Ambassade d'obédience.

Le Bref du Pape ayant été lu au Sénat, on envoya à Rome quatre Ambassadeurs, suivant l'usage, pour jurer obéissance au nouveau Pape, & la réconciliation fut ainsi consommée. La peste n'avoit pas encore entiérement cessé ses ravages à Venise. Le Doge Jean Mocénigo en fut atteint & en mourut le 5 Novembre de cette année. On l'enterra sans cérémonie; aucun des Nobles n'ayant voulu assister à ses obseques, de peur de participer à la contagion : mais quelque temps après le Sénat fit rendre à son effigie tous les honneurs accoutumés. On mit son portrait dans la Salle du grand Conseil, avec cette Epigraphe :

Hic bellum Herculeum extinxit, Italiam totam terrâ marique furentem repressit, Imperium auxit auctumque reliquit. *

An. 1485.
JEAN MOCENIGO, LXXII. Doge de Venise.

Marc Barbarigo, LXXIII Doge de Venise.

Les Conseillers, qui n'étoient à Venise qu'au nombre de quatre, convoquerent le grand Conseil quelques jours après la mort du Doge. Il n'y eut que peu de Nobles qui s'y rendirent, la crainte de la peste retenant le plus grand nombre dans leurs campagnes de Terre-ferme. On procéda cependant à l'élection, & le choix tomba sur Marc Barbarigo, l'un des Procurateurs de Saint-Marc. La douceur de son caractere, & sa capacité pour le gouvernement, déterminerent en sa faveur tous les suffrages. Il n'occupa le Trône Ducal que huit mois.

* EPITAPHE DE JEAN MOCENIGO.

Dux Joannes Mocenicus, Thomæ patrui & Petri fratris Ducum sequutus vestigia, bellum Ferrariense invitus gessit, & Rhodigii peninsulam adjecit Imperio. Pacem coluit. Rem Venetam administravit justitiâ, probitate & prudentiâ. Dux optimus, & amantissimus Reipublicæ habitus est. Lugens filius posuit. Obiit anno 1485. Vixit annis 76, Dux annis 7, mensibus 6.

An. 1485.
MARC BARBARIGO, LXXIII. Doge de Venise.

Différend du nouveau Pape avec Ferdinand.

Le Pape, sincérement réconcilié avec les Vénitiens, eut besoin de leur secours contre les Ursins, qui, à l'instigation du Roi de Naples, s'étoient révoltés contre lui, & lui faisoient la guerre. Le Sénat, autant par haine contre Ferdinand, que par reconnoissance pour Innocent VIII, envoya à Rome un corps de troupes auxiliaires. Ferdinand étoit alors lui-même dans de grands embarras. Le caractere dur & féroce de son fils le Duc de Calabre, avoit irrité la plupart des Seigneurs Napolitains. Plusieurs d'entr'eux, las de porter des plaintes inutiles à la Cour contre les injustices & les violences de ce Prince, avoient pris les armes, & avoient imploré l'assistance du Pape, à qui, comme Seigneur suzeraïn, il appartenoit de les protéger. Innocent s'étoit déclaré en leur faveur, & il en résulta une guerre très-vive, dont le Duc de Calabre fit retomber tout le poids sur les terres du Saint Siége.

An. 1486.

Démêlé du Pape avec les Venitiens.

Le Pape, hors d'état de résister à un ennemi si puissant, fondoit sa principale espérance sur l'amitié des Vénitiens, lorsqu'un démêlé survenu entre

eux & lui, faillit à la lui faire perdre. L'Evêché de Padoue étant venu à vaquer, le Sénat y nomma Pierre Barozzi, Evêque de Belluno. Ce même Evêché avoit été sollicité à Rome par le Cardinal Michiéli, Evêque de Vérone, & le Pape le lui avoit conféré, en sorte que, lorsque la nomination faite par le Sénat, parvint à la connoissance du Pape, il refusa de la confirmer. Le Sénat, toujours ferme pour le maintien de ses Priviléges, refusa de son côté de mettre le Cardinal de Vérone en possession. Innocent VIII envoya à Venise un de ses Camériers, qui fit les plus grandes instances auprès du Doge & des Sénateurs, sans pouvoir rien obtenir. Le Sénat fit sommer le Cardinal de Vérone de renoncer à sa prétention sur l'Evêché de Padoue; & comme il n'obéit point, on saisit le revenu de ses Bénéfices. Alors il se désista, & le Pape donna des Bulles à celui que le Sénat avoit nommé.

An. 1486. MARC BARBARIGO, LXXIII. Doge de Venise.

Ce premier démêlé fut suivi d'un second. Innocent VIII, vivement pressé par les troupes de Ferdinand,

Il s'accommode avec les uns & les autres.

An. 1486.
MARC BARBARICO, LXXIII. Doge de Venise.

envoya ordre à son Nonce à Venise de lever une décime sur le Clergé Vénitien. Le Nonce, sans demander l'agrément du Sénat, fit publier à ce sujet une Ordonnance dans l'Eglise Patriarchale : il répartit l'imposition, proposa des gens pour la recueillir, & menaça d'excommunication tous ceux des Ecclésiastiques qui refuseroient de s'y soumettre. Une entreprise de cette nature ne pouvoit être tolérée par un Gouvernement si éclairé sur les droits de la Souveraineté. Par un Décret du Conseil des Dix, il fut défendu à tous les Ecclésiastiques de l'Etat d'obéir à l'Ordonnance du Nonce. Le Pape eut la sagesse de ne pas s'en offenser : il écrivit au Doge pour lui peindre sa malheureuse situation, & conjura le Sénat de ne pas lui refuser dans de telles circonstances la permission de tirer quelque secours du Clergé Vénitien. On s'y étoit opposé, lorsque son Nonce avoit voulu exiger la décime d'autorité ; dès qu'il se borna à la demander comme une grace, on la lui accorda généreusement : & comme il fit peu de temps après son accommodement

An. 1486.
MARC BARBARIGO, LXXIII. Doge de Venise.

dement avec le Roi de Naples, le Clergé de Venise en fut quitte à bon marché. On trouve fréquemment dans l'Histoire des Vénitiens de ces traits de leur fermeté vis-à-vis de la Cour de Rome. Il est du devoir de l'Historien de les faire remarquer, pour que l'on sache que dans les siecles les moins éclairés, il y a eu une Nation exempte des préjugés qui confondent les bornes des deux Puissances, & pour que son exemple serve de leçon à tous les Souverains.

La paix entre Innocent VIII & le Roi Ferdinand, se fit par la médiation du Roi d'Espagne, & les Florentins y employerent leurs bons offices, conjointement avec le Duc de Milan. Innocent rendit ses bonnes graces aux Ursins, protégés par le Roi de Naples, & celui-ci pardonna aux Barons rebelles de son Royaume que le Pape avoit pris sous sa protection. Les terres confisquées sur les uns & les autres leur furent rendues. Le Duc de Calabre gagna à cet accommodement la dignité de Gonfalonier de

l'Eglise, avec cinquante mille ducats d'appointemens.

An. 1486.

MARC BARBARIGO, LXXIII. Doge de Venise.

Mort du Doge Barbarigo.

La peste avoit enfin entiérement cessé à Venise. On en fut redevable aux sages précautions que prit le Doge Marc Barbarigo pour arrêter les progrès de cette calamité. Ce Doge eut le chagrin de trouver dans Augustin Barbarigo, son frere, un contradicteur qui lui donna bien des dégouts. Il y avoit entr'eux une rivalité qu'Augustin manifestoit sans ménagement: il ne parloit de son frere qu'avec mépris, & prétendoit ne voir en lui qu'une ame foible & un esprit borné: dans les Conseils, il lui résistoit avec l'aigreur la plus malhonnête. Un jour étant l'un & l'autre au College, ils se prirent de parole, & Augustin fit à son frere les reproches les plus injurieux. Le Doge, ému de colere, lui dit: « Mon frere, vous faites tout ce » qui est en votre pouvoir pour hâter » le moment de ma mort, dans l'es» pérance d'avoir ma place: mais si » tout le monde vous connoissoit aussi » bien que moi, soyez assuré qu'on

» ne penseroit jamais à vous ». Il n'attendit pas sa réponse ; il se retira dans son appartement, tomba malade de chagrin, & mourut le 15 Août de cette année. Il fut généralement regretté pour le service qu'il avoit rendu à Venise d'y rétablir la santé & d'y faire renaître l'abondance. On le regardoit comme un homme juste, plein de sagesse & de Religion. Il étoit particuliérement exact à donner audience à tous ceux qui la demandoient. Il prenoit leurs noms par écrit, & les faisoit tirer au sort, pour qu'il n'y eût point d'acception de personnes. Il avoit encore l'heureux talent d'expédier les affaires. Ces qualités lui avoient acquis l'amour & la confiance des peuples. On voit dans la Salle du grand Conseil son portrait avec cette Epigraphe.

An. 1486.
MARC BARBARIGO, LXXIII. Doge de Venise.

Servavi morbo Patriam, belloque, fameque.
Justitiam colui, plus dare non potui.

Trois jours après sa mort, on procéda à l'élection d'un nouveau Doge. Les suffrages furent partagés entre Bernard Justiniani & ce même Au-

Augustin Barbarigo, son frere, lui succede.

An. 1486.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

gustin Barbarigo, qui s'étoit conduit si indécemment du vivant de son frere. S'il n'étoit pas de l'intérêt de l'Aristocratie Vénitienne de réduire la premiere dignité de l'Etat à une vaine représentation, ce Sénateur auroit paru indigne d'entrer en concurrence pour le Dogat. Mais à Venise c'est agir en citoyen, que d'opposer de la résistance au Chef de la République; & moins on cede à cet égard aux considérations de la parenté, plus on acquiert de gloire : ainsi le souvenir de ce qui s'étoit passé ne pouvoit nuire à Augustin Barbarigo. Aux quatre premiers scrutins Bernard Justiniani eut un assez grand nombre de voix. Au cinquieme, la grande pluralité se décida pour son Compétiteur, & il fut proclamé Doge le 28 Août.

Suite des affaires de Chypre.

A peine avoit-il été mis en possession qu'on reçut des nouvelles de Chypre qui donnerent de l'inquiétude. Le Sultan Bajazet venoit d'ordonner les préparatifs d'un grand armement, & le bruit étoit général qu'il en vouloit au Soudan d'Egypte. Dans cette supposition, l'Isle de Chypre, voisine des

Etats du Soudàn, ne pouvoit manquer d'être exposée aux hostilités des Turcs, & la Reine Catherine Cornaro envoya ses Ambassadeurs à Venise pour demander des secours au Sénat. On fit partir sur le champ pour cette Isle un Provéditeur avec un corps de huit cens hommes; & les ordres étoient déja donnés pour mettre en mer une flotte nombreuse, lorsqu'on apprit que l'armement du Grand-Seigneur avoit été suspendu; en sorte que le Sénat suspendit lui-même ses préparatifs de défense.

An. 1486. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Au commencement de l'année suivante le Conseil des Dix eut un procès fort extraordinaire à juger. On lui dénonça le Chevalier Antoine Lorédan, Ambassadeur de la République à Rome, & son Secrétaire, comme s'étant rendu l'un & l'autre scandaleusement coupables du péché contre nature. Le crime parut très-grave de la part de gens honorés de la confiance de la République, & chargés de maintenir l'honneur & la dignité de la Nation dans une Cour étrangere. Le Conseil des Dix ayant reçu l'accusation & les

An. 1487. Procès fait à un Ambassadeur de la République.

An. 1487.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

preuves, ordonna sur le champ le choix d'un autre Ambassadeur, & envoya à Rome un Secrétaire de la Chancellerie pour gérer, en attendant, les affaires de l'Ambassade. Ce Secrétaire, dès qu'il fut arrivé à Rome, intima l'ordre aux deux accusés de comparoître dans trois semaines au plus tard pardevant les Chefs des Dix. Ils n'eurent garde de se présenter, & on les jugea par contumace. Ils furent bannis pour dix ans de toutes les terres de la République. Antoine Lorédan fut déclaré incapable de remplir jamais la fonction d'Ambassadeur, & son Secrétaire fut exclus à perpétuité des Bureaux de la Chancellerie. Cette sévérité étoit nécessaire pour apprendre à tous les citoyens que le premier devoir d'un Ambassadeur est de faire respecter la Nation qu'il représente par l'honnêteté de ses mœurs, & que des vices punissables dans un particulier le sont bien davantage dans un homme en place.

Guerre contre l'Archiduc d'Autriche.

Une guerre à laquelle le Sénat ne s'attendoit pas, fut celle que les Comtes d'Arco & l'Archiduc d'Autriche

lui susciterent au sujet des limites du Cadorin & des mines de fer de cette Province, dont ils avoient l'usage, & dont ils vouloient s'arroger la propriété. Ils formerent une ligue avec les Evêques de Trente & de Brixen, pour enlever ce petit pays aux Vénitiens, s'autorisant pour cela, comme c'est l'ordinaire, de prétextes dont l'ambition ne manque jamais, & qu'elle sait toujours colorer. Ils commencerent par faire arrêter tous les Marchands Vénitiens qui étoient allés à la foire de Bolzano, & saisirent tous leurs effets. Le Gouverneur du Cadorin, informé de cette violence, fit saisir lui-même tout le fer que les Sujets de ces Seigneurs avoient actuellement rassemblé dans les mines, & la guerre parut inévitable. Sigismond d'Autriche fit marcher dans le Comté d'Arco une armée de douze mille hommes, & envoya à Venise un manifeste, dans lequel, après avoir exagéré les prétendues injustices du Sénat à son égard, il le défioit avec les formalités ordinaires. Les Comtes d'Arco envoyerent leur manifeste séparé-

An. 1487.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

An. 1487.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

ment ; & on apprit presque en même-temps que les douze mille hommes étoient entrés sur le territoire de la République, & assiégeoient actuellement Rovérédo.

Nicolas Priuli, qui commandoit dans la place, s'y défendit vaillamment, & ne l'auroit point rendue, si l'armée que le Sénat faisoit marcher pour sa délivrance, avoit pu arriver assez tôt. Il n'avoit avec lui qu'une garnison très-foible ; il soutint plusieurs assauts, & fut enfin obligé de se rendre à discrétion. On l'envoya prisonnier à Trente. L'armée de la République, arrivée sur ces entrefaites, pénétra dans le Comté d'Arco, & y commit par représailles les ravages qu'on étoit alors en habitude de faire en pays ennemi. Les villages furent pillés & réduits en cendres ; & toute la campagne fut dévastée jusques aux portes de Trente. Les Comtes d'Arco, qui s'étoient retirés aux approches de cette armée supérieure, trouverent occasion de lui livrer bataille ; & les Vénitiens, mis

en déroute, furent forcés de se replier en désordre sous Sérravallé.

An. 1487.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.
On fait la paix avec lui.

Les Sujets de Sigismond d'Autriche, privés par cette guerre du commerce avantageux qu'ils faisoient à Venise, murmuroient ouvertement contre leur Souverain, qu'ils accusoient de les sacrifier à son ambition inconsidérée. Leur mécontentement éclata avec tant d'aigreur, qu'on craignit une révolte; & ceux des Ministres du Prince qui lui avoient conseillé la guerre avec le plus d'ardeur, furent les premiers à lui persuader de faire la paix. Sigismond, forcé ainsi par ses propres Sujets de renoncer aux fruits de sa victoire, employa la médiation de l'Empereur Frédéric & de son fils Maximilien, Roi des Romains. Ces deux Princes envoyerent leurs Ambassadeurs à Venise, qui entamerent la négociation. On convint d'abord d'une suspension d'armes, ensuite on fixa le jour pour la tenue d'un Congrès, auquel les Plénipotentiaires de l'Archiduc Sigismond, des Evêques de Trente & de Brixen, & des Comtes d'Arco, furent invités de se

An. 1487.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

rendre ; & le Pape y envoya l'Evêque de Trévise pour y présider en qualité de Légat.

Comme le Sénat ne s'étoit porté à cette guerre que malgré lui, & qu'il ne voyoit dans sa continuation que des frais considérables & peu de profit, il se prêta sans difficulté à la proposition qu'on lui fit, de se contenter que les prisonniers de part & d'autre fussent rendus sans rançon ; que les limites fussent rétablies comme elles l'étoient avant les hostilités, & que tout le dommage souffert par les Marchands Vénitiens, arrêtés à la foire de Bolzano, fût réparé dans l'espace d'un mois. Ces conditions étoient raisonnables : on les souscrivit, & on les exécuta de bonne foi. Le Traité fut signé le 13 Novembre.

An. 1488.
Guerre de Bajazet contre le Soudan d'Egypte.

Le Sultan Bajazet exécuta l'année suivante le projet qu'il avoit formé d'attaquer le Soudan d'Egypte avec une armée de quatre-vingt mille hommes & une flotte de cent vingt voiles. L'armée traversa la Natolie, & soumit les villes d'Adena & de Tarse. La flotte ravagea les lieux ma-

rirémes; & fut dispersée par la tempête. Les troupes Ottomanes campoient en avant de Tarse, lorsqu'une puissante armée de Mammelus se présenta pour les combattre. Elle les défit, les mit en fuite, les poursuivit jusques sous les murs de Tarse, où elle achéva de les vaincre & de les dissiper. Adena & Tarse rentrerent sous l'obéissance du Soudan victorieux, & ce seul exploit termina la campagne. Les Vénitiens, qui craignoient pour l'Isle de Chypre, y avoient envoyé une flotte de vingt-sept galeres aux ordres de François Priuli. Ce Général resta dans le port de Famagouste jusqu'après la bataille de Tarse. Alors voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre de la part des Turcs, il remit à la voile pour se rendre à Venise.

An. 1488.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

On agitoit depuis quelque temps dans le Sénat le projet d'ôter la couronne à la Reine Catherine Cornaro. Cette Princesse n'avoit conservé en Chypre que les honneurs & le faste de la souveraineté. La République, qui l'avoit adoptée, usoit avec beau-

Le Sénat contraint la Reine de Chypre d'abdiquer.

An. 1488.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

coup de rigueur des privileges que son ambition attachoit à cette adoption. Les Vénitiens s'étoient emparés des premieres dignités du Royaume : ils administroient la Justice & les Finances : ils dominoient dans le Conseil, & Catherine ne faisoit que prêter son nom à l'autorité qu'ils exerçoient d'une maniere absolue. Cette Princesse gémissoit quelquefois de la servitude à laquelle ils l'avoient soumise. Elle étoit encore jeune, & pouvoit être tentée de se remarier. Il ne lui falloit qu'un époux & des enfans pour exclure les Vénitiens du droit qu'ils prétendoient à sa succession. Elle avoit alors trouvé dans le zele des Nobles de son Royaume, & dans la protection du Soudan d'Egypte, des moyens suffisans pour se mettre à couvert de leurs entreprises, ou pour les faire échouer. Le Sénat voulut prévenir ce danger que sa politique prévoyoit ; & comme il avoit la force en main, il délibéra d'enlever de Chypre la Reine Catherine, de la faire conduire à Venise, & de la consoler de ce traitement en lui rendant toutes sortes

An. 1488.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

d'honneurs, & en lui donnant dequoi subsister honnêtement le reste de ses jours dans une retraite qu'on lui assigneroit. Pour adoucir l'amertume d'un procédé si violent, on chargea son frere Georges Cornaro d'aller lui-même en Chypre proposer à la Reine cette volonté du Sénat; & afin qu'il ne fût pas tenté de prévariquer, le Conseil des Dix, auquel il est si dangereux de désobéir, lui en intima l'ordre.

François Priuli étoit alors sur les côtes d'Istrie avec sa flotte, attendant que le Sénat lui permît de venir désarmer. Au lieu de cette permission, on lui envoya Georges Cornaro avec de nouvelles instructions, relatives au projet qui concernoit la Reine de Chypre. Il remit à la voile vers la fin de Septembre, & lorsqu'il fut à la hauteur de Rhodes, il détacha une de ses galeres pour conduire Georges Cornaro à Nicosie, & il s'avança lentement avec toute sa flotte vers le port d'Almizzo, où il attendit le succès de sa négociation.

An. 1489.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Cornaro, arrivé à la Cour de Chypre vers les derniers jours de Décembre, exposa à la Reine sa sœur le sujet de sa mission. Il lui dit que, dans les circonstances critiques d'une guerre allumée entre l'Egypte & la porte Ottomane, la Seigneurie jugeoit qu'il étoit du bien de son Royaume qu'elle eût la complaisance de se rendre à Venise, où elle seroit reçue avec tous les honneurs dûs à son rang, & que le Sénat lui offroit, ou de lui laisser tous ses revenus actuels, ou de faire pour l'établissement de sa maison tous les autres arrangemens qui pourroient lui plaire. La Reine, surprise de cette proposition, se récria avec chagrin contre le peu d'égards qu'on avoit pour elle, & soutint que la Seigneurie n'avoit pu se déterminer à lui faire cet affront, que parce qu'elle avoit été mal informée de la situation de son Royaume. Georges Cornaro lui représenta que le Sénat n'avoit pris sa résolution qu'après avoir bien vu & bien pesé l'état des choses, & que la résistance ne convenoit, ni à sa prudence, ni à ses intérêts.

La Reine demanda du temps pour se résoudre : mais comme elle vit qu'on l'observoit de près, & que les gardes doublées aux portes de son Palais, l'y constituoient prisonnière en quelque sorte, elle comprit qu'il falloit se soumettre, & elle déclara à son frere, que le Sénat pouvoit disposer d'elle selon son bon plaisir. Georges Cornaro donna aussi-tôt avis de ce consentement à François Priuli, qui passa avec toute sa flotte au port de Famagouste, & y entra le 2 Février. La Reine fixa son départ au 15 du même mois. Elle partit ce jour-là de Nicosie, accompagnée d'un des Conseillers, du Provéditeur de l'Isle, & de Georges Cornaro, son frere, avec une escorte nombreuse de soldats à pied & à cheval. Tout le peuple courut en foule sur ses pas, & la salua en versant des larmes. Les Recteurs de Famagouste vinrent au devant d'elle avec un des Provéditeurs & plusieurs Capitaines de la flotte. Le Clergé la reçut aux portes de la ville, où elle entra sous le dais, & fut conduite jusqu'au Palais avec de vives acclamations.

An. 1489.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Elle se soumet.

An. 1489.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Là le Général Priuli vint lui rendre ses hommages, & lui présenta les dépêches dont le Sénat l'avoit chargé pour elle, en la suppliant d'avoir pour agréable ce qui s'y trouvoit contenu. La Reine, après avoir pris l'avis de son Conseil, lui répondit, qu'elle vouloit bien obéir aux ordres de la Seigneurie, à qui elle recommandoit de tout son cœur son Royaume & ses chers Cypriots. Ensuite elle chargea le Conseiller Nicolas Michiéli de notifier aux Magistrats & au peuple sa volonté & celle du Sénat. Cette notification fut reçue favorablement. Les Députés du Clergé, de la Noblesse & des Magistrats, se rendirent à la galere du Général Priuli : ils l'assurerent de leur attachement pour la République, en le priant de solliciter pour eux la conservation de leurs Privileges, & en lui annonçant qu'ils envérroient incessamment à Venise une députation solemnelle pour la demander eux-mêmes au Sénat.

Le Général Vénitien prend possession de l'Isle de Chypre.

Le Général Priuli n'avoit plus qu'une formalité à remplir, c'étoit de prendre possession du Royaume au

nom de la République, & d'y faire arborer l'étendard de saint Marc. Le 26 Février il fit chanter au Palais une Messe du Saint-Esprit, à laquelle la Reine assista avec toute sa Cour. L'étendard fut béni à la fin de la Messe. La Reine le présenta elle-même au Général, qui le reçut & le fit arborer dans la grande place de Famagouste, en disant que désormais & dans tous les temps le Royaume de Chypre seroit défendu par les Vénitiens contre tous ceux qui oseroient l'attaquer. La même cérémonie fut observée dans toutes les villes du Royaume du consentement de la Reine, qui parut ainsi avoir consommé son abdication.

An. 1489. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

On crut qu'il étoit nécessaire de donner connoissance de cette révolution au Soudan d'Egypte, duquel le Royaume de Chypre étoit tributaire. On lui envoya Marc Malipier, avec ordre de l'informer, de la part de la Reine & du Général Vénitien, de ce qui venoit de se passer. On le chargea de lui faire agréer les présens de l'un & de l'autre, de lui offrir seize mille ducats pour le tribut des deux dernie-

An. 1489.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

res années, & de donner promptement avis au Sénat du succès de sa mission.

La Reine arrive à Venise. Sort qu'on lui fait.

Tout étant ainsi disposé, la Reine s'embarqua le 14 Mai avec son frere sur la galere de Priuli, & arriva à Venise le 6 Juin. Le Doge alla à sa rencontre avec tous les Conseillers & un grand nombre de Nobles & de Gentils-donnes, & la conduisit au Palais Ducal, où les honneurs qu'elle reçut auroient été bien propres à adoucir ses regrets, si quelque chose pouvoit dédommager de la perte d'un trône. Son frere Georges Cornaro fut fait Procurateur de Saint-Marc en récompense du service qu'il venoit de rendre. On lui assigna à elle-même pour sa résidence le Château d'Azolo dans le Trévisan, où elle vécut en Reine jusqu'à la fin de ses jours, les Vénitiens ne pouvant avec bienséance lui refuser une Cour & des hommages, après lui avoir enlevé tout le reste.

Le Sénat obtient l'investiture du Soudan d'Egypte.

Marc Malipier étoit arrivé au Caire le 30 Avril. Il manda qu'il avoit offert les présens au Soudan dans une audience publique; qu'il avoit ensuite

demandé une audience ſecrete pour expoſer le véritable objet de ſa miſſion, mais qu'elle lui avoit été conſtamment refuſée. Le Sénat, qui vouloit abſolument terminer cette affaire, fit partir de Veniſe un ſecond Ambaſſadeur, & choiſit pour cet effet le Procurateur Pierre Diédo, qui arriva au Caire le 7 Décembre. Dans la premiere audience qu'il eut du Soudan, Diédo le complimenta ſur la victoire qu'il venoit de remporter contre les Turcs ſes ennemis. Il lui demanda ſa protection pour les Marchands Vénitiens établis dans ſes Etats, & il lui parla de l'ambaſſade que la Reine de Chypre & le Général Priuli lui avoient envoyée derniérement. Le Soudan répondit qu'il ne connoiſſoit, ni la Reine de Chypre, ni le Général Priuli, ni leur Ambaſſadeur ; mais que, s'il avoit quelque choſe à lui propoſer de la part de la République, il donneroit ordre à ſes Miniſtres de conférer avec lui. Diédo ne fit aucune difficulté de traiter avec eux, plus ſage en cela que Marc Malipier, dont la négociation avoit été arrêtée parce qu'il s'étoit

An. 1489. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Veniſe.

An. 1489.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV Doge de Venise.

opiniâtré à vouloir traiter directement avec le Soudan, au lieu de suivre cette maxime si essentielle en politique, qui veut, dans les affaires intéressantes, qu'on abrege les formalités & qu'on évite les pointilleries du cérémonial.

An. 1490.

La mission de Diédo n'avoit qu'un objet; c'étoit d'obtenir du Soudan qu'il reconnût les Vénitiens pour légitimes possesseurs du Royaume de Chypre, moyennant qu'ils lui payassent le tribut ordinaire de huit mille ducats. Dans le fond il étoit indifférent au Soudan par qui ce Royaume fût possédé, dès que son droit de Suzeraineté ne recevoit aucune atteinte. Il lui étoit même avantageux d'y voir regner les Vénitiens, qui avoient tant d'intérêt de le ménager par rapport au commerce qu'ils faisoient dans ses Etats. C'est pourquoi on fut bientôt d'accord sur le fond de l'affaire, & il ne restoit plus qu'à rédiger le Traité. Tandis qu'on travailloit à cette rédaction, Pierre Diédo mourut presque subitement. Son Secrétaire resta chargé de la négociation; & le 2 Mars de l'an 1490 le Soudan, après l'avoir fait

révêtir d'une robe de brocard d'or, lui remit dans une audience publique l'acte authentique par lequel il admettoit la République de Venise dans la légitime possession de la couronne de Chypre; il lui en accordoit l'investiture, & il s'obligeoit à l'y maintenir envers & contre tous. Le Secrétaire partit immédiatement après pour porter en diligence au Sénat l'acte qui ne lui laissoit plus de contradiction à craindre.

An. 1490. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Réflexions sur cette affaire.

En ne consultant que le droit des gens, il est difficile de laver les Vénitiens du reproche d'usurpation relativement aux moyens qu'ils employerent pour s'emparer du Royaume de Chypre. Cette couronne, héréditaire dans la maison de Lusignan, ne pouvoit appartenir légitimement qu'à Charlotte de Lusignan, femme de Louis de Savoie & fille unique de Jean de Lusignan, avant-dernier Roi de Chypre. Dans le cas que toute la postérité de Jean de Lusignan se fût trouvée éteinte, c'étoit aux Barons du Royaume à se choisir un Roi, par le droit qu'ont toutes les Nations de

An. 1490.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

disposer elles seules du trône de leurs maîtres, lorsqu'il demeure vacant par le défaut total d'héritiers selon la Loi. Tout au plus le Soudan d'Egypte pouvoit, dans cette circonstance, former avec quelque apparence de justice la prétention de disposer du Royaume de Chypre comme d'un fief qui étoit dans sa mouvance. Ainsi en envisageant la chose de ce côté, rien ne se présente pour appuyer le droit des Vénitiens.

D'un autre côté Jacques de Lusignan, batard de Jean, avoit envahi & possédé la couronne de Chypre avec le consentement des peuples & l'agrément du Soudan. En supposant cette possession légitime, cette couronne devoit naturellement passer au fils qu'il avoit eu de Catherine Cornaro, son épouse. Ce fils posthume étant mort, la couronne appartenoit à la Reine Catherine, suivant la Loi qui ordonne que le pere & la mere hériteront de leurs enfans. La Reine Catherine avoit été adoptée par le Sénat Vénitien, & en vertu de cette adoption, il avoit acquis sur elle le

An. 1490. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

même droit. Jusques-là on pourroit ne trouver rien à reprendre. Mais le droit de succéder ne devoit avoir lieu pour les Vénitiens qu'à la mort de Catherine, & dans le cas qu'elle mourût sans enfans légitimes. Devoient-ils de son vivant s'introduire en force dans ses Etats, s'emparer de l'administration civile & militaire, donner des chaînes à cette Reine pour eux trop complaisante, & lui ôter toute liberté de se remarier ? Devoient-ils de son vivant l'enlever de son Royaume, s'emparer de sa personne pour la contraindre d'abdiquer, la retenir jusqu'à la mort captive dans une de leurs Forteresses ? Voilà ce qu'on ne sauroit justifier. Trop exacts imitateurs des Romains, qui, dans le temps de leur grande puissance, commençoient par protéger les Etats foibles, & finissoient par les envahir, les Vénitiens firent en Chypre ce qu'ils avoient déja fait dans l'Etat de Ravenne. Diverses circonstances leur donnerent dans ce Royaume le droit de protection, & leur passion de s'agrandir franchit tous les intervalles entre

An. 1490.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

ce premier droit & le droit de propriété. Cela prouve que le reproche que toute l'Italie avoit fait tant de fois à leur politique, de marcher par des voies obliques à la Monarchie universelle, n'étoit pas sans fondement. Cela prouve encore que les Etats médiocres doivent craindre autant la protection des Puissances supérieures que leur inimitié, & que, quand on dépend du plus fort en quelque chose, on est bien près de lui être assujetti.

An. 1491.
Nouveau démêlé avec la Cour de Rome au sujet du Patriarchat d'Aquilée.

Le 6 Mars de l'année suivante, Marc Barbo, Cardinal de Saint-Marc & Patriarche d'Aquilée, mourut à Rome. Le bruit courut que le Roi Ferdinand l'avoit fait empoisonner dans la crainte qu'il ne devînt Pape, crainte fondée sur la haute considération dont ce Prélat jouissoit dans le sacré College. Ferdinand le connoissoit d'ailleurs pour un homme très-opposé à ses vues & incapable de se laisser abuser par ses artifices. Le lendemain de sa mort, le Chevalier Almor Barbaro, Ambassadeur de Venise à Rome, alla à l'audience du Pape, pour prier sa Sainteté de ne point nommer

nommer au Patriarchat d'Aquilée qui venoit de vaquer, & d'attendre que le Sénat, suivant l'usage, lui eût présenté un Sujet pour remplir ce siége : mais Innocent VIII, sans avoir égard à sa représentation, lui conféra le Patriarchat à lui-même, ajoutant que cette grace étoit une juste récompense qu'il devoit à son savoir & à sa vertu. Barbaro refusa d'abord ; mais le Pape lui ayant ordonné d'accepter en vertu de la sainte obéissance, il se soumit. Innocent lui mit dans le moment même le rochet, dont un des Cardinaux qui étoient présens, se dépouilla pour l'en revêtir, & il fut préconisé en plein Consistoire.

An. 1491.

AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Barbaro rendit compte au Doge de ce qui venoit de se passer; il le pria de faire agréer sa nomination au Sénat, & de lui donner un Successeur pour remplir les fonctions de l'ambassade : sa lettre étoit signée Almor Barbaro, Patriarche d'Aquilée. La nouvelle de la mort du Cardinal Barbo étoit arrivée à Venise le 6 Mars. Le Sénat s'étoit assemblé aussi-tôt pour remplir le siége vaçant, & au premier scrutin Louis Donato,

An. 1491.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV Doge de Venise.

Evêque d'Almissa, avoit eu tous les suffrages. On dépêcha un courier à Rome pour porter au Pape cette nomination, & demander que les Bulles fussent expédiées en conséquence. A peine le courier étoit-il parti, que le Doge reçut la lettre de Barbaro; & le bruit de sa nomination s'étant répandu dans Venise, tout le monde alla en faire compliment à Zacharie Barbaro, pere de cet Ambassadeur.

Le Conseil des Dix fut assemblé trois jours consécutifs pour délibérer sur cette affaire. Il fit premiérement injonction à Zacharie Barbaro de ne plus recevoir de complimens pareils à ceux qu'on avoit osé lui faire, son fils étant très-répréhensible, pour avoir contrevenu à la Loi qui défend aux Ambassadeurs de la République d'accepter, sans la permission du Sénat, aucun bienfait des Princes près lesquels ils résident. En second lieu, il envoya ordre audit Ambassadeur de renoncer à la nomination du Pape, & de céder le Patriarchat à celui qui venoit d'être élu par le Sénat.

An. 1491.

Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise

Bref du Pape à ce sujet.

Le 11 du même mois le Doge reçut de Rome le Bref suivant. « Innocent » VIII, Pape : à notre cher fils l'Illustre » Augustin Barbarigo, Doge de Ve- » nise, salut & bénédiction Aposto- » lique. Nous ne doutons pas que vo- » tre Noblesse n'ait appris la mort de » Marc Barbo, Cardinal du titre de » Saint-Marc, qui a été pour nous la » source des plus vifs regrets, & qui » est une grande perte pour le Siége » Apostolique. Nous nous persuadons » également que cette mort a sensible- » ment affligé votre Noblesse & toute » votre République, à laquelle ce » digne Prélat faisoit tant d'honneur. » Il mérite en effet, quoique nous le » croyions dans le Ciel, que nous ar- » rosions son tombeau de nos larmes. » Il possédoit l'Eglise Patriarchale d'A- » quilée, & Nous, par le devoir de » notre Office Pastoral, songeant à » lui donner un Successeur qui pût » remplir avec succès un siége si con- » sidérable & qui méritât d'être agréé » par votre Illustre République, crai- » gnant d'ailleurs qu'en différant de » le nommer, il ne survînt des em-

An. 1491.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

» barras que nous avons cru nécessaire
» de prévenir, nous avons jetté les
» yeux de notre propre mouvement
» sur Almor Barbaro, votre Ambassa-
» deur, à cause de sa profonde science,
» de la pureté de ses mœurs & de sa
» grande modestie. Nous espérons que
» la nomination que nous en avons
» faite sera agréable à Dieu, utile à
» l'Eglise, approuvée de votre No-
» blesse & de tout votre Sénat, en
» reconnoissance des bons services que
» lui & ses ancêtres vous ont rendus,
» & que nous pouvons vous garantir
» nous-même en grande partie sui-
» vant l'impression de l'amour pater-
» nel que nous avons pour vous tous.
» Nous avons fait choix de sa person-
» ne, de maniere qu'on peut dire de
» lui qu'il a été appellé de Dieu com-
» me Aaron, & nous l'avons préco-
» nisé en présence de nos vénérables
» Freres les Cardinaux de la sainte
» Eglise Romaine. Nous voulons en
» donner connoissance à votre Nobles-
» se, afin qu'elle sache que nous avons
» eu également égard, & à la dignité
» de l'Eglise d'Aquilée, & à l'honneur

» de votre République, dont nous » avons toujours fait le plus grand cas. » Donné à Rome sous l'anneau du » Pêcheur, le 5 Mars de l'an 1491.

An. 1491. Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise.

Après qu'on eut fait lecture de ce Bref au Collège, on fut quelque temps incertain du parti que l'on prendroit. Almor Barbaro étoit généralement estimé & avoit toujours bien servi la République : il avoit trente-trois ans, & n'étoit point marié : il joignoit à des connoissances très-étendues les mœurs les plus régulieres & la conduite la plus édifiante : il avoit, en un mot, toutes les qualités qu'on pouvoit desirer dans un Evêque. Il n'y avoit contre lui que la Loi à laquelle il avoit contrevenu en acceptant sans la permission du Sénat ; permission qu'on se seroit fait un plaisir de lui accorder, s'il l'avoit demandée. On citoit à ce sujet l'exemple de Fantin Dandolo, qui étant Ambassadeur à Rome, lorsque l'Evêché de Padoue vint à vaquer, engagea le Pape à le lui promettre, vint ensuite à Venise, obtint l'agrément du Sénat & eut l'Evêché.

Le Sénat tient ferme.

Mais quelque regret qu'on eût de

An. 1491.
Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise.

mortifier un homme tel que Barbaro ; sa conduite étoit de trop mauvais exemple pour la tolérer, & le zele de la Loi l'emporta. Philippe Trono, l'un des Sages-Grands, se rendit au Sénat, & proposa qu'il fût ordonné au Procurateur Zacharie Barbaro, pere d'Almor Barbaro, nommé par le Pape au Patriarchat d'Aquilée pendant son ambassade à Rome, d'obliger son fils de renoncer audit Patriarchat, & de fixer un terme à cette renonciation ; &, faute par lui d'obéir, de le bannir à perpétuité & de confisquer tous ses biens. La proposition parut dure à beaucoup de Sénateurs, parens & amis de Barbaro. Luc Zéno fut un de ceux qui parla avec plus de force pour tempérer la rigueur de ce décret. Avant que de prononcer, on fit retirer tous les parens du coupable, & l'affaire ayant été remise en délibération, il fut rendu un premier décret, par lequel on enjoignit à Almor Barbaro de donner sa démission, & en cas de refus de sa part, on arrêta que le temporel de l'Église d'Aquilée seroit saisi au profit de la République, & que le-

An. 1491.

AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

dit Almor Barbaro ne pourroit en aucun temps en jouir, ni d'aucun autre Bénéfice dans toute l'étendue de la domination Vénitienne. On se borna à l'égard du pere à lui ordonner de faire tous ses efforts pour obtenir la démission de son fils, sous peine de mille ducats d'amende.

On nomma un autre Ambassadeur pour la Cour de Rome, qui fut le Chevalier Jérôme Donato, auquel on défendit d'avoir aucune communication avec Almor Barbaro jusqu'à ce qu'il eût donné sa démission. Donato avoit été dès son enfance uni avec lui de la plus étroite amitié. Malgré cette ancienne liaison, il rompit à Rome ouvertement avec lui, faisant en cela le devoir d'un homme d'Etat, qui doit toujours exclure du nombre de ses amis quiconque est infidele aux Loix de la patrie.

Les exhortations pressantes du pere de Barbaro le déterminerent à se démettre. Il choisit le Jeudi-Saint pour faire cette démission entre les mains du Pape, qui ne voulut point l'accepter. Il auroit dû, malgré le refus du

An. 1491.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Pape, envoyer ſa démiſſion au Sénat & revenir à Veniſe : alors cette affaire ceſſoit de lui être perſonnelle, & devenoit un ſimple conflit de juriſdiction entre Veniſe & Rome, que le Sénat auroit bien ſu terminer à ſon avantage. Il ne le fit point par reſpect pour le Saint Siége, dont il avoit tort de préférer les volontés aux ordres du Sénat, & par-là il ſe rendit véritablement coupable. Il avoit auprès de lui Louis Barbaro, ſon frere, auquel l'Ambaſſadeur Donato ſignifia un ordre formel de ſe rendre à Veniſe au plus tard en dix jours, ſous peine d'encourir l'indignation de la République. Louis Barbaro obéit, & il évita par cette ſageſſe de partager les déſagrémens auxquels ſon frere demeura expoſé. On lui avoit déja intimé pluſieurs fois l'ordre de ſe démettre, & il s'en étoit défendu conſtamment, ſous prétexte que le Pape ne vouloit pas accepter ſa démiſſion. Enfin le Conſeil des Dix rendit dans le courant de Septembre un dernier décret, portant en ſubſtance que, ſi Almor Barbaro ne ſe préſentoit pas dans trois ſemaines

au plus tard aux Chefs de ce Conſeil, il ſeroit banni à perpétuité, & déclaré incapable de poſſéder jamais aucun Bénéfice dépendant de la République. Barbaro ne ſe préſenta point, & la proſcription eut ſon effet.

An. 1491. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Veniſe.

Cette conteſtation ne fut point terminée du vivant d'Innocent VIII, & le Siége d'Aquilée demeura vacant juſqu'à ſa mort, arrivée le 25 Juillet de l'année ſuivante. Cette mort occaſionna à Rome quelques troubles. Le Roi Ferdinand, qui ſuivoit en tout les mouvemens de ſon ambition altiere, fit marcher le Duc de Calabre, ſon fils, avec des troupes, pour forcer les Cardinaux à élire un Pape de ſa faction. La marche de ces troupes inſpira tant de crainte aux Prélats de la Cour Romaine, que quelques-uns ſe refugierent au Château Saint-Ange, & tous les autres ſe tinrent renfermés avec inquiétude dans leurs Palais. Les choſes demeurerent en cet état juſqu'à ce que le Duc de Calabre s'étant retiré à quelque diſtance de Rome, les Cardinaux eurent la liberté d'entrer au Conclave. Ils élurent le 10 Août pour

An. 1492. Mort du Pape Innocent VIII

An. 1492.
Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise.
Alexandre VI lui succede.

Pape le Cardinal Roderic Borgia, Espagnol de nation, & neveu de Calixte III, qui prit le nom d'Alexandre VI.

Le sacré College ne pouvoit faire un choix plus honteux pour lui & plus déshonorant pour l'Eglise. Borgia n'avoit embrassé l'état Ecclésiastique que pour des vues de cupidité & d'ambition. Elevé au Cardinalat du vivant de son oncle, il avoit abusé de sa confiance pour faire un trafic indigne des charges & des dignités les plus sacrées. Possesseur de grands Bénéfices, il avoit mené la vie la plus libertine & la plus dissolue, ayant publiquement des concubines & des batards. Des vices si contraires à la sainteté du ministere Sacerdotal auroient dû l'exclure pour jamais de la Tiare. Ses intrigues & son argent le placerent sur le trône Pontifical, sur lequel il ne monta qu'à la faveur de suffrages obtenus par corruption, & parce qu'étant Espagnol, le Roi Ferdinand conçut de lui les meilleures espérances. Alexandre VI avoit d'ailleurs des qualités peu communes pour le gouvernement, beaucoup d'esprit, une grande habi-

tude des affaires, du manége, de l'adresse & de l'éloquence. Il auroit été un grand homme, si on pouvoit l'être sans vertu.

An. 1491.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV Doge de Venise.
Il termine l'affaire d'Aquilée.

Une des premieres affaires que les Vénitiens eurent à traiter avec lui, fut celle du Patriarchat d'Aquilée. Almor Barbaro venoit de mourir à Rome; cette circonstance & le changement de Pontificat firent disparoître toutes les difficultés. Le Sénat demanda au nouveau Pape des Bulles pour l'Evêque d'Almissa, & elles furent accordées. Un intérêt plus important détermina l'année suivante une alliance particuliere d'Alexandre VI avec les Vénitiens.

An. 1493.
Intrigues de Ludovic Sforce avec Ferdinand & Laurent de Médicis.

Depuis que Louis Sforce s'étoit emparé à Milan de toute l'autorité au préjudice de Jean Galéas, son neveu, à qui il ne laissoit que le titre & les honneurs de Souverain, une prospérité singuliere sembloit suivre sa destinée, & lui faisoit concevoir les vues les plus vastes. Obéi au dedans, respecté & craint au dehors, il avoit vu les Génois eux-mêmes redemander le joug qu'ils avoient secoué, & ne pou-

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

voir éteindre leurs animosités qu'en jurant de nouveau obéissance aux Ducs de Milan, & en redevenant une de leurs Provinces. Par tous ces succès Louis Sforce s'établissoit une réputation, qui n'en laissoit plus à espérer au jeune Jean Galéas, Prince foible & incapable de gouverner par lui-même. Si Louis Sforce, plus connu dans l'Histoire sous le nom de Ludovic, s'étoit borné à envahir la Régence sur la Duchesse Douairiere, & à en continuer l'exercice, même après la majorité de son neveu, on n'auroit eu à lui reprocher que l'ambition commune à tous les Ministres, qui une fois qu'ils ont saisi les rênes du Gouvernement, cherchent à les retenir autant qu'ils peuvent. Mais Ludovic projettoit une usurpation plus criminelle; il vouloit se placer lui-même sur le trône que son neveu occupoit, & ses intrigues préparoient de loin cette injustice pour laquelle il étoit bien résolu de se permettre toutes sortes de méchancetés.

La grande politique de Ludovic avoit été jusques-là de former en

Italie des ligues, à la faveur desquelles il pût retenir l'administration du Duché de Milan. Jean Galéas avoit épousé la petite-fille du Roi Ferdinand, & n'étoit plus dans cet âge de minorité où les Princes ne peuvent & n'osent gouverner par eux-mêmes. Il gémissoit de la tyrannie de son oncle, & avoit sollicité plusieurs fois le Roi, son aïeul, de l'en délivrer. Mais Ferdinand étoit arrêté par d'autres considérations : il se voyoit haï de la Noblesse de son Royaume ; il craignoit les Vénitiens, dont il avoit provoqué l'inimitié de toutes les manieres ; il n'étoit pas même sans inquiétude au sujet de la maison d'Anjou, dont les droits sur sa couronne étoient certains, & dont le parti, secrétement favorisé par plusieurs Barons Napolitains, pouvoit encore revivre. Ces raisons l'empêchoient de céder aux instances de son fils & de la Duchesse de Milan, sa petite-fille. Laurent de Médicis, Chef de la République de Florence, intimement lié avec Ludovic, entretenoit les craintes de Ferdinand, en affectant de se dévouer à ses intérêts

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

An. 1493. Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise.

avec le plus grand zele. L'objet de cette conduite étoit d'engager ce Prince, non-seulement à tolérer l'administration de Ludovic, mais même à la protéger, en faisant avec lui une étroite alliance. Il dirigea cette négociation avec tant d'habileté, qu'il parvint à la faire réussir, & l'Italie vit avec étonnement Ferdinand, Ludovic & Laurent, former un triumvirat redoutable pour la sureté & la garantie de leurs usurpations.

Mort de Laurent de Médicis. Son fils Pierre lui succede.

Laurent de Médicis étoit mort depuis peu, & avoit laissé son autorité à son fils Pierre de Médicis, beaucoup moins habile que lui. Ludovic ne tarda pas à s'appercevoir que ce nouveau Chef de la République de Florence donnoit dans les piéges du Roi Ferdinand, & formoit avec lui des liaisons d'autant plus suspectes, qu'il prenoit le plus grand soin pour lui en dérober la connoissance. Il soupçonna avec raison que Ferdinand, toujours vivement sollicité par la Duchesse de Milan, sa petite-fille, n'avoit pas renoncé au projet de l'exclure de l'administration de cet Etat, & qu'il en

concertoit l'exécution avec Pierre de Médicis. Il comprit dès-lors qu'il alloit être la dupe de la foiblesse de l'un & des artifices de l'autre, s'il ne se hâtoit de fortifier son parti par d'autres alliances ; & sa politique ne vit rien de plus assuré que d'intéresser à sa cause les Véniriens & le nouveau Pape.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Ludovic traite avec les Vénitiens & Alexandre VI.

Alexandre VI avoit déja eu de la part de Ferdinand quelques sujets de mécontentement. François Cibo, batard d'Innocent VIII, avoit obtenu de son pere plusieurs Châteaux au voisinage de Rome, & s'étoit retiré après la mort d'Innocent auprès de Pierre de Médicis, dont il avoit épousé la sœur. Médicis, entiérement gouverné par Ferdinand, l'avoit déterminé à vendre ces Châteaux à Virginio des Ursins, sans la participation du Pape. Cet arrangement déplut à Alexandre VI pour deux raisons : la premiere étoit le peu d'égard qu'on avoit eu pour son autorité, en vendant à son insu des fiefs qui relevoient du Saint Siége : la seconde venoit de ce que Virginio des Ursins étant parent & ami intime de Ferdinand, il lui pa-

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

roissoit dangereux de laisser acquérir de la puissance à un Vassal si dévoué aux intérêts d'un Prince dont la conduite & le caractere inspiroient les plus grandes défiances.

Louis Sforce profita de la conjoncture pour aigrir l'esprit du Pape contre Ferdinand. Il lui exagéra les conséquences de cette entreprise, & lui fit sentir la nécessité de former une nouvelle ligue pour l'opposer à celle du Roi de Naples & des Florentins. Le Cardinal Ascanio, son frere, très-accrédité à la Cour du nouveau Pape, étoit l'organe par lequel il lui faisoit parvenir ces insinuations. Alexandre les écoutoit, & paroissoit irrésolu. Ferdinand lui avoit donné une satisfaction apparente, en exhortant publiquement Virginio des Ursins à rompre le marché fait avec François Cibo, tandis qu'il lui conseilloit en secret de le maintenir. De plus, le Pape projettoit le mariage d'un de ses fils avec une fille naturelle de Ferdinand, qui devoit avoir en dot une Principauté dans le Royaume de Naples, & cet intérêt occasionnoit ses

irrésolutions. Ludovic essaya de détacher Pierre de Médicis de ses liaisons particulieres avec le Roi de Naples : mais l'engagement de Médicis étoit pris, & il ne lui fut jamais possible de le rompre.

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Ludovic négocioit auprès des Vénitiens, qui, malgré leur haine contre Ferdinand & le grand intérêt qu'ils avoient de ne pas laisser prédominer son parti dans un Etat aussi voisin que celui de Milan, incertains des véritables dispositions du Pape, & craignant qu'il ne les sacrifiât au premier danger qui le menaceroit, ou au premier avantage qu'il pourroit acquérir, différoient de se déterminer. Enfin le Cardinal Ascanio représenta si vivement à Alexandre le peu de fond qu'il devoit faire sur les promesses de Ferdinand, Prince faux & artificieux, qui ne cherchoit qu'à tromper tous ses voisins pour les tenir dans sa dépendance ; il lui fit voir si clairement qu'une ligue entre le Saint Siége, les Vénitiens & l'Etat de Milan, étoit la seule barriere qu'on pût opposer aux entreprises de la Cour

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise

de Naples ; il l'assura si positivement qu'il dépendoit de lui de former cette ligue, & que les Vénitiens n'attendoient pour s'y engager que l'assurance de ses vraies intentions ; il insista si souvent & avec tant de force sur tous ces points, qu'Alexandre se détermina à lier la partie, & fit proposer la ligue aux Vénitiens.

Lorsque cette proposition fut portée au Sénat, le Doge parla avec beaucoup de chaleur pour la faire rejetter : il rappella ce qui s'étoit passé du temps de Sixte IV, qui, après avoir engagé les Vénitiens à faire la guerre & avoir pris les armes en leur faveur, avoit ensuite voulu les contraindre à faire la paix à sa fantaisie, s'étoit joint à leurs ennemis, & avoit lancé contr'eux tous ses anathêmes. Il dit que de tout temps la coutume de la Cour de Rome avoit été de tromper ses Alliés, ou de leur rendre son amitié insupportable par des demandes exorbitantes ; que les derniers Papes n'avoient jamais cherché qu'à procurer des Principautés à leurs neveux, sacrifiant tout à cet intérêt domestique ;

& que le Pape actuel, qui avoit des enfans & plus d'ambition que tous ses Prédécesseurs, ne manqueroit pas de tout faire céder au desir d'établir sa famille richement. On opposa à ces raisons spécieuses un intérêt d'Etat plus pressant: c'étoit d'empêcher que le Roi Ferdinand ne chassât de Milan Ludovic, qu'il ne se rendît maître du jeune Duc & n'en disposât à sa volonté.

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Cette considération l'emporta, & la ligue fut signée le 25 Avril de l'an 1493. Par le Traité, le Pape, la République & l'Etat de Milan se garantissoient mutuellement leurs propriétés, & s'engageoient pour vingt-cinq ans à une alliance offensive & défensive. En cas que l'un des Confédérés fût attaqué, les autres devoient se réunir pour sa défense; le Pape devoit fournir quatre mille chevaux & trois mille hommes de pied; Milan & Venise huit mille chevaux & cinq mille hommes d'infanterie. Aucun des Confédérés ne devoit faire de ligue avec aucune autre Puissance d'Italie, que du consentement de toutes

Ligue entre le Pape, les Vénitiens & Ludovic.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO. LXXIV Doge de Venise.

les Parties contractantes. On réservoit à tous les Princes d'Italie la faculté d'être admis dans cette ligue par une simple adhésion au Traité. Chacun des Confédérés devoit nommer au plus tard dans deux mois ses adhérens, amis & protégés. Dans le cas d'une guerre survenue, les Confédérés s'obligeoient à ne point faire de paix sans le consentement commun. Si quelqu'un de leurs adhérens venoit à déclarer la guerre à l'un des Confédérés, tous les autres devoient se réunir pour sa défense, & refuser à l'agresseur le passage & l'asyle sur leurs terres, ainsi que tous les autres secours. Les Vénitiens & l'Etat de Milan s'obligeoient à payer, conjointement avec le Pape, la solde du Prince de Rimini, choisi pour commander en chef les troupes de l'Eglise.

Conduite du Roi Ferdinand.

La nouvelle de cette ligue, répandue dans l'Italie, y causa une allarme générale : on crut tout équilibre anéanti par la confédération de trois Etats aussi puissans. Le Roi Ferdinand en conçut plus d'inquiétude que tous les autres, & il fut délibéré dans son

Conseil, s'il ne seroit pas à propos de rompre cette ligue dangereuse, en attaquant le Pape, & en engageant la guerre dans ses Etats. C'étoit l'opinion du Duc de Calabre, toujours porté pour les partis violens : mais Ferdinand craignit les suites d'un éclat qui auroit pu renouveller les troubles de son Royaume & lui attirer au-dehors de puissans ennemis. Il aima mieux amuser le Pape, en feignant de vouloir le satisfaire au sujet des Châteaux vendus à Virginio des Ursins, & en lui donnant des espérances pour le mariage qu'Alexandre desiroit passionnément.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Alexandre, aussi fin politique que Ferdinand, pénétra sans peine les intentions de ce Prince, dont il connoissoit la mauvaise foi, & en témoigna son chagrin à Ludovic, qui avoit alors toute sa confiance. Celui-ci, qui ne pouvoit maintenir & consommer son usurpation que dans le trouble général, profita du mécontentement du Pape pour l'engager à des démarches encore plus hardies. Il lui représenta que les voies de conciliation vis-à-vis

An. 1492.
Augustin Barbarigo, LXXIV Doge de Venise.

d'un Prince tel que Ferdinand, ne pouvoient avoir aucun effet; qu'il avoit hérité de son pere Alfonse le ressentiment de la faveur accordée par le Saint Siége à la maison d'Anjou, & que, bien loin de prêter l'oreille à ses insinuations, sa Sainteté devoit le regarder comme l'ennemi qu'elle avoit le plus à craindre; que dans les projets qu'elle formoit pour l'établissement de ses fils, elle ne devoit rien attendre des autres Princes d'Italie qui ne voudroient point se dépouiller eux-mêmes pour enrichir les Borgia; qu'il se présentoit un moyen plus efficace, c'étoit d'attirer les François en Italie & de les opposer à Ferdinand; que ces étrangers, obligés de rechercher & de ménager le Pape, le mettroient dans le cas de tenir la balance, & lui fourniroient mille occasions de parvenir à son but.

Alexandre & Ludovic traitent avec la France.

Alexandre gouta cette idée de Ludovic, & ils convinrent d'envoyer secrétement en France des personnes affidées pour sonder les dispositions de Charles VIII. Il y avoit déja deux ans que ce Monarque avoit conçu le

dessein de faire valoir ses droits sur le Royaume de Naples. Il les tenoit de Charles d'Anjou, Comte du Maine, lequel, étant mort sans enfans, avoit laissé à Louis XI le Comté de Provence & ses prétentions au Royaume des Deux-Siciles. Charles d'Anjou n'étoit que le neveu de Réné d'Anjou, Comte de Provence & Roi de Sicile, dont le Duc de Lorraine étoit le petit-fils par sa mere; & si les titres pouvoient quelque chose contre la force, le Duc de Lorraine paroissoit mieux fondé que Charles VIII dans le droit qu'il prétendoit également à la couronne de Naples. Mais une si grande entreprise se trouvant au-dessus de ses forces, le Roi de France forma seul le dessein de la tenter, comme il en avoit seul le pouvoir.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Cette expédition avoit été plus d'une fois conseillée à Louis XI; mais ce Prince, instruit par une expérience de deux siecles du danger & de l'inutilité de ces guerres éloignées, s'y étoit constamment refusé comme à une témérité qui ne pouvoit qu'épuiser son Royaume d'hommes & d'ar-

An 1493.
Augustin Barbarigo, LXXIV. Doge de Venise.

gent, & verser inutilement le sang François chez des peuples factieux & remuans, & parmi des Alliés légers & perfides. Charles VIII, plus ambitieux, ou plus téméraire, se crut supérieur à ces obstacles, &, contre l'avis des plus sages de sa Cour, il se laissa entraîner par Guillaume Briçonet, qui crut la gloire de son maître intéressée à l'expédition d'Italie, & qui reconnut trop tard son imprudence. Le Prince de Salerne, refugié en France depuis la paix faite entre le Roi Ferdinand & les Barons rebelles de son Royaume, à laquelle il n'avoit jamais voulu souscrire, ne contribua pas peu à échauffer les esprits au sujet de cette expédition, qu'il persuadoit avec vivacité, moins pour servir Charles VIII, que pour perdre Ferdinand, dont il étoit l'ennemi mortel.

Les Emissaires d'Alexandre VI & de Ludovic trouverent la Cour de France dans ces dispositions. Ils en rendirent compte à leurs maîtres, & Ludovic se détermina à envoyer en France deux Ambassadeurs, chargés de négocier une

An. 1493.

AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

une alliance avec Charles VIII, & de hâter la marche des François en Italie. Le plan proposé par Ludovic, étoit tout propre à séduire une Nation passionnée pour la gloire & aveugle sur les dangers. Il faisoit sentir les avantages de l'entreprise : il en montroit la facilité dans le mécontentement du peuple & de la Noblesse de Naples, opprimée par Ferdinand, & qui désiroient avec ardeur un changement de domination, dans la haine des Vénitiens contre ce Prince, & dans la disposition où ils étoient de faire les plus grands efforts pour procurer son abaissement ; enfin, dans les secours que l'Etat de Milan, uni au Saint Siége, s'obligeroit de fournir pour le succès de l'expédition. Il rappelloit les victoires que les Princes de la maison d'Anjou avoient remportées sur leurs Compétiteurs à cette Couronne, & combien il leur auroit été facile de s'en assurer la possession, s'ils avoient su profiter de leurs avantages. Il en concluoit qu'un Roi de France, infiniment plus puissant, & dans des circonstances bien plus favorables, n'a-

voit besoin pour réussir que de vouloir entreprendre.

An. 1491.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Quoique ces insinuations de Ludovic fussent de nature à flatter la passion qu'avoit Charles VIII de se signaler par quelque entreprise extraordinaire, il y eut cependant des personnes dans le Conseil qui s'opposerent avec fermeté à ce dessein. Elles représenterent qu'on ne pouvoit sans danger donner sa confiance à Louis Sforce, qui poussoit plus loin qu'aucun autre la finesse & la fausseté, tant reprochées aux Italiens; que le dessein d'attirer en Italie un Prince aussi puissant que le Roi de France, cachoit nécessairement quelque piege; qu'on devoit se souvenir de la maxime de Louis XI, qui ne voyoit dans ces conquêtes éloignées que de grands périls achetés fort cher & d'ordinaire couronnés de peu de succès; qu'il étoit imprudent de porter ses forces à l'extrêmité de l'Italie, tandis que le Royaume étoit entouré de voisins dangereux, qu'un Traité de paix n'arrêteroit pas, s'ils trouvoient dans les événemens une faveur dont ils pussent se prévaloir.

Rien de tout cela ne put vaincre l'ardeur de Charles VIII. Il signa un Traité avec Ludovic, par lequel il s'engagea à le maintenir dans la possession du Milanois, & à lui donner la Principauté de Tarente, au cas que le Royaume de Naples fût conquis. Ludovic s'obligea de son côté à donner passage à l'armée Françoise, à y joindre cinq cens hommes d'armes soudoyés à ses frais, à permettre au Roi d'armer une flotte à Gênes, & à lui faire tenir deux cens mille ducats avant son départ de France.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Traité de Charles VIII avec Ludovic.

La nouvelle de ce Traité fut bientôt répandue en Italie. Chacun tremblant pour soi voulut se précautionner contre l'orage dont il se croyoit menacé. Ferdinand, en affectant plus d'assurance que les autres, fut celui qui négocia le plus vivement pour se mettre à couvert du danger. Il voyoit toutes les forces de la France prêtes à fondre sur lui, Rome, Venise & Milan liguées ensemble, & dans les dispositions les moins favorables à son égard ; tous les autres Etats dans l'incertitude du parti qu'ils devoient

Politique de Ferdinand.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

prendre, & le seul Pierre de Médicis décidé en sa faveur. Il fit jouer toutes sortes de ressorts pour désunir les uns, pour s'associer les autres, pour leur inspirer à tous des défiances capables de rompre tout concert entr'eux.

Il négocie avec le Pape, Ludovic, les Vénitiens & Charles VIII.

Il s'attacha particuliérement à gagner Alexandre VI, qui, par sa dignité de chef de l'Eglise & par son caractere ambitieux & fourbe, ne pouvoit manquer de jouer un rôle principal. Il le satisfit au sujet des Châteaux qui avoient occasionné leur rupture. Il arrêta le mariage de sa batarde Sancia avec le fils cadet du Pontife. Il promit pour dot à sa fille la Principauté de Squillaci, dix mille ducats de rente à son gendre, avec une compagnie de cent hommes d'armes. A ces conditions Alexandre lui promit de ne prendre aucun engagement avec la France, & même de le secourir contre elle s'il étoit attaqué.

Il travailloit en même-temps à regagner Ludovic, en l'assurant qu'il ne l'inquiéteroit jamais sur la possession du Duché de Milan, quelques instances que lui fît sa petite-fille, & quel-

qu'intérêt qu'il eût à la protéger ; qu'il sacrifieroit volontiers cette considération à la nécessité de prévenir le danger qui menaçoit toute l'Italie, si on en laissoit l'entrée libre aux François. Il l'invitoit à se défier lui-même [illegible] sincérité de Charles VIII, qui ne lui avoit promis sa protection que pour avoir un obstacle de moins à surmonter, & qui après l'avoir traité en ami, prendroit infailliblement vis-à-vis de lui le ton de maître, si la victoire couronnoit son entreprise. Ludovic convenoit de la justesse de ces réflexions ; mais il prétendoit être obligé à de grands égards pour la couronne de France à cause du Domaine de Gênes qui en relevoit, & que sans rompre ouvertement avec Charles VIII, il feroit plus avantageux qu'il se bornât à faire naître sourdement des difficultés capables de retarder son expédition.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Ludovic ne parloit de la sorte que conséquemment au système de politique qu'il s'étoit fait de négocier avec tous les partis, de s'appuyer des uns contre les autres, & de les tenir tou-

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venife.

jours entre la crainte & l'efpérance. Malgré fes engagemens formels avec Charles VIII, il venoit de conclure le mariage de fa niece avec Maximilien, fils & fucceffeur de Frédéric III, & l'un des plus grands ennemis de la France. Cet Empereur avoit même pouffé la complaifance à fon égard jufqu'à lui donner l'inveftiture *du* Duché de Milan pour une fomme d'argent, dont Maximilien étoit d'autant plus avide qu'il en étoit habituellement très-dépourvu, & que cette néceffité lui faifoit hazarder les chofes les plus contraires à fon honneur. Ainfi l'héritier légitime fe trouva dépouillé, & Ludovic confomma quelque temps après fa tyrannie en le faifant empoifonner. Dans les circonftances où fe trouvoit Ferdinand, il ne fut fenfible qu'à la joie de voir cet ufurpateur s'allier avec l'ennemi de la France, & le crut dès-lors entiérement gagné à fon parti. Mais Ludovic, qui entretenoit avec foin fes efpérances, travailloit également à détruire les foupçons que l'irrégularité de fes procédés donnoit à Char-

les VIII. Il amusoit le premier qu'il vouloit détruire, & se précautionnoit contre le second, au cas qu'il fût de son intérêt de le faire échouer.

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Ferdinand, assuré de l'amitié de Pierre de Médicis, presque certain de celle du Pape, & ne sachant que penser de Ludovic, osa recourir au Sénat de Venise, dont il avoit tant de fois provoqué l'inimitié. Il espéra que l'ancien ressentiment des Vénitiens céderoit à la raison essentielle de politique qui dèvoit les engager à ne pas permettre qu'une Puissance aussi formidable que celle d'un Roi de France vînt troubler l'équilibre de l'Italie; mais il n'en reçut que des réponses générales. Il en vint même jusqu'à envoyer un Ambassadeur à Charles VIII, avec ordre de répandre l'argent à pleines mains pour gagner les Ministres & les Favoris de ce Prince. Il chargea son Ambassadeur, au défaut de tout autre moyen, d'offrir au Roi un tribut, & de lui proposer un accommodement, en le laissant maître des conditions. Mais Charles VIII avoit si bien pris sa ré-

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

solution, & se croyoit si assuré du succès, qu'il ne voulut rien écouter. Enfin Ferdinand sollicita le Roi d'Espagne, qui, par attachement aux intérêts d'un Prince de sa maison, & pour s'assurer à lui-même la conservation de la Sicile, promit de le secourir contre les François.

Négociations de la France en Italie.

Charles VIII n'agissoit pas moins vivement pour empêcher que son entreprise ne rencontrât des oppositions trop fortes de la part des Princes d'Italie. Son alliance avec Ludovic assuroit à ses flottes un asyle dans les ports de l'Etat de Gênes, & à ses armées le passage à travers les Etats de Milan. Il croyoit être sûr des dispositions des Vénitiens, non-seulement à cause de leur haine contre Ferdinand, mais parce que le Prince de Salerne, qui avoit passé chez eux en se refugiant en France, leur avoit oui dire, que supposé qu'on voulût opérer une révolution dans le Royaume de Naples, il valoit mieux que la France s'en mêlât que toute autre Puissance; qu'on ne pouvoit pas compter sur le Duc de Lorraine, quoique l'héritier le

plus proche aux droits de la maison d'Anjou, parce que ses forces étoient insuffisantes ; que le Roi d'Espagne donneroit trop de jalousie, étant déja maître de la Sicile, & qu'on s'accommoderoit mieux avec les François.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Les Vénitiens évitent de s'engager avec lui.

Charles VIII, qui avoit une haute idée de la sagesse des Vénitiens, & qui vouloit avoir leur aide & leur conseil, leur envoya Perron de Baschi, Gentilhomme Italien, qui avoit été employé par Jean d'Anjou, fils de Réné, Roi de Sicile, & qui depuis étoit resté attaché au service de France. Cet Ambassadeur trouva les Vénitiens moins échauffés qu'il n'avoit cru en faveur de son maître. Ils n'étoient pas fâchés de le voir aux prises avec Ferdinand, mais ils ne vouloient prendre aucun engagement, & se réservoient à ménager leur intérêt particulier, selon que leur politique verroit naître dans le trouble général des conjonctures propres à être mises à profit. Le Sénat répondit qu'il ne lui appartenoit pas de donner conseil à un si grand Roi ; que la crainte des Turcs

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXVI. Doge de Venise.

ne lui permettoit pas même de lui promettre des secours ; qu'au surplus la République le verroit sans inquiétude en Italie, & qu'elle seroit toujours plus portée à seconder ses desseins qu'à les traverser.

Le Pape & Pierre de Médicis en usent de même.

Perron de Baschi avoit ordre de passer à Rome & à Florence. Alexandre VI, qui tiroit avantage de la circonstance & du besoin que Ferdinand avoit de son appui, pour arracher de lui toutes sortes de complaisances sans lui découvrir ses vrais sentimens, usa de la même dissimulation vis-à-vis de l'Ambassadeur de France. Il lui répondit d'une maniere honnête, sans se laisser pénétrer. Pierre de Médicis voulut à Florence arrêter la négociation par la même ambiguité de langage ; mais Perron de Baschi lui signifia nettement que le Roi son maître ne vouloit point être amusé ; qu'il falloit que les Florentins lui fournissent cent hommes d'armes ; qu'ils donnassent le passage à son armée & des vivres en payant ; & que s'ils le refusoient, il chasseroit de France tous les Marchands Florentins. Pierre de

Médicis chercha à se tirer d'embarras, en lui représentant que les Florentins, sincérement dévoués aux volontés du Roi, hazarderoient trop en prenant avec lui cet engagement avant l'entrée des François en Italie; qu'ils ne feroient par-là que s'attirer avant le temps, & inutilement pour la France, la haine du Roi de Naples. L'Ambassadeur rejetta ce vain subterfuge, & exigea une réponse positive. Alors Pierre de Médicis demanda du temps, & dépêcha un courier à Ferdinand pour lui faire part de son embarras. Il lui écrivit que la demande des François ne pouvoit être refusée sans danger, & pouvoit être accordée sans conséquence, d'autant plus que les Florentins ne voudroient point pour si peu de chose se priver des avantages du commerce qu'ils faisoient en France, & qu'en ayant cette complaisance pour le Roi Charles, il acquerroit auprès de lui un crédit capable de le mettre en état de pacifier les affaires en lui offrant sa médiation.

An. 1493.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

Il étoit difficile que Ferdinand se laissât persuader par des raisons qui

An. 1493. AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

marquoient de la part de Médicis moins d'amitié que de foiblesse. Il appréhenda avec fondement qu'une démarche pareille de la part des Florentins ne nuisît beaucoup à la réputation de son parti, & n'annonçât aux autres Princes d'Italie que sa cause étoit tout-à-fait désespérée. Il pria donc son ami Médicis, au cas qu'il lui fût impossible de fortifier le peuple de Florence contre les menaces du Roi Charles, de tâcher d'éluder la demande de son Ambassadeur. Médicis, après avoir beaucoup différé de répondre, pressé enfin par Perron de Baschi de lui donner sa derniere résolution, prit le parti de dire qu'il la feroit savoir au Roi lui-même par un envoyé qu'il se proposoit de faire partir incessamment pour sa Cour.

An. 1494.

Ferdinand avoit eu jusques-là de l'espérance ; mais la nouvelle qu'il reçut bientôt après de l'ordre donné par Charles VIII aux Ambassadeurs de Naples de sortir de son Royaume, lui fit connoître qu'il n'y avoit plus de paix à espérer, & il en fut frappé si vivement, qu'il tomba en apoplexie

& mourut peu de jours après. Son fils Alfonse lui succéda. Comme il n'avoit pas moins d'ambition que son pere, & qu'il étoit beaucoup plus haï, son avénement au trône ne changea rien aux dispositions des Princes d'Italie, si ce n'est que ceux qui gardoient encore quelques mesures avec Ferdinand, parurent déterminés à avoir bien moins de ménagement pour Alfonse. Les Vénitiens le regardoient comme l'auteur de la ligue formée & de l'Interdit lancé contr'eux dans la guerre de Ferrare. Ludovic ne pouvoit lui pardonner d'avoir animé constamment le feu Roi son pere à prendre contre lui la défense du jeune Duc de Milan. On ne doutoit pas qu'Alexandre VI, qui le connoissoit pour un Prince méchant & perfide, & qui voyoit toutes choses se disposer pour lui enlever la couronne que ses ancêtres avoient usurpée, ne lui en refusât l'investiture. Déja ce Pape avoit levé des troupes de concert avec Ludovic pour la sureté de leurs Etats, & en avoit donné le commandement à Prosper Colonne, qui étoit dans les inté-

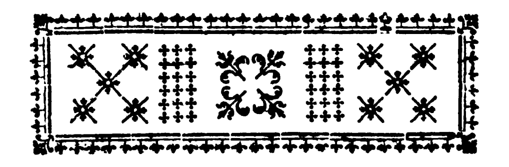
An. 1494.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

An. 1494.
AUGUSTIN BARBARIGO, LXXIV. Doge de Venise.

rêts de la France. Cependant, au grand étonnement de l'Europe, Alexandre changeant tout à coup de pensée, ou plutôt constant dans la résolution qu'il avoit prise d'abord, de n'embrasser dans les partis qui se formoient que les occasions d'agrandir sa famille & d'acquérir une considération personnelle, accorda non-seulement à Alfonse l'investiture, mais il envoya à Naples un Cardinal Légat pour le couronner.

Charles VIII ne fut pas moins inébranlable à poursuivre son entreprise, quoiqu'il vît de toutes parts les nuages se rassembler pour former la tempête qui éclata dans la suite, & à laquelle il n'échappa que par une espece de prodige.

Fin du Liv. XXVIII & du Tome VII.



TABLE

DES MATIERES

DU TOME SEPTIEME.

A.

*k

B.

C.

G.

I.

J.

L.

N.

P.

R.

S.

T.

V.

U.

Fin de la Table des Matieres du Tome sept.

Fautes à corriger dans le sixieme Volume.

PAGE 194, *ligne* 17, occupoient, *lisez* occupoit.

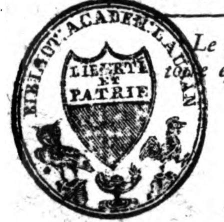
Page 227, *ligne* 12, barbare, *lisez* barbaro.

Page 255, *ligne* 22, longue breche, *lisez* large breche.

Page 285, *ligne* 2, se mettre, *lisez* le mettre.

Page 275, *ligne* 13, la liberté, *lisez* sa liberté.

Page 449, *ligne* 22, se joignit à l'armée, *lisez* joignit l'armée.



Le prix de chaque Volume de cette Histoire est de 3 liv. relié.

